

CC DRAGA EU DSP – Assainissement

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Table des matières

EDITORIAL:	8
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	9
LES CHIFFRES CLES.....	10
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	11
**En raison de la crise Covid19, les boues de Larnas ont été évacuées en compostage. Cette évacuation correspond aux boues produites sur l'année 2020. Les Boues de Viviers ont été stockées sous l'aire de séchage en 2021 ; un géotube a été curé sur St Just Ardèche. Pas de curage sur les stations à roseaux	11
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	12
Viviers	13
Bourg St Andéol	13
St Montan Village	13
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	14
Bidon	15
Bourg-Saint-Andéol	15
Larnas	19
Saint Just D'Ardèche	20
St Martin Ardèche	22
St Montan Moynaches.....	24
St Montan Barrage	25
St Montan Village	26
Gras Nord	26
Gras Sud.....	27
Viviers	28
LE CONTRAT	31
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	32
Les avenants du contrat	32
Les conventions du contrat	32
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	33
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	34
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	35
DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	37
LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	38
PRESENTATION GENERALE	38
DIAGNOSTIC PERMANENT.....	40
DEPUIS L'ARRETE DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRETE DU 31JUILLET 2020.	40
Démarche de progrès continu	40
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	42
LE PATRIMOINE DE SERVICE	43
VOTRE PATRIMOINE	44
LE RESEAU.....	44
Répartition par matériau	44
Répartition par diamètre	44
LE SERVICE AUX USAGERS	45
VOS BRANCHEMENTS	46
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	46
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	46
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	47



LE TRAITEMENT.....	48
EVOLUTION GENERALE.....	48
LES VOLUMES (EN M3)	49
Les consommations électriques	49
Les boues et les sous-produits.....	49
Production de boues (en tMS).....	49
Evacuation des boues (en tMS)	50
*en raison de la crise Covid19, les boues de Larnas ont été évacuées en compostage. Cette évacuation correspond aux boues produites sur l'année 2020.....	50
Les Boues de Viviers ont été stockées sous l'aire de séchage en 2021 ; un géotube a été curé sur St Just Ardèche. Pas de curage sur les stations à roseaux.....	50
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	50
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	50
Les apports extérieurs (en kg)	50
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	51
LA QUALITE DU TRAITEMENT	52
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP.....	53
Nombre de bilans journaliers réalisés	53
Conformité des stations d'épurations	53
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	54
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	55
Qualité des rejets.....	55
Performance de réseau	56
Service à l'utilisateur	57
LES INTERVENTIONS REALISEES	58
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	59
Les opérations d'hydrocurage du réseau	59
Les passages caméra.....	59
Les casses sur conduites et sur branchements.....	59
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	60
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	61
Station d'épuration.....	62
Poste de relevage	62
Réseau	62
LE CARE	63
LE CARE	64
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	65
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	65
ANNEXES.....	69
LE PATRIMOINE DE SERVICE	70
LES INSTALLATIONS	71
LE RESEAU.....	72
CONSOMMATION D'ENERGIE	76
LE SERVICE AUX USAGERS	77
LA GESTION CLIENTELE.....	78
LA FACTURE 120 M ³	80
Au 01/01/2021	80
SAINT JUST :	83



VIVIERS :	84
GRAS :	85
BIDON:	86
BOURG SAINT ANDEOL:	87
LARNAS:	88
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	89
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	90
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	91
LES INTERVENTIONS REALISEES	93
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	94
Les opérations d'hydrocurage du réseau	94
Les casses sur conduites	104
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	106
Les interventions de maintenance 2ème niveau	106
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	107
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	108
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	110
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	111
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT :	174
A. INFORMATIONS GENERALES - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	182
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	182
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	182
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	182
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	183
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	183
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	183
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	183
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	184
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	186
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	186
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	189
La charge organique reçue est faible l'hiver, mais elle augmente fortement l'été. La capacité nominale organique n'a pas été dépassée cette année au cours de l'été ; 2 raisons peuvent l'expliquer :	190
- Le point de prélèvement d'entrée a été modifié ; il ne se fait plus dans le poste de relevage mais sur la conduite de refoulement.	190
- Un dégrilleur automatique a été installé sur le PR d'entrée	190
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	191
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	192
C.2.5. Le calcul des rendements	194
C.2.6. Le suivi bactériologique	195
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	195
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	196
C.3.1. Les boues	196
C.3.2. Les autres sous-produits	197
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	197
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	197
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	197
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	197
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	198
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	198



C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	199
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	199
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	199
Paramètres physicochimiques	199
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	201
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	202
D. INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	205
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	205
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	206
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	207
E.1. LES RACCORDEMENTS	207
E.1.1. Les raccordements domestiques	207
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	207
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	208
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	212
E.3.1. Les contrôles de raccordements	212
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	212
E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	212
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	212
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	213
E.4.1. Les postes de relèvement	213
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	213
E.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	215
E.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	216
E.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	221
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	223
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH.....	224
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	224
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	224
F.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	224
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	225
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	227
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	227
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	230
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	232
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	234
F.2.5. Le calcul des rendements.....	237
F.2.6. Le suivi bactériologique	238
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	238
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	239
F.3.1. Les boues	239
F.3.2. Les autres sous-produits	240
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	240
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	240
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	240
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	241
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	242
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	242
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	248
F.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	248
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	249
Paramètres physicochimiques	251
F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	253



F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT.....	254
G. INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	258
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	258
G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE.....	259
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	260
H.1. LES RACCORDEMENTS.....	260
H.1.1. Les raccordements domestiques.....	260
H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	260
H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	261
H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	262
H.3.1. Les contrôles de raccordements	262
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	262
H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	262
H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales.....	262
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	263
H.4.1. Les postes de relèvement.....	263
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	263
H.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année.....	265
H.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	266
H.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte.....	267
H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	269
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	270
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	270
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	270
I.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	270
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	271
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	273
I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	273
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	275
I.2.3. La pollution déversée en tête de station	276
I.2.4. La pollution sortante du système de traitement	279
I.2.5. Le calcul des rendements	281
I.2.6. Le suivi bactériologique	281
I.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	282
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	283
I.3.1. Les boues	283
I.3.2. Les autres sous-produits.....	284
I.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	284
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	284
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	284
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	285
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	286
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	286
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	294
I.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	294
I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE.....	295
Paramètres physicochimiques.....	296
I.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	298
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	300
INCIDENTS IMPORTANTS.....	304
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	304
BOUES ET SOUS PRODUITS.....	304



NATURE.....	304
INCIDENTS IMPORTANTS.....	305
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	305
AUTRES COMMENTAIRES	305
INCIDENTS IMPORTANTS.....	308
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	308
BOUES ET SOUS PRODUITS	308
NATURE.....	308
INCIDENTS IMPORTANTS.....	309
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	309
AUTRES COMMENTAIRES	309
INCIDENTS IMPORTANTS.....	312
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	312
BOUES ET SOUS PRODUITS	312
NATURE.....	312
INCIDENTS IMPORTANTS.....	313
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	313
AUTRES COMMENTAIRES	313
INCIDENTS IMPORTANTS.....	316
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	316
BOUES ET SOUS PRODUITS	316
NATURE.....	316
INCIDENTS IMPORTANTS.....	317
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	317
AUTRES COMMENTAIRES	317
INCIDENTS IMPORTANTS.....	320
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	320
BOUES ET SOUS PRODUITS	320
NATURE.....	320
INCIDENTS IMPORTANTS.....	321
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	321
AUTRES COMMENTAIRES	321
INCIDENTS IMPORTANTS.....	324
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	324
BOUES ET SOUS PRODUITS	324
NATURE.....	324
INCIDENTS IMPORTANTS.....	325
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	325
AUTRES COMMENTAIRES	325
INCIDENTS IMPORTANTS.....	328
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	328
BOUES ET SOUS PRODUITS	328
NATURE.....	328



INCIDENTS IMPORTANTS.....	329
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	329
AUTRES COMMENTAIRES.....	329
BILAN DES INCIDENTS ET TRAVAUX REALISES SUR LA STATION	333
OBSERVATIONS	333
INCIDENTS.....	333
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE.....	333
BILAN DES INCIDENTS ET TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU.....	333
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE (CURAGE DE RESEAUX, REMPLACEMENT COLLECTEUR, EXTENSION DE RESEAU...)	333
LE GLOSSAIRE	334
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	334



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Thomas MONTAGNIER

Le Directeur AUVERGNE RHONE ALPES

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES

657 046 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

6506 branchements raccordés



133,073 kmL de réseau dont :

- 110,525 kmL de réseau Eaux usées
- 22,548 kmL de réseau Eaux pluviales

8 777 ml hydrocurés avec le camion

79 interventions de débouchage

24 Postes de relèvement dont un qui alimente le ruisseau de tourne

14 stations d'épuration

22 165 eq/hab.

Boues évacuées : **88,022 tMS**

100% des bilans réalisés sont conformes.

720 273 m³ épurés



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	2021*	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	663 446	668 194	657 046***	-1,67%
Volumes épurés (m ³)	693 308	633 078	720 273	13,77%
Nombre de branchement raccordés	6 430	6 438	6 506	1,06%
Linéaire de réseau total (kmL)	126,489	126,489	133,073	5,21%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kmL)	103,3	103,781	110,525	6,49%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kmL)	23,189	22,405	22,548	0,64%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	6 520	8 549	8 777	2,6%
Nombre d'interventions de débouchage	69	65	79	21,54%
Quantité de boues évacuées	84,855 tMS	93,3 tMS	88,022 tMS**	-5,66%
Taux de conformités des bilans réalisés	100%	100%	100%	0%

*Le contrat de DSP de Larnas s'est terminé le 30/06/2021 ; depuis cette date le système d'assainissement intègre le contrat de la DRAGA.

**En raison de la crise Covid19, les boues de Larnas ont été évacuées en compostage. Cette évacuation correspond aux boues produites sur l'année 2020. Les Boues de Viviers ont été stockées sous l'aire de séchage en 2021 ; un géotube a été curé sur St Just Ardèche. Pas de curage sur les stations à roseaux

*** Les volumes assujettis 2019 et 2020 tiennent aussi compte du volume assujettis de la commune de Larnas.



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

COMMUNE	DATE	Type	DETAIL OPERATION
BIDON	Février	Fait marquant	STEP - Ecrémage lit secondaire
BOURG ST ANDEOL	Mars	Fait marquant	Lotissement Genest - Enracinement
BOURG ST ANDEOL	Mars	Fait marquant	PR Tourne - Vandalisme
BOURG ST ANDEOL	Mai	Fait marquant	Chemin de bellevue - Accès réseau chez particulier
BOURG ST ANDEOL	Décembre	Fait marquant	Réparation casse + étanchéité - Pont voie ferrée
DRAGA	2021	Fait marquant	Poursuite SDA à l'échelle du territoire de DRAGA
LARNAS	Juillet	Fait marquant	Domaine Imbours - Campagne de prélèvement
LARNAS	Juillet	Fait marquant	Reprise des supports et des gibos de la tuyauterie d'aération du BA
LARNAS	Septembre	Fait marquant	STEP - Incident EDF suite orage
ST MONTAN MOYNACHES	Mai	Fait marquant	PR Moynaches - Obstruction refoulement PR

Larnas

- Le contrat de DSP de Larnas s'est terminé le 30/06/2021 ; depuis cette date le système d'assainissement intègre le contrat de la DRAGA.
- Nous avons subi une panne majeure sur la STEP DE LARNAS le 26/09/2021 à 6h30 du matin suite aux orages. En effet le transformateur EDF a subi des dommages sur une phase ne permettant pas d'alimenter la puissance de la station.

Description de la situation :

- Panne sur 1 phase le dimanche – Pas d'alarme sur site (les principaux appareillages en monophasé étaient sur les autres phases)
- Lors de la visite de l'agent SAUR suite alarme TROP plein intervention pour contrôle
- Appel ENEDIS pour intervention – SAUR se renseigne sur possibilité d'avoir un groupe électrogène disponible au cas où – Ok pour le Groupe SAUR
- Intervention ENEDIS lundi : constat perte d'une phase sur transformateur – intervention pour mise en place d'un GE Mardi dans la journée
- Mise en place du groupe mardi en fin d'après-midi – SAUR n'a pas été prévenu – Phase inversée – toujours pas de fonctionnement des moteurs



- Inversion des phases dans armoire électrique SAUR par service maintenance SAUR – remise en route station – Pas de démarrage surpresseur – Mercredi Après midi



- Remplacement Transformateur mercredi à 21h00
- Gros dégâts sur la partie Surpresseur – Eléments HS remplacement ligne de puissance –
- Pont bloqué
- Débitmètre sortie HS

Remise en état et redémarrage jeudi 30/09/2021 à 14h00 environ

- En raison de la crise Covid, les boues extraites dans le silo sur l'année 2020, n'ont pas pu être épandues comme à l'accoutumé. De ce fait, une unité mobile de déshydratation est venue traiter les boues du silo, pour ensuite les envoyer en compostage.



Viviers

- 3 crues du Rhône ont été subies cette année :
 - Février du 2 au 10/02
 - Juillet du 16 au 22/07
 - Décembre du 28/12 au 03/01

A chaque épisode et afin de protéger la station, le poste de relevage d'entrée a été coupé. Une fiche de Non-conformité a été rédigée à chaque fois. Voir Détails dans les bilans de fonctionnement en annexe.

Bourg St Andéol

- 2 crues du Rhône ont été subies cette année :
 - Juillet du 16 au 19/07
 - Décembre du 30/12 au 02/01

Une fiche de Non-conformité a été rédigée à chaque fois. Voir Détails dans les bilans de fonctionnement en annexe.

- Le suivi Milieu récepteur a débuté en juillet 2021 et s'arrêtera au mois de mars 2022.

St Montan Village

Le second étage de la station ne filtre plus (Colmaté). Il a été by passé sur les conseils du SATESE à la fin de l'année 2021 pour lui permettre de sécher.

Un suivi du rejet a été mis en place et respect les exigences de l'arrêté.

A priori, depuis il a bien séché ; il sera griffé en surface en début d'année 2022 avant sa remis en service.



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

COMMUNE	DATE	Type	DETAIL OPERATION
BIDON	Aout	Travaux	STEP - Mise en place panier dégrilleur sur PR entrée
BIDON	Février	Travaux	STEP – Ecrémage lit secondaire
BOURG ST ANDEOL	Janvier	Travaux	Reprise boîte de branchement - Chemin de la Glacière (Mr Duprés)
BOURG ST ANDEOL	Mars	Travaux	Renouvellement tampon en Amont PR Souteyranne
BOURG ST ANDEOL	Avril	Travaux	PR Tourne - renouvellement Armoire électrique
BOURG ST ANDEOL	Avril	Travaux	STEP - Mise en place manchette de vidange déssableur
BOURG ST ANDEOL	Novembre	Travaux	STEP - changement porte du local
BOURG ST ANDEOL	Novembre	Travaux	PR Cheylard - Mise en place clapet anti retour sur trop plein
BOURG ST ANDEOL	Novembre	Travaux	Remise à la cote regard - Avenue Brossolette
BOURG ST ANDEOL	Novembre	Travaux	Scellement boîte - 6 route St Croix
LARNAS	Juin	Travaux	STEP - Préparation STEP - Renouvellement polymère
LARNAS	Juin	Travaux	STEP - Opération de remplacement des diffuseurs aération
ST JUST ARDECHE	Mai	Travaux	STEP - Curage géotube (boues) + Mise en place nouveau géotube
ST JUST ARDECHE	Juin	Travaux	Reprise boîte de branchement- école publique
ST JUST ARDECHE	Juin	Travaux	Reprise tampon aval STEP
ST JUST ARDECHE	Septembre	Travaux	Mise à la cote tampon - Ancienne route de St Martin Ardèche
ST JUST ARDECHE	Octobre	Travaux	Renouvellement tampon - en Face commerce (Rte de Bourg st Andéol)
ST MARTIN ARDECHE	Mai	Travaux	PR Sauze - Mise en sécurité - ouverture trappes
ST MARTIN ARDECHE	Mai	Travaux	PR Sauze - Mise en place échelle accès armoire EDF
ST MARTIN ARDECHE	Juin	Travaux	Renouvellement boîte de branchement - Quai des Pescadou
ST MARTIN ARDECHE	Décembre	Travaux	STEP St Martin - réparation robinet sur circuit AEP local technique
ST MONTAN BARRAGE	Mai	Travaux	STEP - Modification portail entrée
ST MONTAN BARRAGE	Septembre	Travaux	PR Tuilière - optimisation refus dégrillage OM
ST MONTAN BARRAGE	Septembre	Travaux	STEP - Enrochement géotextile des lits
ST MONTAN VILLAGE	Février	Travaux	STEP + PR Step - Reprise vanne Bayard AEP
ST MONTAN VILLAGE	Juin	Travaux	Rehaussement et renouvellement d'un tampon au bord de la Conche
ST MONTAN VILLAGE	Octobre	Travaux	Mise à la cote d'un tampon EP - Devant petit bistrot
VIVIERS	Juillet	Travaux	Sondage recherche branchement chemin du Crocs
VIVIERS	Octobre	Travaux	Scellement tampon - Route St Alban
VIVIERS	Novembre	Travaux	PR La Moutte - mise en sécurité et changement capotage
VIVIERS	Novembre	Travaux	Mise en place regard Impasse Roubine
VIVIERS	Décembre	Travaux	Rue du Ruisseau - Création regard EU



Bidon

- STEP - Mise en place panier dégrilleur sur PR entrée



- STEP – Ecrémage lit secondaire



Bourg-Saint-Andéol

- Reprise boîte de branchement - Chemin de la Glacière (Mr Duprés)





- Renouvellement tampon en Amont PR Souteyranne



- PR Tourne - renouvellement Armoire électrique



- STEP - Mise en place manchette de vidange dessableur





- STEP - changement porte du local



- PR Cheylard - Mise en place clapet anti-retour sur trop plein





- Remise à la cote regard - Avenue Brossolette



- Scellement boîte - 6 route St Croix





Larnas

- STEP - Préparation STEP - Renouvellement polymère



- STEP - Opération de remplacement des diffuseurs aération





Saint Just D'Ardèche

Entretien maintenance premier niveau et exploitation.

Les boues en excès sont extraites dans des sacs drainants de type géo tube. Ils sont ensuite évacués en compostage. Pas d'évacuation de boue en compostage pour l'année 2020. Les sacs ont été vidés en début d'année 2021.

Pour 2022 : Démarrage de la prospection foncière pour l'implantation de la nouvelle station et démarrage de l'étude sur le choix de la filière.

Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.

Hydrocurage préventif du réseau et inspection télévisuelle.

- STEP - Curage géotube (boues) + Mise en place nouveau géotube



- Reprise boite de branchement- école publique





- Reprise tampon aval STEP



- Mise à la cote tampon - Ancienne route de St Martin Ardèche





- Renouvellement tampon - en Face commerce (Rte de Bourg st Andéol)



St Martin Ardèche

- Mise en place d'un système de vérification des sondes de débit US sur 3 hauteurs + le zéro.
- PR Sauze - Mise en sécurité - ouverture trappes





- PR Sauze - Mise en place échelle accès armoire EDF



- Renouvellement boîte de branchement - Quai des Pescadou





- STEP St Martin - réparation robinet sur circuit AEP local technique



St Montan Moynaches

- Les lits ont été faucardés.
- Entretien maintenance premier niveau et exploitation.
- Etude sur la réhabilitation de la station.
- Remplacement vanne AEP fuyarde





St Montan Barrage

- Les lits ont été faucardés.
- Mise en service d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance.
- Mise en place de matériaux pour protéger les bâches des lits, déplacement du portail pour favoriser le passage des engins



- Amélioration PR les Tuilleres





St Montan Village

- Pour 2021 : mise en place d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance.
- Les lits ont été faucardés.
- STEP + PR Step - Reprise vanne Bayard AEP



- Rehaussement et renouvellement d'un tampon au bord de la Conche



Gras Nord

Réhabilitation d'une partie du chemin d'accès à l'installation pour permettre le passage de véhicule pour vidanger la fosse (vidange 1er trimestre 2022).



Gras Sud

- Débroussaillage important aux abords de l'installation pour permettre son accès.





Viviers

- Sondage recherche branchement chemin du Crocs



- Scellement tampon - Route St Alban





- PR La Moutte - mise en sécurité et changement capotage



- Mise en place regard Impasse Roubine





- Rue du Ruisseau - Création regard EU





2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CC DRAGA EU DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Le contrat de DSP de Larnas s'est terminé le 30/06/2021 ; depuis cette date le système d'assainissement intègre le contrat de la DRAGA jusqu'au 30 juin 2030.

La SAUR assure en contrat de prestations de services les contrôles d'assainissement non collectif. En fin d'année 2021, un avenant en préparation permet d'envisager l'intégration de cette mission à la délégation.

Les avenants du contrat

Les conventions du contrat

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et Faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES

1.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR)**, **1 Centre de Service Permanent (CSP)**, **23 Directions d'Exploitations (DEX)**, **23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques



Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

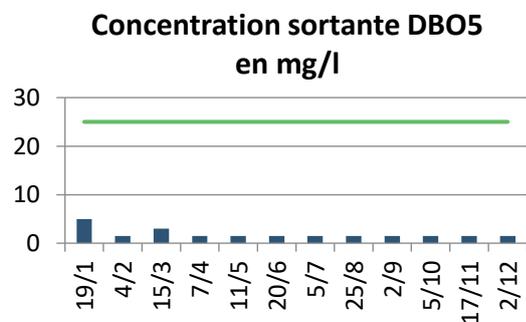
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



PROTEGER LE MILIEU NATUREL

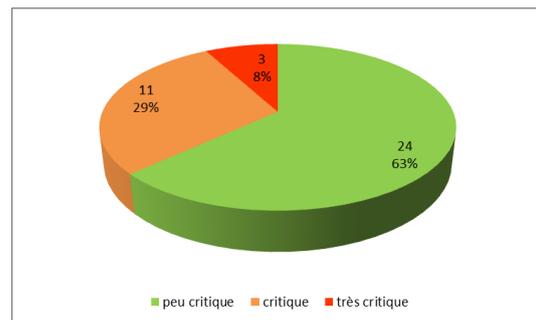
GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.

Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION**



DYNAMIQUE DES POSTES permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie





PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



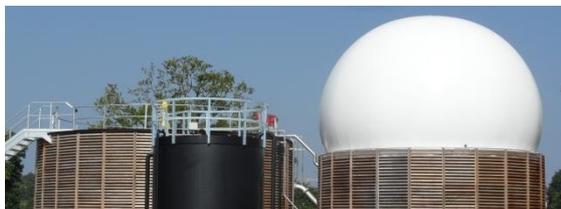
Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'île de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiM, NOWMMA)

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



UNE EXPERIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées





DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place d'un diagnostic permanent pour les agglomérations de taille $\geq 10\ 000$ équivalents habitants (EH) est réglementaire au 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations $\geq 2\ 000$ EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanent est une démarche visant à :

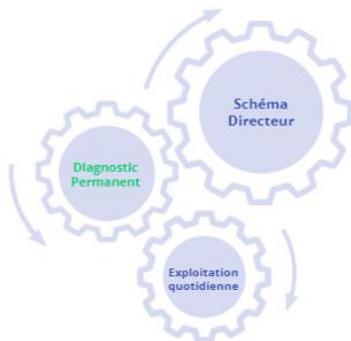
1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :



Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, SAUR, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.** Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

SAUR dispose ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360.** Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégrées, données pluviométriques ...), elle regroupe à

la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (PR),
- Ouvrages de déversement (DO)
- Stations d'épuration (STEP)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (ECP)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (H2S)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (INDUS)
- Cartographie du risque d'encrassement (HYDRO)
- Débordement et déversement par temps de pluie (PLUIE)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (MILIEU)
- Risque de défaillance électromécanique (ARD)



DIAG 360° vous offre la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.

Les premiers modules de la plateforme (PR, DO, ECP et H2S) ont été livrés en 2021. Les modules restants seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**



LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

PRESENTATION GENERALE

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



Modification sur les analyses de risques et de défaillance :

L'arrête du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de défaillance sur le système de collecte. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5 ≥ 10 000 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 < 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2023
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 ≥ 200 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2025



DIAGNOSTIC PERMANENT

DEPUIS L'ARRETE DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRETE DU 31 JUILLET 2020.

Démarche de progrès continu

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une gestion patrimoniale.

Le document technique de l'ASTEE rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement. Il ne se limite donc pas au diagnostic, il intègre l'ensemble des actions qui jalonnent cette démarche.

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (Figure 3 : Boucle de rétroaction).



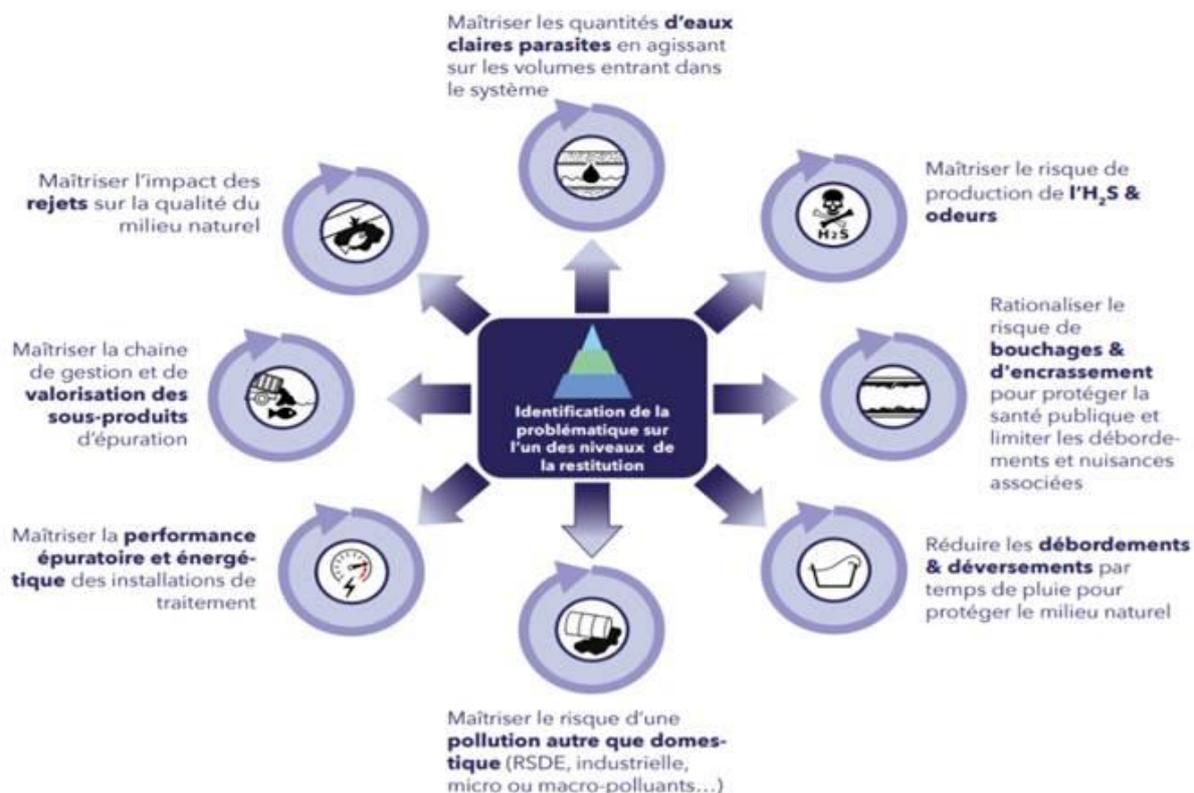
Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

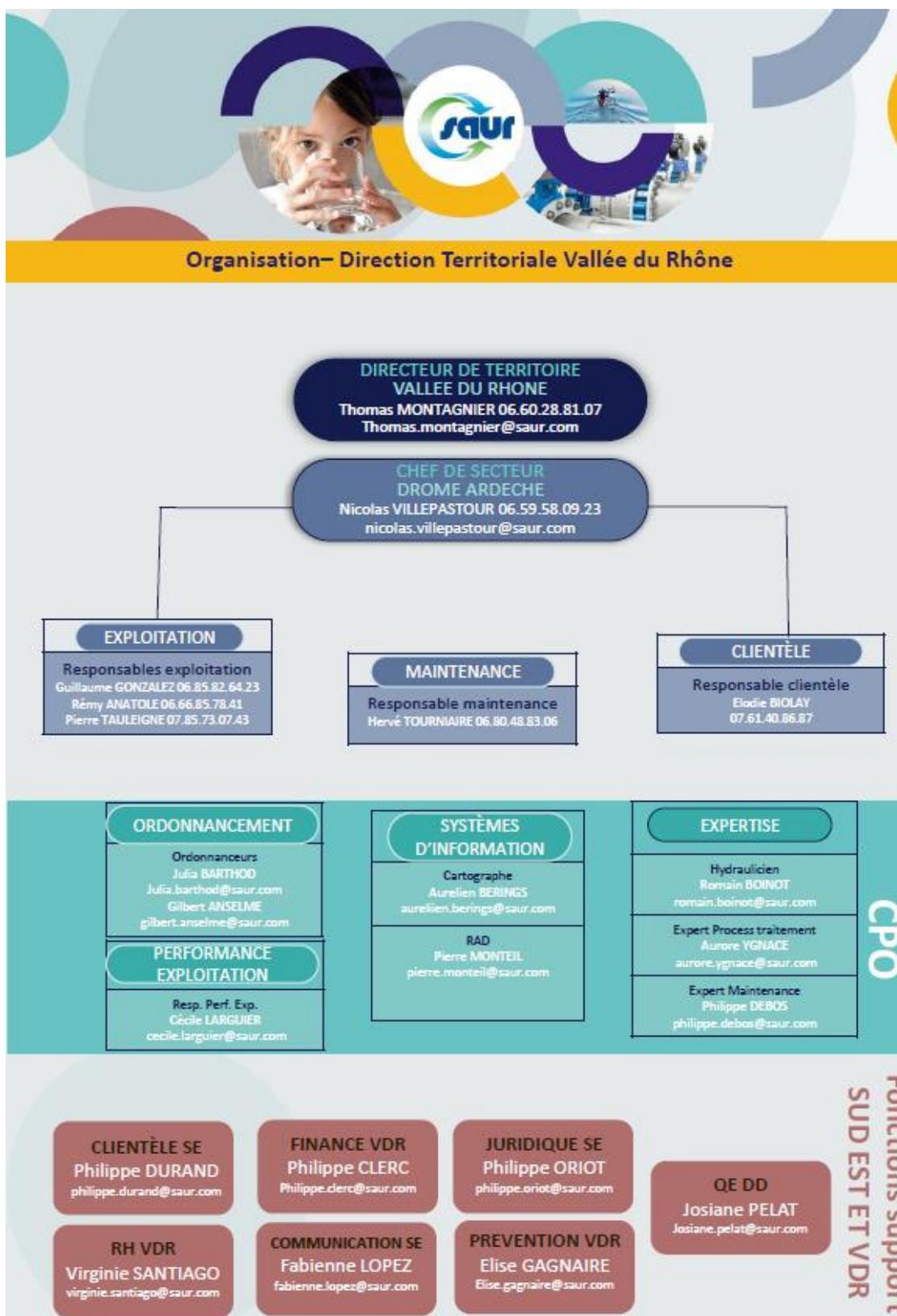


- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT





2.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

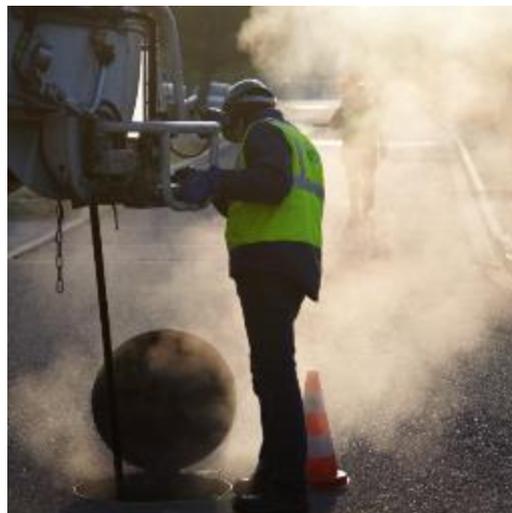
VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	14
Capacité épuratoire (eq Hab)	22 165
Poste(s) de relevage	*24
Linéaire de conduites (KmL)	133.073

* Dont 1 PR pour l'alimentation de le Tourne



Matériau	Valeur (%)
Pvc	47,12
Amiante ciment	4,64
PVC CR8	3,93
Béton	3,22
Fonte	1,97
Autres	39,12



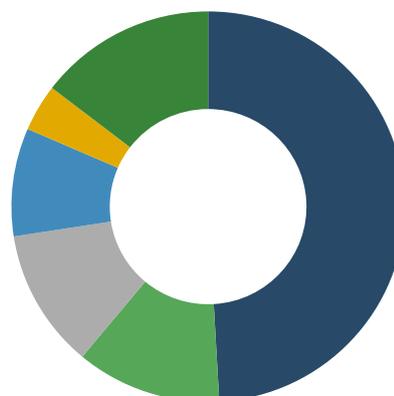
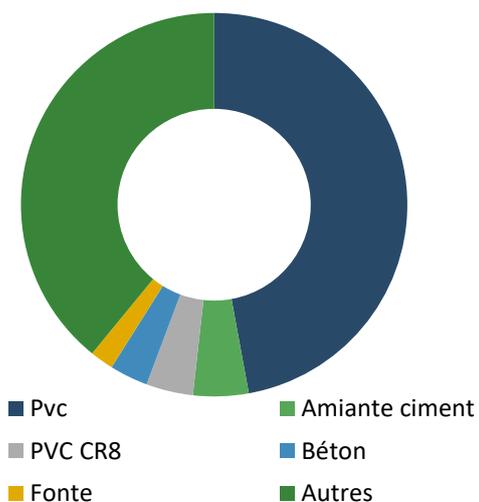
Répartition par diamètre

LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2021, le linéaire de canalisations est de 126,591 km.

Répartition par matériau



■ Circulaire 200 ■ Autres ? ■ Circulaire ?
 ■ Circulaire 160 ■ Circulaire 300 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	49,1
Autres ?	11,95
Circulaire ?	11,51
Circulaire 160	8,96
Circulaire 300	3,9
Autres	14,59



LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2020	2021
Total de la collectivité	6 438	6606

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2020	2021
Total de la collectivité	668 194	*657046

*En 2020 St marcel d'Ardèche avait été comptabilisé c'est pour cela que le chiffre est inférieur.

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Il n'y a eu aucune réclamation en 2021



**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**

Un regard sur notre activité



LE TRAITEMENT

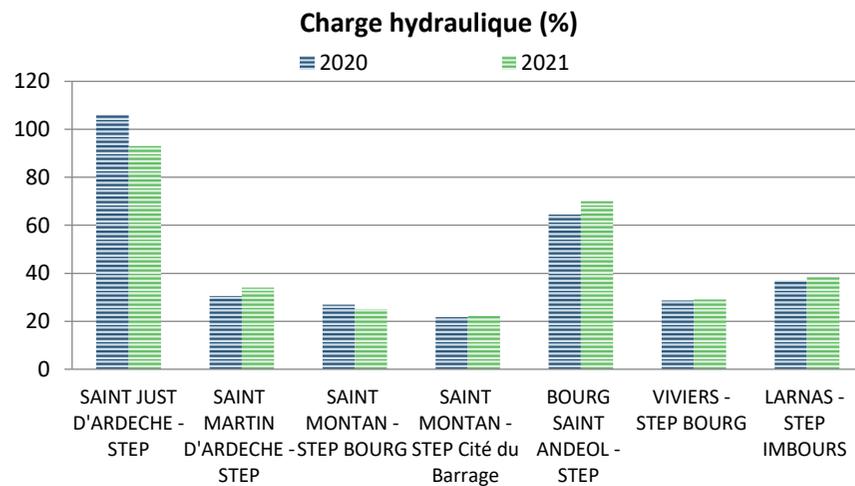
EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

Les charges hydrauliques reçues sont stables entre 2020 et 2021

	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	64,51%	70,15%
LARNAS - STEP IMBOURS -	37,05%	38,51%
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	106,11%	93,06%
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE	30,52%	34,11%
SAINT MONTAN - STEP BOURG	27%	25%
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage	21,67%	22,22%
VIVIERS - STEP BOURG	28,63%	29,09%

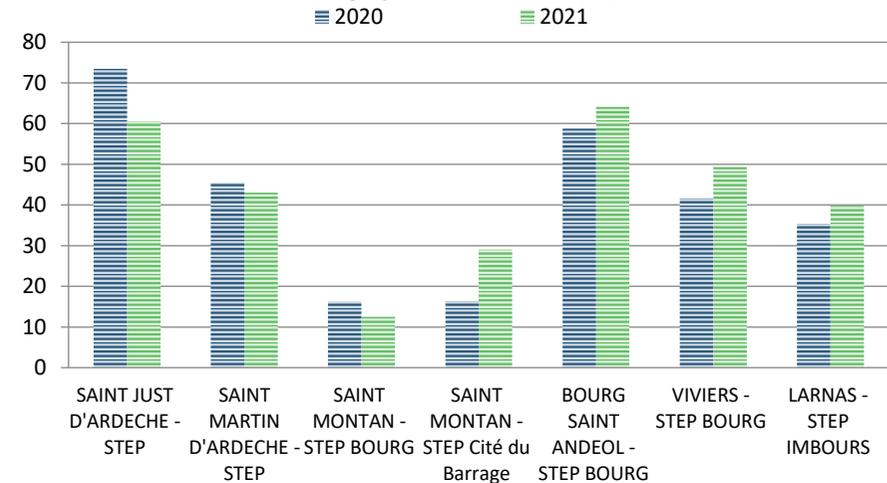


Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

Les charges organiques reçues sont stables entre 2020 et 2021

	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	67,14%	64,16%
LARNAS - STEP IMBOURS -	35,39%	39,76%
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	73,55%	60,62%
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE	38,88%	42,99%
SAINT MONTAN - STEP BOURG	16,2%	12,5%
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage	16,33%	29,06%
VIVIERS - STEP BOURG	41,57%	49,35%

Charge polluante DBO5 (%)





Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2020	2021
Consommation en KWh	605214	697 113

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	Entrée	337 656	368 338
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	Sortie	325 091	354 547
LARNAS - STEP IMBOURS -	Entrée	35 370	42 030
LARNAS - STEP IMBOURS -	Sortie	34 355	41 752
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Entrée	78 395	67 804
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Sortie	78 395	62 235
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Entrée	59 322	69 775
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Sortie	60 986	70 294
VIVIERS - STEP BOURG	Entrée	161 348	165 766
VIVIERS - STEP BOURG	Sortie	168 606	170 808
ST MONTAN – STEP VILLAGE	Sortie	NC	9 068
ST MONTAN – STEP Cité Barrage	Sortie	NC	11 567

Production de boues (en tMS)

	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	96,363	82,413
LARNAS - STEP IMBOURS -	14,794	9,137
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	14,497	12,984
VIVIERS - STEP BOURG	15,701	17,054



Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	Compostage	71,12	75,73
LARNAS - STEP IMBOURS *	Compostage	-	9,74
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Compostage	-	2,552
VIVIERS - STEP BOURG	Compostage	22,18	-

*en raison de la crise Covid19, les boues de Larnas ont été évacuées en compostage. Cette évacuation correspond aux boues produites sur l'année 2020.

Les Boues de Viviers ont été stockées sous l'aire de séchage en 2021 ; un géotube a été curé sur St Just Ardèche. Pas de curage sur les stations à roseaux

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2020	2021
STEP VILLAGE - - BIDON	Refus vers O.M	560	560
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	Refus vers O.M	3 725	3 160
GRAS - STEP NORD (fosse)	Refus vers O.M	0	0
GRAS - STEP SUD (fosse)	Refus vers O.M	0	0
GRAS - STEP RIMOUREN	Refus vers O.M	0	0
LARNAS - STEP GERBAUX -	Refus vers O.M	60	60
LARNAS - STEP HAUTES VALGAYETTES -	Refus vers O.M	60	60
LARNAS - STEP IMBOURS	Refus vers O.M	1 480	670
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	Refus vers O.M	2 660	2 380
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP	Refus vers O.M	1 150	700
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage	Refus vers O.M	480	480
SAINT MONTAN - STEP BOURG	Refus vers O.M	480	480
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES	Refus vers O.M	240	240
VIVIERS - STEP BOURG	Refus vers O.M	3 150	4 450

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG	16 000	18 200

Les apports extérieurs (en kg)

		2020	2021
VIVIERS - STEP BOURG	Apport de matières de vidange-m3 (en m³)	0	0

Aucune convention de signée sur la step de VIVIERS avec des dépoteurs



Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en oeuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la

protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publiques en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19



**LA QUALITE DU
TRAITEMENT**

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL	12	12
SAINT JUST D'ARDECHE	2	2
SAINT MARTIN D'ARDECHE	12	12
SAINT MONTAN - STEP BOURG	1	1
SAINT MONTAN - Cité du Barrage	2	2
VIVIERS	12	12
LARNAS - STEP IMBOURS -	12	12



Conformité des stations d'épurations

BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	100%	100%	Conforme
GRAS - STEP NORD (fosse)	La réglementation n'impose pas de bilan		
GRAS - STEP RIMOUREN	La réglementation n'impose pas de bilan		
GRAS - STEP SUD (fosse)	La réglementation n'impose pas de bilan		
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE	100%	100%	Conforme
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP BOURG	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage	100%	100%	Conforme
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES	La réglementation n'impose pas de bilan		
STEP VILLAGE BIDON	La réglementation n'impose pas de bilan -		
VIVIERS - STEP BOURG	100%	100%	Conforme
LARNAS - STEP IMBOURS -	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).



6.

LES INDICATEURS DE
PERFORMANCE
*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	695.43	100%	88,022 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
2 (RVE à Bourg st Andéol et CapFun à Larnas)	88.022 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
81	133.073	120	695.43	70.8	6506
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de DBO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,23	1,19	110,525
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	7,899	133,073
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
7124	Dépend de la commune	Dépend de la commune

Communes	Prix m3 assainissement	
	2021	2022
Bidon	1.68	1.93
Bourg St Andéol	2	2.18
Gras Nord	1.94	2.14
Gras Sud	1.94	2.14
Gras Rimourens	1.94	2.14
Larnas	2.13	2.28
St Just Ard	1.98	2.17
St Marcel Ard	2.23	2.44
St Martin Ard	1.9	2.11
St Montan Barrage	2.13	2.28
St Montan Village	2.13	2.28
St Montan Moynaches	2.13	2.28
Viviers	1.99	2.18

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2021	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
0	-	1 269 509	0	7124
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	657 046	NR
	Données de consolidation	Données de consolidation



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2021
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	8 777
Hydrocurage préventif (ml)	7 588
Passage caméra (ml)	787
Nombre de débouchage	79
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	915
Nettoyage postes de relevage (nombre)	46



Les casses sur conduites et sur branchements

	2020	2021
Casses sur conduites (nombre)	1	1
Casses sur branchements (nombre)	0	0

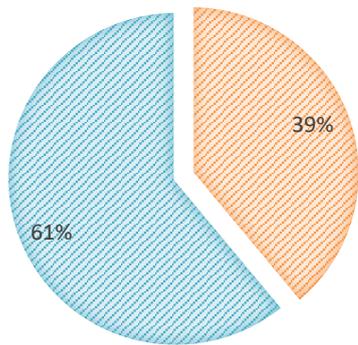




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2020	2021
Entretien niveau 2	36	41
Contrôles réglementaires	50	61



■ Entretien Nv 2 ■ Contrôles réglementaires

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	54	40
Préventif	18	1

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





8.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Station d'épuration

- Refaire la STEP de Saint Just d'Ardèche car celle-ci est sous dimensionnée et ne possède pas de filière boues.
- Mettre une filière de traitement des boues plus efficace sur la STEP de VIVIERS.
- Remettre en service le silo sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol. **FAIT**
- Mettre un agitateur dans le BA STEP BSA
- Remettre en service l'unité de dépotage MDV sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol.
- Mettre en place un dégrilleur fin en entrée STEP de Bourg-saint-Andéol. **FAIT**
- Installer un panier dégrilleur sur le PR de la STEP de BIDON. **FAIT**
- Mettre une pompe immergée dans le bac à flottants de la fosse à écumes de la STEP de VIVIERS. **FAIT**
- Dévier l'eau pluviale du versant donnant sur la STEP du village de Saint-Montan pour éviter que le talus s'effondre à nouveau (chiffrage donné en attente de l'autorisation du propriétaire) **FAIT**
- Enrocher les géotextiles et bâches plastique autour des roseaux des STEP de St-MONTAN afin de pérenniser leur durée de vie. **FAIT**
- Espaces verts sur les STEP de GRAS afin de pouvoir y parvenir avec un engin de pompage. **FAIT**
- Refaire la tuyauterie de la STEP des Moynaches
- Installer débitmètres de sortie sur STEP ST-MONTAN LOU MURET et CITE DU BARRAGE. **FAIT**
- Créer un branchement AEP pour la STEP de Gerbeaux afin d'avoir un point d'eau.
- Mettre en place un système pour pencher les cuves de polymère sur la STEP de Bourg-Saint-Andéol.

Poste de relevage

- Mettre en place un dégrilleur et compacteur en amont du PR de la Souteyranne au niveau du DO de Tourne et changer les pompes afin de mettre un système avec barres de guidages et non des câbles.
- Mettre en place un clapet anti-retour sur le TP du PR-Cheylard. **FAIT**
- Déboiser et débroussailler une zone autour du PR de SAUZE, et aménager un chemin pour accéder à l'ouvrage réparer fuite refoulement PR. **FAIT**
- Equiper le PR des Tuilleries cité du barrage d'un compacteur
- Equiper le PR STEP village Saint-Montan village d'un compacteur

Réseau

- Dévier les sources Avenue Pierre Brossolette à Bourg-Saint-Andéol Point noir réseau. **POINT NOIR RESEAU !**
- Reprendre réseau rue de la pompe Saint Just d'Ardèche **POINT NOIR RESEAU !**
- Entretien espaces verts et murs de soutènements ruisseau des Abeilles à Bourg-Saint-Andéol.
- Pérenniser le réseau à la traversée de la Tourne au niveau du boudrome à Bourg-saint-Andéol.
- Améliorer la convergence du pluvial et de l'EU avenue Maréchal Leclerc à Bourg-saint-Andéol.
- Installer débitmètre sur DO allée du Rhône à VIVIERS. **FAIT**
- Stabiliser la descente du réseau de la pharmacie vers la traversée de la Conche à Saint-Montan.
- Faire des modifications sur le réseau avenue Brossolette (mettre regard en limite de propriété) pour la collecte EU des immeubles et la séparer de l'AEP qui sont tous les deux dans une galerie.



9.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **CENTRE-EST**
Centre **AUVERGNE RHONE ALPES**
Département **ARDECHE**
Collectivité **DRAGA AS**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS		523,1	1 146,9	119,2
Exploitation du service		498,2	601,6	
Collectivités et autres organismes publics			495,4	
Travaux attribués à titre exclusif		21,8	44,3	
Produits accessoires		3,1	5,7	
CHARGES		566,3	1 201,8	112,2
Personnel		157,3	180,4	
Energie électrique		45,4	63,9	
Produits de traitement		8,5	10,3	
Analyses		8,7	7,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		127,9	162,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		10,4	8,2	
Autres dépenses d'exploitation		86,0	110,3	
- Télécommunications, poste et télégestion		4,5	4,5	
- Engins et véhicules		26,1	21,5	
- Informatique		26,3	31,7	
- Assurances		6,3	3,0	
- Locaux		12,2	33,2	
- Divers		10,8	16,5	
Contribution des services centraux et recherche		57,2	67,7	
Collectivités et autres organismes publics			495,4	
- Part collectivité			495,4	
Charges relatives aux renouvellements		71,6	67,5	
- Pour garantie de continuité du service		22,5	16,8	
- Fonds contractuel		49,1	50,7	
Charges relatives investissements du domaine privé		3,0	1,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		-9,6	26,2	
RESULTAT AVANT IMPOT		-43,2	-54,9	-27,1
RESULTAT		-43,2	-54,9	-27,1

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 140-014001 -072001 -02 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 17/06/2022



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :



Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES



10.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	1986	4 000	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	2015	665	Domestique Séparatif	-	Non	Non	SAINT-MONTAN
STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	2006	130		-	Oui	Non	BIDON
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	2010	1 200	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-MONTAN
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	1979	8000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée à très faible charge et Traitement secondaire avec dénitrification . Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis Compostage.	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	1991	1 200	Domestique Séparatif	-	Oui	Non	SAINT-JUST-D'ARDECHE
SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH	2000	160	Domestique	-	Non	Non	SAINT-MONTAN
GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	2009	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS
GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH	2000	150	Domestique	-	Non	Non	GRAS
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	2014	4 000	Domestique	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée à très faible charge et traitement secondaire avec dénitrification. Boues_Déshydratation par séchage solaire puis Compostage.	Oui	Non	VIVIERS
LARNAS - STEP GERBAUX - 40 EH	2017	40	Domestique Séparatif	Roseaux	Non	Non	LARNAS
LARNAS - STEP HAUTES VALGAYETTES - 20 EH	2017	20	Domestique Séparatif	Roseaux	Non	Non	LARNAS
LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	2006	3 500	Domestique Séparatif	Boues activées	Oui	Non	LARNAS



Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LARNAS	LARNAS - PR Les Riccords	7 m ³ /h	2013	Oui	Non
LARNAS	LARNAS - PR Village	6 m ³ /h	2013	Oui	Non
LARNAS	*LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	22 m ³ /h	2006	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	32 m ³ /h	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	64 m ³ /h	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE alimentation ruisseau)	P1 = 68 m ³ P2 127 = m ³ /h	Non	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	31 m ³ /h	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	12 m ³ /h	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
BOURG-SAINT-ANDEOL	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	120 m ³ /h	Oui	Non	BOURG-SAINT-ANDEOL
GRAS	GRAS - PR de Rimouren	25 m ³ /h	Oui	Non	GRAS
SAINT-JUST-D'ARDECHE	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	45 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-JUST-D'ARDECHE
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	52 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES	30 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	11 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MONTAN
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	20 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MONTAN
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	10 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MONTAN
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR LES TUILIÈRES (Cité du Barrage)	41 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MONTAN
SAINT-MONTAN	SAINT MONTAN - PR Le Village	14 m ³ /h	Oui	Non	SAINT-MONTAN
VIVIERS	VIVIERS - PR LA MOUTTE	26 m ³ /h	Oui	Non	VIVIERS
VIVIERS	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	6 m ³ /h	Non	Non	VIVIERS
VIVIERS	VIVIERS - PR LES PERRIERS	75 m ³ /h	Oui	Non	VIVIERS
VIVIERS	VIVIERS - PR SABATON	10 m ³ /h	Oui	Non	VIVIERS
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT AULE	10 m ³ /h	Oui	Non	VIVIERS
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	15 m ³ /h	Oui	Non	VIVIERS

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2021, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 110.525 km.



Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 800	279	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	12602	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 1300	87	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 160	870	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 400	107	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 700	7	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Caniveau ?	33	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	1883	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	66	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	55	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	1249	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	98	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	168	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	117	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	6	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	10	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	123	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	212	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 700	14	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	8	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	93	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	352	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	527	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 600	361	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 750	151	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	299	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	202	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	23	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	635	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Rectangulaire 1800	46	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 400	78	Gravitaire	Eaux pluviales
InconPvcnu	Autres 300	8	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	46	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 300	38	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 400	264	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 500	265	Gravitaire	Eaux pluviales
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 600	243	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 1000	150	Gravitaire	Eaux pluviales
Polypropylène	Circulaire 600	18	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 160	58	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 200	51	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 250	31	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 300	193	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 400	6	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 500	10	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire ?	56	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	207	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	58	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 600	39	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Rectangulaire ?	22	Gravitaire	Eaux pluviales



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC CR8	Autres ?	3	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	21	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 200	8	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	44	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	68	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	219	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	1332	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	307	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	119	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	1660	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres 300	172	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	6375	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	145	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	13395	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	23	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	0	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 60	85	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 1000	63	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 150	153	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 160	58	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 200	45	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 600	148	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 700	140	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 160	203	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	170	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	83	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 400	30	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	22	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	212	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	839	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	0	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 350	410	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 400	16	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 150	31	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	2	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 300	6	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	202	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres ?	116	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 125	6	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 150	104	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 200	100	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 250	18	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	2856	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	54	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	335	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	9207	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160200	14	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 180	306	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	36366	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	772	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	373	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	32	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 200	216	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 300	1	Gravitaire	Eaux usées



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC CR8	Autres 315	13	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	468	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	4249	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 160	10	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 200	87	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	285	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	621	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	106	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	702	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	876	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 500	694	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 600	151	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 800	58	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	390	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	1746	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 180	9	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 200	889	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	67	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	60	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 315	22	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	3	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 800	135	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 200	153	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 300	68	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 500	571	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 600	491	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	0	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire ?	5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	49	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	272	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	53	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	494	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 800	24	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 400	160	Gravitaire	Unitaire
Polypropylène	Circulaire 600	21	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 300	5	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire ?	47	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 150	101	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 160	707	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	3156	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	403	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 300	1554	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 350	6	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 400	198	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 500	266	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	361	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	1597	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	899	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 100	414	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 125	147	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	199	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	401	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	96	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	19	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	511	Refoulement	Eaux usées



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 75	437	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	81	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	193	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	582	Refoulement	Unitaire
Total		126591		

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020	2021
BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD	11 604	5 387	7 089
BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	360	371	383
BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	47 024	28 724	19 849
BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	2 970	2 555	2 344
BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	375	453	328
BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	29 372	30 949	21 272
BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	255 226	246 215	236 816
GRAS - PR de Rimouren	0	0	1 986
LARNAS - PR Les Riccords	1 293	1 069	936
LARNAS - PR Village	5 122	1 927	1 183
LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	113 416	94 165	106 221
SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR	2 638	2 506	2 680
SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	16 237	42 007	44 445
SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1920 EH (Janv 2023)	0	0	0
SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	12 035	10 737	20 574
SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	2 429	1 499	1 272
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	21 066	9 679	12 362
SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	- 197	355	340
SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE	8 554	10 650	15 169
SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	978	1 205	912
SAINT MONTAN - PR LES TUILIÈRES (Cité du Barrage)	0	0	0
SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	8 572	10 535	7 857
SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	7 990	11 285	2 339
ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICÉ (privé - HS)	1 233	246	156
STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	- 1 049	782	640
VIVIERS - PR LA MOUTTE	2 704	2 800	2 570
VIVIERS - PR LA VICTOIRE	- 234	511	418
VIVIERS - PR SABATON	6	354	340
VIVIERS - PR SAINT ALBAN	1 218	1 642	996
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	177 969	185 504	185 636
Total	728 911	704 112	697 113

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



11.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

Communes	Volumes assujettis EU en m3	Nombre Abonnés	Prix m3 assainissement en €						Abonnement
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Bidon	6887	71	0,216	0,327	0,429	0,55	0,662	0,773	10
Bourg St Andéol	316276	3366	0,607	0,64	0,674	0,707	0,74	0,773	10
Gras Nord	3599	19	0,539	0,589	0,639	0,689	0,739	0,773	10
Gras Sud		37	0,539	0,589	0,639	0,689	0,739	0,773	10
Gras Rimourens		25	0,539	0,589	0,639	0,689	0,739	0,773	10
Larnas	80722	119	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	10
St Just Ardèche	59900	674	0,583	0,625	0,667	0,708	0,75	0,773	10
St Marcel Ardèche	46788	618	0,803	0,87	0,937	0,686	0,753	0,773	10
St Martin Ardèche	67518	480	0,473	0,54	0,607	0,673	0,74	0,773	10
St Montan Barrage	38486	139	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	10
St Montan Village		271	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	10
St Montan Moynaches		44	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	0,773	10
Viviers	36870	1261	0,606	0,639	0,673	0,706	0,739	0,773	10
Total	657046	7124							

Les clients par commune

Voir tableau ci-dessus

Les volumes consommés par commune

Voir tableau ci-dessus

Linéaires par commune

Communes	Pluvial en ml	Séparatif en ml	Unitaire en ml
Bidon	x	1736	x
Bourg St Andéol	16590	28960	12504
Gras	x	2224	x
Larnas	x	6058	x
St Just Ardèche	3511	9873	3734
St Marcel Ardèche	32,49	1639	x
St Martin Ardèche	423	11354	x
St Montan	1505	11207	x
Viviers	3006	25288	48,75
Total	25067,49	98339	16286,75



La liste des industriels

Larnas : Domaine Imbours

Bourg Saint Andéol : Rhône vallée emballage



LA FACTURE 120 M³

Au 01/01/2021

SAINT MONTANT

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			28.21	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.8081	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.7730	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			201.94	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			467.34	Euro
TOTAL TTC de la Facture			502.94	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.25	Euro



SAINT MARTIN D'ARDECHE

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5400	64.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			173.98		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			439.38	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			472.19	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.00	Euro	



		Euro			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			28.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.7730	92.78	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			201.94		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.80	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			467.34	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			502.94	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.25	Euro	



SAINT JUST :

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.8081	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.8250	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			184.18	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			449.58	Euro
TOTAL TTC de la Facture			483.41	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.09	Euro



VIVIERS :

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4600	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.6390	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			185.86	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			451.26	Euro
TOTAL TTC de la Facture			485.26	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.10	Euro



GRAS :

		Euro				
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)				42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)				28.58	5.5 %	
Consommation						
Consommation (part distributeur)		(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)		(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.0538	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				213.80		
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Abonnement (part SAUR)				28.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)				10.00	10. %	
Consommation						
Consommation (part SAUR)		(m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)		(m3)	120	0.5890	70.68	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				179.86		
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Pollution RMC		(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC		(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				51.60		
TOTAL HT de la Facture				445.26	Euro	
TOTAL TTC de la Facture				478.66	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.05	Euro	



BIDON:

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			42.55	5,5 %
Abonnement (part communauté de communes)			28.58	5,5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0.7020	84.24	5,5 %
Consommation (part communauté de communes) (m3)	120	0.4500	54.00	5,5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0536	6.43	5,5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part SAUR)			28.21	10. %
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %
Consommation				
Consommation (part SAUR) (m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire) (m3)	120	0.3270	39.24	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			148.42	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Pollution RMC (m3)	120	0.2800	33.80	5,5 %
Modernisation des réseaux RMC (m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60	
TOTAL HT de la Facture			413.82	Euro
TOTAL TTC de la Facture			444.07	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.76	Euro



BOURG SAINT ANDEOL:

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.6400	76.80	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			185.98		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			451.38	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			485.39	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.11	Euro	



LARNAS:

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			42.55	5.5 %	
Abonnement (part communauté de communes)			26.58	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.7020	84.24	5.5 %
Consommation (part communauté de communes)	(m3)	120	0.4500	54.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0538	6.43	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			213.80		
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part SAUR)			26.21	10. %	
Abonnement (part communautaire)			10.00	10. %	
Consommation					
Consommation (part SAUR)	(m3)	120	0.6081	72.97	10. %
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.7730	92.76	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			201.94		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Pollution RMC	(m3)	120	0.2800	33.60	5.5 %
Modernisation des réseaux RMC	(m3)	120	0.1500	18.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			51.60		
TOTAL HT de la Facture			467.34	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			502.94	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.25	Euro	



NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix au 01/01/2021

Date : 24/06/2021

SAUR.

Partenaire : CC DRAGA

Référence contrat : 072001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR.		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation - Part SAUR.	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 28/12/2020	K : 1,044414
Prix révisé = [K=1,044414] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15+0,34x(ICHTE/ICHTE_0)+0,09x(010534763M/010534763M_0)+0,32x(FSD3MI/FSD3MI_0)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MI_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,0444								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	110,20000	01/06/2020	09/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			119,90000
010534763M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	110,20000	01/09/2020	27/10/2020				123,70000
FSD3MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site Internet	126,60000	01/09/2020	27/10/2020	Site Internet LE MONITEUR			126,90000
TP10A2010MI	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU - 2010 - Site Moniteur	107,30000	01/07/2020	15/10/2020	SITE INTERNET LE MONITEUR			110,20000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat= $0,15+0,34x(ICHTE/ICHTE_0)+0,09x(010534763M/010534763M_0)+0,32x(FSD3MI/FSD3MI_0)+0,1x(TP10A2010MI/TP10A2010MI_0)$								
.	0,15							0,150000000
.	+	0,34	x	(119,9/110,2)			+	0,369927405
.	+	0,09	x	(123,7/110,2)			+	0,101025408
.	+	0,32	x	(126,9/126,6)			+	0,320758294
.	+	0,1	x	(110,2/107,3)			+	0,102702703
.								=====
.								1,04441381

K définitif : 1,0444

CRITERES TARIFAIRES

Critère	Prix de base		Prix actualisé		Prix de base		Prix actualisé	
Tarif consommation	0,5800	0,6058						



12.

LES INDICATEURS DE
PERFORMANCE
*Garantir la performance
de votre réseau*



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	70,4%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		73,25	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,045	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	90,29%	14
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		93,95	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,045	
Total Partie B :		26	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	20,63%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		21,46	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		104,045	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		40	
VALEUR DE L'INDICE		81	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note			120



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

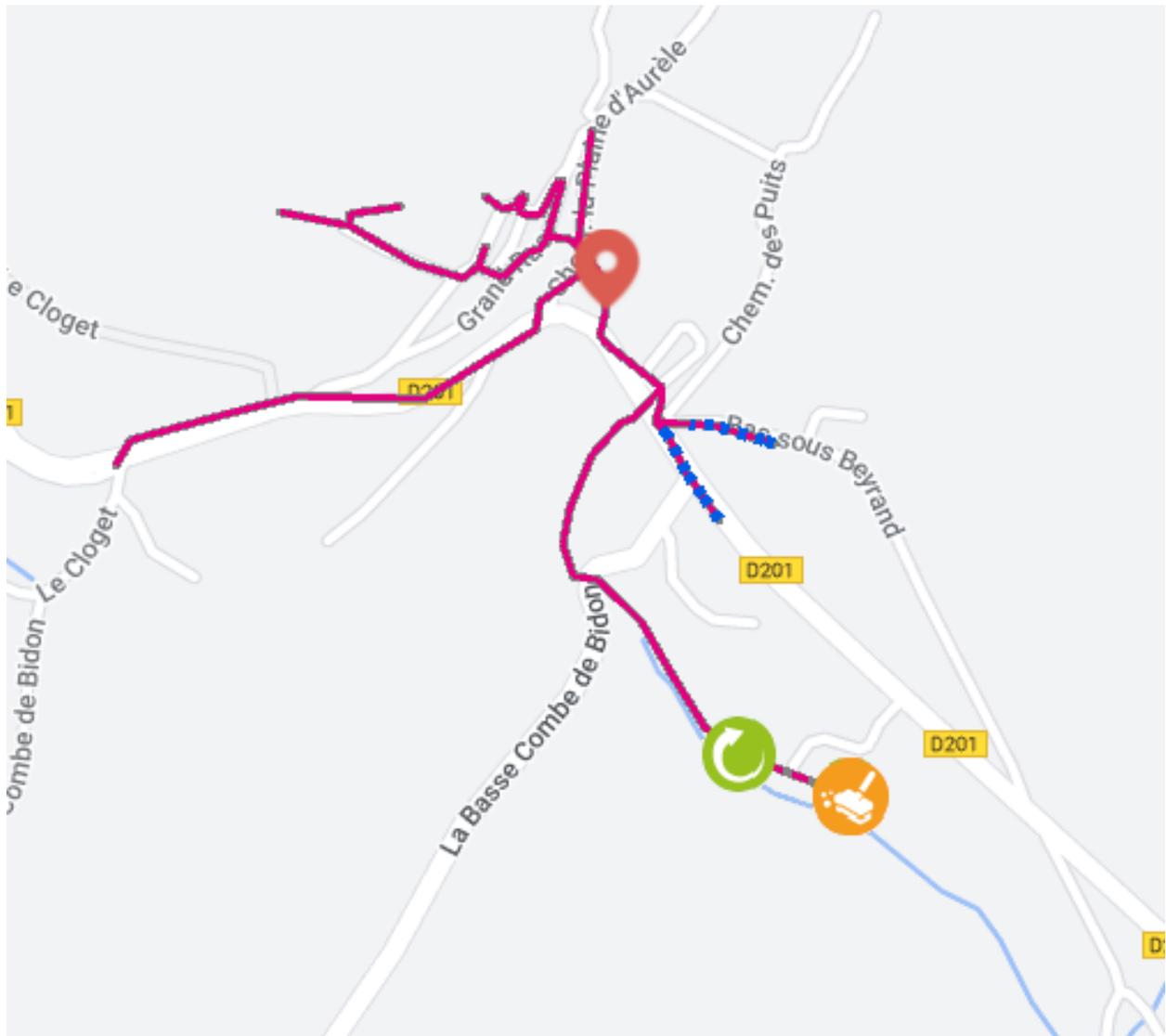
Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
BIDON	152	0	0	152
BOURG-SAINT-ANDEOL	2572	100	335	3007
LARNAS	398	0	0	398
SAINT-JUST-D'ARDECHE	1150	0	0	1150
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	650	0	0	650
SAINT-MONTAN	520	0	0	520
VIVIERS	1711	0	0	1711
Total	7153	100	335	7588

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
BIDON	05/08/21	184 Route du Pouzat	152
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/01/21	16 Avenue Maréchal Juin	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/01/21	21 Avenue Maréchal Juin	30
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/02/21	13 Avenue Maréchal Juin	50
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/02/21	6 Montee des Oliviers	463
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/02/21	13 Avenue Maréchal Juin	20
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/05/21	22 Avenue Albertine Maurin	460
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/05/21	12 Chemin des Chenes Verts	350
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/07/21	19 Avenue Pierre Brossolette	60
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/07/21	40 Chemin de Chalencon	500
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	0	149
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	0	275
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/12/21	100 Allée des Étourneaux	350
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/12/21	1 Impasse Tournette	300
LARNAS	15/03/21	160 Chemin Saint Agnès	398
SAINT-JUST-D'ARDECHE	18/03/21	105 Chemin du Ruisseau	300
SAINT-JUST-D'ARDECHE	21/06/21	Route des Gorges	850
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	07/05/21	70 Quai des Bateliers	650
SAINT-MONTAN	26/03/21	115 Rue du Gua	170
SAINT-MONTAN	06/05/21	309 Route de la Plaine du Cours	350
VIVIERS	16/06/21	3 Avenue du 19 Mars 1962	320
VIVIERS	16/06/21	28 Faubourg Saint Jacques	200
VIVIERS	16/06/21	2 Chemin du Planjol	120
VIVIERS	28/06/21	3 Allée du Rhone	412
VIVIERS	28/06/21	28 Faubourg Saint Jacques	200
VIVIERS	09/08/21	12 Lotissement le Pont Romain	369
VIVIERS	15/11/21	0	90

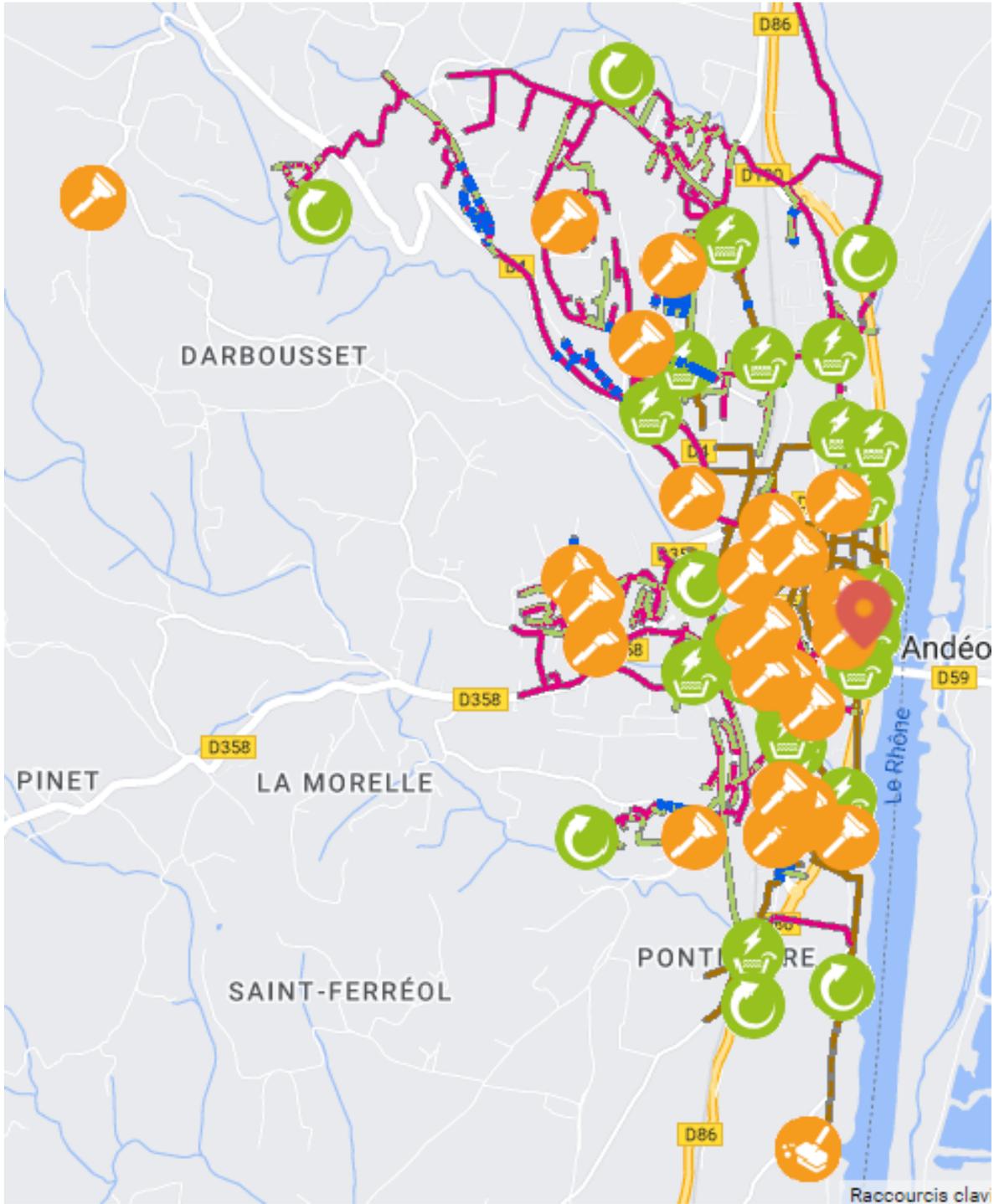


Bidon :



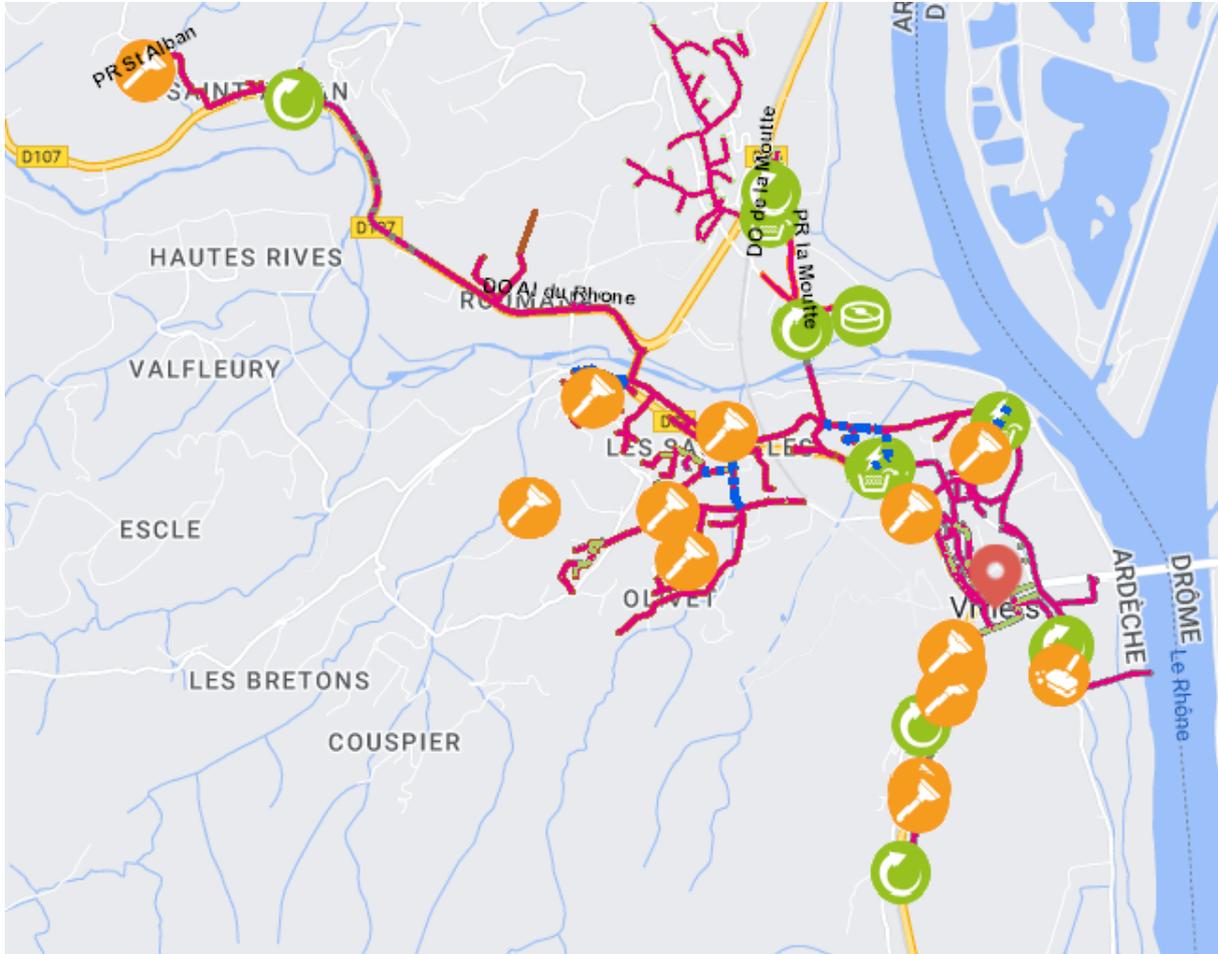


Bourg saint Andéol :



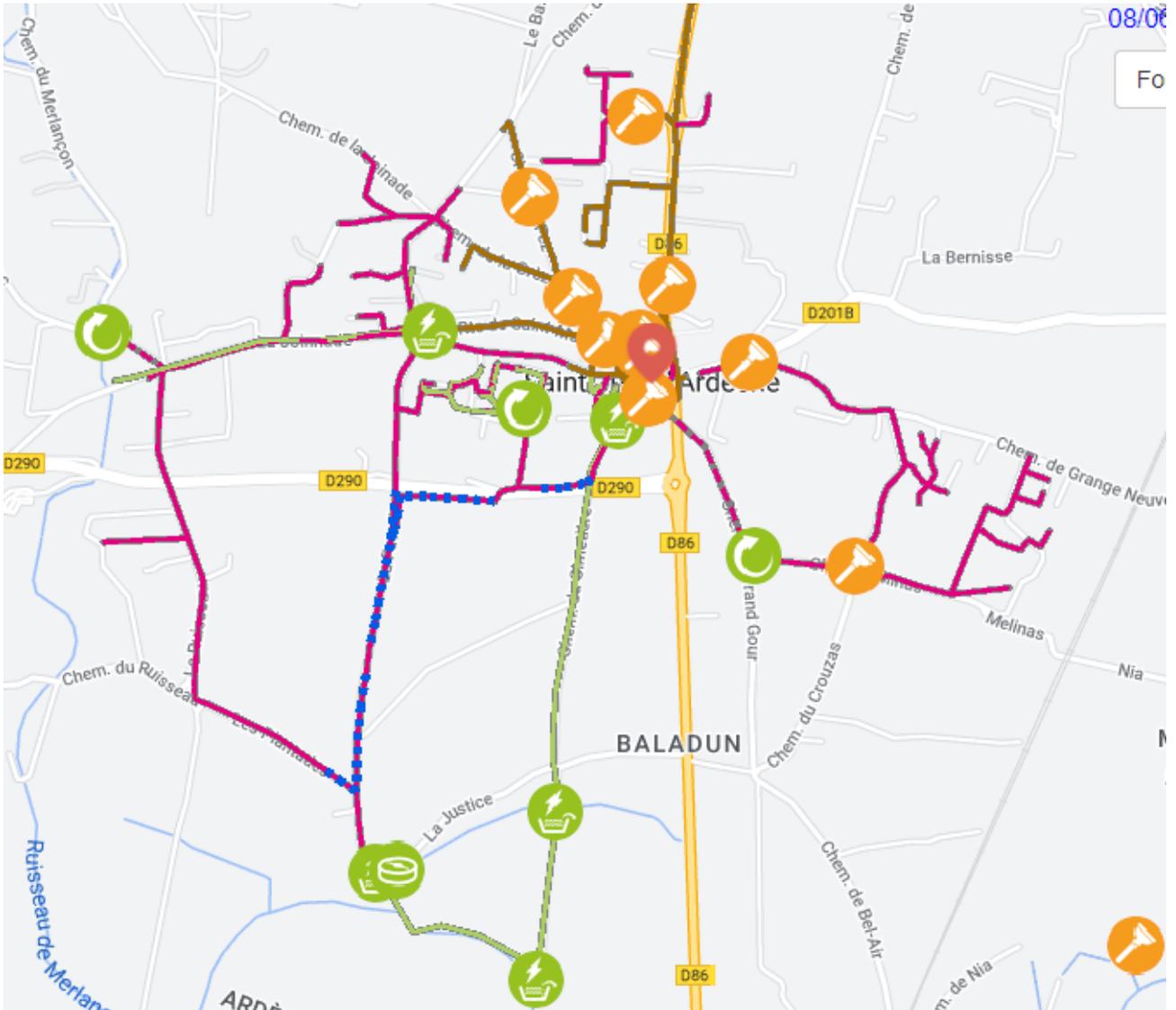


Viviers :



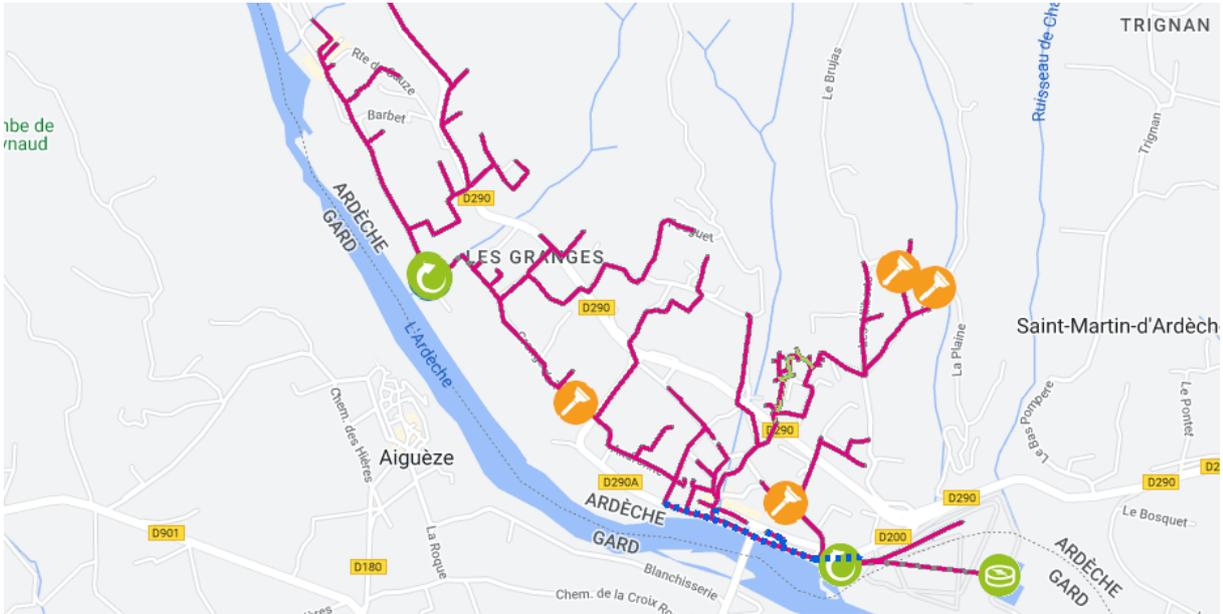


Saint Just d'Ardèche :





Saint Martin d'Ardèche :

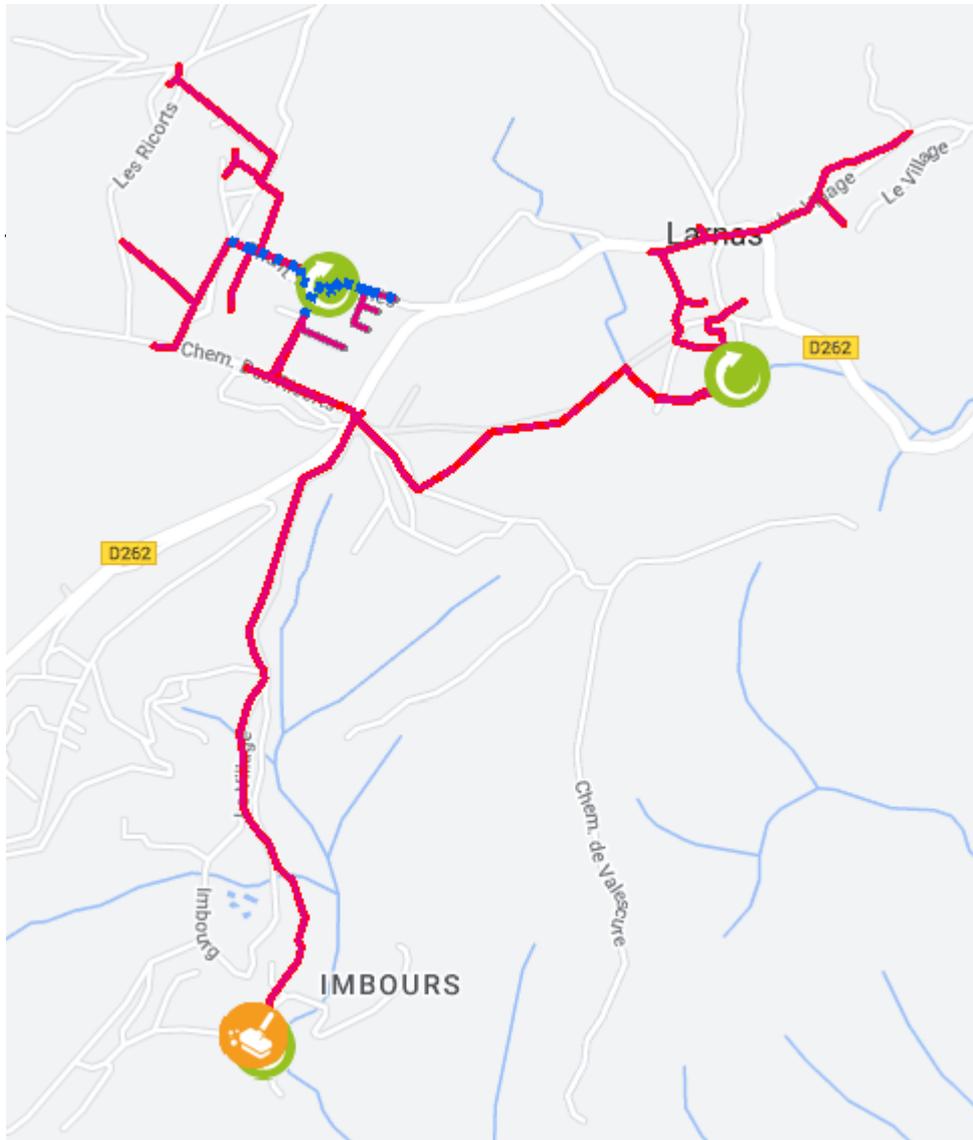


Saint Montan :





Larnas :





Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	Curage EU	12	400
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Hydro Branchement	2	40
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Hydro EU	2	30
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior Branchement	4	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior EP	2	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior EU	12	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior UN	2	0
LARNAS	Débouchage Rior EU	1	0
SAINT-JUST-D'ARDECHE	Débouchage Hydro EU	1	75
SAINT-JUST-D'ARDECHE	Débouchage Hydro UN	1	20
SAINT-JUST-D'ARDECHE	Débouchage Rior Branchement	6	0
SAINT-JUST-D'ARDECHE	Débouchage Rior EU	3	0
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Curage EU	1	35
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Débouchage Rior EU	3	0
SAINT-MONTAN	Curage EU	4	80
SAINT-MONTAN	Débouchage Rior Branchement	1	0
SAINT-MONTAN	Débouchage Rior EU	4	0
VIVIERS	Curage EU	2	10
VIVIERS	Débouchage Hydro EU	3	225
VIVIERS	Débouchage Rior Branchement	3	0
VIVIERS	Débouchage Rior EU	9	0
VIVIERS	Débouchage Rior UN	1	0
Total		79	915

Détail de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	02/03/21	3 Lotissement les Genêts
BOURG-SAINT-ANDEOL	03/06/21	Chemin de-la Glacière Sud
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/05/21	28 bis Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/07/21	9 Avenue Lucien Reynaud
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/04/21	1 Chemin du Haut Gerige
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/06/21	14 Avenue de Tourne
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/03/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/06/21	2b Cite la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	16/10/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	18/10/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/01/21	14 Avenue Maréchal Juin
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	10 Avenue de Tourne
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	15 Chemin de Bellevue
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/12/21	7 Impasse Tournette
BOURG-SAINT-ANDEOL	24/09/21	Cite de la Soubeyranne
SAINT-JUST-D'ARDECHE	06/05/21	105 Route de Bourg-Saint-Andéol
SAINT-JUST-D'ARDECHE	28/12/21	85bis Chemin du Bas Fez
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	17/03/21	540 Chemin de Tabion



Commune	Date	Adresse
SAINT-MONTAN	18/05/21	360 Route de Courbier
SAINT-MONTAN	21/10/21	-
SAINT-MONTAN	30/10/21	-
SAINT-MONTAN	30/10/21	0
VIVIERS	02/08/21	Chemin du Pont Romain
VIVIERS	11/06/21	2 Avenue de la Gare
VIVIERS	16/03/21	-
VIVIERS	16/03/21	10 Chemin du Planjol
VIVIERS	16/09/21	3 Allée du Rhone

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	439
VIVIERS	348
Total	787

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	01/02/21	15 Chemin de Bellevue	5
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/05/21	22 Avenue Jean Moulin	86
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/05/21	Chemin des chênes	203
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	Immeuble Avenue Brossolette	256
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	ZA des auches	145
VIVIERS	10/08/21	4 Chemin du Pont Romain	302
VIVIERS	02/09/21	25 Faubourg St Jacques	40
VIVIERS	02/02/21	2 Avenue de la Gare	6

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
BOURG-SAINT-ANDEOL	11
LARNAS	2
SAINT-JUST-D'ARDECHE	4
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	2
SAINT-MONTAN	7
VIVIERS	10
Total	36

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/03/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/03/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/02/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/02/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/05/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD



Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/01/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
BOURG-SAINT-ANDEOL	30/06/21	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
LARNAS	06/05/21	LARNAS - PR Les Riccords
LARNAS	06/05/21	LARNAS - PR Village
SAINT-JUST-D'ARDECHE	01/07/21	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR
SAINT-JUST-D'ARDECHE	01/07/21	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH
SAINT-JUST-D'ARDECHE	01/10/21	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH
SAINT-JUST-D'ARDECHE	18/03/21	SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	01/07/21	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	01/07/21	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)
SAINT-MONTAN	01/07/21	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE
SAINT-MONTAN	19/02/21	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cit� du Barrage)
SAINT-MONTAN	22/04/21	SAINT MONTAN - PR ENTREE
SAINT-MONTAN	22/04/21	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES
SAINT-MONTAN	25/08/21	SAINT MONTAN - PR ENTREE
SAINT-MONTAN	25/08/21	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE
SAINT-MONTAN	25/08/21	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES
VIVIERS	01/10/21	VIVIERS - PR LA MOUTTE
VIVIERS	01/10/21	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR LA MOUTTE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR SABATON
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SABATON
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SAINT AULE
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

Interventions de d bouchage ponctuel de r seaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	02/01/21	3 Rue-julien-lapierre
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/02/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	13/03/21	13 Chemin de Gallibert
BOURG-SAINT-ANDEOL	31/03/21	15 Rue Bertranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/04/21	7 Chemin de Bellevue
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/05/21	28 bis Avenue F�lix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/05/21	2 Avenue F�lix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	19/05/21	5 Rue du Champ de Mars
BOURG-SAINT-ANDEOL	03/06/21	Chemin de-la Glaci�re Sud
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/06/21	14bis Rue du Dieu Mithra
BOURG-SAINT-ANDEOL	11/06/21	44bis Grande Rue
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/06/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/06/21	Impasse Tournette
BOURG-SAINT-ANDEOL	05/08/21	14 Avenue Mar�chal Juin
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/09/21	Cite de la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	16/10/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	18/10/21	-
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/12/21	0



Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/12/21	-
LARNAS	19/01/21	278 Impasse de Gerbaux
SAINT-JUST-D'ARDECHE	26/01/21	Rue des Fontaines
SAINT-JUST-D'ARDECHE	02/02/21	30 Route de Saint-Martin
SAINT-JUST-D'ARDECHE	13/02/21	295 Rue du Creux de Boule
SAINT-JUST-D'ARDECHE	15/02/21	15 Rue de la Pompe
SAINT-JUST-D'ARDECHE	24/02/21	630 Chemin du Crouzas
SAINT-JUST-D'ARDECHE	24/03/21	290 Chemin du Bas Fez
SAINT-JUST-D'ARDECHE	07/04/21	130 Route de la Gare
SAINT-JUST-D'ARDECHE	25/04/21	11 Rue des 2 Tours
SAINT-JUST-D'ARDECHE	06/05/21	-
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	21/06/21	-
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	15/08/21	175 Chemin du Grand Clos
SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	19/08/21	120 La Font des Alliberts
SAINT-MONTAN	20/04/21	-
SAINT-MONTAN	04/05/21	Rue de la Calade
SAINT-MONTAN	18/05/21	3 Quartier Bauvache
SAINT-MONTAN	28/05/21	-
SAINT-MONTAN	30/10/21	0
VIVIERS	02/02/21	19 Rue Jacques Brel
VIVIERS	17/02/21	2081 Quartier les Hellys
VIVIERS	13/03/21	16 Impasse du Muscat
VIVIERS	15/03/21	10 Chemin du Planjol
VIVIERS	16/03/21	-
VIVIERS	24/03/21	-
VIVIERS	29/06/21	645 Quartier le Cros
VIVIERS	03/08/21	1 Chemin de Sainte Aule
VIVIERS	11/08/21	17 Avenue de la Gare
VIVIERS	17/09/21	-
VIVIERS	08/10/21	-
VIVIERS	09/11/21	0
VIVIERS	29/11/21	13 Place Riquet

Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	Amiante ciment	160	23/12/21	Chemin de Bellevue 07700,BOURG-SAINT-ANDEOL,FRANCE

Les interventions réalisées pour tiers

En 2019, SAUR a répondu à 276 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et/ou demandes de Renseignement (DR).

Num contrat	CODE INSEE	COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
07200102	07034	BIDON	4		1	2
07200102	07042	BOURG-SAINT-ANDEOL	24	34	23	52
07200102	07099	GRAS	1	1	1	2
07200102	07259	SAINT-JUST-D'ARDECHE	10	2	4	1



07200102	07268	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	4	3	2	11
07200102	07279	SAINT-MONTAN	3	8	8	5
07200102	07346	VIVIERS	5	15	12	38
		Total	51	63	51	111

ATU : Avis Travaux Urgent

DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux

DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie

DT : Déclaration de projet de Travaux

IPT : Information Préalable aux Travaux

LR : Lettre de Rappel

NR : *Nouvelle Réglementation (Document à jour)*

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

Num_contrat	CODE INSEE	COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT-DICT
07200102	07042	BOURG-SAINT-ANDEOL			6	
07200102	07259	SAINT-JUST-D'ARDECHE			1	
07200102	07279	SAINT-MONTAN	1		3	3
07200102	07346	VIVIERS	1		2	
		Total	2	0	12	3



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bourg-Saint-Andéol	13	1	14
Larnas	6	0	6
Saint-Just	2	0	2
Saint-Martin-d'Ardèche	2	0	2
Saint-Montan	4	0	4
Viviers	13	0	13
Total	40	1	41

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	09/02/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Panier de dégrillage	01/03/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	22/04/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Disjoncteur général BT	04/05/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Dégrilleur automatique droit	04/05/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Canalisation aval	12/05/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL	10/06/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	29/06/21	Préventif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	Pompe de relevage 3	05/07/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	20/07/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	20/07/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE	BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE	20/07/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL	02/09/21	Curatif
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	Télésurveillance	15/10/21	Curatif
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Diffuseurs fines bulles montés sur rampes 220m3	21/05/21	Curatif
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	RELEVAGE STEP LARNAS	05/08/21	Curatif
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Poste local M0703 SE STEP LARNAS	19/08/21	Curatif
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Surpresseur 2 Robuschi 33 kW	20/09/21	Curatif



Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Armoire électrique générale	30/09/21	Curatif
Larnas	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Debimetre ultrason sortie	02/11/21	Curatif
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Pont racleur	17/05/21	Curatif
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	Pont racleur	20/12/21	Curatif
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	12/01/21	Curatif
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	27/01/21	Curatif
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES TUILIERES (Cité du Barrage)	Dégrilleur motorisé vertical	03/02/21	Curatif
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Pompe de relèvement n°2	26/04/21	Curatif
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	04/05/21	Curatif
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	Canal de comptage Venturi	30/08/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Débitmètre entrée	08/01/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Surpresseur d'air à vis 1	17/02/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Pont racleur	12/04/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	17/05/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	14/06/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Compacteur à vis	07/07/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Compacteur à vis	10/08/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Pompe de relèvement 1	23/08/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - PR SABATON	Poste Local M0720 PR SABATON	24/08/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - PR SABATON	Poste Local M0720 PR SABATON	01/09/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Couverture relevage + trappe	28/09/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - PR SABATON	Sonde de niveau	22/10/21	Curatif
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Groupe électropompe de relevage 3	22/10/21	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
LARNAS - PR Les Riccords	LARNAS - PR Les Riccords	23/09/21	-
LARNAS - PR Village	LARNAS - PR Village	21/10/21	-
Bidon	STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	STEP VILLAGE - 130 EH - BIDON	18/03/21
Bidon	PR STEP - BIDON	PR STEP - BIDON	18/03/21
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	18/03/21
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	18/03/21
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	18/03/21



Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	18/03/21
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	18/03/21
Gras	GRAS - PR de Rimouren	GRAS - PR de Rimouren	18/03/21
Gras	GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	GRAS - STEP RIMOUREN 150 EH	18/03/21
Saint-Just	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH	19/03/21
Saint-Just	-	ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE (privé - HS)	21/04/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES (ancien)	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	19/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	SAINT MONTAN - PR ENTREE	16/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES TUILLIERES (Cité du Barrage)	SAINT MONTAN - PR LES TUILLIERES (Cité du Barrage)	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	23/03/21
Viviers	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR LA MOUTTE	VIVIERS - PR LA MOUTTE	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR SABATON	VIVIERS - PR SABATON	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR SAINT AULE	VIVIERS - PR SAINT AULE	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR LES PERRIERS	VIVIERS - PR LES PERRIERS	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	16/03/21

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Bourg-Saint-Andéol	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	Rail de levage IPN avec palan sur chariot	02/04/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 2 poste entrée	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 2 recirculation	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 1 recirculation	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Potence nue	19/03/21
Saint-Martin-d'Ardèche	SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Pied de potence nu 1 poste entrée	19/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Pied de potence nue	16/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Potence nue	16/03/21



Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR ENTREE	Pied de potence nue	16/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE	Pied de potence de levage +treuil	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LA LICHERE	Potence de levage	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	Potence avec treuil	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES	Pied de potence nue	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH	Pied de potence de levage	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Pied de potence de levage	23/03/21
Saint-Montan	SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Potence de levage	23/03/21
Viviers	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Potence avec treuil sur pied	16/03/21
Viviers	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Potence avec treuil sur pied	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil Relevage 2	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil Relevage 1	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	IPN de levage (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil amovible 2	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence avec treuil amovible 1	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Pied de potence seul collatures (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	16/03/21
Viviers	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	16/03/21

Les appareils non utilisables sont consignés. Ils vous seront signalés pour renouvellement.

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2021	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations(€)	24 458	48 517	48 517	48 517	58 367	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	58 517	29 018	667 013

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 Coefficients en Compte au : 31/12/2021	2018	2019	2020	2021
Coefficient de la dotation	1,000000	1,015400	1,037300	1,044400
Coefficient de report de solde	1,000000	1,015400	1,037300	1,044400

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 Bilan financier en Compte au : 31/12/2021	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)	24 458	49 264	50 327	50 671	174 720
Report de solde actualisé (€)	0	- 19 589	3 529	17 860	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	12 169		5 741	17 910
	TOTAL	43 750	14 104	36 755	27 416

0720010202 - CC DRAGA EU DSP Contrat du : 01/07/2018 au : 30/06/2030 Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
LARNAS - PR Village	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	08/07/2021	1 750
LARNAS - PR Village	Armoire générale	Renouvellement complet du matériel	08/07/2021	3 122
LARNAS - PR Les Riccords	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	20/07/2021	1 750
LARNAS - PR Les Riccords	Armoire générale	Renouvellement complet du matériel	20/07/2021	3 122
LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	Surpresseur 1 Robuschi 33 kW	Remplacement de composants ou rénovation	22/10/2021	5 741
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Débitmètre entrée	Renouvellement complet du matériel	05/01/2021	1 573
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Préleveur entrée	Renouvellement complet du matériel	28/10/2021	3 834
SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH	Isolateur sur réseau 20 kV	Renouvellement complet du matériel	18/02/2021	7 280
SAINT MONTAN - PR GRAND CHAMPAGNE (Cité du Barrage)	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	11/03/2021	1 295
VIVIERS - PR LA MOUTTE	Couverture relevage + trappe	Renouvellement complet du matériel	24/11/2021	1 440
VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Agitateur rapide	Renouvellement complet du matériel	07/06/2021	2 250
Total				33 157

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opérations réalisées au titre de la garantie en 2021.



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

*Liste exhaustive remise en cours de validation.

07034PR00001 - BIDON - PR STEP

Code	Libellé	Marque
NCA00051152	Armoire de commande	-
PSB00042295	Pompe de relèvement n°1	SULZER
PSB00042296	Pompe de relèvement n°2	SULZER
TLV00025277	Potence sur pied avec treuil	-

07034SE00001 - BIDON - STEP VILLAGE - 130 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018438	COMPTEUR ENERGIE	-

07034SE00001-0000-01 - Traitement Secondaire

Code	Libellé	Marque
GRC01344888	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01344890	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01344891	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01344892	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01344894	Tampon regard de collecte 5	-
GRC01344895	Caillebottis	-
ICT00015327	Poire de niveau	-
IME00002982	Comptage du nombre de bâchés	-
RCB00005023	Bâche de stockage des EU 1	-
RCB00005024	Bâche de stockage des EU 2	-
VAN01279616	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279621	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279622	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279624	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279626	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279627	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279628	Vanne d'isolement 5	-
XTU00042816	Canalisation amont 1	-
XTU00042824	Canalisation de répartition des EU 1	-



XTU00042825	Canalisation de ventilation du massif 1	-
XTU00042827	Canalisation/Tuyauterie	-
XTU00042828	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042829	Canalisation de ventilation du massif 2	-
XTU00042831	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042833	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042834	Canalisation de ventilation du massif 3	-
XTU00042835	Canalisation de drainage 2	-
XTU00042839	Canalisation amont 2	-
XTU00042840	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042841	Canalisation de ventilation du massif 4	-
XTU00042843	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042844	Canalisation de répartition des EU 5	-
XTU00042846	Canalisation de ventilation du massif 5	-
XTU00042847	Canalisation de drainage 4	-
XTU00050193	Canalisation de drainage 5	-

07034SE00001-0000-02 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
GDD00001666	Déversoir en V	-

07034SE00001-0000-03 - Equipements Communs

Code	Libellé	Marque
GBT00029894	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006706	Porte extérieure	-
GOU00006707	Portail manuel 2 battants	-
HMB00000424	Fauteuil à roulette	-
HMB00000425	Bureau	-

07042DO0001 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE

Code	Libellé	Marque
GDD00001657	Seuil versant	-
GRC01344876	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016115	Sonde de niveau TOR	-
ICA00016116	Sonde de niveau US	-
KST00040372	Télésurveillance	-



07042DO00002 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL

Code	Libellé	Marque
GDD00001658	Seuil versant	-
GRC01344877	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016117	Sonde de niveau TOR	-
ICA00016118	Sonde de niveau US	-
KST00040374	Télésurveillance	-

07042DO00003 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 28 LE RHONE (hors service)

Code	Libellé	Marque
GDD00001659	Seuil versant	-
GRC01344884	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016130	Sonde de niveau US	-
ICT00015321	Sonde de niveau TOR	-
KST00040375	Télésurveillance	-

07042DO00004 - BOURG SAINT ANDEOL - DO 29 EMBOUCHURE

Code	Libellé	Marque
GDD00001660	Seuil versant	-
GRC01344885	Tampon fonte DN 800	-
ICA00016131	Sonde de niveau US	-
ICT00015324	Sonde de niveau TOR	-
KST00040376	Télésurveillance	SOFREL

07042PR00001 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)

Code	Libellé	Marque
EPD00003209	Panier de dégrillage	-
GBT00029884	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006701	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344855	Grille antichute P1	-
GRC01344857	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344862	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	-
GRC01344863	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007595	Pied d'assise P1	-
GSB00007596	Barre de guidage P1	-
GSB00007598	Pied d'assise P2	-



GSB00007603	Barre de guidage P2	-
GSB00007605	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015318	Poire de niveau	-
IQW00012057	Compteur électrique	-
NCA00039454	Armoire électrique PR Croix blanche	-
NPA00001647	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001648	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006025	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033007	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033010	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012511	Pied de potence de levage	-
TLV00012512	Potence de levage	-
XTU00042788	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042791	Canalisation de refoulement P2	-

07042PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344865	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279605	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279607	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039582	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039584	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042793	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042795	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042797	Nourrice de collecte	-

07042PR00002 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES

Code	Libellé	Marque
EPD00003212	Panier de dégrillage	-
GBT00029886	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006703	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344867	Grille antichute	-
GRC01344869	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344870	Grille antichute 2	-
GRC01344872	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007608	Pied d'assise	-





GSB00007610	Barre de guidage	-
GSB00007612	Pied d'assise 2	-
GSB00007614	Barre de guidage 2	-
GSB00007615	Support sonde de niveau TOR	-
ICT00015319	Poire de niveau	-
IQW00012059	Compteur électrique	-
NCA00039455	Armoire électrique PR Croix blanche Les Capitelles	-
NPA00001649	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001650	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006026	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033012	Pompe de relevage 1	-
PSB00033014	Pompe de relevage 2	-
XTU00042799	Canalisation de refoulement	-
XTU00042800	Canalisation de refoulement 2	-

07042PR00002-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344874	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279608	Vanne d'isolement	-
VAN01279609	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039585	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039586	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042802	Canalisation de liaison	-
XTU00042803	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042804	Nourrice de collecte	-

07042PR00003 - BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE

Code	Libellé	Marque
EPD00003211	Panier de dégrillage	-
GBT00029887	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006704	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344866	Grille antichute P1	-
GRC01344868	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344871	Grille antichute P2	-
GRC01344873	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007606	Pied d'assise P1	-





GSB00007607	Barre de guidage P1	-
GSB00007611	Pied d'assise P2	-
GSB00007613	Barre de guidage P2	-
GSB00007616	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015320	Poire de niveau	-
IQW00012060	Compteur électrique	-
NCA00039456	Armoire électrique PR La Digue	-
NCA00039472	Armoire générale	-
NPA00001651	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001652	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006027	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033011	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033013	Pompe de relèvement n°2	-
XTU00042798	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042801	Canalisation de refoulement P2	-

07042PR00003-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344875	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279610	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279611	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039587	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039588	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042805	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042806	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042807	Nourrice de collecte	-

07042PR00004 - BOURG SAINT ANDEOL - PR CHEYLARD

Code	Libellé	Marque
EPD00003210	Panier de dégrillage	-
GBT00029885	clôture de type simple torsion	-
GOU00006702	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344858	Grille antichute	-
GRC01344859	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344860	Grille antichute 2	-
GRC01344861	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-





GSB00007597	Pied d'assise	-
GSB00007599	Barre de guidage	-
GSB00007600	Pied d'assise 2	-
GSB00007601	Barre de guidage 2	-
GSB00007602	Support de capteur	-
GSB00007604	Support de capteur 2	-
ICA00016114	Sonde de mesure	-
ICT00015317	Poire de niveau	-
IQW00012058	Compteur électrique	-
KST00040368	Poste Local M0720 PR DU CHEYLARD	SOFREL
NCA00039471	Armoire générale	-
NPA00001645	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001646	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006024	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033008	Pompe de relevage 1	-
PSB00033009	Pompe de relevage 2	-
TLV00012509	Pied de potence de levage	-
TLV00012510	Potence de levage	-
XTU00042789	Canalisation de refoulement	-
XTU00042790	Canalisation de refoulement 2	-

07042PR00004-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344864	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279604	Vanne d'isolement	-
VAN01279606	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039581	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039583	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042792	Canalisation de liaison	-
XTU00042794	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042796	Nourrice de collecte	-

07042PR00005 - BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE

Code	Libellé	Marque
EPD00003213	Panier de dégrillage	-
GOU00006705	Porte externe	-





GRC01344878	Grille antichute	-
GRC01344879	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344880	Grille antichute 2	-
GRC01344881	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GRC01344882	Grille antichute 3	-
GRC01344883	Trappe d'accès aluminium/acier 3	-
GSB00007617	Pied d'assise	-
GSB00007618	Barre de guidage	-
GSB00007619	Pied d'assise 2	-
GSB00007620	Barre de guidage 2	-
GSB00007621	Pied d'assise 3	-
GSB00007622	Barre de guidage 3	-
GSB00007623	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007624	Support sonde de niveau ANA	-
ICT00015322	Poire de niveau	-
ICT00015323	Capteur de niveau	-
IQW00012061	Compteur électrique	-
KST00040377	Télésurveillance	-
NCA00039457	Armoire générale	-
NCA00039473	Armoire de protection	-
NPA00001653	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001654	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006028	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033015	Pompe de relevage 1	-
PSB00033016	Pompe de relevage 2	-
PSB00033017	Pompe de relevage 3	-
TLV00012526	IPN de manutention	-
TLV00012527	Palan électrique	-
TLV00012528	IPN de manutention 2	-
TLV00012529	Porte palan + Palan manuel	-
UEI00000749	Sécurité installation :	-
XTU00042809	Canalisation de refoulement	-
XTU00042810	Canalisation de refoulement 2	-
XTU00042811	Canalisation de refoulement 3	-

07042PR00005-0000-01 - Chambre des vannes



Code	Libellé	Marque
GRC01344887	Trappe d'accès fonte	-
VAN01279613	Vanne d'isolement	-
VAN01279614	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279615	Vanne d'isolement 3	-
VCL00039589	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039590	Clapet anti retour à boule 2	-
VCL00039591	Clapet anti retour à boule 3	-
XTU00042812	Canalisation de liaison	-
XTU00042813	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042814	Canalisation de liaison 3	-
XTU00042815	Nourrice de collecte	-

07042PR00006 - BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)

Code	Libellé	Marque
GOU00006700	Porte externe	-
GRC01344841	Grille antichute P1	-
GRC01344842	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir 1	-
GRC01344843	Grille antichute P2	-
GRC01344844	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007580	Pied d'assise P1	-
GSB00007581	Barre de guidage P1	-
GSB00007582	Pied d'assise P2	-
GSB00007583	Barre de guidage P2	-
GSB00007586	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015316	Poire de niveau	-
IQW00012056	Compteur électrique	-
NCA00039468	Armoire générale	-
NPA00001641	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001642	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006022	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033005	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033006	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012507	Pied de potence de levage (inexistant)	-
TLV00012508	Potence de levage (inexistant)	-



XTU00042776	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042777	Canalisation de refoulement P2	-

07042PR00006-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344850	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279601	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279603	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039578	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039580	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042780	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042783	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042785	Nourice de collecte	-

07042SE00001 - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 6800 EH

Code	Libellé	Marque
JCE00002377	Extracteur d'air	-
KMC00001135	Carte GSM	-

07042SE00001-0000-01 - Pretraitement

Code	Libellé	Marque
CSP00001877	Surpresseur (air lift)	-
EPD00003219	Plaque couverture/Trappe/Caillebotis/Tampon/Avaloir	-
EPD00003220	Dégrillage grossier droit	-
GBT00029905	Balustrade	-
GBT00029907	Balustrade 2	-
GDD00001680	Glissière amont + Batardeau	-
GDD00001681	Glissière aval	-
GDD00001682	Glissière amont + Batardeau 2	-
GDD00001683	Glissière aval 2	-
GDD00001684	Caisson de répartition	-
GDD00001685	Clifford	-
GDD00001686	Lame déversante (calage du niveau)	-
RBE00000278	Poubelle à déchets	-
SGF00000301	Aéro-flottateur	-
VAN01279838	Vanne d'isolement	-
VAN01279839	Vanne de by-pass	-



VAN01279840	Vanne de récupération des graisses	-
VAN01279843	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279844	Vanne à ouverture rapide	-
XTU00042876	Canalisation amont	-
XTU00042877	Canalisation aval	-
XTU00042880	Canalisation amont 2	-
XTU00042884	Canalisation amont 3	-
XTU00042885	Canalisation aval 2	-
XTU00042886	Canalisation d'extraction	-

07042SE00001-0000-02 - Réception de sous produits externes

Code	Libellé	Marque
EPD00003221	Dégrilleur grossier	-
GRC01345055	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GSB00007644	Pied d'assise	-
GSB00007645	Barre de guidage	-
GSB00007646	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007647	Support sonde de niveau ANA	-
ICA00016134	Sonde de mesure	-
ICT00015362	Poire de niveau	-
PSB00033061	Pompe de reprise	-
VAN01279845	Vanne d'isolement	-
XTU00042890	Canalisation aval	-

07042SE00001-0000-03 - Traitement secondaire

Code	Libellé	Marque
ASG00001870	Turbine d'aération	-
ASG00001871	Turbine d'aération 2	-
GBT00029908	Echelle externe	-
GBT00029909	Echelle interne	-
GBT00029910	Clôture de grillage soudé	-
GDD00001687	Lame versante vers clarif	-
GDD00001688	Clifford	-
GDD00001689	Lame siphonoïde périphérique	-
GDD00001690	Lame versante périphérique	-
GDD00001692	Barre de guidage (boues clarifiées)	-



GDD00001693	Barre de guidage 2 (boues clarifiées)	-
GDD00001694	Barre de guidage (boues en excès)	-
GOU00006710	Portillon	-
GRC01345058	Grille antichute (boues clarifiées)	-
GRC01345059	Trappe d'accès aluminium (boues clarifiées)	-
GRC01345061	Grille antichute 2 (boues clarifiées)	-
GRC01345062	Trappe d'accès aluminium 2 (boues clarifiées)	-
GRC01345063	Grille antichute (boues en excès)	-
GRC01345064	Trappe d'accès aluminium (boues en excès)	-
GRC01345065	Caillebotis	-
GSB00007649	Pied d'assise (boues clarifiées)	-
GSB00007651	Pied d'assise 2 (boues clarifiées)	-
GSB00007652	Support sondes de niveau TOR (boues clarifiées)	-
GSB00007653	Pied d'assise (boues en excès)	-
ICT00015374	Poire de niveau (boues clarifiées)	-
PSB00033067	Pompe de relevage (boues clarifiées)	-
PSB00033068	Pompe de relevage 2 (boues clarifiées)	-
PSB00033080	Pompe de relevage (boues en excès)	-
SFS00000439	Pont Racleur	-
TBA00000023	Bateau	-
TLV00012536	Pied de potence de levage (boues clarifiées)	-
TLV00012537	Potence de levage (boues clarifiées)	-
VAN01279848	Vanne d'isolement	-
VAN01279849	Vanne d'isolement (boues clarifiées)	-
VAN01279851	Vanne d'isolement 2 (boues clarifiées)	-
VAN01279852	Vanne d'isolement (boues en excès)	-
VCL00039599	Clapet anti retour à boue (boues clarifiées)	-
VCL00039600	Clapet anti retour à boue 2 (boues clarifiées)	-
VCL00039601	Clapet anti retour à boue (boues en excès)	-
XTU00042891	Canalisation amont	-
XTU00042893	Canalisation aval	-
XTU00042894	Canalisation amont 2	-
XTU00042898	Canalisation aval 2	-
XTU00042899	Canalisation d'extraction	-
XTU00042901	Canalisation aval (boues clarifiées)	-



XTU00042903	Canalisation aval 2 (boues clarifiées)	-
XTU00042904	Nourrice de collecte (boues clarifiées)	-
XTU00042905	Canalisation aval 3 (boues clarifiées)	-
XTU00042908	Canalisation aval (boues en excès)	-

07042SE00001-0000-04 - Traitement des boues

Code	Libellé	Marque
GBT00029912	Echelle	-
GBT00029913	Balustrade	-
VAN01279853	Vanne de vidange par hydro	-
XTU00042910	Canalisation amont	-
XTU00042911	Canalisation trop plein	-
XTU00042912	Canalisation aval	-
XTU00042913	Canalisation vers hydro	-
GRC01345066	Regard de collecte	-
GRC01345067	Regard de collecte 2	-
GRC01345068	Regard de collecte 3	-
GRC01345069	Regard de collecte 4	-
GRC01345070	Regard de collecte 5	-
GRC01345071	Regard de collecte 6	-
GRC01345072	Regard de collecte 7	-
GRC01345073	Regard de collecte 8	-
VAN01279854	Vanne d'isolement	-
VAN01279855	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279856	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279857	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279858	Vanne d'isolement 5	-
VAN01279859	Vanne d'isolement 6	-
VAN01279862	Vanne d'isolement 7	-
VAN01279863	Vanne d'isolement 8	-
XTU00042915	Canalisation	-
XTU00042916	Canalisation 2	-
XTU00042917	Canalisation 3	-
XTU00042919	Canalisation 4	-
XTU00042921	Canalisation 5	-





XTU00042923	Canalisation 6	-
XTU00042924	Canalisation 7	-
XTU00042927	Canalisation 8	-
IFE00013219	Débitmètre hydraulique	-
PGA00001956	Pompe gaveuse	-
PSB00033094	Pompe à polymère liquide	-
PSB00033097	Pompe doseuse (floculation)	-
PSB00033098	Pompe eau de dilution	-
PSB00033099	Pompe à boues	-
PSB00033100	Pompe dilacératrice	-
RBE00000279	Benne ouverte + bache	-
RBE00000280	Benne ouverte + bache	-
RCB00005026	Bac de rétention	-
RCB00005027	Préparante à polymère	-
RTR00000049	Trémie à boues	-
SEG00000368	Centrifugeuse	ALFA LAVAL
TLV00012538	Rails de guidage pour benne	-
TLV00012539	Rails de guidage pour benne 2	-
VAN01279865	Vanne d'isolement	-
VAN01279866	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279867	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279868	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279869	Vanne d'isolement 5	-
VAN01279963	Vanne d'isolement 6	-
VAN01279964	Vanne d'isolement 7	-
VAN01279967	Vanne d'isolement 8	-
VAN01279968	Vanne motorisée (lavage centrif)	-
VAN01279970	Vanne motorisée (première eaux)	-
XTU00042933	Canalisation amont	-
XTU00042934	Canalisation aval	-
XTU00042935	Canalisation amont 2	-
XTU00042936	Canalisation aval 2	-
XTU00042937	Canalisation amont 3	-
XTU00042938	Canalisation aval 3	-
XTU00042939	Canalisation amont 4	-



XTU00042940	Canalisation aval 4	-
XTU00042947	Canalisation aval 5	-
XTU00042948	Canalisation aval 6	-
XTU00042949	Canalisation de répartition vers bennes	-

07042SE00001-0000-08 - Pompages intermédiaires

Code	Libellé	Marque
GDD00001696	Barres de guidage	-
GDD00001697	*Barre de guidage 2	-
GRC01345114	Grille antichute	-
GRC01345115	Trappe d'accès aluminium	-
GRC01345116	Grille antichute 2	-
GRC01345117	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00007654	Pied d'assise	-
GSB00007655	Pied d'assise 2	-
GSB00007656	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015375	Poire de niveau	-
PSB00033101	Pompe de relevage	-
PSB00033102	Pompe de relevage 2	-
TLV00012540	Pied de potence de levage	-
TLV00012541	Potence de levage	-
VAN01279971	Vanne d'isolement	-
VAN01279972	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039602	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039603	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042950	Canalisation aval	-
XTU00042953	Canalisation aval 2	-
XTU00042959	Nourrice de collecte	-
XTU00042961	Canalisation aval 3	-

07042SE00001-0000-09 - Electricité- commande

Code	Libellé	Marque
HEC00000325	Chauffe eau électrique (local technique)	-
HEC00000326	Chauffe eau électrique (déshydratation)	-
JCC00004823	Chauffage des locaux administratifs	-
JCC00004824	Chauffage des locaux techniques	-





JCC00004825	Chauffage des locaux techniques (déshydratation)	-
KNA00003642	Interface homme machine	-
KNA00003643	Automate Programmable Industriel (API)	-
KNA00003644	Automate Programmable Spécifique	-
KST00040388	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL	-
MBA00000949	Batterie de condensateurs (fixe)	-
NAC00000287	Sectionneur sur poteau	-
NAC00000288	Onduleur	-
NCA00039514	Armoire générale BT	-
NCA00039515	Armoire générale BT (Déshydratation)	-
NCA00039518	Armoire Matières de Vidange	-
NCA00039519	Armoire Polymère	-
NEP00004449	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00004450	Eclairage extérieur par projecteur	-
NPA00001657	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001658	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006031	Disjoncteur général BT	-
NPD00006032	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (STEP)	-
NPD00006033	Disjoncteur Secondaire Armoire BT (Déshydratation)	-
NPT00001450	Transfo poteau	-
NPV00008045	Variateur de vitesse (Turbine d'aération)	-
NPV00008046	Variateur de vitesse (Turbine d'aération)	-
NPV00008047	Variateur de vitesse (Pompes à boues)	-
NPV00008048	Variateur de vitesse (Bol)	-
NPV00008049	Variateur de vitesse (Vis)	-
NPV00008050	Variateur de vitesse (Pompes Gaveuse)	-
NXX00000830	Isolateur sur réseau 20kv	-
USG00000005	Signalétique de sécurité	-

07042SE00001-0000-10 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
GDD00001700	Déversoir en U	-
GSB00007659	Support sondes de niveau ANA	-
GSB00007660	Support de capteur	-
IAN00010021	Sonde ultra son / Radar	-





IAN00010022	Convertisseur de signal (mesure du point A4)	-
IAN00010023	Convertisseur de signal (mesure QP et Process)	-
IFE00013220	Débitmètre mesure du point A3 entrée	-
IFE00013221	Débitmètre (mesure du point A6 prod. boues)	-
IFE00013222	Débitmètre boues en excès	-
IME00002985	Pluviometre	-
IME00002986	Mesure de rH	-
IQE00024968	Compteur d'eau	-
IQW00012126	Compteur électrique	-
IRP00001802	Préleveur d'entrée	-
IRP00001803	Préleveur de sortie	-
IRP00001804	Préleveur de boues	-
VDI00002866	Disconnecteur à pression réduite	-

070425E00001-0000-11 - Equipement communs

Code	Libellé	Marque
CCO00003616	Compresseur d'air process	-
CSP00001878	Surpresseur d'eau industrielle	-
DAM00007604	Ballon anti-bélier	-
GBT00029917	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006717	Porte	-
GOU00006718	Porte extérieure (local d'exploitation)	-
GOU00006719	Porte extérieure (local déshydratation)	-
GOU00006720	Porte extérieure (local bennes à sous produits)	-
GOU00006722	Portail manuel 2 battants	-
GSB00007662	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00016144	Sonde de mesure	-
RCB00005033	Stockage eau potable	-
TLV00012544	Rail de levage IPN	-
TLV00012545	Chariot + Palan	-
UEI00000752	Extincteur	-
VAN01279981	Electrovanne (remplissage cuve AEP)	-
VAN01279982	Vanne d'isolement	-
VAN01279983	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279984	Vanne d'isolement 3	-



VCL00039606	Clapet anti-retour	-
XTU00042975	Canalisation AEP	-
XTU00042976	Nourrice amont	-
XTU00042977	Nourrice aval	-

07099PR00001 - GRAS - PR de Rimouren

Code	Libellé	Marque
GBT00029883	Cloture de type simple torsion	-
GOU00006699	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344836	Grille antichute P1	-
GRC01344837	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344838	Grille antichute P2	-
GRC01344839	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007575	Pied d'assise P1	-
GSB00007576	Barre de guidage P1	-
GSB00007577	Pied d'assise P2	-
GSB00007578	Barre de guidage P2	-
GSB00007579	Support de capteur	-
ICT00015315	Poire de niveau	-
KST00040366	M0720 PR GRAS RIMOURENS	SOFREL
NCA00039467	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	-
NPA00001637	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001638	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006020	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033003	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033004	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00019890	Pied de potence nue	-
TLV00019891	Potence nue	-
XTU00042771	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042772	Canalisation de refoulement P2	-

07099PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344840	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279598	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279599	Vanne d'isolement 2	-





VCL00039576	Clapet anti-retour à boue 1	-
VCL00039577	Clapet anti-retour à boue 2	-
XTU00042773	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042774	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042775	Nourrice de collecte	-

07099SE00001 - GRAS - STEP NORD (fosse) 150 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018444	COMPTEUR ENERGIE	-

07099SE00002 - GRAS - STEP SUD (fosse) 150 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018443	COMPTEUR ENERGIE	-

07099SE00003 - GRAS - STEP RIMOUREN

Code	Libellé	Marque
IQW00018445	COMPTEUR ENERGIE	-
TLV00019807	Pied de potence nue	-
TLV00019808	Potence nue	-

07099SE00003-1110-03 - PRETRAITEMENT

Code	Libellé	Marque
EPD00004892	Grille manuelle	-
XTU00072885	Canalisation amont	-
XTU00072886	Canalisation aval	-

07099SE00003-4000-05 - TRAITEMENT SECONDAIRE

Code	Libellé	Marque
GRC02204357	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204358	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204359	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204360	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204361	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204362	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204363	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204364	Caillebotis regard de drainage	-
GRC02204365	Caillebotis	-
NGR00002099	Compteur de bâché	-



RCB00008804	Cuve de stockage EU	-
RCB00008805	Cuve de stockage EU	-
VAN02740281	Vanne d'isolement	-
VAN02740282	Vanne d'isolement	-
VAN02740283	Vanne d'isolement	-
VAN02740284	Vanne d'isolement	-
VAN02740285	Vanne d'isolement	-
VAN02740286	Vanne d'isolement	-
VAN02740287	Vanne d'isolement	-
VAN02740288	Vanne d'isolement	-
VDA00046768	Vanne de bâchée hydraulique	-
VDA00046769	Vanne de bâchée hydraulique	-
XTU00072887	Canalisation amont	-
XTU00072888	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072889	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072890	Canalisation de drainage	-
XTU00072891	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072892	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072893	Canalisation de drainage	-
XTU00072894	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072895	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072896	Canalisation de drainage	-
XTU00072897	Canalisation amont	-
XTU00072898	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072899	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072900	Canalisation de drainage	-
XTU00072901	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072902	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072903	Canalisation de drainage	-
XTU00072904	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072905	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072906	Canalisation de drainage	-
XTU00072907	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072908	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072909	Canalisation de drainage	-



XTU00072910	Canalisation de répartition des EU	-
XTU00072911	Canalisation de ventilation du massif	-
XTU00072912	Canalisation de drainage	-

07099SE00003-9000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
NCA00060680	Armoire générale	-
NPA00002694	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00002695	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00008519	Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00008518	Capteur solaire	-

07099SE00003-9500-03 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
IFA00001300	Canal de comptage Venturi	-

07099SE00003-9700-04 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GBT00057630	Clôture électrique anti sangliers	-
GOU00012964	Portail manuel 2 battants	-
GPR00000338	Clôture de type grillage soudé	-
MBA00001515	Batterie alimentation clôture	-

07133PR00005 - LARNAS - PR LES RICCORDS (hors service doublon)

Code	Libellé	Marque
IQW00018436	COMPTEUR ENERGIE	-

07133PR00006 - LARNAS - PR VILLAGE (hors service doublon)

Code	Libellé	Marque
IQW00018435	COMPTEUR ENERGIE	-

07133SE00006 - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH (hors service doublon)

Code	Libellé	Marque
IQW00018434	COMPTEUR ENERGIE	-

07133SE00007 - LARNAS - STEP GERBAUX - 40 EH (hors service doublon)

Code	Libellé	Marque
IQW00018437	COMPTEUR ENERGIE	-





07133TU00002 - LARNAS - STEP HAUTE VALGAYETTES - 20 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018433	COMPTEUR ENERGIE	-

07259PR00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - PR BEL AIR

Code	Libellé	Marque
EPD00003201	Panier de grillage	-
GBT00029877	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006694	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344764	Grille antichute P1	-
GRC01344765	Grille antichute P2	-
GRC01344766	Trappe d'accès aluminium / acier P1	-
GRC01344767	Trappe d'accès aluminium / acier P2	-
GRC01344768	Trappe d'accès fibre de verre	-
GSB00007527	Pied d'assise P1	-
GSB00007528	Pied d'assise P2	-
GSB00007529	Barre de guidage P1	-
GSB00007530	Barre de guidage P2	-
GSB00007531	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00007532	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00016106	Sonde de mesure Piézométrique	-
ICT00015307	Poire de niveau	-
IQW00012051	Compteur énergie	-
KST00040358	Télétransmission	-
NCA00039459	Armoire générale	-
NPA00001622	Raccordement électrique	-
PSB00032985	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00032986	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012501	Pied de potence de levage	-
TLV00012502	Potence de levage	-
XTU00042728	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042729	Canalisation de refoulement P2	-

07259PR00001-0000-01 - Chambre de vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344769	Trappe d'accès fibre de verre	-





VAN01279562	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279563	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039559	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039560	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042730	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042731	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042732	Nourrice de collecte	-

07259PR00003 - ST JUST D'ARDECHE - PR LE PETIT NICE

Code	Libellé	Marque
IQW00018431	COMPTEUR ENERGIE	-

07259SE00001 - SAINT JUST D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1200 EH

07259SE00001-0000-01 - PRETRAITEMENT

Code	Libellé	Marque
EPD00003215	Grille perforée déssablage	-
GBT00029888	Balustrade	-
GDD00001661	Caisson de répartition	-
GDD00001662	Clifford	-
GDD00001663	Régulateur de niveau	-
SFS00000437	Racleur de graisses	-
SGF00000300	Aéro-flottateur	-
VAN01279619	Vanne d'isolement	-
VAN01279620	Vanne de by-pass	-
VAN01279625	Vanne à ouverture rapide déssablage	-
XTU00042821	Canalisation amont	-
XTU00042822	Canalisation amont 2	-
XTU00042823	Goulotte de récupération des graisses	-
XTU00042826	Canalisation aval	-
XTU00042832	Canalisation aval 2	-
XTU00042836	Tube d'eau sous-najente	-
XTU00042837	Canalisation d'extraction déssablage	-

07259SE00001-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE

Code	Libellé	Marque
GRC01344901	Caillebotis canal de comptage	-





ASG00001869	Turbine d'aération	-
GBT00029889	Balustrade escalier	-
GBT00029890	Balustrade	-
GBT00029891	Clôture de protection BA	-
GDD00001664	Lame versante vers clarif	-
GRC01344893	Caillebotis	-
XTU00042842	Canalisation amont	-
XTU00042845	Canalisation aval	-
GBT00029893	Echelle	-
GBT00029895	Balustrade	-
GDD00001665	Lame versante	-
GRC01344896	Plateforme	-
XTU00042848	Canalisation amont	-
XTU00042849	Canalisation aval	-
GDD00001667	Clifford	-
GDD00001668	Lame siphonoïde périphérique	-
GDD00001669	Lame versante périphérique	-
SFS00000438	Pont racleur	-
TBA00000022	Bateau	-
VAN01279629	Vanne d'isolement	-
XTU00042850	Canalisation amont	-
XTU00042853	Canalisation aval	-
XTU00042854	Canalisation d'extraction	-
GRC01344897	Grille antichute	-
GRC01344898	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344899	Grille antichute 2	-
GRC01344900	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007629	Pied d'assise	-
GSB00007630	Barre de guidage	-
GSB00007631	Pied d'assise 2	-
GSB00007632	Barre de guidage 2	-
GSB00007633	Support sonde de niveau TOR	-
ICT00015328	Poire de niveau	-
PSB00033019	Pompe de relèvement	-
PSB00033020	Pompe de relèvement n°2	-



TLV00012532	Pied de potence de levage	-
TLV00012533	Potence de levage	-
VAN01279630	Vanne d'isolement	-
VAN01279632	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039592	Clapet anti retour à boule	-
VCL00039593	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042856	Canalisation aval	-
XTU00042857	Canalisation aval 2	-
XTU00042858	Nourrice de collecte	-
XTU00042859	Canalisation aval 3	-

07259SE00001-0000-03 - TRAITEMENT DES BOUES

Code	Libellé	Marque
GBT00029899	Echelle	-
GBT00029900	Passerelle	-
GBT00029901	Balustrade	-
VAN01279633	Vanne de vidange (niveau 1)	-
VAN01279634	Vanne de vidange (niveau 2)	-
XTU00042860	Canalisation amont	-
XTU00042861	Canalisation trop plein	-
XTU00042862	Canalisation aval	-
GRC01344902	Tampons/ grilles sortie des drains	-
GRC01344903	Tampons/ grilles sortie des drains 2	-
GRC01345040	Tampons/ grilles sortie des drains 3	-
GRC01345041	Tampons/ grilles sortie des drains 4	-
GRC01345042	Tampons/ grilles sortie des drains 5	-
VAN01279635	Vanne d'isolement	-
VAN01279637	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279829	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279830	Vanne d'isolement 4	-
VAN01279831	Vanne d'isolement 5	-
XTU00042863	Canalisation amont	-
XTU00042864	Canalisation amont 2	-
XTU00042865	Canalisation amont 3	-
XTU00042866	Canalisation amont 4	-





XTU00042867	Canalisation amont 5	-
ZPH00000075	Hydroéjecteur	-

07259SE00001-0000-04 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
GPR00000020	Coffret de protection	-
HEC00000324	Chauffe eau électrique	-
JCC00004822	Chauffage des locaux techniques	-
KST00040378	Poste Local M0720 SE SAINT JUST	-
NCA00039481	Armoire générale	-
NEP00004448	Eclairage des locaux administratifs	-
NPA00001655	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001656	Raccordement électriques des capteurs	-
NPD00006029	Disjoncteur + Différentiel	-

07259SE00001-0000-05 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GDD00001675	Déversoir (Mesure du point A4, Sortie)	-
GSB00007638	Support (Mesure du point A4, Sortie)	-
GSB00007641	Support de capteur (mesure process)	-
IAN00010010	Convertisseur de signal (Mesure du point A4, Sortie)	-
IAN00010011	Mesure du rH (mesures process)	-
IAN00010012	Convertisseur de signal (mesures process)	-
IFE00013215	Débitmètre (mesure du point A3, Entrée)	-
IFE00013216	Débitmètre (Mesure du point A6, Prod.Boues)	-
IME00002984	Sonde radar (Mesure du point A4, Sortie)	-
IQW00012062	Compteur électrique	-

07259SE00001-0000-06 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
GBT00029904	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006708	Porte externe	-
GOU00006709	Portail manuel 2 battants	-
LAB00001339	Etuve	-
LAB00001340	Balance de précision	-
LAB00001341	Cloche à désiccateur	-

07259SE00001-0000-07 - POSTE DE RELEVAGE



Code	Libellé	Marque
EPD00003214	Dégrillage grossier	-
GRC01344807	Grille antichute P1	-
GRC01344808	Grille antichute P2	-
GRC01344809	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01344810	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007545	Pied d'assise P1	-
GSB00007546	Pied d'assise P2	-
GSB00007547	Barre de guidage P1	-
GSB00007548	Barre de guidage P2	-
GSB00007625	Clapet anti retour à boule P1	-
GSB00007626	Clapet anti retour à boule P2	-
GSB00007627	Support sonde de niveau TOR	-
GSB00007628	Support sonde de niveau ANA	-
ICT00015325	Poire de niveau	-
ICT00015326	Sonde de mesure piezométrique	-
MCF00000067	Grille de séchage	-
PSB00032991	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00032992	Pompe de relèvement n°2	-
RBE00000276	Poubelle à déchets	-
TLV00012530	Pied de potence de levage	-
TLV00012531	Potence de levage	-
VAN01279617	Vanne d'isolement P1	-
VAN01279618	Vanne d'isolement P2	-
XTU00042743	Canalisation aval P1	-
XTU00042744	Canalisation aval P2	-
XTU00042817	Goulotte d'accompagnement	-
XTU00042818	Canalisation aval	-
XTU00042819	Canalisation de by-pass	-
XTU00042820	Nourrice de collecte	-
07264PR00001 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - PR LA TUILERIE		
Code	Libellé	Marque
EPD00003203	Panier de dégrillage	-
GBT00029878	Porte externe	-



GRC01344801	Grille antichute P1	-
GRC01344802	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344803	Grille antichute P2	-
GRC01344804	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007533	Pied d'assise P1	-
GSB00007535	Barre de guidage P1	-
GSB00007541	Pied d'assise P2	-
GSB00007542	Barre de guidage P2	-
GSB00007543	Support de capteur P1	-
GSB00007544	Support de capteur P2	-
ICA00016108	Sonde de mesure piezo	-
ICT00015309	Poire de niveau	-
IQW00012052	Compteur électrique	-
KST00040361	Télésurveillance	SOFREL
NCA00039460	Armoire générale	-
NPA00001626	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001627	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006015	Armoire/Châssis/Pupitre/Coffret de commande	-
PSB00032989	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00032990	Pompe de relèvement n°2	-
XTU00042735	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042736	Canalisation de refoulement P2	-

07264PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344806	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279583	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279585	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039562	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039564	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042738	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042740	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042742	Nourrice de collecte	-

07264SE00001 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP TRIGNAN 150 EH

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------





IQW00018446	COMPTEUR ENERGIE	-
-------------	------------------	---

072645E00001-0000-01 - Pretraitement

Code	Libellé	Marque
GRC01345128	Grille manuelle	-
XTU00042979	Canalisation amont	-
XTU00042980	Canalisation aval	-

072645E00001-0000-02 - Traitement secondaire

Code	Libellé	Marque
GDD00001703	Comptage du nombre de bachées (1er étage)	-
GRC01345129	Tampon regard de collecte (1er étage)	-
GRC01345130	Tampon regard de collecte 2 (1er étage)	-
GRC01345132	Tampon regard de collecte 3 (1er étage)	-
GRC01345133	Tampon regard de collecte (2eme étage)	-
RCB00005034	Cuve de stockage des EU (1er étage)	-
RCB00005035	Cuve de stockage des EU (2eme étage)	-
VAN01279985	Vanne de bachée hydraulique (1er étage)	-
VAN01279987	Vanne d'isolement (1er étage)	-
VAN01279988	Vanne d'isolement 2 (1er étage)	-
VAN01279989	Vanne d'isolement 3 (1er étage)	-
VAN01279990	Vanne de bachée hydraulique (2eme étage)	-
VAN01279991	Vanne d'isolement (2eme étage)	-
VAN01279992	Vanne d'isolement 2 (2eme étage)	-
XTU00042981	Canalisation amont (1er étage)	-
XTU00042984	Canalisation de répartition (1er étage)	-
XTU00042985	Canalisation d'aération (1er étage)	-
XTU00042986	Canalisation de drainage (1er étage)	-
XTU00042987	Canalisation de répartition 2 (1er étage)	-
XTU00042988	Canalisation d'aération 2 (1er étage)	-
XTU00042989	Canalisation de drainage 2 (1er étage)	-
XTU00042990	Canalisation de répartition 3 (1er étage)	-
XTU00042991	Canalisation d'aération 3 (1er étage)	-
XTU00042992	Canalisation de drainage 3 (1er étage)	-
XTU00042993	Canalisation amont (2eme étage)	-
XTU00042994	Canalisation de répartition (2eme étage)	-





XTU00042995	Canalisation d'aération (2eme étage)	-
XTU00042997	Canalisation de drainage (2eme étage)	-
XTU00042998	Canalisation de répartition 2 (2eme étage)	-
XTU00042999	Canalisation d'aération 2 (2eme étage)	-
XTU00043000	Canalisation de drainage 2 (2eme etage)	-

07264SE00001-0000-03 - Equipement commun

Code	Libellé	Marque
GBT00029919	Clôture de type grillage soudé	-
GDD00001711	Canal de comptage	-
GOU00006724	Portail manuel 2 battants	-

07264SE00002 - SAINT MARCEL D'ARDECHE - STEP VILLAGE 1920 EH

07264SE00002-0000-01 - Pretraitement

Code	Libellé	Marque
EPD00003224	Dégrillage grossier	-
GDD00001704	Glissière amont + Batardeau	-
GDD00001705	Glissière aval	-
GDD00001706	Glissière amont + batardeau	-
GDD00001707	Glissière aval + batardeau	-
GDD00001708	Glissière amont	-
GDD00001709	Glissière aval	-
GRC01345131	Caillebottis	-
PKA00000089	Vis de transfert des déchets	-
RBE00000281	Poubelle à déchets	-
VAN01279986	Vanne d'isolement de by-pass	-
XTU00042982	Canalisation amont	-
XTU00042983	Canalisation de by-pass	-

07264SE00002-0000-02 - Traitement Secondaire - Relevage des eaux usées

Code	Libellé	Marque
GDD00001710	Barres de guidage 1	-
GDD00003008	Barres de guidage 2	-
GRC01485820	Grille antichute 1	-
GRC01485821	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01485822	Grille antichute 2	-
GRC01485823	Trappe d'accès aluminium 2	-



GSB00007664	Pied d'assise 1	-
GSB00012229	Pied d'assise 2	-
GSB00012230	Support de capteur 1	-
GSB00012231	Support de capteur 2	-
ICA00020923	Sonde de mesure piézo	-
ICT00019939	Poire de niveau	-
PSB00033106	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00041475	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00014296	Pied de potence	-
TLV00014297	Potence de levage	-
TLV00014298	Palan	-
VAN01501813	Vanne d'isolement 1	-
VAN01501814	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039607	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044023	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042996	Canalisation aval 1	-
XTU00050126	Canalisation aval 2	-
XTU00050127	Canalisation aval 3	-
XTU00050128	Nourrice de collecte	-

072645E00002-0000-03 - Traitement Secondaire - 1ier étage + canal de comptage

Code	Libellé	Marque
GRC01485824	Caillebotis 1	-
GRC01485825	Caillebotis 2	-
GRC01485826	Caillebotis 3	-
GRC01485827	Caillebotis canal de comptage	-
GRC01485828	Tampon fonte du regard de collecte 1	-
GRC01485829	Tampon fonte du regard de collecte 2	-
GRC01485830	Tampon fonte du regard de collecte 3	-
VAN01501815	Vanne PIC 1	-
VAN01501816	Vanne PIC 2	-
VAN01501817	Vanne PIC 3	-
VAN01501818	Vanne PIC 4	-
VAN01501819	Vanne PIC 5	-
VAN01501820	Vanne PIC 6	-



VAN01501821	Vanne d'isolement 1	-
VAN01501822	Vanne d'isolement 2	-
VAN01501823	Vanne d'isolement 3	-
XTU00050129	Nourrice	-
XTU00050130	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00050131	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050132	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050133	Canalisation d'aération du passif 1	-
XTU00050134	Canalisation d'aération du passif 2	-
XTU00050135	Canalisation d'aération du passif 3	-
XTU00050136	Canalisation de collecte (drain) 1	-
XTU00050137	Canalisation de collecte (drain) 2	-
XTU00050138	Canalisation de collecte (drain) 3	-

07264SE00002-0000-04 - Electricité commande

Code	Libellé	Marque
IQW00015303	Compteur énergie	-
JCC00005897	Chauffage des locaux techniques	-
KNA00004776	Automate programmable industriel (API)	-
KST00048481	Télesurveillance	-
NCA00045104	Armoire générale	-
NCA00045105	Armoire dégrilleur	-
NCA00045106	Armoire pneumatique	-
NEP00005929	Eclairage des locaux techniques	-
NPA00001790	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001791	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007203	disjoncteur + Différentiel	-

07264SE00002-0000-05 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
GDD00003009	Canal de comptage Venturi	-
GSB00012233	Support sondes de niveau ANA	-
IAN00012646	Convertisseur de signal	-
ICA00020925	Sonde Ultra son/Radar	-
ICA00020926	Capteur de pression fibres à roseaux 11	-
ICA00020927	Capteur de pression fibres à roseaux 12	-



ICA00020928	Capteur de pression fibres à roseaux 21	-
ICA00020929	Capteur de pression fibres à roseaux 22	-
ICA00020930	Capteur de pression fibres à roseaux 31	-
ICA00020931	Capteur de pression fibres à roseaux 32	-

07264SE00002-0000-06 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
CCO00004387	Compresseur d'air process	-
GBT00038881	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00009737	Porte externe	-
GOU00009739	Portail manuel 2 battants	-
HMB00000448	Bureau	-
HMB00000449	Fauteuil à roulettes	-
HMB00000450	Armoire de bureau	-
HMB00000451	Paillasse lavabo	-
UEI00000820	Extincteur	-

07268PR00001 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR SAUZE LES GRANGES

Code	Libellé	Marque
EPD00003204	Panier de dégrillage	-
GRC01344811	Grille antichute	-
GRC01344812	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344813	Grille antichute 2	-
GRC01344814	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007549	Pied d'assise	-
GSB00007550	Barre de guidage	-
GSB00007551	Pied d'assise 2	-
GSB00007552	Barre de guidage 2	-
GSB00007555	Support de capteur	-
GSB00007557	Support de capteur 2	-
ICA00016110	Sonde de mesure	-
ICA00016111	Convertisseur de signal	-
ICT00015310	Poire de niveau	-
IQW00012054	Compteur électrique	-
NCA00039461	Armoire générale	-
NPA00001629	Raccordements électrique des effecteurs	-





NPA00001630	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006017	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00032993	Pompe de relevage	-
PSB00032994	Pompe de relevage 2	-
TLV00019954	Pied de potence nue - qté 2	-
TLV00019955	Potence sur pied nue	-
XTU00042745	Canalisation de refoulement	-
XTU00042746	Canalisation de refoulement 2	-

07268PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344819	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279586	Vanne d'isolement	-
VAN01279588	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039565	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039567	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042749	Canalisation de liaison	-
XTU00042751	Canalisation de liaison	-
XTU00042753	Nourrice de collecte	-

07268PR00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - PR ENTREE MOULIN

Code	Libellé	Marque
EPD00003202	Panier de dégrillage	-
GRC01344797	Grille antichute	-
GRC01344798	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344799	Grille antichute 2	-
GRC01344800	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007534	Pied d'assise	-
GSB00007536	Barre de guidage	-
GSB00007537	Pied d'assise	-
GSB00007538	Barre de guidage 2	-
GSB00007539	Support de capteur	-
GSB00007540	Support de capteur 2	-
ICA00016107	Sonde de niveau US BY PASS	-
ICA00016109	Convertisseur de signal	-
ICT00015308	Poire de niveau	-





IQW00012053	Compteur énergie	-
KST00040362	Poste Local M0720 PR LE MOULIN	SOFREL
NCA00039458	Armoire électrique PR Le Moulin	-
NPA00001625	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001628	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006016	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00032987	Pompe de relevage 1	KSB
PSB00032988	Pompe de relevage 2	KSB
XTU00042733	Canalisation de refoulement	-
XTU00042734	Canalisation de refoulement 2	-

07268PR00002-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344805	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279582	Vanne d'isolement	-
VAN01279584	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039561	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039563	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042737	Canalisation de liaison	-
XTU00042739	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042741	Nourrice de collecte	-

07268SE00002 - SAINT MARTIN D'ARDECHE - STEP VILLAGE 4000 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00020151	Compteur énergie	-
KST00024203	Télétransmission	MOTOROLA

07268SE00002-0000-01 - PRETRAITEMENT

Code	Libellé	Marque
GDD00003010	Glissière amont + batardeau	-
GDD00003011	Glissière aval	-
GRC01486178	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012234	Support/dériveur de sac	-
RBE00000355	Poubelle à déchets	-
SBC00000438	Compacteur de déchets à vis	FB.PROCEDES
SDG00001776	Dégrillage grossier	FB.PROCEDES
TDT00001116	Vis de transport de déchets	FB.PROCEDES



XTU00050141	Canalisation amont	-
-------------	--------------------	---

07268SE00002-0000-02 - TRAITEMENT SECONDAIRE

Code	Libellé	Marque
GRC01486179	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486180	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486181	Grille antichute 1	-
GRC01486182	Grille antichute 2	-
GSB00012235	Pied d'assise 1	FLYGT
GSB00012237	Barres de guidage 1	-
GSB00012238	Pied d'assise 2	-
GSB00012239	Barres de guidage 2	-
GSB00012240	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00012241	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020935	Sonde de mesure	-
ICT00019943	Poire de niveau	-
PSB00041482	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041483	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014300	Pied de potence de levage	FLYGT
TLV00014301	Potence de levage	FLYGT
XTU00050143	Canalisation de liaison	-
XTU00050144	Canalisation aval 1	-
XTU00050145	Canalisation aval 2	-
XTU00050146	Nourice	-
GRC01486183	Caillebotis 1	-
GRC01486184	Caillebotis 2	-
GRC01486185	Caillebotis 3	-
GRC01486186	Caillebotis 4	-
GRC01486187	Caillebotis 5	-
GRC01486188	Caillebotis 6	-
GRC01486189	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01486190	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01486191	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01486192	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01486193	Tampon regard de collecte 5	-





GRC01486194	Tampon regard de collecte 6	-
VAN01502244	Vanne pelle motrisée 1	AUMA
VAN01502245	Vanne pelle motrisée 2	AUMA
VAN01502246	Vanne pelle motrisée 3	AUMA
VAN01502247	Vanne pelle motrisée 4	AUMA
VAN01502248	Vanne pelle motrisée 5	AUMA
VAN01502249	Vanne pelle motrisée 6	AUMA
VAN01502250	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502251	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502252	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502253	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502254	Vanne d'isolement 5	-
VAN01502255	Vanne d'isolement 6	-
XTU00050147	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00050148	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050149	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050150	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00050151	Canalisation de répartition des EU 5	-
XTU00050152	Canalisation de répartition des EU 6	-
XTU00050153	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00050154	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00050155	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00050156	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00050157	Canalisation d'aération du massif 5	-
XTU00050158	Canalisation d'aération du massif 6	-
XTU00050159	Canalisation de drainage 1	-
XTU00050160	Canalisation de drainage 2	-
XTU00050161	Canalisation de drainage 3	-
XTU00050162	Canalisation de drainage 4	-
XTU00050163	Canalisation de drainage 5	-
XTU00050164	Canalisation de drainage 6	-
GRC01486195	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486196	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486197	Grille antichute 1	-
GRC01486198	Grille antichute 2	-



GSB00012242	Pied d'assise 1	-
GSB00012243	Pied d'assise 2	-
GSB00012244	Barres de guidage 1	-
GSB00012245	Barres de guidage 2	-
GSB00012246	Support sondes de niveau TOR	-
GSB00012247	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020936	Sonde de mesure	-
ICT00019944	Poire de niveau	-
PSB00041484	Pompe de relèvement 1	FLYGT
PSB00041485	Pompe de relèvement 2	FLYGT
TLV00014302	Pied de potence de levage	FLYGT
TLV00014303	Potence de levage	FLYGT
XTU00050166	Canalisation de liaison	-
XTU00050167	Canalisation aval 1	-
XTU00050168	Canalisation aval 2	-
GRC01486199	Caillebotis 1	-
GRC01486200	Caillebotis 2	-
GRC01486201	Caillebotis 3	-
GRC01486202	Caillebotis 4	-
GRC01486203	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01486204	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01486205	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01486206	Tampon regard de collecte 4	-
VAN01502257	Vanne papillon motrisée 1	-
VAN01502258	Vanne papillon motrisée 2	-
VAN01502259	Vanne papillon motrisée 3	-
VAN01502260	Vanne papillon motrisée 4	-
VAN01502261	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502262	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502263	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502264	Vanne d'isolement 4	-
XTU00050176	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00050177	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00050178	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00050179	Canalisation de répartition des EU 4	-



XTU00050180	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00050181	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00050182	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00050183	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00050184	Canalisation de drainage 1	-
XTU00050185	Canalisation de drainage 2	-
XTU00050186	Canalisation de drainage 3	-
XTU00050187	Canalisation de drainage 4	-
GRC01486207	Caillebotis	-

07268SE00002-0000-03 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
KNA00004777	Automate programmable	-
KST00048482	Télétransmission	SOFREL
NCA00045108	Armoire générale	-
NCA00045109	Armoire dégrilleur	-
NEP00006904	Projecteur externe	-
NPA00001792	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001793	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007204	Disjoncteur + Différentiel	MERLIN GERIN
NPH00001153	Isolateur sur réseau 20 kV	-
NPT00002074	Transformateur sur poteau	-

07268SE00002-0000-04 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GBT00038884	Abrî du préleveur Inox	-
GDD00003012	Canal de comptage	COMETEC
GSB00012248	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020937	Sonde Ultra son/Radar	-
IFE00016029	Débitmètre entrée	SIEMENS
IME00003329	Pluviomètre	HYDREKA
IRP00002130	Préleveur entrée	LANGE
IRP00002131	Préleveur sortie	LANGE
LAB00001963	Balance de précision	-

07268SE00002-0000-05 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------





GBT00038885	Fenêtres	-
GBT00038886	Clôture	-
GOU00009740	Porte extérieure	-
GOU00009741	Portail manuel 2 battants	-
UEI00000821	Extincteur	-

07279PR00001 - SAINT MONTAN - PR LES MOYNACHES

Code	Libellé	Marque
EPD00003205	Panier de dégrillage	-
GBT00029879	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006695	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344815	Grille antichute P1	-
GRC01344816	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344817	Grille antichute P2	-
GRC01344818	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GSB00007553	Pied d'assise P1	-
GSB00007554	Barre de guidage P1	-
GSB00007556	Pied d'assise P1	-
GSB00007558	Barre de guidage P2	-
GSB00007559	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015311	Poire de niveau	-
IQW00018449	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040359	Télétransmission	-
NCA00039462	Armoire générale	-
NPA00001623	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001631	Raccordements électrique des capteurs	-
PSB00032995	Pompe de relèvement n°1	FLYGT
PSB00032996	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00019740	Pied de potence nue	-
TLV00019741	Potence nue	-
XTU00042747	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042748	Canalisation de refoulement p2	-

07279PR00001-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344820	Trappe d'accès aluminium/acier	-





VAN01279589	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279590	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039568	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039569	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042752	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042754	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042755	Nourrice de collecte	-

07279PR00002 - SAINT MONTAN - PR LA LICHÈRE

Code	Libellé	Marque
EPD00003206	Panier de dégrillage	-
GBT00029880	Clôture de type simple torsion	-
GOU00006696	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344821	Grille antichute	-
GRC01344822	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344823	Grille antichute 2	-
GRC01344824	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007560	Pied d'assise	-
GSB00007561	Barre de guidage	-
GSB00007562	Pied d'assise 2	-
GSB00007563	Barre de guidage 2	-
GSB00007564	Support de capteur	-
ICT00015312	Poire de niveau	-
IQW00018448	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040360	Télétransmission	SOFREL
NCA00039463	Armoire générale	-
NPA00001624	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001632	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00006018	Disjoncteur + Différentiel	-
NPV00008043	Démarrreur (pompe)	-
NPV00008044	Démarrreur (pompe) 2	-
PSB00032997	Pompe de relevage 1	FLYGT
PSB00032998	Pompe de relevage 2	-
TLV00012503	Pied de potence de levage	-
TLV00012504	Potence de levage	-



XTU00042756	Canalisation de refoulement	-
XTU00042757	Canalisation de refoulement 2	-

07279PR00002-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
DAM00007603	Ballon anti-bélier	-
GRC01344827	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279591	Vanne d'isolement	-
VAN01279592	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279593	Vanne d'isolement 3	-
VCL00039570	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039571	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042758	Canalisation de liaison	-
XTU00042759	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042761	Canalisation de liaison 3	-

07279PR00003 - SAINT MONTAN - PR ENTREE

Code	Libellé	Marque
IQW00018447	COMPTEUR ENERGIE	-
TLV00019731	Pied de potence nue	-
TLV00019732	Pied de potence nue	-
TLV00019739	Potence nue	-

07279PR00005 - SAINT MONTAN - PR La Plaine du Cour

Code	Libellé	Marque
IQW00018427	COMPTEUR ENERGIE	-

07279SE00001 - SAINT MONTAN - STEP Cité du Barrage 1200 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00020141	Compteur énergie	-

07279SE00001-0000-01 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
EPD00003223	Grille manuelle	-
XTU00042951	Canalisation amont	-
XTU00042952	Canalisation aval	-

07279SE00001-0000-02 - Traitement Secondaire





Code	Libellé	Marque
GRC01345118	Tampon regard de drainage 1	-
GRC01345119	Tampon regard de drainage 2	-
GRC01345122	Tampon regard de drainage 3	-
GRC01345123	Tampon regard de drainage 4	-
GRC01486208	Caillebotis	-
IQE00031329	Compteur de bâchée	-
RCB00005029	Cuve de bâchée 1	-
RCB00005030	Cuve de bâchée 2	-
VAN01279973	Vanne de bâchée hydraulique 1	-
VAN01279974	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279975	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279976	Vanne de bâchée hydraulique 2	-
VAN01279977	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279978	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042954	Canalisation amont 1	-
XTU00042957	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042958	Canalisation de ventilation du massif 1	-
XTU00042960	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042962	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042963	Canalisation de ventilation du massif 2	-
XTU00042964	Canalisation de drainage 2	-
XTU00042965	Canalisation amont 2	-
XTU00042966	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042967	Canalisation de ventilation du massif 3	-
XTU00042968	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042969	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042970	Canalisation de ventilation du massif 4	-
XTU00050192	Canalisation de drainage 4	-

072795E00001-0000-03 - Pompages Intermédiaires

Code	Libellé	Marque
GDD00001698	Barres de guidage P1	-
GDD00001699	Barres de guidage P2	-
GRC01345124	Grille antichute P1	-





GRC01345125	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01345126	Grille antichute P2	-
GRC01345127	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007657	Pied d'assise P1	-
GSB00007658	Pied d'assise P2	-
GSB00007661	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015377	Poire de niveau	-
PSB00033103	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033104	Pompe de relèvement n°2	-
TLV00012542	Pied de potence de levage	-
TLV00012543	Potence de levage (inexistant)	-
VAN01279979	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279980	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039604	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039605	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042972	Canalisation aval 1	-
XTU00042973	Canalisation aval 2	-
XTU00042974	Nourice de liaison	-

072795E00001-0000-04 - Electricité - Commandes

Code	Libellé	Marque
NCA00039520	Armoire générale	-
NPA00001659	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001660	Raccordements électrique des capteurs	-

072795E00001-0000-05 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
XTU00042978	Canal de comptage Venturi	-

072795E00001-0000-06 - Equipements Communs

Code	Libellé	Marque
GBT00029918	Clôture de type simple torsion	-
GDD00001701	Colonne de forage	-
GDD00001702	Tête de forage	-
GOU00006723	Portail manuel 2 battants	-
GOU00009742	Porte extérieur	-
GSB00007663	Support sondes de niveau TOR	-



ICT00019945	Poire de niveau	-
PIM00007380	Pompe immergée	-

07279SE00002 - SAINT MONTAN - STEP BOURG 665 EH

07279SE00002-0000-01 - Poste de Relevage

Code	Libellé	Marque
GRC01345043	Grille antichute P1	-
GRC01345044	Trappe d'accès aluminium P1	-
GRC01345045	Grille antichute P2	-
GRC01345046	Trappe d'accès aluminium P2	-
GSB00007634	Pied d'assise P1	-
GSB00007635	Barres de guidage	-
GSB00007636	Pied d'assise P2	-
GSB00007637	Barres de guidage	-
GSB00007639	Support de capteur P1	-
GSB00007640	Support de capteur P2	-
ICT00015339	Poire de niveau	-
ICT00015340	Sonde de mesure piézo	-
PSB00033021	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00033022	Pompe de relèvement n°2	-
VAN01279832	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279833	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039596	Clapet anti-retour (rivière)	-
VCL00039597	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039598	Clapet anti-retour à boule	-
XTU00042868	Canalisation d'arrivée	-
XTU00042869	Canalisation de by-pass amont	-
XTU00042870	Canalisation aval	-
XTU00042871	Canalisation aval	-

07279SE00002-0000-02 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
EPD00003217	Dégrillage grossier droit	-
EPD00003218	Dégrillage grossier courbe	-
GDD00001676	Glissière amont + Batardeau 1	-
GDD00001677	Glissière aval 1	-





GDD00001678	Glissière amont + Batardeau 2	-
GDD00001679	Glissière aval 2	-

07279SE00002-0000-03 - Traitement Secondaire

Code	Libellé	Marque
GBT00029902	Echelle	-
GBT00029903	Ballustrades rond 1	-
GBT00029906	Ballustrades rond 2	-
GDD00001691	Barres de guidage	-
GRC01345047	Trappe alu 1	-
GRC01345048	Trappe alu 2	-
GRC01345049	Tampon regard collecte drains 1	-
GRC01345050	Trappe alu 3	-
GRC01345051	Trappe alu 4	-
GRC01345052	Trappe alu 5	-
GRC01345053	Tampon regard collecte drains 2	-
GRC01345054	Trappe alu 5	-
GRC01345056	Grille antichute	-
GRC01345057	Trappe d'accès aluminium	-
GRC01345060	Caillebottis	-
GSB00007642	Support de capteur 1	-
GSB00007643	Support de capteur 2	-
GSB00007648	Pied d'assise	-
GSB00007650	Support capteur 3	-
ICT00015341	Poire de niveau 1	-
ICT00015343	Poire de niveau 2	-
ICT00015363	Poire de niveau 3	-
PSB00033065	Pompe de relèvement n°1	-
TLV00012534	Pied de potence de levage (inexistant)	-
TLV00012535	Potence de levage (inexistant)	-
VAN01279834	Vanne électrique martelière 1	-
VAN01279835	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279836	Vanne électrique martelière 2	-
VAN01279837	Vanne d'isolement 2	-
VAN01279841	Vanne électrique martelière 3	-



VAN01279842	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279846	Vanne électrique martelière 4	-
VAN01279847	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042872	Canalisation amont	-
XTU00042873	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042874	Canalisation de d'aration du massif 1	-
XTU00042875	Canalisation de répartition de drainage 1	-
XTU00042878	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042879	Canalisation de d'aration du massif 2	-
XTU00042881	Canalisation de répartition de drainage 2	-
XTU00042882	Tampon regard collecte drains 2	-
XTU00042883	Canalisation amont 3	-
XTU00042887	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042888	Canalisation de d'aration du massif 3	-
XTU00042889	Canalisation de répartition de drainage 3	-
XTU00042892	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042895	Canalisation de d'aration du massif 4	-
XTU00042896	Canalisation de répartition de drainage 4	-
XTU00042897	Tampon regard collecte drains 3	-
XTU00042900	Canalisation aval 1	-
XTU00042902	Canalisation aval 2	-

07279SE00002-0000-04 - Electricité - Commandes

Code	Libellé	Marque
KNA00003641	Automate Programmable Industriel (API)	-
KST00040379	Télésurveillance (PR)	-
KST00040380	Télésurveillance (STEP)	-
NCA00039511	Armoire générale	-
NCA00039512	Armoire poste de relevage	-
NCA00039513	Armoire dégrilleur	-
NPD00006030	Disjoncteur + Différentiel	-
XTU00042906	Raccordements électrique des effecteurs	-
XTU00042907	Raccordements électrique des capteurs	-

07279SE00002-0000-05 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------





IQW00012123	Compteur électrique	-
XTU00042909	Canal de comptage Venturi	-

07279SE00002-0000-06 - Equipements Communs

Code	Libellé	Marque
GBT00029911	Echelle mobile	-
GOU00006711	Porte extérieure	-
GOU00006712	Portillon 1 vantail (Poste de relevage)	-
GOU00006713	Clôture de type grillage soudé (Poste de relevage)	-
GOU00006714	Portail manuel 2 battants (STEP)	-
GOU00006715	Clôture de type grillage soudé (STEP)	-
HMB00000426	Evier	-
UEI00000751	Extincteur	-
XTU00042914	Tuyaux sur enrouleur	-

07279SE00003 - SAINT MONTAN - STEP LES MOYNACHES 160 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018450	COMPTEUR ENERGIE	-

07279SE00003-0000-01 - Pretraitement

Code	Libellé	Marque
EPD00003222	Grille manuelle	-
XTU00042918	Canalisation amont	-
XTU00042920	Canalisation aval	-

07279SE00003-0000-02 - Traitement Secondaire

Code	Libellé	Marque
GRC01345074	Tampon regard de collecte 1	-
GRC01345075	Tampon regard de collecte 2	-
GRC01345111	Tampon regard de collecte 3	-
GRC01345112	Tampon regard de collecte 4	-
GRC01345113	Caillebotis	-
RCB00005025	Cuve de stockage des EU 1	-
RCB00005028	Cuve de stockage des EU 2	-
VAN01279860	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279861	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279864	Vanne d'isolement 2	-



VAN01279965	Vanne de bâchée hydraulique	-
VAN01279966	Vanne d'isolement 3	-
VAN01279969	Vanne d'isolement 4	-
XTU00042922	Canalisation amont	-
XTU00042925	Canalisation de répartition des EU 1	-
XTU00042926	Canalisation d'aération du massif 1	-
XTU00042928	Canalisation de drainage 1	-
XTU00042929	Canalisation de répartition des EU 2	-
XTU00042930	Canalisation d'aération du massif 2	-
XTU00042931	Canalisation de drainage 2	-
XTU00042932	Canalisation amont	-
XTU00042941	Canalisation de répartition des EU 3	-
XTU00042942	Canalisation d'aération du massif 3	-
XTU00042943	Canalisation de drainage 3	-
XTU00042944	Canalisation de répartition des EU 4	-
XTU00042945	Canalisation d'aération du massif 4	-
XTU00042946	Canalisation de drainage 4	-

07279SE00003-0000-03 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
GDD00001695	Déversoir en V	-

07279SE00003-0000-04 - Equipements Communs

Code	Libellé	Marque
GBT00029914	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00006716	Portail manuel 2 battants	-

07279SE00006 - SAINT MONTAN - STEP VILLAGE - 667 EH (doublon à supprimer)

Code	Libellé	Marque
IQW00018451	COMPTEUR ENERGIE	-

07279SE00007 - VIVIERS-SAINT MONTAN - STEP SIVU BARRAGE 1200 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00018454	COMPTEUR ENERGIE	-

07346PR00001 - VIVIERS - PR SAINT ALBAN

Code	Libellé	Marque
IQW00018432	COMPTEUR ENERGIE	-





TLV00019759	Potence avec treuil sur pied	-
-------------	------------------------------	---

07346PR00002 - VIVIERS - PR LA MOUTTE

Code	Libellé	Marque
IQW00018441	COMPTEUR ENERGIE	-
TLV00019756	Potence avec treuil sur pied	-

07346PR00003 - VIVIERS - PR LA VICTOIRE

Code	Libellé	Marque
IQW00018440	COMPTEUR ENERGIE	-
NAC00001106	armoie électrique	-
PCS00029445	Pompe N°1	-
PCS00029446	Pompe N°2	SALMSON

07346PR00004 - VIVIERS - PR SAINT AULE

Code	Libellé	Marque
IQW00018442	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00054837	Poste Local M0720 PR SAINT AULE	SOFREL
NCA00039452	Armoire électrique PR St Aulnes	-
TLV00019758	Potence nue sur son pied	-

07346PR00005 - VIVIERS - PR SABATON

Code	Libellé	Marque
IQW00018439	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00054838	Poste Local M0720 PR SABATON	SOFREL
NCA00039453	Armoire électrique PR St Sabaton	-

07346PR00006 - VIVIERS - PR LES TUILLIERES

Code	Libellé	Marque
EPD00003208	Dégrilleur automatique droit	-
GBT00029882	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00006698	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344830	Grille antichute	-
GRC01344831	Trappe d'accès aluminium/acier	-
GRC01344832	Grille antichute 2	-
GRC01344834	Trappe d'accès aluminium/acier 2	-
GSB00007570	Pied d'assise	-



GSB00007571	Barre de guidage	-
GSB00007572	Pied d'assise	-
GSB00007573	Barre de guidage 2	-
GSB00007574	Support de capteur	-
ICT00015314	Poire de niveau	-
IQW00018452	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040365	Télesurveillance	SOFREL
NCA00039465	Armoire générale	-
NCA00039466	Armoire générale dégrilleur	-
NPA00001635	Raccordement électrique des effecteurs	-
NPA00001636	Raccordement électrique des capteurs	-
NPD00006019	Disjoncteur + Différentiel	-
PSB00033001	Pompe de relèvement	-
PSB00033002	Pompe de relèvement n°2	-
RBE00000275	Benne/ poubelle	-
TLV00019757	Pied de potence nue	-
XTU00042763	Canalisation de refoulement	-
XTU00042766	Canalisation de refoulement 2	-

07346PR00006-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344835	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279596	Vanne d'isolement	-
VAN01279597	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039574	Clapet anti-retour à boule	-
VCL00039575	Clapet anti retour à boule 2	-
XTU00042768	Canalisation de liaison	-
XTU00042769	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042770	Nourrice de collecte	-

07346PR00007 - VIVIERS - PR GRAND CHAMPAGNE

Code	Libellé	Marque
EPD00003207	Panier de dégrillage	-
GBT00029881	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00006697	Portail manuel 2 battants	-
GRC01344825	Grille antichute P1	-





GRC01344826	Trappe d'accès aluminium/acier P1	-
GRC01344828	Grille antichute P2	-
GRC01344829	Trappe d'accès aluminium/acier P2	-
GRC02201304	Tampon fonte - accès trop plein	-
GSB00007565	Pied d'assise P1	-
GSB00007566	Barre de guidage P1	-
GSB00007567	Pied d'assise P2	-
GSB00007568	Barre de guidage P2	-
GSB00007569	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00015313	Poire de niveau	-
IQE00036595	Compteur eau de service	-
IQW00018453	COMPTEUR ENERGIE	-
KST00040364	Poste Local M0720 PR GRAND CHAMPAGNE	SOFREL
NCA00039464	Armoire générale	-
NPA00001633	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001634	Raccordements électrique des capteurs	-
PSB00032999	Pompe de relèvement n°1	KSB
PSB00033000	Pompe de relèvement n°2	KSB
TLV00012505	Pied de potence de levage	-
TLV00012506	Potence de levage	-
XTU00042760	Canalisation de refoulement P1	-
XTU00042762	Canalisation de refoulement P2	-

07346PR00007-0000-01 - Chambre des vannes

Code	Libellé	Marque
GRC01344833	Trappe d'accès aluminium/acier	-
VAN01279594	Vanne d'isolement 1	-
VAN01279595	Vanne d'isolement 2	-
VCL00039572	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00039573	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00042764	Canalisation de liaison 1	-
XTU00042765	Canalisation de liaison 2	-
XTU00042767	Nourrice de collecte	-

07346SE00001 - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------





IQW00003619	Compteur Electrique PS STEP de VIVIERS	-
-------------	--	---

07346SE00001-0000-06 - POSTE DE RELEVAGE PRINCIPAL

Code	Libellé	Marque
EPD00001003	Panier de dégrillage	FORNES
GBT00009776	Grille antichute 1	-
GBT00038887	Grille antichute 2	-
GBT00038888	Grille antichute 3	-
GRC01486313	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486314	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486315	Trappe d'accès aluminium 3	-
GSB00012249	Barres de guidage 1	-
GSB00012250	Barres de guidage 2	-
GSB00012251	Barres de guidage 3	-
GSB00012252	Pied d'assise 1	-
GSB00012253	Pied d'assise 2	-
GSB00012254	Pied d'assise 3	-
GSB00012255	Support de capteur 1	-
GSB00012256	Support de capteur 2	-
ICA00020947	Sonde de mesure Radar	-
ICT00019956	Poire de niveau	-
PSB00008813	Groupe électropompe de relevage 1	KSB
PSB00008814	Groupe électropompe de relevage 2	KSB
PSB00008815	Groupe électropompe de relevage 3	KSB
VAN00600644	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502337	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502338	Vanne d'isolement 3	-
VCL00044085	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044086	Clapet anti-retour à boule 2	-
VCL00044087	Clapet anti-retour à boule 3	-
XTU00012094	Canalisation aval 1	-
XTU00050198	Canalisation aval 2	-
XTU00050199	Canalisation aval 3	-
XTU00050205	Nourrice de collecte	-

07346SE00001-0000-07 - PRETRAITEMENT





Code	Libellé	Marque
EPD00003727	Grille manuelle	-
GBT00038889	Ballustrades	-
RBE00000356	Poubelle	-
SBC00000439	Compacteur à vis	-
SDG00000609	Tamis rotatif à alimentation interne	SPF
VAN01502345	Vanne d'isolement	-
VAN01502347	Vanne d'isolement by-pass	-
XTU00050206	Canalisation amont	-
XTU00050207	Canalisation aval	-

07346SE00001-0000-08 - RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE

Code	Libellé	Marque
ATB00005142	Agitateur	-
EPD00003728	Dégrillage grossier	-
GRC01486317	Barreaudage de sécurité	-
GRC01486318	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012257	Pied d'assise	-
GSB00012258	Barres guidage	-
RBE00000357	Poubelle	-
VAN01502348	Vanne d'autorisation de dépotage	-
XTU00050208	Canalisation amont	-
XTU00050209	Canalisation aval	-
GRC01486319	Barreaudage de sécurité 1	-
GRC01486320	Barreaudage de sécurité 2	-
GRC01486321	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486322	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012259	Pied d'assise 1	-
GSB00012260	Pied d'assise 2	-
GSB00012261	Barres de guidage 1	-
GSB00012262	Barres de guidage 2	-
GSB00012263	Support sondes 1	-
GSB00012264	Support sondes 2	-
ICA00020948	Sonde de mesure	-
ICT00019957	Poire de niveau	-



PSB00041506	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041507	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050210	Canalisation aval 1	-
XTU00050211	Canalisation aval 2	-
GRC01486323	Barreaudage de sécurité 1	-
GRC01486324	Barreaudage de sécurité 2	-
GRC01486325	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486326	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012265	Pied d'assise 1	-
GSB00012266	Pied d'assise 2	-
GSB00012267	Barres de guidage 1	-
GSB00012268	Barres de guidage 2	-
GSB00012269	Support sondes 1	-
GSB00012270	Support sondes 2	-
ICA00020949	Sonde de mesure	-
ICT00019958	Poire de niveau	-
PSB00041508	Pompe de reprise 1	KSB
PSB00041509	Pompe de reprise 2	KSB
XTU00050212	Canalisation aval 1	-
XTU00050213	Canalisation aval 2	-

07346SE00001-0000-09 - TRAITEMENT SECONDAIRE

Code	Libellé	Marque
ATB00005143	Agitateur rapide	-
GSB00012271	Pied d'assise	-
GSB00012272	Barres de guidage	-
XTU00012093	Canalisation aval	-
XTU00050215	Canalisation amont (+ nourrice MV)	-
ATB00005144	Agitateur lent 1	-
ATB00005145	Agitateur lent 2	-
BDG00000575	Diffuseurs de gaz 1	-
BDG00000576	Diffuseurs de gaz 2	-
BDG00000577	Diffuseurs de gaz 3	-
CSP00000634	Surpresseur d'air à vis 1	ROBUSCHI
CSP00000635	Surpresseur d'air à vis 2	ROBUSCHI





GBT00038892	Escalier d'accès	-
GBT00038893	Balustrade	-
GDD00003016	Lame versante vers Clarif	-
GRD00000465	Raquette support des diffuseurs 1	-
GRD00000466	Raquette support des diffuseurs 2	-
GRD00000467	Raquette support des diffuseurs 3	-
GSB00012275	Pied d'assise 1	-
GSB00012276	Pied d'assise 2	-
GSB00012277	Barres de guidage 1	-
GSB00012278	Barres de guidage 2	-
TLV00014311	IPN de levage (doublon)	-
VAN00600646	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502705	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502706	Vanne d'isolement raquette 1	-
VAN01502707	Vanne d'isolement raquette 2	-
VAN01502708	Vanne d'isolement raquette 3	-
VPP00002393	Soupape 1	-
VPP00002394	Soupape 2	-
XTU00012092	Nourrice de liaison des surpresseurs	-
XTU00050222	Nourrice de répartition de l'aération	-
XTU00050223	Canalisation aval 1	-
XTU00050224	Canalisation de liaison 1	-
XTU00050225	Canalisation de liaison 2	-
XTU00050226	Canalisation de liaison 3	-
XTU00050227	Canalisation aval 2	-
GDD00003017	Lame versante	-
GRC01486678	Trappe d'accès aluminium	-
XTU00050228	Canalisation amont	-
XTU00050229	Canalisation aval	-
GDD00003018	Clifford	-
GDD00003019	Lame siphonide périphérique	-
GDD00003020	Lame versante périphérique	-
ONG00000159	Nettoyeur de goulotte	-
SFS00000559	Pont racler	-
TBA00000025	Bateau	-



VAN01502709	Vanne d'isolement	-
XTU00050230	Canalisation amont	-
XTU00050231	Canalisation aval	-
XTU00050232	Canalisation d'extraction	-
GRC01486679	Trappe d'accès aluminium	-
GSB00012279	Support sondes de niveau ANA	-
ICA00020954	Sonde de mesure	-
PSB00041523	Pompe à boue	-
VAN01502710	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502711	Vanne d'isolement 2	-
XTU00050233	Canalisation amont 1	-
XTU00050234	Canalisation amont 2	-
XTU00050235	Canalisation aval	-
GRC01486680	Grille antichute 1	-
GRC01486681	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486682	Trappe d'accès aluminium 2	-
GRC01486683	Grille antichute 2	-
GSB00012280	Pied d'assise 1	-
GSB00012281	Pied d'assise 2	-
GSB00012282	Barres de guidage 1	-
GSB00012283	Barres de guidage 2	-
GSB00012284	Support sondes de niveau TOR	-
ICT00019964	Poire de niveau	-
PSB00008820	Groupe électropompe de recirculation 1	KSB
PSB00008821	Groupe électropompe de recirculation 2	KSB
VAN00600647	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502712	Vanne d'isolement 2	-
VCL00044093	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044094	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00012091	Canalisation aval 1	-
XTU00050236	Canalisation aval 2	-
XTU00050237	Canalisation aval 3	-
XTU00050238	Nourrice de collecte	-
GRC01486684	Caillebotis	-

073465E00001-0000-10 - TRAITEMENT DES BOUES





Code	Libellé	Marque
BPD00010825	Pompe doseuse vers floculation	-
BPO00000543	Préparante à polymère	-
PGA00000780	Pompe à polymère	SEEPEX
PGA00002377	Pompe à boues	-
RCB00006348	Bac de rétention	-
UES00000164	Douche pour les yeux de sécurité	-
VAN01502350	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502351	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502352	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502353	Vanne d'isolement 4	-
XTU00050239	Canalisation amont 1	-
XTU00050240	Canalisation amont 2	-
XTU00050241	Canalisation avale 1	-
XTU00050242	Canalisation avale 2	-
GPR00000021	Serre avec film plastique 1	-
GPR00000022	Serre avec film plastique 2	-
GPR00000023	Serre avec film plastique 3	-
GPR00000024	Serre avec film plastique 4	-
GPR00000025	Serre avec film plastique 5	-
OMR00000032	Sable 1	-
OMR00000033	Sable 2	-
OMR00000034	Sable 3	-
OMR00000035	Sable 4	-
OMR00000036	Sable 5	-
VAN01502713	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502714	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502715	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502716	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502717	Vanne d'isolement 5	-
XTU00050243	Canalisation amont 1	-
XTU00050244	Canalisation amont 2	-
XTU00050245	Canalisation amont 3	-
XTU00050246	Canalisation amont 4	-
XTU00050247	Canalisation amont 5	-



XTU00050248	Drains 1	-
XTU00050249	Drains 2	-
XTU00050250	Drains 3	-
XTU00050251	Drains 4	-
XTU00050252	Drains 5	-

07346SE00001-0000-11 - POMPAGES INTERMEDIAIRES

Code	Libellé	Marque
GBT00038894	Grille antichute 1	-
GBT00038895	Grille antichute 2	-
GRC01486685	Trappe d'accès aluminium 1	-
GRC01486686	Trappe d'accès aluminium 2	-
GSB00012285	Pied d'assise 1	-
GSB00012286	Pied d'assise 2	-
GSB00012287	Barres de guidage 1	-
GSB00012288	Barres de guidage 2	-
GSB00012289	Support de capteur	-
ICT00019965	Poire de niveau	-
PSB00008822	Pompe de relèvement 1	KSB
PSB00008823	Pompe de relèvement 2	KSB
VAN01502718	Vanne d'isolement 1	-
VAN01502719	Vanne d'isolement 2	-
VCL00044095	Clapet anti-retour à boule 1	-
VCL00044096	Clapet anti-retour à boule 2	-
XTU00050253	Canalisation aval 1	-
XTU00050254	Canalisation aval 2	-
XTU00050255	Nourrice de collecte	-
XTU00050256	Canalisation aval 3	-

07346SE00001-0000-12 - TRAITEMENT DES ODEURS - MATIERES DE VIDANGE

Code	Libellé	Marque
DTA00000399	Colonne charbon actif	-
JCE00003003	Ventilateur de renouvellement de l'air	-
XTU00050262	Circuit d'aspiration d'air vicié	-

07346SE00001-0000-13 - ELECTRICITE - COMMANDE

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------





KMC00001303	Terminal de dialogue opérateur	-
MBA00001428	Batterie de condensateurs (fixe)	-
NAC00000408	Onduleur	-
NCA00045127	Armoire générale	-
NPA00001794	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00001795	Raccordements électrique des capteurs	-
NPD00007208	Disjoncteur + Différentiel	-
NPV00010439	Variateur de vitesse 1	-
NPV00010440	Variateur de vitesse 2	-
NCA00008107	Armoire PR Principal	-
NCA00008108	Coffret électrique MV avec lecteur de badge	-
NCA00008111	Armoire électrique eau industrielle	-
NPV00002491	Variateur de vitesse 1	-
NPV00002492	Variateur de vitesse 2	-
HEC00000452	Chauffe eau électrique	-
JCC00005900	Chauffage des locaux administratifs	-
JCC00005901	Chauffage des locaux techniques 1	-
JCC00005902	Chauffage des locaux techniques 2	-
NEP00005930	Eclairage des locaux administratifs	-
NEP00005931	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00005932	Eclairage extérieur par projecteur	-
USG00000006	Signalétique de sécurité	-
USG00000007	Signalétique de sécurité	-
KAA00001132	Alarme anti-intrusion	-
KST00008197	Télésurveillance	SOFREL
UGD00001522	Détecteur de Gaz	SCHNEIDER ELECTRIC
UGD00001523	Capteur H2S	-
UGD00001524	Capteur CH4	-

07346SE00001-0000-14 - INSTRUMENTATION

Code	Libellé	Marque
GDD00003027	Canal de comptage	VEGA
GSB00012296	Support sondes de niveau ANA	-
GSB00012298	Support capteur 1	-
GSB00012299	Support capteur 2	-





IAN00003012	Sonde rH	HACH
IAN00003013	Sonde Oxygène	HACH
IAN00012652	Convertisseur de signal 1	-
IAN00012653	Convertisseur de signal 2	-
ICA00004965	Sonde de mesure de niveau colatures	SIEMENS
ICA00020957	Sonde Radar	-
ICT00005030	Détecteur Voile de boues	HACH
IFE00004027	Débitmètre entrée	SIEMENS
IFE00004028	Débitmètre S/P vidange externes (MV)	SIEMENS
IFE00004029	Tube pitot (débit d'air BA)	-
IFE00004030	Débitmètre recyclage 1	SIEMENS
IFE00004031	Débitmètre recyclage 2	SIEMENS
IFE00004035	Débitmètre électromagnétique boues produites	SIEMENS
IFE00004036	Débitmètre polymère	SIEMENS
IME00000576	Mesure de la température de l'air	-
IME00003331	Pluviomètre	-
IRP00002133	Préleveur d'entrée	-
IRP00002134	Préleveur de sortie	-
IRP00002135	Préleveur de boues	-

07346SE00001-0000-15 - EQUIPEMENTS COMMUNS

Code	Libellé	Marque
DAM00009301	Ballon anti-belier	-
DFF00000269	Prétraitement eau industrielle (manuel)	-
PCS00004711	Surpresseur d'eau industrielle 1	SALMSON
PCS00021427	Surpresseur d'eau industrielle 2	-
VAN00600645	Vanne d'isolement 1	-
VAN00600648	Robinetterie	-
VAN01502763	Vanne d'isolement 2	-
VAN01502764	Vanne d'isolement 3	-
VAN01502765	Vanne d'isolement 4	-
VAN01502766	Vanne d'isolement 5	-
VCL00044104	Clapet anti-retour 1	-
VCL00044105	Clapet anti-retour 2	-
XTU00012099	Tuyauterie canalisation	-



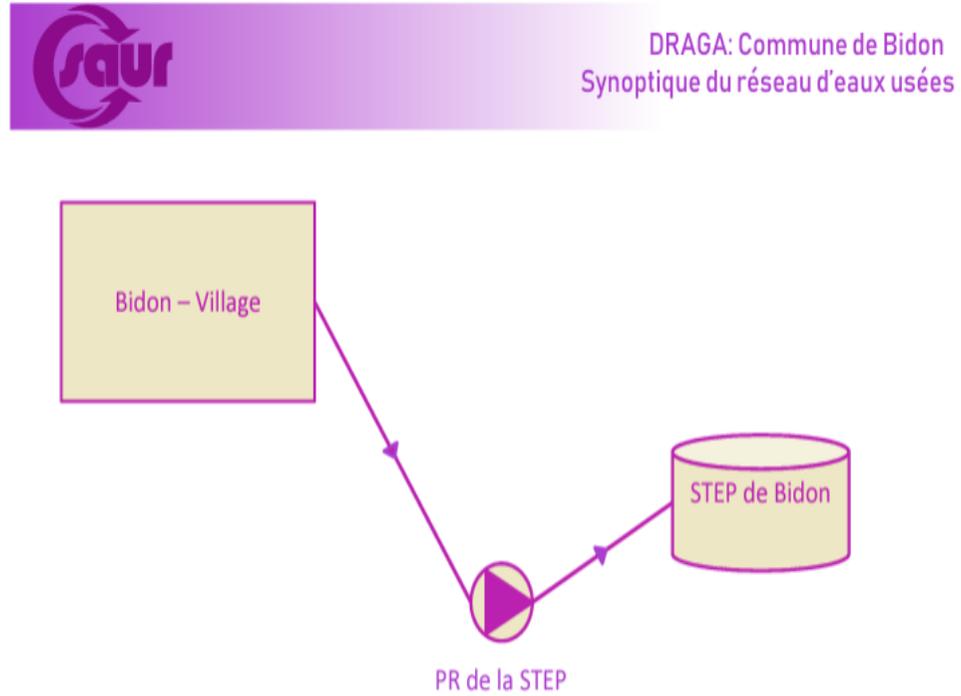
XTU00050267	Nourice amont 1	-
XTU00050268	Nourice amont 2	-
GBT00038900	Clôture de type grillage soudé	-
GOU00009750	Portail manuel 2 battants	-
TLV00004540	Potence avec treuil Relevage 2	XYLEM
TLV00004541	Potence sur pied matière de vidange (doublon)	XYLEM
TLV00004547	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)	FLYGT
TLV00004548	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)	-
TLV00004549	Pied de potence seul collatures (doublon)	FLYGT
TLV00004550	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)	FLYGT
TLV00004551	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)	FLYGT
TLV00004552	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004553	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)	FLYGT
TLV00004554	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)	FLYGT
TLV00004555	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)	HAACON
TLV00004556	Potence avec treuil Relevage 1	XYLEM
TLV00014816	Potence avec treuil amovible 1	-
TLV00019735	Potence avec treuil amovible 2	-
GBT00009780	Menuiserie serrurerie	-
GBT00038898	Escalier d'accès	-
GBT00038899	Fenêtres	-
GOU00009745	Porte extérieure	-
GOU00009746	Porte extérieure	-
GOU00009747	Porte extérieure	-
GOU00009748	Porte extérieure	-
GOU00009749	Porte extérieure	-
HEC00000453	Réfrigérateur	-
HMB00000452	Bureau	-
HMB00000453	Fauteuil à roulette	-
HMB00000454	Armoire de bureau	-
JCE00003004	Extracteur d'air	-
JCJ00001542	Grille entrée d'air	-
JCJ00001543	Grille sortie d'air	-
JCJ00001544	Piège à son amont	-
JCJ00001545	Piège à son aval	-



JHD00002865	JHD_Climatiseur armoire électrique et exploitation	FUJITSU
LAB00001484	Thermo-balance	-
OPS00000008	Etabli	-
OPS00000009	Etau	-
OPS00000010	Boite à outils	-
OPS00000011	Nettoyeur HP	-
PGA00000781	Pompe à polymère (secours en caisse)	SEEPEX
UEI00000822	Extincteur	-
UEI00000823	Extincteur	-

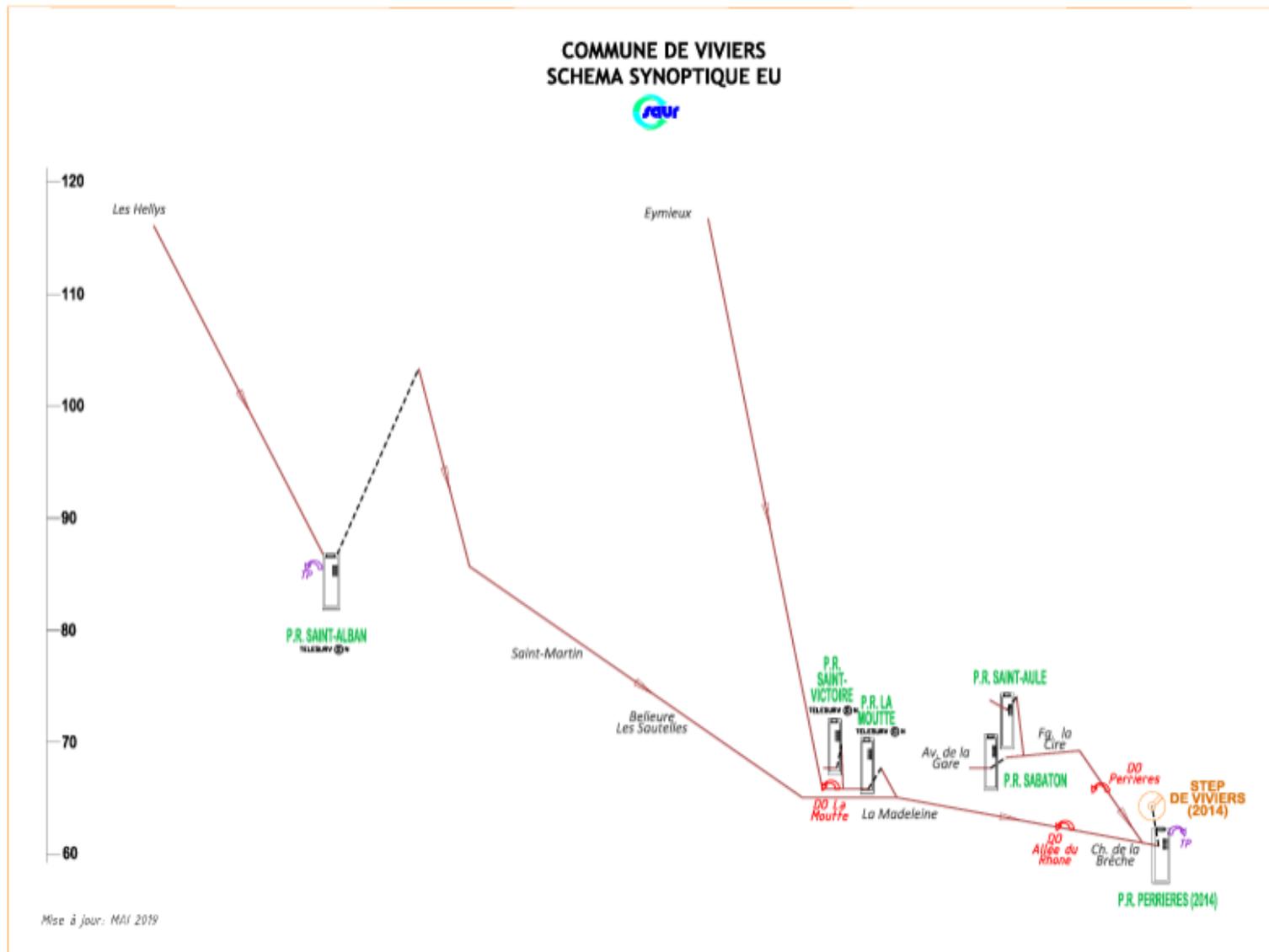


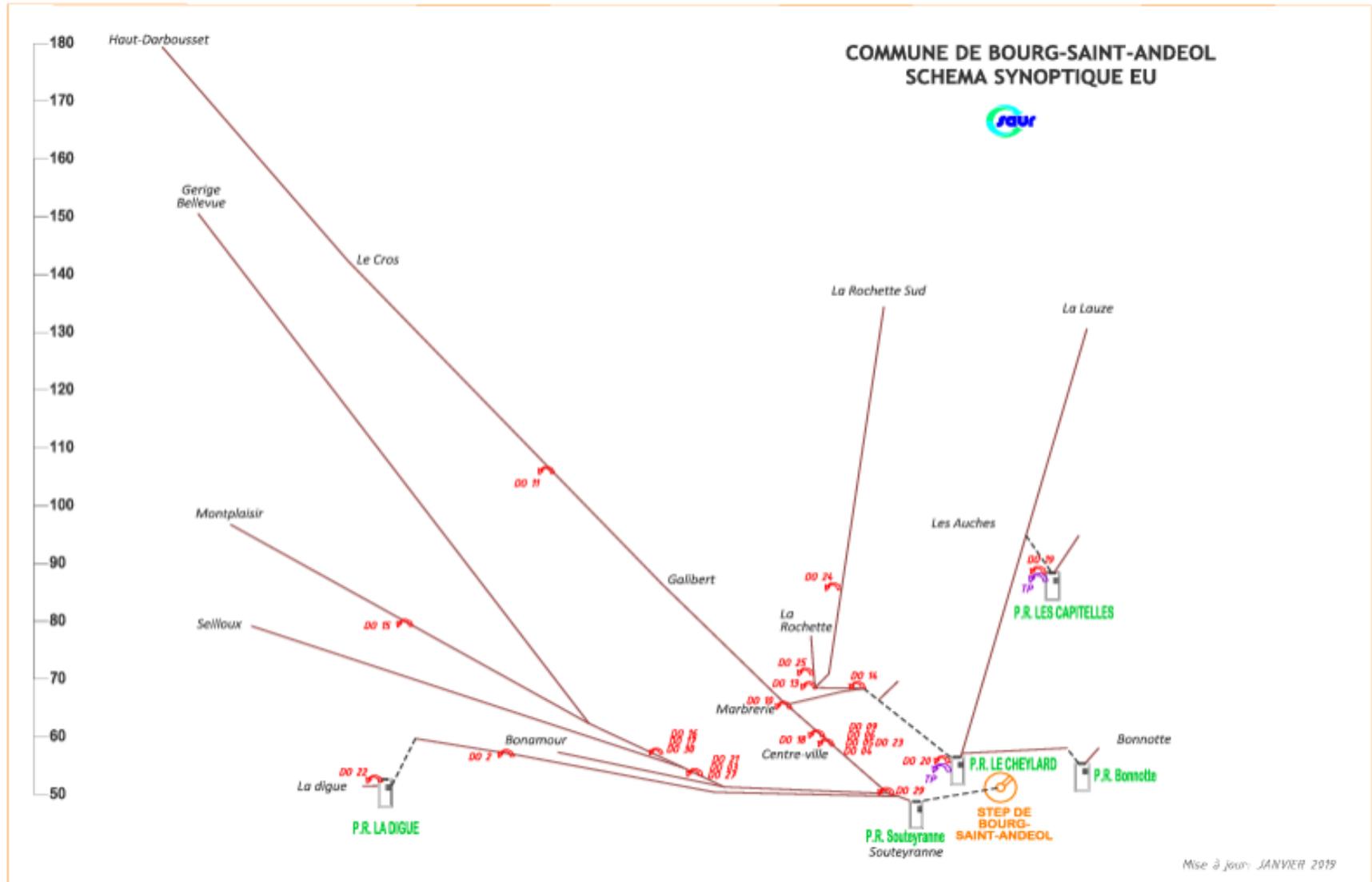
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT :



22/05/2019

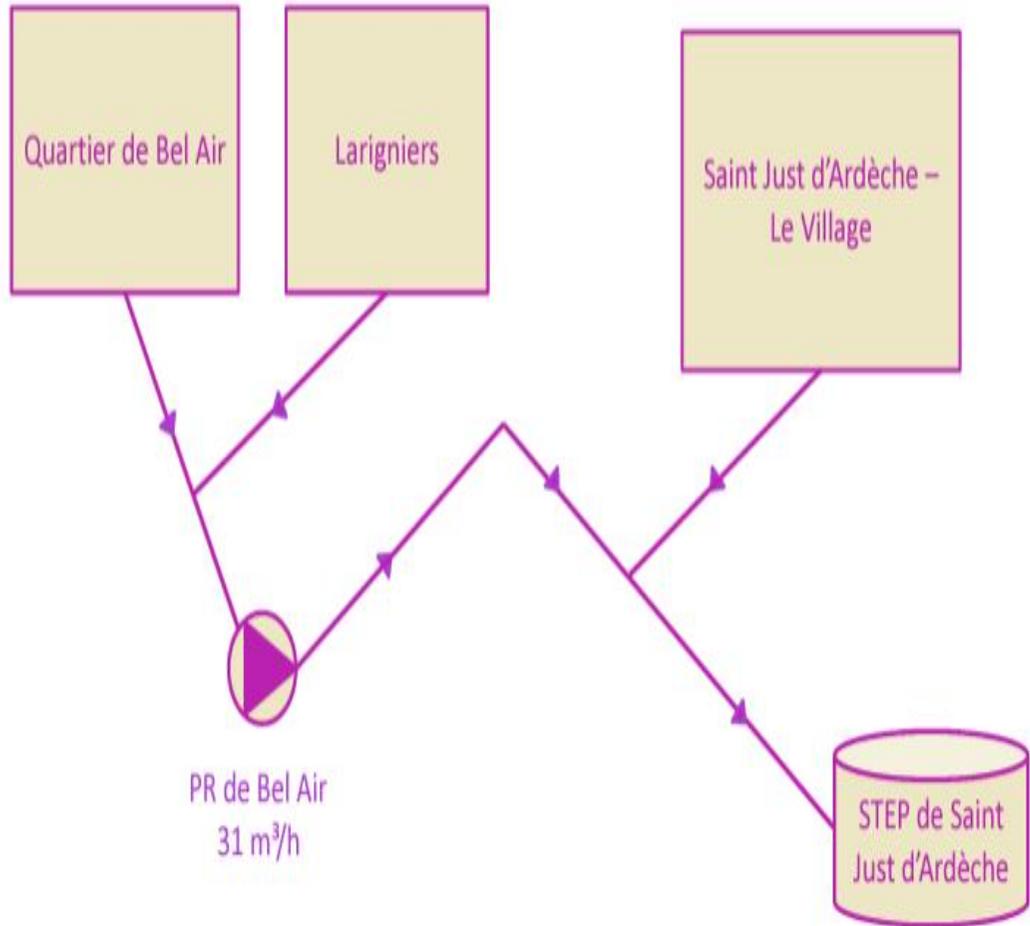






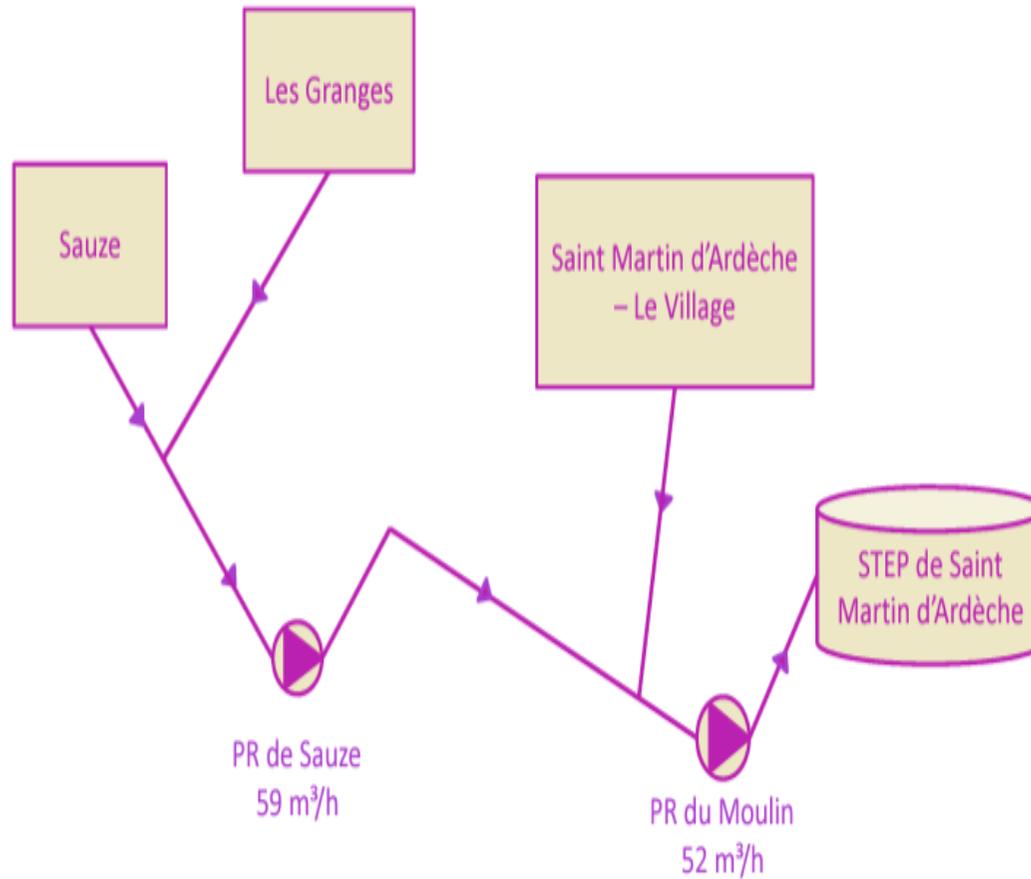


 DRAGA: Commune de Saint-Just d'Ardèche
Synoptique du réseau d'eaux usées



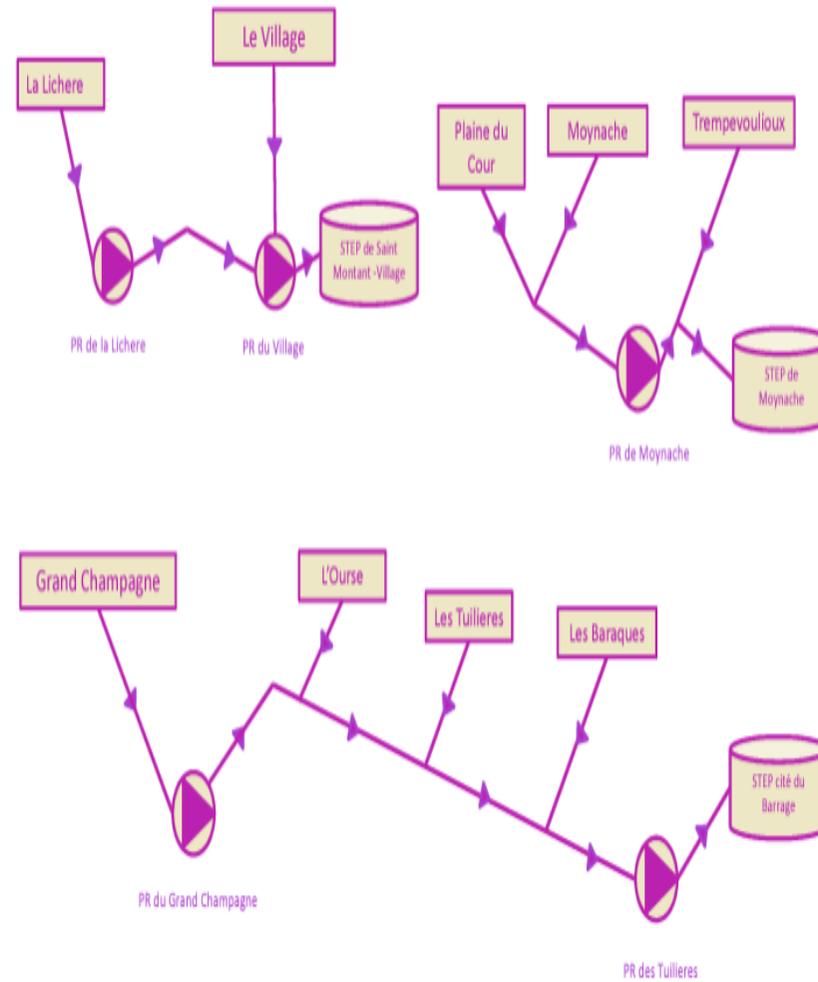


DRAGA: Commune de Saint Martin d'Ardèche Synoptique du réseau d'eaux usées





DRAGA: Commune de Saint Montant Synoptique du réseau d'eaux usées





CC DRAGA - LARNAS - EU DSP

2021

Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement





Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	182
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	182
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	182
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	182
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	183
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	183
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	183
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	183
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	184
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	186
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	186
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	189
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	191
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	192
C.2.5. Le calcul des rendements	194
C.2.6. Le suivi bactériologique	195
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	195
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	196
C.3.1. Les boues	196
C.3.2. Les autres sous-produits.....	197
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	197
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	197
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	197
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	197
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	198
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	198
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	199
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	199
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	199
Paramètres physicochimiques	199
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	201
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	202



A. INFORMATIONS GENERALES - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000107042	
Commune	LARNAS			
Taille de l'agglomération	3 500 EH			
Système de collecte		Code Sandre	060807042001	
Nom	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	-			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060907133003	
Nom	LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH			
Lieu d'implantation	LARNAS			
Date de mise en œuvre	2006			
Maître d'ouvrage	CC DRAGA EU DSP			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	525	22	3 500
	210	525		
Temps pluie				
Débit de référence	525 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2021)		165,6 kg/jour	2 760 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Aération prolongée faible charge		
	Filière de traitement	Boues activées		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation & séchage		
	Filières de traitement	Epanchage ou compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	-			
Milieu récepteur				
Nom	rivière la conche			
Masse d'eau	FRDR10065			
Type	Rejet superficiel	Ruisseau		
	Rejet souterrain	non		

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement est validé et signé.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet

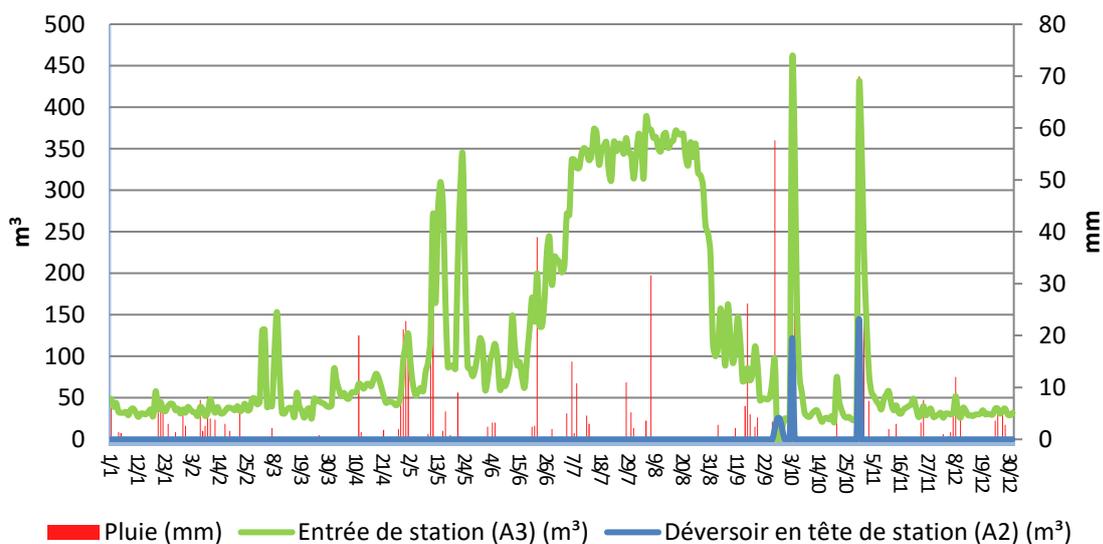


C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

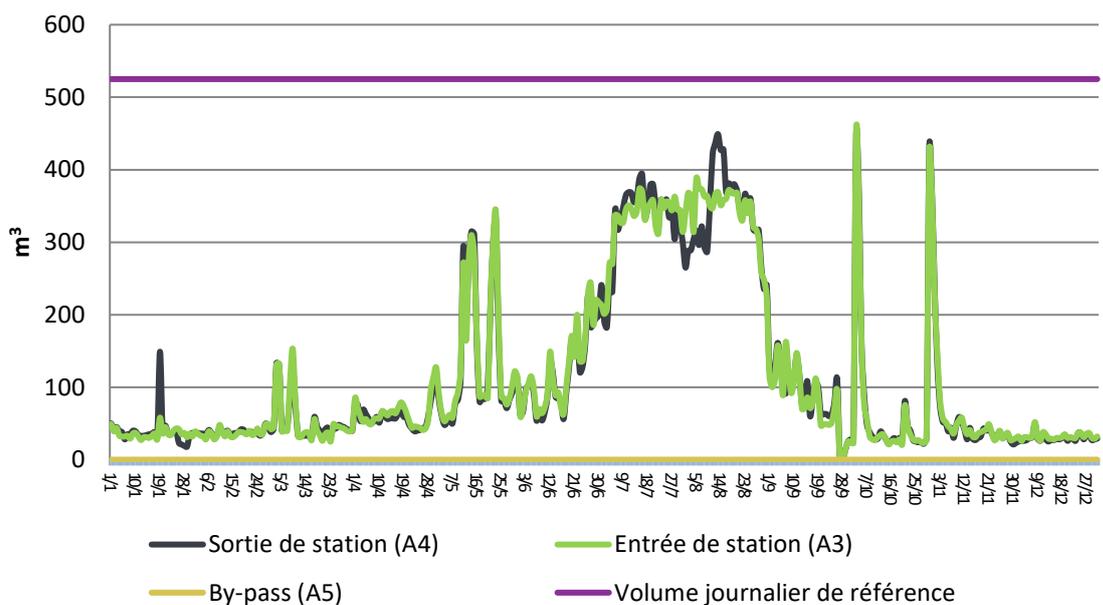
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j





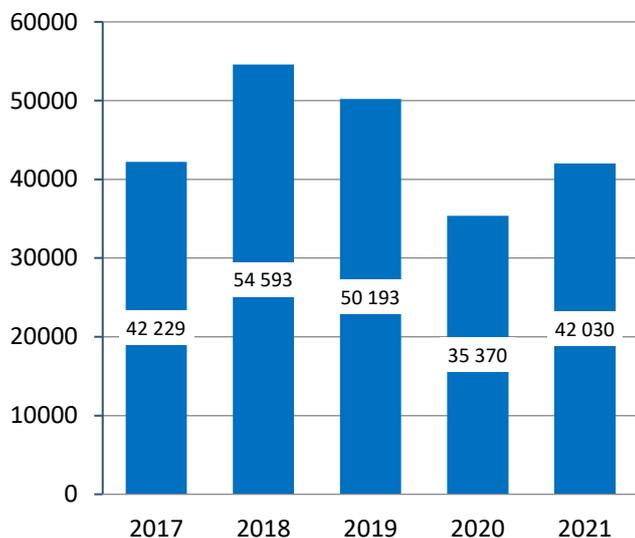
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2017	806	869	1 208	4 767	3 484	3 747	10 137	11 609	2 484	1 367	991	760	42 229
Entrée de station (A3) (m3)	2018	1 707	691	2 821	4 265	4 805	3 868	10 901	12 526	3 455	2 031	5 903	1 620	54 593
Entrée de station (A3) (m3)	2019	828	1 393	1 165	4 406	2 416	5 650	10 963	12 200	2 678	1 987	3 365	3 142	50 193
Entrée de station (A3) (m3)	2020	1 092	803	1 082	1 011	1 173	3 354	8 739	10 476	2 889	1 573	969	2 209	35 370
Entrée de station (A3) (m3)	2021	1 116	1 028	1 612	1 852	4 345	3 761	10 105	10 623	2 485	2 590	1 518	995	42 030
Sortie de station (A4) (m3)	2017	949	1 001	1 093	4 062	3 218	3 529	10 211	10 774	2 322	1 260	1 088	827	40 334
Sortie de station (A4) (m3)	2018	1 547	652	2 281	4 078	4 383	3 604	10 071	11 383	3 142	2 108	5 365	1 658	50 272
Sortie de station (A4) (m3)	2019	841	1 514	1 064	4 097	2 309	5 632	10 339	11 321	2 474	2 115	3 668	3 177	48 551
Sortie de station (A4) (m3)	2020	1 206	868	1 135	1 098	1 104	3 265	8 472	9 670	2 915	1 444	1 026	2 152	34 355
Sortie de station (A4) (m3)	2021	1 203	1 059	1 609	1 747	4 276	3 525	10 194	10 502	2 603	2 670	1 443	921	41 752
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2017	0	0	0	0	212	99	0	0	0	0	0	0	311
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	0	0	0	0	0	167	0	648	0	84	0	0	899
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288	25	313
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	75	267	0	0	342
Pluie (mm)	2018	90	8,8	161,4	88	122,2	95	37,8	206,8	5,4	231,6	245,8	30,4	1 323,2
Pluie (mm)	2019	23,4	48,2	16,8	91,4	38,2	61,7	32,2	10,6	33,4	169,8	245	154,2	924,9
Pluie (mm)	2020	44,2	26,2	45,2	54	61,4	56	21,8	69,6	71	74,8	52,6	120	696,8
Pluie (mm)	2021	43	38,8	3,8	79,2	101,4	55	58,6	35,4	111,2	183	55,8	47	812,2

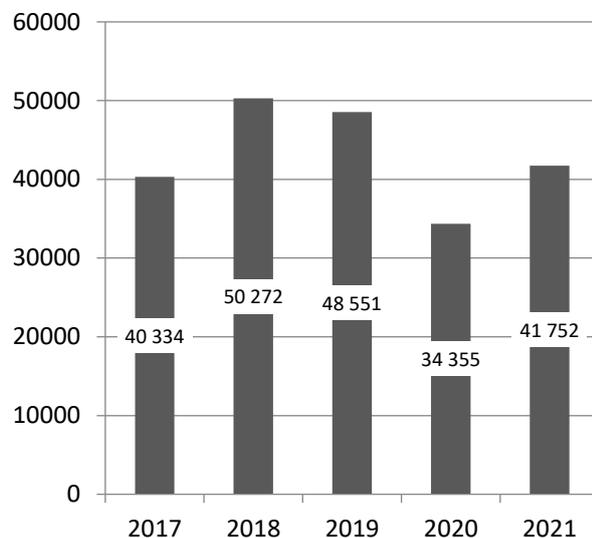




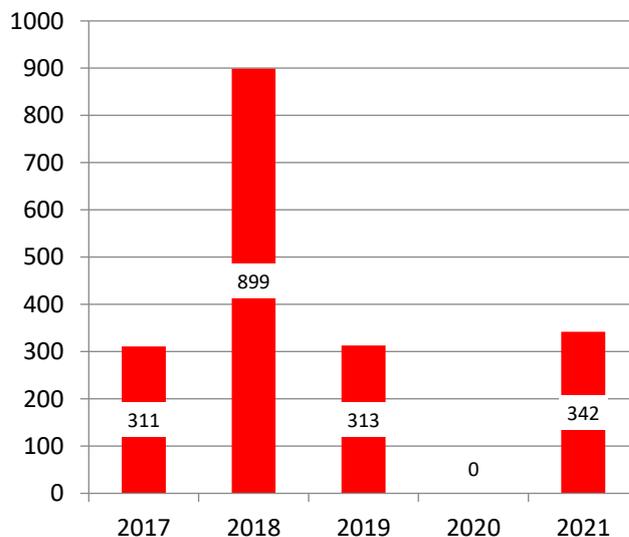
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



Le volume reçu par la station est en augmentation par rapport à 2020. La fréquentation du centre de vacances d'Imbours a sensiblement augmenté après la crise Covid 19 de 2020.

Il y a eu 6 déversements en entrée de station pour un volume total déversé de 342 m³. Notons que la pluviométrie est en hausse par rapport à 2020.

La capacité nominale hydraulique n'a pas été dépassée au cours de l'année.





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

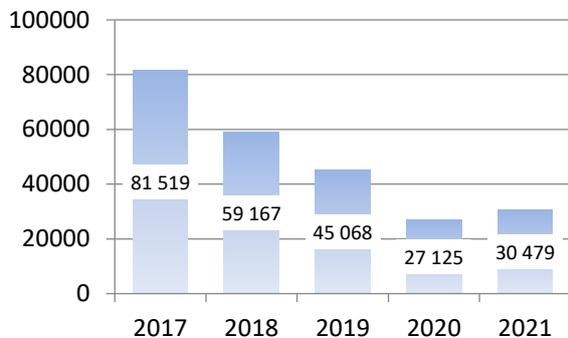
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

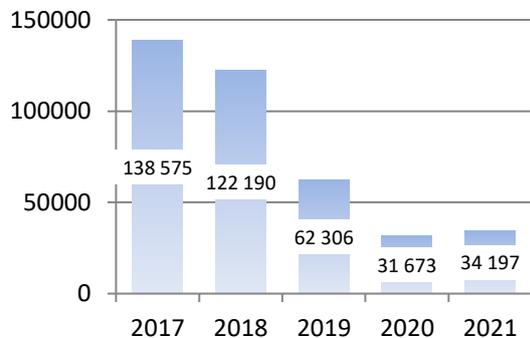
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000



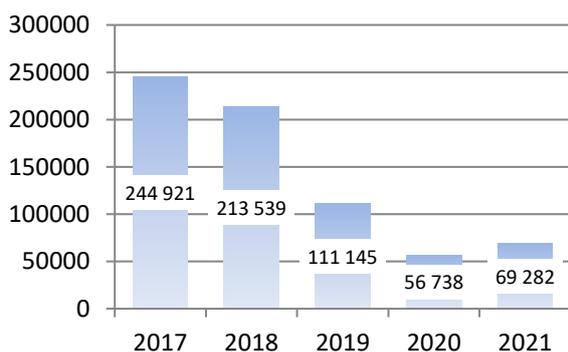
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



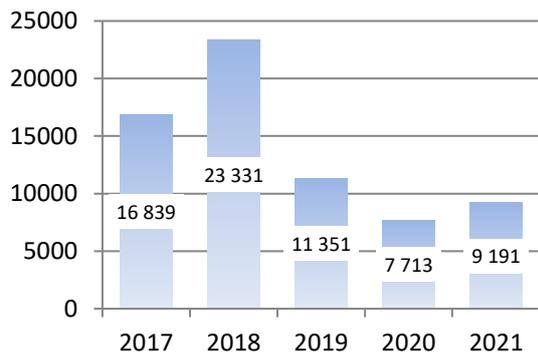
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



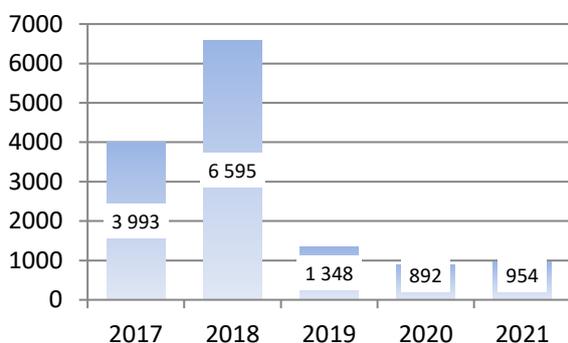
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



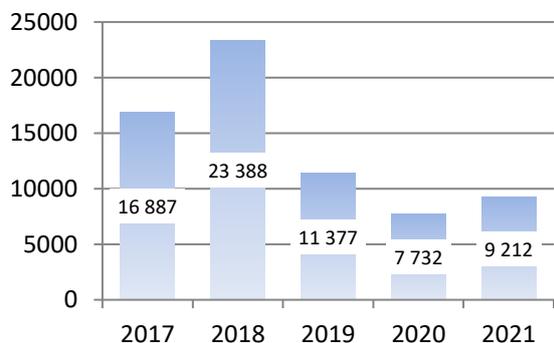
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**

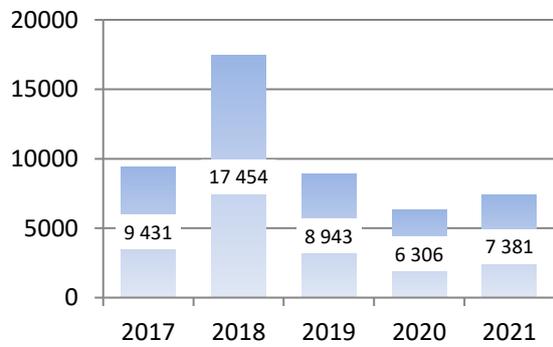


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**





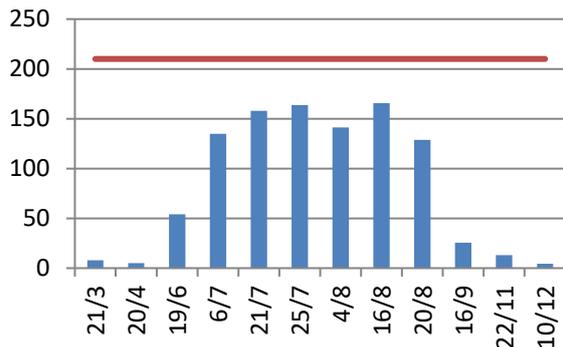
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

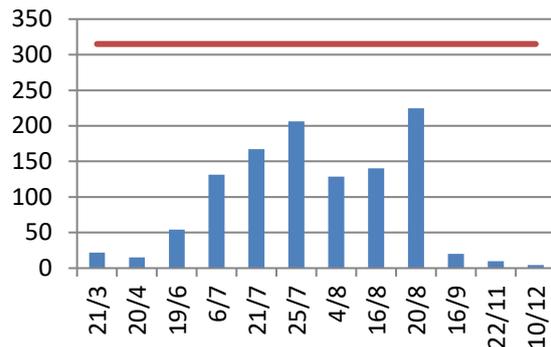
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

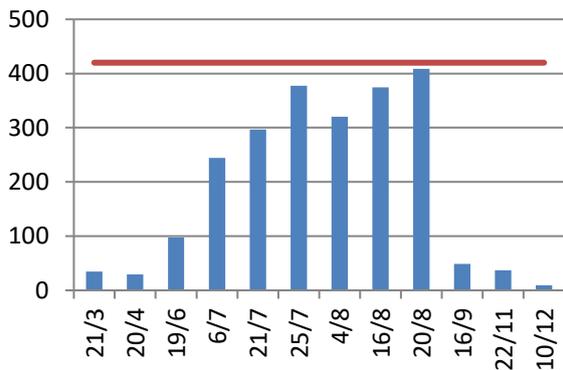
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



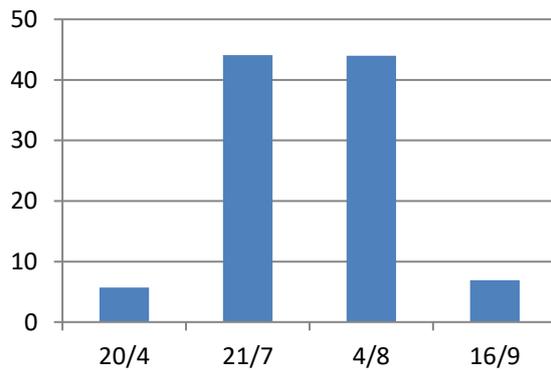
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

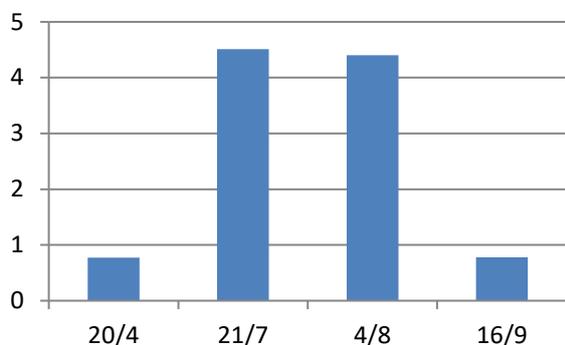


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

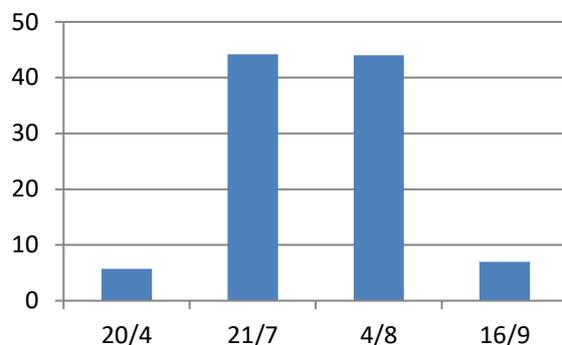




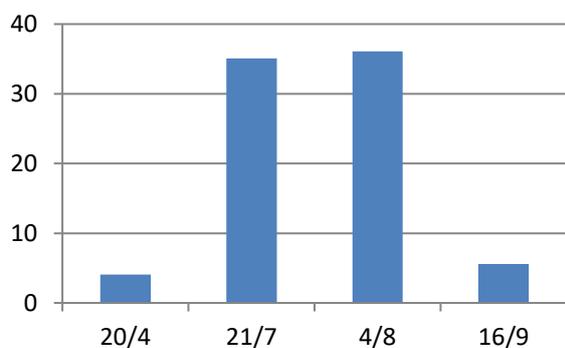
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



La charge organique reçue est faible l'hiver, mais elle augmente fortement l'été. La capacité nominale organique n'a pas été dépassée cette année au cours de l'été ; 2 raisons peuvent l'expliquer :

- Le point de prélèvement d'entrée a été modifié ; il ne se fait plus dans le poste de relevage mais sur la conduite de refoulement.



Caisson de prélèvement

- Un dégrilleur automatique a été installé sur le PR d'entrée

C'est la deuxième année consécutive que la charge nominale organique de la station n'est pas dépassée.



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

Il y a eu 6 déversements en entrée de station pour un volume total déversé de 342 m³ :

- 4 jours de déversements du 26 au 29/09 (soit 75 m³) à la suite d'un défaut électrique du transformateur EDF.
- 2 jours de déversements les 3 et 30/10 après de fortes pluies ; soit 267 m³.

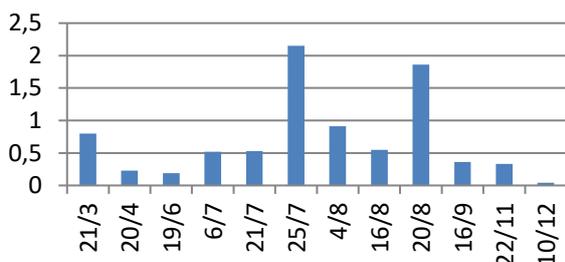


C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

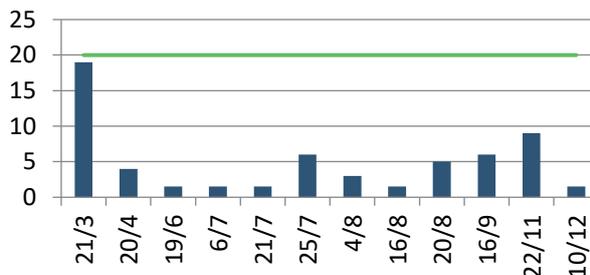
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

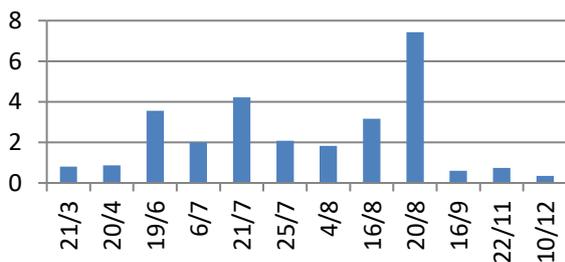
Charge sortante DBO5 en kg/j



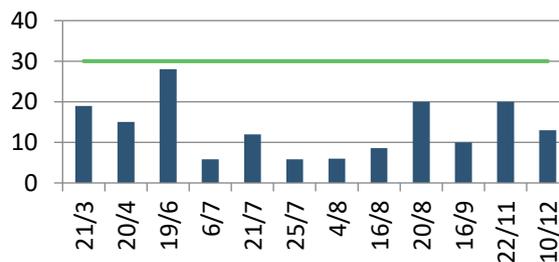
Concentration sortante DBO5 en mg/l



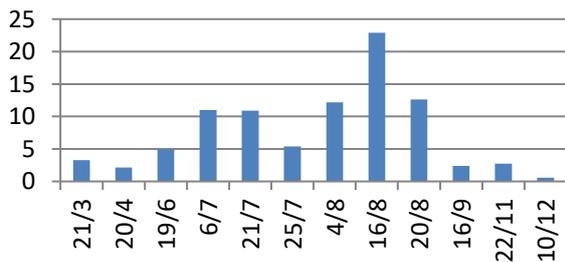
Charge sortante MES en kg/j



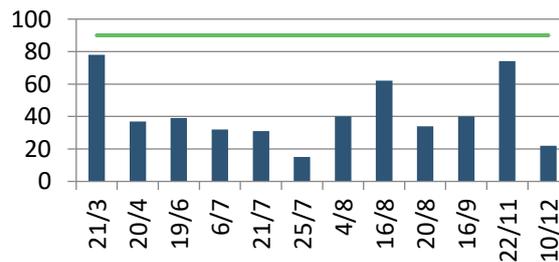
Concentration sortante MES en mg/l



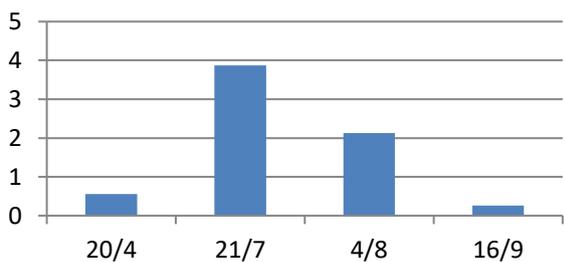
Charge sortante DCO en kg/j



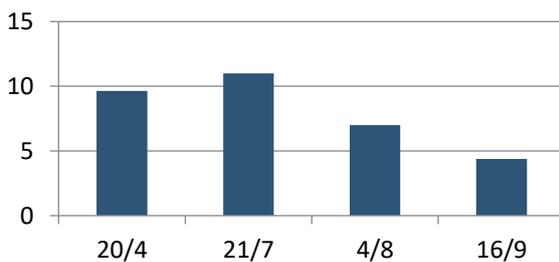
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

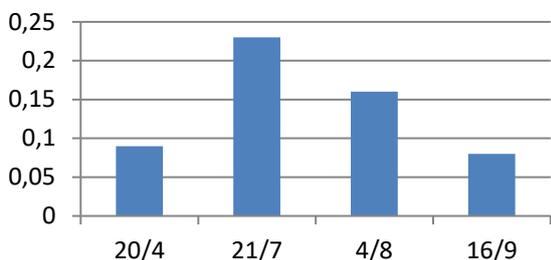


Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

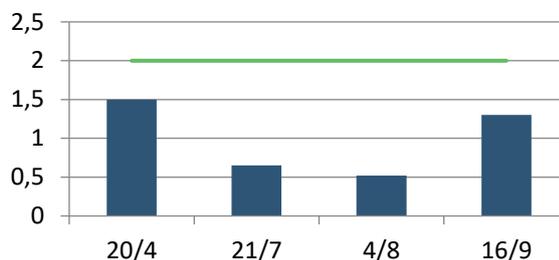




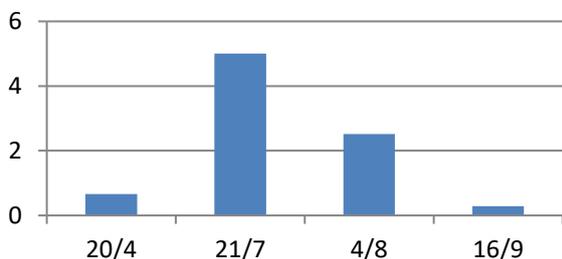
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



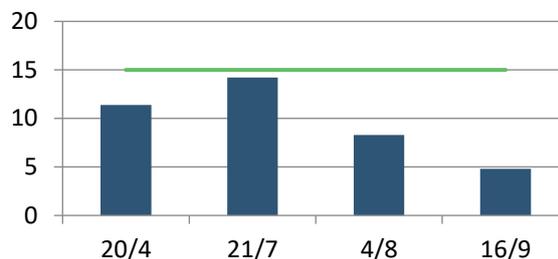
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



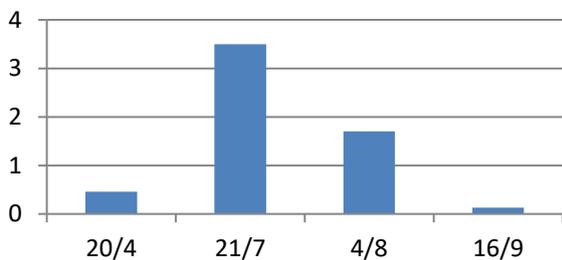
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



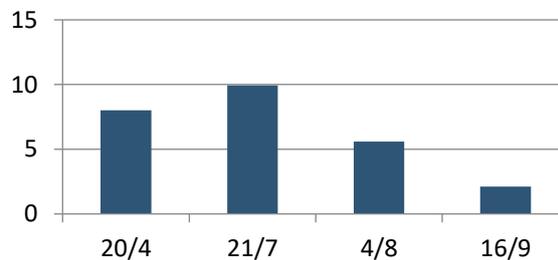
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



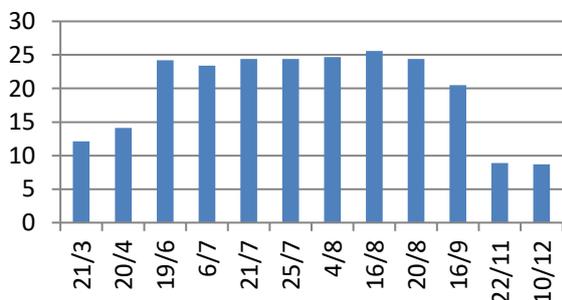
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



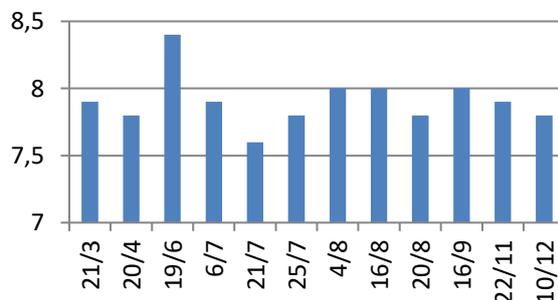
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie





C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

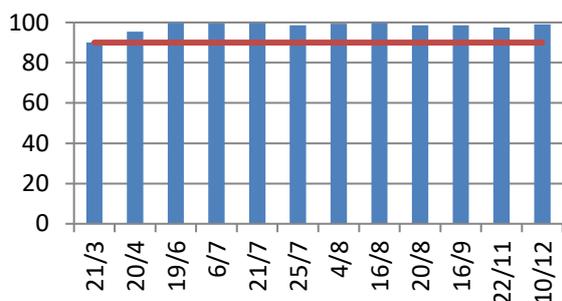
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

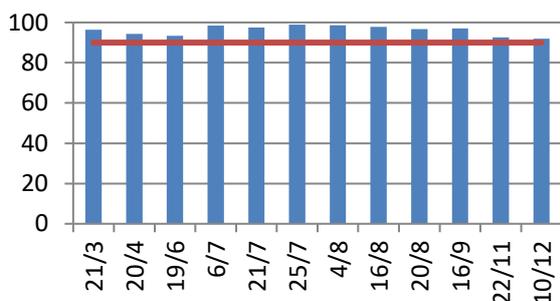
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

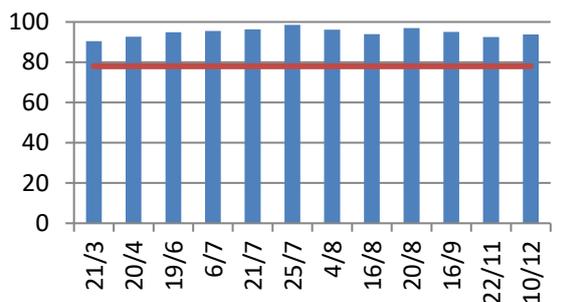
Rendement DBO5 en %



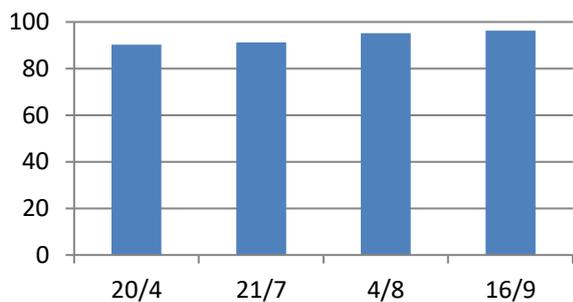
Rendement MES en %



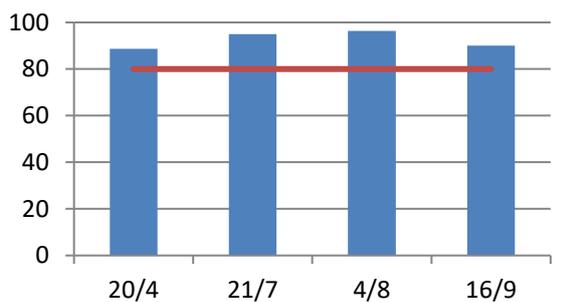
Rendement DCO en %



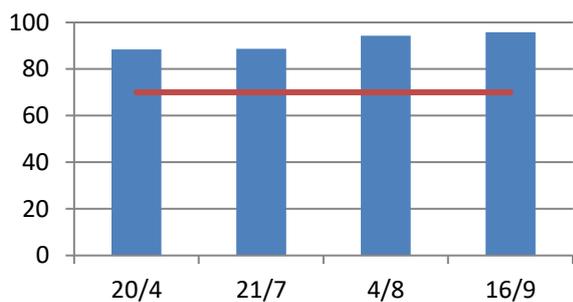
Rendement Azote Kjeldhal en %



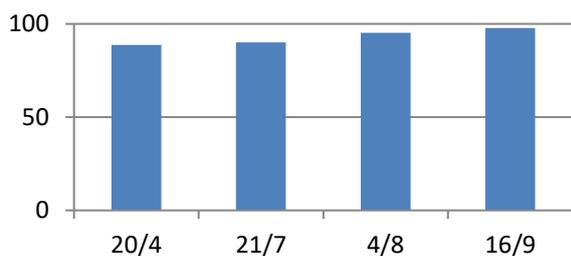
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %





Le rejet est resté de bonne qualité toute l'année.

La température de l'effluent de sortie a dépassé les 25 °C le 16/08/21 avec 25.6°C

La station est équipée d'une déphosphatation physico-chimique au chlorure ferrique, la norme de qualité sur le paramètre Pt a été respectée Pour rappel la concentration maximale autorisée est de 2 mg/l et le rendement épuratoire minimum à atteindre de 80%.

C.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Pas de suivi



C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS

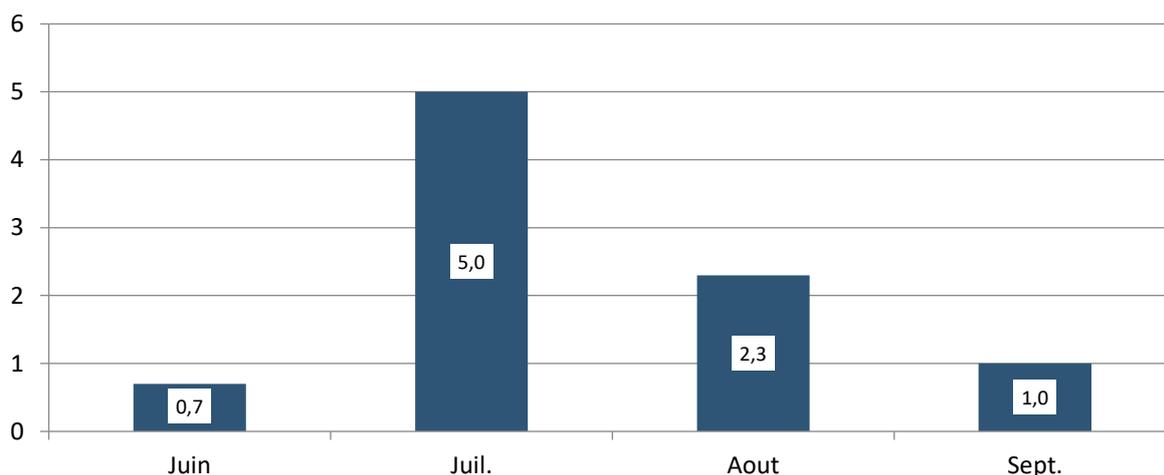
EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

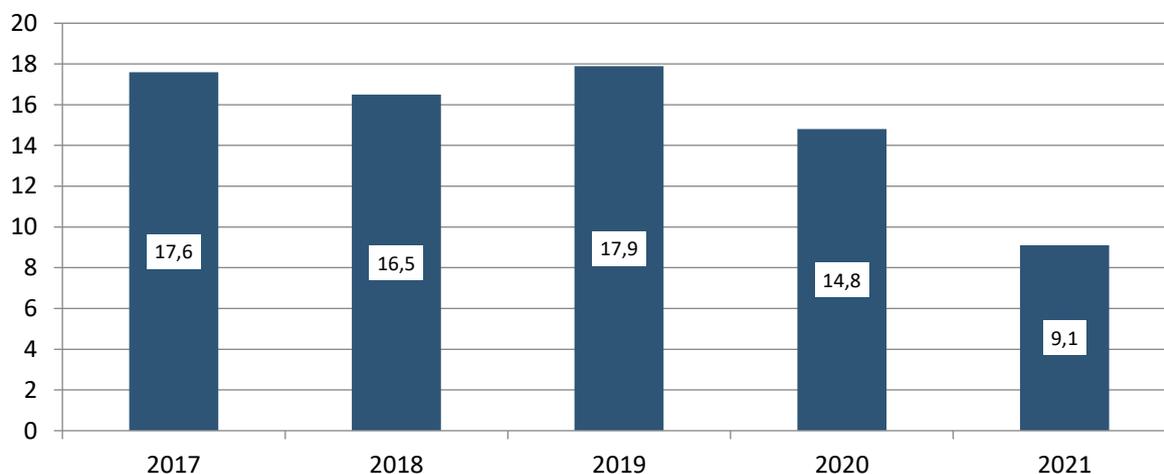
Boues			Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			1 437 m3	9,137 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
Total			-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			48.7 TMB	9,74 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	9,74	100.00%	Cause covid 19

En raison de la crise sanitaire les boues extraites dans le silo en 2020 n'ont pas pu être épandues. Elles ont donc été évacuées en compostage en début d'année 2021. La déshydratation s'est faite par une centrifugeuse mobile.

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	670	Refus dégrillage évacué vers décharge

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité année 2021	106 221
Electricité année 2020	93 523

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg) Année 2021	Consommation annuelle (kg) Année 2020
Chlorure ferrique	File eau – déphosphatation	3 805	2 538
Polymère anion liquide	File boue – table égouttage	157	300



C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Les faits marquants du contrat (2021)

Installation	Date	Description
LARNAS - STEP IMBOURS - 3500 EH	26/09 Au 30/09/2021	COUPURE EDF SUR LA STATION D'EPURATION DE LARNAS IMBOURS A LA SUITE DES ORAGES. DEFAUT EDF DU 26/09/21 AU 29/09/21. REMPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR PAR ENEDIS LE 29/09/2021. PAS D'IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL. FLUX DEVERSE 4 KG DBO5 LE 26/09/21, 8.5 KG DBO5 LE 27 ET 28/09/21, ET 4 KG DBO5 LE 29/09/2021.

Nous avons subi une panne majeure sur la STEP DE LARNAS le 26/09/2021 à 6h30 du matin suite aux orages. En effet le transformateur EDF a subi des dommages sur une phase ne permettant pas d'alimenter la puissance de la station.

Description de la situation :

- Panne sur 1 phase le dimanche – Pas d'alarme sur site (les principaux appareillages en monophasé étaient sur les autres phases)
- Lors de la visite de l'agent SAUR suite alarme Trop plein intervention pour contrôle
- Appel ENEDIS pour intervention – SAUR se renseigne sur possibilité d'avoir un groupe électrogène disponible au cas où – Ok pour le Groupe SAUR
- Intervention ENEDIS lundi : constat perte d'une phase sur transformateur – intervention pour mise en place d'un GE Mardi dans la journée
- Mise en place du groupe mardi en fin d'après-midi – SAUR n'a pas été prévenu – Phase inversée – toujours pas de fonctionnement des moteurs



- Inversion des phases dans armoire électrique SAUR par service maintenance SAUR – remise en route station – Pas de démarrage surpresseur – Mercredi Après midi
- Remplacement Transformateur mercredi à 21h00
- Gros dégâts sur la partie Surpresseur – Eléments HS remplacement ligne de puissance –
- Pont bloqué
- Débitmètre sortie HS

Remise en état et redémarrage jeudi 30/09/2021 à 14h00 environ



C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)		Concentration(mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)	
	525	Concentration(mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	Rendement (%)		Concentration(mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)	
	210	Concentration(mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		4		4		4	4	4	4		
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		4		4		4	4	4	4		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96,1	13,6	94,7	42	98	4,96	91,8	9,68	93,2	8,01	6,42	0,13	1,48	92,5	0,99	
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		4		4	4	4	4		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	96,1	13,6	94,7	42	98	4,96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-		
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0		
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	30	78	90	90	20	70	15	-	-	-	-	-	80	2	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		1		0		0	0	0	1		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0		
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Conforme		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme													

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	7,5
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,2

Commentaires :

Les dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration de LARNAS sont satisfaisants avec une cotation finale supérieure à 8/10.

L'Agence de l'Eau statuera sur la conformité de l'ensemble des dispositifs d'autosurveillance du système d'assainissement (station et réseaux) au vu de l'ensemble des résultats d'autosurveillance et des rapports de contrôle qui lui auront été remis au titre de l'année 2021.

Mesures de débits :

- ◆ Déversoir en tête de station : Conforme
- ◆ Entrée station : Conforme
Sortie Station : Conforme
- ◆ Boues : Conforme

Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Volume théorique ne correspond pas au volume réel prélevé.
- ◆ Sortie Station : Conforme, groupe froid HS.
Fractionnement : Conforme

Analyses :

- ◆ Température de la glacière à réception : conforme.
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
Analyses : Conforme

Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Date des bilans	ENTREE											SORTIE											
	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
21/03/2021	35	-	230,0	985,0	630,0							4,3	42	19,0	78,0	19,0							
Moyenne mars (1)	-	-	230,0	985,0	630,0							4,3	-	19,0	78,0	19,0							
20/04/2021	64	-	79,0	467,0	240,0	89,2	83,9	0,1	0,1	89,5	12,0	5,8	58	4,0	37,0	15,0	9,7	8,0	0,1	1,8	11,4	1,5	
Moyenne avril (1)	-	-	79,0	467,0	240,0	89,2	83,9	0,1	0,1	89,5	12,0	5,8	-	4,0	37,0	15,0	9,7	8,0	0,1	1,8	11,4	1,5	
19/06/2021	135	-	400,0	722,0	400,0							1,8	127	1,5	39,0	28,0							
Moyenne juin (1)	-	-	400,0	722,0	400,0							1,8	-	1,5	39,0	28,0							
06/07/2021	337	-	400,0	725,0	390,0							1,8	344	1,5	32,0	5,8							
21/07/2021	322	-	490,0	922,0	520,0	137,0	109,0	0,1	0,1	137,3	14,0	1,9	352	1,5	31,0	12,0	11,0	9,9	0,1	3,1	14,2	0,7	
25/07/2021	358	-	480,0	1 060,0	580,0							2,3	359	6,0	16,0	5,8							
Moyenne juillet (3)	-	-	460,0	902,3	496,7	137,0	109,0	0,1	0,1	137,3	14,0	2,0	-	3,0	26,0	7,9	11,0	9,9	0,1	3,1	14,2	0,7	
04/08/2021	314	-	460,0	1 020,0	410,0	140,0	115,0	0,1	0,1	140,3	14,0	2,3	304	3,0	40,0	6,0	7,0	5,6	0,2	1,1	8,3	0,6	
16/08/2021	360	-	480,0	1 040,0	390,0							2,3	369	1,5	62,0	8,6							
20/08/2021	368	-	360,0	1 110,0	610,0							3,2	371	5,0	34,0	20,0							
Moyenne août (3)	-	-	420,0	1 056,7	470,0	140,0	115,0	0,1	0,1	140,3	14,0	2,6	-	3,2	45,3	11,5	7,0	5,6	0,2	1,1	8,3	0,6	
16/09/2021	71	-	380,0	688,0	280,0	97,7	78,7	0,1	0,1	98,0	11,0	1,9	60	6,0	40,0	10,0	4,4	2,1	0,2	0,1	4,8	1,3	
Moyenne septembre (1)	-	-	380,0	688,0	280,0	97,7	78,7	0,1	0,1	98,0	11,0	1,9	-	6,0	40,0	10,0	4,4	2,1	0,2	0,1	4,8	1,3	
22/11/2021	38	-	340,0	968,0	260,0							2,8	37	9,0	74,0	20,0							
Moyenne novembre (1)	-	-	340,0	968,0	260,0							2,8	-	9,0	74,0	20,0							
10/12/2021	26	-	170,0	354,0	160,0							2,1	26	1,5	22,0	13,0							
Moyenne décembre (1)	-	-	170,0	354,0	160,0							2,1	-	1,5	22,0	13,0							
Année N (12 bilans)																							
Moyenne	-	-	349,1	837,6	405,8	116,0	91,7	0,1	0,1	116,3	12,8	2,7	-	5,0	42,0	13,6	8,0	6,4	0,1	1,5	9,7	1,0	
Min	26	-	79,0	354,0	160,0	89,2	83,9	0,1	0,1	89,5	11,0	1,8	26	1,5	16,0	5,8	4,4	2,1	0,1	0,1	4,8	0,6	
Max	368	-	490,0	1 110,0	630,0	140,0	115,0	0,1	0,1	140,3	14,0	5,8	371	19,0	78,0	28,0	11,0	9,9	0,2	3,1	14,2	1,5	

Date des bilans	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminées					
	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j		DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %		Pt %	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l
21/03	35	8,1	34,5	22,1				3,8%	42	0,8	3,3	0,8										134	7,3	31,2	21,3			
Moyenne mars (1)	-	8,1	34,5	22,1				3,8%	-	0,8	3,3	0,8										134	7,3	31,2	21,3			
20/04	64	5,1	29,2	15,4	5,7	5,7	0,8	2,4%	58	0,2	2,1	0,9	0,6	0,7	0,1	95,4	92,7	94,3	90,2	88,5	88,7	84	4,8	27,1	14,5	5,1	5,1	0,7
Moyenne avril (1)	-	5,1	29,2	15,4	5,7	5,7	0,8	2,4%	-	0,2	2,1	0,9	0,6	0,7	0,1	95,4	92,7	94,3	90,2	88,5	88,7	84	4,8	27,1	14,5	5,1	5,1	0,7
19/06	135	54,0	97,5	54,0				25,7%	127	0,2	5,0	3,6				99,6	94,9	93,4				900	53,8	92,5	50,4			
Moyenne juin (1)	-	54,0	97,5	54,0				25,7%	-	0,2	5,0	3,6				99,6	94,9	93,4				900	53,8	92,5	50,4			
06/07	337	134,8	244,3	131,4				64,2%	344	0,5	11,0	2,0				99,6	95,5	98,5				2 247	134,3	233,3	129,4			
21/07	322	157,8	298,9	167,4	44,1	44,2	4,5	75,1%	352	0,5	10,9	4,2	3,9	5,0	0,2	99,7	96,3	97,5	91,2	88,7	94,9	2 830	157,3	286,0	163,2	40,2	39,2	4,3
25/07	358	163,8	377,4	206,5				78,0%	359	2,2	5,4	2,1				98,7	98,6	99,0				2 729	161,6	372,0	204,4			
Moyenne juillet (3)	-	152,1	306,2	168,5	44,1	44,2	4,5	72,4%	-	1,1	9,1	2,8	3,9	5,0	0,2	99,3	98,8	98,3	91,2	88,7	94,9	2 635	151,0	297,1	165,7	40,2	39,2	4,3
04/08	314	141,3	320,3	128,7	44,0	44,1	4,4	67,3%	304	0,9	12,2	1,8	2,1	2,5	0,2	99,4	96,2	98,6	95,2	94,3	96,4	2 355	140,4	308,1	128,9	41,8	41,5	4,2
16/08	360	165,6	374,4	140,4				78,9%	369	0,8	22,9	3,2				99,7	93,9	97,7				2 760	165,0	351,5	137,2			
20/08	368	128,8	408,5	224,5				61,3%	371	1,9	12,6	7,4				98,6	96,9	96,7				2 147	128,9	395,9	217,1			
Moyenne août (3)	-	145,2	367,7	164,5	44,0	44,1	4,4	69,2%	-	1,1	15,9	4,1	2,1	2,5	0,2	99,2	95,7	97,7	95,2	94,3	96,4	2 421	144,1	351,8	160,4	41,8	41,5	4,2
16/09	71	25,6	48,8	19,9	6,9	7,0	0,8	12,2%	60	0,4	2,4	0,6	0,3	0,3	0,1	98,6	95,1	97,0	96,2	95,9	90,0	426	25,2	46,4	19,3	6,7	6,7	0,7
Moyenne septembre (1)	-	25,6	48,8	19,9	6,9	7,0	0,8	12,2%	-	0,4	2,4	0,6	0,3	0,3	0,1	98,6	95,1	97,0	96,2	95,9	90,0	426	25,2	46,4	19,3	6,7	6,7	0,7
22/11	38	12,9	36,8	9,9				6,2%	37	0,3	2,7	0,7				97,4	92,6	92,5				215	12,6	34,0	9,1			
Moyenne novembre (1)	-	12,9	36,8	9,9				6,2%	-	0,3	2,7	0,7				97,4	92,6	92,5				215	12,6	34,0	9,1			
10/12	26	4,4	9,2	4,2				2,1%	26	0,0	0,6	0,3				99,1	93,8	91,9				74	4,4	8,6	3,8			
Moyenne décembre (1)	-	4,4	9,2	4,2				2,1%	-	0,0	0,6	0,3				99,1	93,8	91,9				74	4,4	8,6	3,8			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	83,5	189,8	93,7	25,2	25,2	2,6	39,8%	-	0,7	7,6	2,3	1,7	2,1	0,1	98,0	94,7	96,1	93,2	91,8	92,5	1 392	82,8	182,2	91,4	23,5	23,1	2,6
Min	26	4,4	9,2	4,2	5,7	5,7	0,8	2,1%	26	0,0	0,6	0,3	0,3	0,3	0,1	90,1	90,5	91,9	90,2	88,5	88,7	74	4,4	8,6	3,8	5,1	5,1	0,7
Max	368	165,6	408,5	224,5	44,1	44,2	4,5	78,9%	371	2,2	22,9	7,4	3,9	5,0	0,2	99,7	98,6	99,0	96,2	95,9	96,4	2 780	165,0	395,9	217,1	41,8	41,5	4,3





DRAGA – COMMUNE DE BOURG ST ANDEOL

2021

Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH.....	205
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	205
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	206
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	207
B.1. LES RACCORDEMENTS	207
B.1.1. Les raccordements domestiques	207
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	207
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	208
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	212
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	212
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	212
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	212
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	212
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	213
B.4.1. Les postes de relèvement.....	213
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	213
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	215
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	216
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	221
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	223
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	224
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	224
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	224
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	224
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	225
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	227
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	227
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	230
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	232
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	234
C.2.5. Le calcul des rendements	237
C.2.6. Le suivi bactériologique	238
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	238
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	239
C.3.1. Les boues	239
C.3.2. Les autres sous-produits.....	240
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	240
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	240
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	240
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	241
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	242
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	242
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	248
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	248
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	249
Paramètres physicochimiques.....	251
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	253
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	254



D. INFORMATIONS GENERALES - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000107042	
Commune	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	060807042001	
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH			
Type(s) de réseau	Unitaire et Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060907042001	
Nom	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH			
Lieu d'implantation	BOURG-SAINT-ANDEOL			
Date de mise en œuvre	1982			
Maître d'ouvrage	DRAGA			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	480	1 700	100
	Temps pluie		1 700	-
Débit de référence	1 865 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2021)		484,92 kg/jour	8 082 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire – Dénitrification		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation par centrifugeuse		
	Filières de traitement	Compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE / sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Vieux Rhône de Donzère			
Masse d'eau	FRDR2007e			
Type	Rejet superficiel	Oui	Eau douce de surface	
	Rejet souterrain	Non	-	



D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Jusqu'au 30/06/18 c'est la société VEOLIA qui a exploité le système d'assainissement de Bourg St Andéol (DRAGA). SAUR exploite en DSP depuis le 01/07/18 pour une durée de 11,5 ans la communauté des communes DRAGA (sauf Saint Marcel d'Ardèche et Larnas).

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Bourg St Andéol	2019 (en cours)	2013	2013	2013	2013

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été validé et signé (04/03/20) par l'agence de l'eau et la Police de l'eau.

L'analyse de risque et de défaillance de la station a été jointe au manuel d'autosurveillance.

La DRAGA par un Porté à connaissance du 02/06/2020 a informé le service de Police de l'eau que le DO 28 avait été condamné et que le DO 29 avait été requalifié comme déversoir de tête de la station d'épuration. Par courrier du 28/12/2020 la DREAL a bien pris acte de ces modifications. Le manuel d'autosurveillance a également été rédigé dans ce sens-là.

A la suite à la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03), la DRAGA a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 si l'augmentation de la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH serait validée. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification est effective depuis le 01/01/2021.

Le schéma directeur assainissement a été lancé en 2019 sur l'ensemble du territoire de la DRAGA.

Point sur l'avancement du SDA :

Phases	Avancement
Phase 1 - Synthèse et prédiagnostic	Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC Réalisation : premier semestre 2019
Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif	Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020) Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points) 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats : - des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra) - des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)
Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires	Investigations complémentaires réalisées au second semestre 2020 Fin de phase 3 : prévue début 2022
Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement	Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue suite à la réunion avec la DREAL le 21/01/2022
Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique	Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA Finalisation prévue en 2022 suivant avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH



E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Bourg St Andéol	07042	7 117	7 117	3 339	7 117	100%

Il y a eu 6 nouveaux raccordements domestiques en 2021. Ces nouveaux raccordements n'ont pas impacté le système de collecte.

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2020, aucune convention de déversement délivrée.

Commune de Bourg Saint Andéol	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Rhône Vallée Emballages (anciennement SCB Cartonnage)	1	1	1	Autorisation de déversement valable 10 ans par l'arrêté du 18/10/2019

La société RVE est raccordée au réseau depuis l'année 2021.



E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Pour rappel, un schéma directeur assainissement a été lancé en 2019 sur l'ensemble du territoire de la DRAGA. Celui-ci aboutira sur un programme de travaux.

Le tableau ci-dessous (page suivante) reprend les travaux imposés dans l'Arrêté préfectoral de la station.

- Les travaux prévus en 2015 ont été réalisés
- La puissance des turbines du bassin d'aération a été augmentée de 36 à 46 kWh
⇒ **Les 2 conditions ayant été respectées, la capacité nominale de la station devrait donc augmenter de 6800 EH à 8000 EH. Un rapport a été transmis à la DREAL au mois de juin 2019 pour valider cette augmentation de capacité. La police de l'eau a validé cette modification, la capacité nominale de la station passe à 8000 EH à partir de cette année 2021.**
- Un courrier a fait état d'une demande de suspension d'une partie du programme de travaux en cours (en attente de la confirmation via le SDA en cours, de leur réelle utilité) mais en poursuivant les travaux de renouvellement de réseau et de mise en séparatif (en fonction des opportunités).

Pour pouvoir suspendre les prescriptions de l'AP encadrant ces travaux, DRAGA doit adresser un "porté à connaissance" sous la forme d'un courrier de demande de suspension accompagné d'informations précises sur :

- Les tranches de travaux qui nécessitent d'être repoussées en attente des recommandations du nouveau SDA, en précisant les raisons qui conduisent la DRAGA à s'interroger sur leur intérêt dans un programme plus global/leur coût/ etc... En effet, la suppression de ces travaux déjà prescrits ne peut se faire qu'au regard d'une justification précise et argumentée s'appuyant sur l'étude en cours (SDA)
- Les tranches de travaux (renouvellement de réseau / mise en séparatif) qui selon DRAGA permettraient de réduire l'apport d'eaux claires parasites et les déversements sur le réseau, et qui pourront être réalisées dans les 3 années à venir (2022-2024) dans l'attente du prochain programme de travaux élaboré au regard des préconisations du SDA.



Objet	Descriptif	Date prévisionnelle	Réalisation
Impasse Salavert	Réfection de la rue et des réseaux	2015	Oui
Rue Surel	Mise en séparatif	2015	Oui
DO28	Terrassement et mise en place accès sur regard enterré Equipement vanne et clapet/ballon de la surverse Modification équipement système de mesure	2015	Non ce DO a été condamné (bétonné)
DO29	Reprise canalisation de surverse et pose d'un Té sur le déversoir regard Reprise regard amont et pose vanne pelle de régulation Modification équipement système de mesure	2015	Oui
Divers	Suppression DO2 Suppression DO26 Modification connexion d'une grille pluviale chêne blanc Suppression DO PR 12	2015	Le DO 02 existe toujours. Le DO 26 et DO 12 ont été condamnés (bétonnés)
Refoulement les maronniers	Réfection de refoulement très dégradé	2015	Oui
Chemin de Seilloux	Mise en séparatif du chemin (permet de terminer jusqu'à l'exutoire le séparatif de ce réseau)	2015	Oui
Avenue Lucien Reynaud (avant le pont)	Création d'un réseau pluvial	2016-2017	Non
Bd Rambaud	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Av Jean Jaures	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Quai Fabry	Mise en séparatif	2016-2017	Non
Quai Madier de Montjau	Mise en séparatif	2016-2017	Non
Quai tzélépolglou	Mise en séparatif	2016-2017	Oui
Av Général de Gaulle	Reprise DO14 Raccordement EU de la rue Marius Vincent à l'av G de Gaulle	2016	Oui
Av de l'Echelle	Mise en séparatif	2018	Non
Av Lucien Reynaud (après le pont)	Mise en séparatif	2019	Non
Rue de la Chicane et des hors	Mise en séparatif	2020	Non
Divers DO		2015-2020	Non



Travaux/études réalisés en 2021

Ouvrage	Nature des travaux
PR du Cheylard	Installation d'un clapet de nez sur le trop du PR pour éviter de pomper l'eau du fossé en cas de crue du Rhône
STEP	Démarrage des travaux de remise en service du silo à boues
STEP	Démarrage du suivi Milieu récepteur (période Juillet 2021 à Mars 2022)
PR Souteyranne	Etude sur le renouvellement du refoulement
Rue St Denis et Rue Neuve	<p><u>Renouvellement du réseau d'assainissement et mise en séparatif – AC 149 675€HT</u> <u>EPluviales 18 787€HT</u></p> <p>Etat actuel :</p> <p>Le réseau actuel est unitaire. Les passages caméra réalisés ont révélés de nombreux dysfonctionnements structurels : décentrages, déboitements, fissures, etc...</p> <p>Le réseau est de diamètre DN 200 et DN 300. Le réseau est suspecté d'être en amiantement et également en grés. Sur quelques tronçons la caméra n'a pas pu passer entièrement pour inspecter le réseau. Le réseau Rue neuve/Rue Saint Denis se rejette dans un réseau neuf d'évacuation des eaux usées place Saint-Denis. Du côté de Rue de Tourne, l'exutoire du réseau existant se situe place Rigaud.</p> <p>Travaux projetés :</p> <p>Rue neuve/Rue Saint Denis :</p> <p>Le long de la rue neuve puis de la rue Saint-Denis, il est prévu la pose d'un collecteur d'évacuation des eaux usées en PVC SN8 DN 200 sur un total environ 210 ml. Sur le parcours 3 antennes seront reprises. Elles concernent des ruelles adjacentes à la rue neuve menant à des impasses.</p> <p>Le long de la rue neuve en tranchée commune avec l'eau usée, un collecteur d'évacuation des eaux pluviales en annelé PE DN 300 est à poser sur environ 175 ml pour la mise en séparatif. Ce collecteur est à poser lorsque cela sera possible dans l'axe de la rue avec pose de grilles pour caniveau CC1.</p> <p>Sur la quasi-totalité du linéaire les nouveaux réseaux seront posés en lieu et place du collecteur existant et le long du réseau de gaz existant présent plus ou moins dans l'axe de la rue.</p> <p>Sur le parcours environ 54 branchements d'eaux usées sont à reprendre sur le nouveau collecteur avec pose des tabourets de branchements aux pieds des bâtiments sur le domaine public.</p> <p>L'exutoires des nouveaux réseaux sera place Saint-Denis ou deux regards neufs ont été posés pour raccorder l'eau usées et l'eau pluviale. La pose de ces regards avait été anticipée pour la mise en séparatif du secteur.</p> <p>Plan EXE + panneau chantier</p> <p>Gain sur les ECP difficile à quantifier</p>
Regard amont PR Souteyranne	Etanchéité : Travaux réalisés qui vont générer des m3 supplémentaires en entrée de STEP mais qui ne se déverseront plus au milieu naturel lors de mise en charge.



Ouvrage	Nature des travaux
Chemin des Chênes	<p>Renouvellement du réseau d'assainissement 98 010 :</p> <p>Etat actuel :</p> <p>Une inspection vidéo a été faite du réseau actuel sur l'emprise des travaux. Celle-ci met en avant la vétusté du réseau : Effondrement partiel + défaut d'assemblage + Faible diamètre (DN 100 à 200) + présence de collecteur en PVC, béton et amiante ciment (supposé) + entrée d'eau claire parasite importante (eau de source) par défaut d'étanchéité ou raccordement en plusieurs points du collecteur</p> <p>Travaux projetés :</p> <p>Les travaux prévus dans le dossier comprennent le renouvellement du collecteur existant avec pose d'un nouveau collecteur en PVC SN8 DN 200 le long du chemin des chênes et dans l'impasse du lotissement les chênes. Il est prévu qu'un seul exutoire avec rejet dans un regard existant en bordure de la RD n°4 au niveau de l'intersection avec l'avenue du Colonel Rigaud.</p> <p>Cette solution consiste à la remise en conformité des branchements particuliers. Total de branchement à reprendre : 14. Linéaire total de collecteur à poser : Environ 362 ml</p> <p>Plan EXE</p> <p>Gain sur les ECP difficile à quantifier mais à l'issu des travaux (lors de la réception) le constat visuel a été réalisé. Quantité significativement réduite en ECP.</p>

Programme de travaux/études 2022

Commune	Nature des travaux
STEP	Fin du suivi Milieu récepteur (période Juillet 2021 à Mars 2022)
Bourg St Andéol	Poursuite du Schéma directeur d'assainissement et définition du programme de travaux en collaboration avec les services
Autre	<p>Enquête sur le fonctionnement et l'état des réseaux AC-EP et les opportunités de travaux en fonction du programme de voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Trives - Avenue de la gare - Rue Marius Vincent
Réseau Ruisseau du Lauzas	<p>Réhabilitation</p> <p>Le collecteur assainissement traverse une parcelle appartenant au Département des routes. Lors de l'entretien des espaces verts, le réseau a été cassé et nous avons constaté un défaut d'étanchéité.</p> <p>Gain sur les ECP difficile à quantifier car même si les intrusions dans le réseau sont limitées, les déversements n'étaient pas connus et n'arrivaient pas à la STEP.</p> <p>Des travaux de réhabilitation du réseau et de remplacement du regard doivent être étudiés.</p>





E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre
Bourg-Saint-Andéol	5

Commune	Date	Adresse
Bourg-Saint-Andéol	-	Industriel Rhone Vallée Emballage (REV)
Bourg-Saint-Andéol	-	Collège Le Laoul
Bourg-Saint-Andéol	16/06/21	Locaux commerciaux – Avenue pierre Brossolette
Bourg-Saint-Andéol	17/06/21	135 rue de la Perrière
Bourg-Saint-Andéol	11/06/21	44 grande Rue

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	779 ml
Total	779 ml

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	01/02/21	15 Chemin de Bellevue	5 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/05/21	Adresse inconnue	350 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	Adresse inconnue	149 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	Adresse inconnue	275 ml

E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Commune	Détail
Boug St Andéol	SDA en cours à l'échelle de la DRAGA

E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet



E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Télésurveillance	Groupe électrogène
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR CHEYLARD	50 m ³ /h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)	50 m ³ /h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR DE TOURNE *	30 m ³ /h	Non	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR LA DIGUE	30 m ³ /h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR LES CAPITELLES	30 m ³ /h	Oui	Non
BOURG-SAINT-ANDEOL	PR SOUTEYRANNE	120 m ³ /h	Oui	Non

*réalimentation du ruisseau

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
BOURG-SAINT-ANDEOL	3 281 ml

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/01/21	16 Avenue Maréchal Juin	0 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/01/21	21 Avenue Maréchal Juin	30 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/02/21	13 Avenue Maréchal Juin	50 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/02/21	6 Montee des Oliviers	463 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/02/21	13 Avenue Maréchal Juin	20 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	Adresse inconnue	224 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/03/21	Adresse inconnue	50 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/05/21	22 Avenue Albertine Maurin	460 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/05/21	12 Chemin des Chenes Verts	350 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/07/21	19 Avenue Pierre Brossolette	60 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/07/21	40 Chemin de Chalencou	500 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	Adresse inconnue	149 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/11/21	Adresse inconnue	275 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/12/21	100 Allée des Étourneaux	350 ml
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/12/21	1 Impasse Tournette	300 ml



Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
BOURG-SAINT-ANDEOL	Curage EU	10	350
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Hydro Branchement	1	20
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Hydro EP	1	20
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Hydro EU	4	80
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior Branchement	4	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior EP	2	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior EU	12	0
BOURG-SAINT-ANDEOL	Débouchage Rior UN	2	0
Total		36	470

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	02/01/21	3 Rue-julien-lapierre
BOURG-SAINT-ANDEOL	02/03/21	3 Lotissement les Genêts
BOURG-SAINT-ANDEOL	03/06/21	Chemin de-la Glacière Sud
BOURG-SAINT-ANDEOL	03/06/21	Chemin de-la Glacière Sud –
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/05/21	28 bis Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/05/21	28 bis Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	05/08/21	14 Avenue Maréchal Juin
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/07/21	9 Avenue Lucien Reynaud
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/04/21	1 Chemin du Haut Gerige
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/04/21	7 Chemin de Bellevue
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/06/21	14 Avenue de Tourne
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/06/21	14bis Rue du Dieu Mithra
BOURG-SAINT-ANDEOL	11/06/21	44bis Grande Rue
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/02/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/03/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/05/21	2 Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	13/03/21	13 Chemin de Gallibert
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/06/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/06/21	2b Cite la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	16/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	16/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	18/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	18/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	19/05/21	5 Rue du Champ de Mars
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/01/21	14 Avenue Maréchal Juin
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	10 Avenue de Tourne
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	15 Chemin de Bellevue
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/09/21	Cite de la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/12/21	7 Impasse Tournette
BOURG-SAINT-ANDEOL	24/09/21	Cite de la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/12/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/06/21	Impasse Tournette
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/12/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	31/03/21	15 Rue Bertranne



Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	02/01/21	3 Rue-julien-lapierre
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/02/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	17/02/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	13/03/21	13 Chemin de Gallibert
BOURG-SAINT-ANDEOL	31/03/21	15 Rue Bertranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	09/04/21	7 Chemin de Bellevue
BOURG-SAINT-ANDEOL	04/05/21	28 bis Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	12/05/21	2 Avenue Félix Chalamel
BOURG-SAINT-ANDEOL	19/05/21	5 Rue du Champ de Mars
BOURG-SAINT-ANDEOL	03/06/21	Chemin de-la Glacière Sud
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/06/21	14bis Rue du Dieu Mithra
BOURG-SAINT-ANDEOL	11/06/21	44bis Grande Rue
BOURG-SAINT-ANDEOL	15/06/21	1 Cite Bonamour
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/06/21	Impasse Tournette
BOURG-SAINT-ANDEOL	05/08/21	14 Avenue Maréchal Juin
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/09/21	Cite de la Soubeyranne
BOURG-SAINT-ANDEOL	16/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	18/10/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/12/21	Adresse inconnue
BOURG-SAINT-ANDEOL	28/12/21	Adresse inconnue

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
BOURG-SAINT-ANDEOL	11
Total	11

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/03/21	PR CHEYLARD
BOURG-SAINT-ANDEOL	08/03/21	PR LA DIGUE
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/02/21	PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)
BOURG-SAINT-ANDEOL	10/02/21	PR LES CAPITELLES
BOURG-SAINT-ANDEOL	21/05/21	PR CROIX BLANCHE (BONOTTE)
BOURG-SAINT-ANDEOL	23/03/21	PR SOUTEYRANNE
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	PR CHEYLARD
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	PR LA DIGUE
BOURG-SAINT-ANDEOL	25/08/21	PR LES CAPITELLES
BOURG-SAINT-ANDEOL	27/01/21	PR SOUTEYRANNE
BOURG-SAINT-ANDEOL	30/06/21	PR SOUTEYRANNE

E.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge OM
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	5 500	Vers STEP de Montélimar (26)



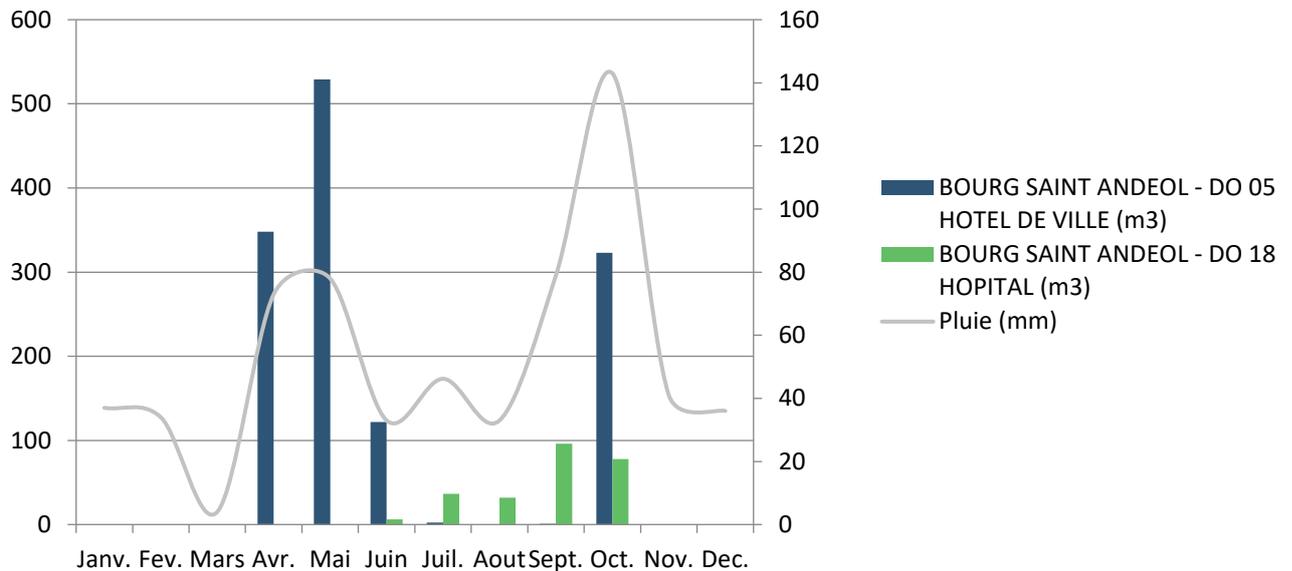


E.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

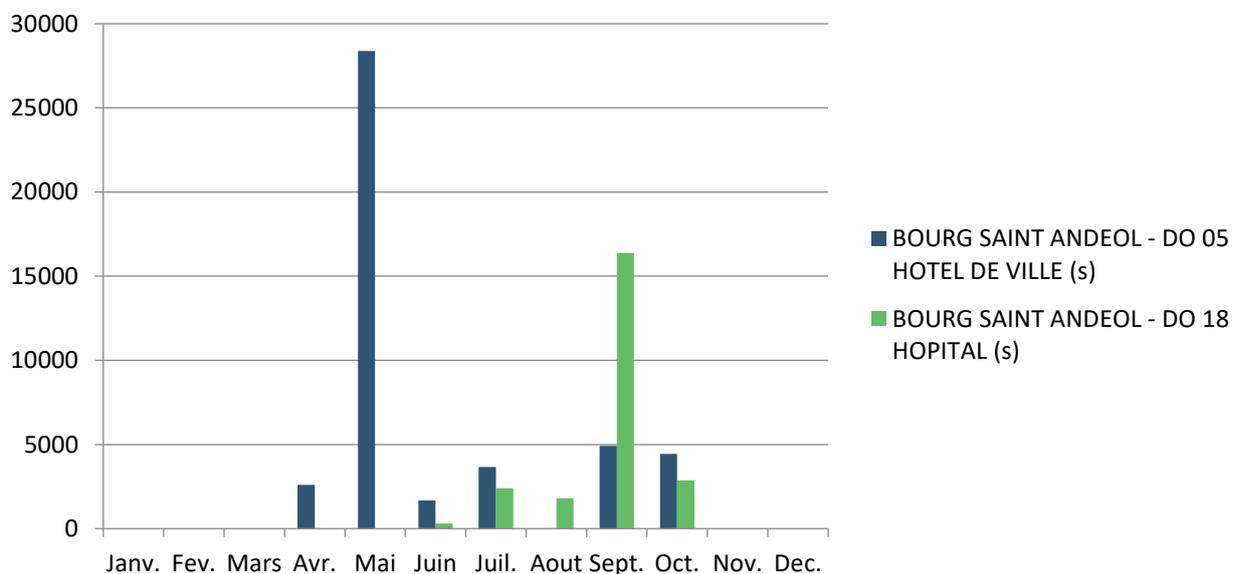
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : DO Hôtel de Ville et DO Hôpital

Volume déversé en point A1



Temps de déversement en point A1



Pour les déversements des points R1 :

Pas de point R1



E.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points A1 ; les déversements se sont produits des jours de pluies, voire le lendemain :

- 5 jours de déversement au DO Hôpital pour 248.5 m3 déversés (contre 5 jours et 383 m3 en 2020)
- 9 jours de déversements au DO Hôtel de ville pour 1325 m3 déversés (contre 18 jours et 507 m3 en 2020)

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m ³)	DO 05 HOTEL DE VILLE	0	0	0	348	529	122	2	0	1	323	0	0	1 325
Déversés en A1(m ³)	DO 18 HOPITAL	0	0	0	0	0	6	37	32	96	78	0	0	249
Déversés en A1(s)	DO 05 HOTEL DE VILLE	0	0	0	2 592	28 380	1 680	3 660	0	4 920	4 440	0	0	45 672
Déversés en A1(s)	DO 18 HOPITAL	0	0	0	0	0	300	2 400	1 800	16 380	2 870	0	0	23 750
PLUIE (mm)	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	37	34	4	73	78	33	46	33	79	143	41	36	637

DO Hôtel de ville :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hotel ville (m3/j)	kgDBOS/j
01/01/2021	7	0	0,0	01/04/2021	0	0	0,0	01/07/2021	0,0	0	0,0	01/10/2021	0,0	0	0,0
02/01/2021	0	0	0,0	02/04/2021	0	0	0,0	02/07/2021	0,0	0	0,0	02/10/2021	0,0	0	0,0
03/01/2021	0	0	0,0	03/04/2021	0	0	0,0	03/07/2021	0,0	0	0,0	03/10/2021	77,0	256	25,9
04/01/2021	2	0	0,0	04/04/2021	0	0	0,0	04/07/2021	3,6	0	0,0	04/10/2021	21,0	0	0,0
05/01/2021	0	0	0,0	05/04/2021	0	0	0,0	05/07/2021	0,2	0	0,0	05/10/2021	0,0	0	0,0
06/01/2021	0	0	0,0	06/04/2021	0	0	0,0	06/07/2021	23,4	2,25	0,2	06/10/2021	0,0	0	0,0
07/01/2021	0	0	0,0	07/04/2021	0	0	0,0	07/07/2021	2,4	0	0,0	07/10/2021	0,0	0	0,0
08/01/2021	0	0	0,0	08/04/2021	0	0	0,0	08/07/2021	1,2	0	0,0	08/10/2021	0,0	0	0,0
09/01/2021	0	0	0,0	09/04/2021	0	0	0,0	09/07/2021	0,0	0	0,0	09/10/2021	0,0	0	0,0
10/01/2021	0	0	0,0	10/04/2021	0	0	0,0	10/07/2021	0,0	0	0,0	10/10/2021	0,0	0	0,0
11/01/2021	0	0	0,0	11/04/2021	17	122	12,3	11/07/2021	0,0	0	0,0	11/10/2021	0,0	0	0,0
12/01/2021	0	0	0,0	12/04/2021	1	0	0,0	12/07/2021	4,6	0	0,0	12/10/2021	0,0	0	0,0
13/01/2021	0	0	0,0	13/04/2021	0	0	0,0	13/07/2021	0,6	0	0,0	13/10/2021	0,0	0	0,0
14/01/2021	0	0	0,0	14/04/2021	0	0	0,0	14/07/2021	0,0	0	0,0	14/10/2021	0,0	0	0,0
15/01/2021	0	0	0,0	15/04/2021	0	0	0,0	15/07/2021	0,0	0	0,0	15/10/2021	0,0	0	0,0
16/01/2021	0	0	0,0	16/04/2021	0	0	0,0	16/07/2021	0,0	0	0,0	16/10/2021	0,0	0	0,0
17/01/2021	0	0	0,0	17/04/2021	0	0	0,0	17/07/2021	0,0	0	0,0	17/10/2021	0,0	0	0,0
18/01/2021	0	0	0,0	18/04/2021	0	0	0,0	18/07/2021	0,0	0	0,0	18/10/2021	0,0	0	0,0
19/01/2021	0	0	0,0	19/04/2021	0	0	0,0	19/07/2021	0,0	0	0,0	19/10/2021	0,0	0	0,0
20/01/2021	3	0	0,0	20/04/2021	0	0	0,0	20/07/2021	0,0	0	0,0	20/10/2021	0,0	0	0,0
21/01/2021	3	0	0,0	21/04/2021	3	0	0,0	21/07/2021	0,0	0	0,0	21/10/2021	11,0	9	0,9
22/01/2021	13	0	0,0	22/04/2021	0	0	0,0	22/07/2021	0,0	0	0,0	22/10/2021	0,0	0	0,0
23/01/2021	0	0	0,0	23/04/2021	0	0	0,0	23/07/2021	0,0	0	0,0	23/10/2021	0,0	0	0,0
24/01/2021	2	0	0,0	24/04/2021	0	0	0,0	24/07/2021	0,0	0	0,0	24/10/2021	0,0	0	0,0
25/01/2021	0	0	0,0	25/04/2021	0	0	0,0	25/07/2021	0,0	0	0,0	25/10/2021	0,0	0	0,0
26/01/2021	0	0	0,0	26/04/2021	0	0	0,0	26/07/2021	0,0	0	0,0	26/10/2021	0,0	0	0,0
27/01/2021	1	0	0,0	27/04/2021	1	0	0,0	27/07/2021	0,0	0	0,0	27/10/2021	0,0	0	0,0
28/01/2021	0	0	0,0	28/04/2021	8	0	0,0	28/07/2021	9,2	0	0,0	28/10/2021	0,0	0	0,0
29/01/2021	0	0	0,0	29/04/2021	22	226	22,8	29/07/2021	0,0	0	0,0	29/10/2021	0,0	0	0,0
30/01/2021	5	0	0,0	30/04/2021	21	0	0,0	30/07/2021	0,2	0	0,0	30/10/2021	25,0	58	5,9
31/01/2021	1	0	0,0	TOTAL	73,0	348,0	35,1	31/07/2021	0,8	0	0,0	31/10/2021	9,0	0	0,0
TOTAL	37,0	0,0	0,0	01/05/2021	22	0	0,0	TOTAL	46	2	0,2	TOTAL	143,0	323,0	32,6
01/02/2021	2	0	0,0	02/05/2021	0	0	0,0	01/08/2021	0,0	0	0,0	01/11/2021	20,0	0	0,0
02/02/2021	0	0	0,0	03/05/2021	0	0	0,0	02/08/2021	0,0	0	0,0	02/11/2021	0,0	0	0,0
03/02/2021	0	0	0,0	04/05/2021	0	0	0,0	03/08/2021	2,0	0	0,0	03/11/2021	4,0	0	0,0
04/02/2021	0	0	0,0	05/05/2021	0	0	0,0	04/08/2021	12,0	0	0,0	04/11/2021	0,0	0	0,0
05/02/2021	0	0	0,0	06/05/2021	0	0	0,0	05/08/2021	0,0	0	0,0	05/11/2021	0,0	0	0,0
06/02/2021	1	0	0,0	07/05/2021	0	0	0,0	06/08/2021	0,0	0	0,0	06/11/2021	0,0	0	0,0
07/02/2021	10	0	0,0	08/05/2021	0,0	0	0,0	07/08/2021	19,0	0	0,0	07/11/2021	0,0	0	0,0
08/02/2021	3	0	0,0	09/05/2021	0,0	0	0,0	08/08/2021	0,0	0	0,0	08/11/2021	0,0	0	0,0
09/02/2021	1	0	0,0	10/05/2021	16,0	0	0,0	09/08/2021	0,0	0	0,0	09/11/2021	0,0	0	0,0
10/02/2021	10	0	0,0	11/05/2021	26,0	529	53,4	10/08/2021	0,0	0	0,0	10/11/2021	1,0	0	0,0
11/02/2021	0	0	0,0	12/05/2021	0,0	0	0,0	11/08/2021	0,0	0	0,0	11/11/2021	0,0	0	0,0
12/02/2021	3	0	0,0	13/05/2021	0,0	0	0,0	12/08/2021	0,0	0	0,0	12/11/2021	0,0	0	0,0
13/02/2021	0	0	0,0	14/05/2021	0,0	0	0,0	13/08/2021	0,0	0	0,0	13/11/2021	0,0	0	0,0
14/02/2021	0	0	0,0	15/05/2021	1,0	0	0,0	14/08/2021	0,0	0	0,0	14/11/2021	4,0	0	0,0
15/02/2021	0	0	0,0	16/05/2021	5,0	0	0,0	15/08/2021	0,0	0	0,0	15/11/2021	0,0	0	0,0
16/02/2021	0	0	0,0	17/05/2021	1,0	0	0,0	16/08/2021	0,0	0	0,0	16/11/2021	0,0	0	0,0
17/02/2021	0	0	0,0	18/05/2021	0,0	0	0,0	17/08/2021	0,0	0	0,0	17/11/2021	0,0	0	0,0
18/02/2021	0	0	0,0	19/05/2021	0,0	0	0,0	18/08/2021	0,0	0	0,0	18/11/2021	0,0	0	0,0
19/02/2021	0	0	0,0	20/05/2021	0,0	0	0,0	19/08/2021	0,0	0	0,0	19/11/2021	0,0	0	0,0
20/02/2021	0	0	0,0	21/05/2021	6,0	0	0,0	20/08/2021	0,0	0	0,0	20/11/2021	0,0	0	0,0
21/02/2021	0	0	0,0	22/05/2021	1,0	0	0,0	21/08/2021	0,0	0	0,0	21/11/2021	0,0	0	0,0
22/02/2021	4	0	0,0	23/05/2021	0,0	0	0,0	22/08/2021	0,0	0	0,0	22/11/2021	0,0	0	0,0
23/02/2021	0	0	0,0	24/05/2021	0,0	0	0,0	23/08/2021	0,0	0	0,0	23/11/2021	0,0	0	0,0
24/02/2021	0	0	0,0	25/05/2021	0,0	0	0,0	24/08/2021	0,0	0	0,0	24/11/2021	5,0	0	0,0
25/02/2021	0	0	0,0	26/05/2021	0,0	0	0,0	25/08/2021	0,0	0	0,0	25/11/2021	7,0	0	0,0
26/02/2021	0	0	0,0	27/05/2021	0,0	0	0,0	26/08/2021	0,0	0	0,0	26/11/2021	0,0	0	0,0
27/02/2021	0	0	0,0	28/05/2021	0,0	0	0,0	27/08/2021	0,0	0	0,0	27/11/2021	0,0	0	0,0
28/02/2021	0	0	0,0	29/05/2021	0,0	0	0,0	28/08/2021	0,0	0	0,0	28/11/2021	0,0	0	0,0
29/02/2021	0	0	0,0	30/05/2021	0,0	0	0,0	29/08/2021	0,0	0	0,0	29/11/2021	0,0	0	0,0
TOTAL	34,0	0,0	0,0	31/05/2021	0,0	0	0,0	30/08/2021	0,0	0	0,0	30/11/2021	0,0	0	0,0
01/03/2021	0	0	0,0	TOTAL	78,0	529,0	53,4	31/08/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	41,0	0,0	0,0
02/03/2021	0	0	0,0	01/06/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	33,0	0,0	0,0	01/12/2021	0,0	0	0,0
03/03/2021	0	0	0,0	02/06/2021	2,0	0	0,0	01/09/2021	0,0	0	0,0	02/12/2021	0,0	0	0,0
04/03/2021	0	0	0,0	03/06/2021	0,0	0	0,0	02/09/2021	0,0	0	0,0	03/12/2021	1,0	0	0,0
05/03/2021	0	0	0,0	04/06/2021	1,0	0	0,0	03/09/2021	2,0	0	0,0	04/12/2021	0,0	0	0,0
06/03/2021	0	0	0,0	05/06/2021	6,0	0	0,0	04/09/2021	0,0	0	0,0	05/12/2021	1,0	0	0,0
07/03/2021	2	0	0,0	06/06/2021	0,0	0	0,0	05/09/2021	0,0	0	0,0	06/12/2021	1,0	0	0,0
08/03/2021	0	0	0,0	07/06/2021	0,0	0	0,0	06/09/2021	0,0	0	0,0	07/12/2021	6,0	0	0,0
09/03/2021	0	0	0,0	08/06/2021	0,0	0	0,0	07/09/2021	0,0	0	0,0	08/12/2021	10,0	0	0,0
10/03/2021	0	0	0,0	09/06/2021	0,0	0	0,0	08/09/2021	0,0	0	0,0	09/12/2021	0,0	0	0,0
11/03/2021	0	0	0,0	10/06/2021	0,0	0	0,0	09/09/2021	0,0	0	0,0	10/12/2021	5,0	0	0,0
12/03/2021	0	0	0,0	11/06/2021	0,0	0	0,0	10/09/2021	2,0	0	0,0	11/12/2021	0,0	0	0,0
13/03/2021	0	0	0,0	12/06/2021	0,0	0	0,0	11/09/2021	0,0	0	0,0	12/12/2021	0,0	0	0,0
14/03/2021	0	0	0,0	13/06/2021	0,0	0	0,0	12/09/2021	0,0	0	0,0	13/12/2021	0,0	0	0,0
15/03/2021	0	0	0,0	14/06/2021	0,0	0	0,0	13/09/2021	0,0	0	0,0	14/12/2021	0,0	0	0,0
16/03/2021	0	0	0,0	15/06/2021	0,0	0	0,0	14/09/2021	3,0	0	0,0	15/12/2021	0,0	0	0,0
17/03/2021	0	0	0,0	16/06/2021	0,0	0	0,0	15/09/2021	6,0	0	0,0	16/12/2021	0,0	0	0,0
18/03/2021	0	0	0,0	17/06/2021	0,0	0	0,0	16/09/2021	5,0	0	0,0	17/12/2021	0,0	0	0,0

DO Hôpital :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Hôpital (m3/j)	kgDBO5/j
01/01/2021	7	0	0,0	01/04/2021	0	0	0,0	01/07/2021	0,0	0	0,0	01/10/2021	0,0	0	0,0
02/01/2021	0	0	0,0	02/04/2021	0	0	0,0	02/07/2021	0,0	0	0,0	02/10/2021	0,0	0	0,0
03/01/2021	0	0	0,0	03/04/2021	0	0	0,0	03/07/2021	0,0	0	0,0	03/10/2021	77,0	78	7,9
04/01/2021	2	0	0,0	04/04/2021	0	0	0,0	04/07/2021	3,6	0	0,0	04/10/2021	21,0	0	0,0
05/01/2021	0	0	0,0	05/04/2021	0	0	0,0	05/07/2021	0,2	0	0,0	05/10/2021	0,0	0	0,0
06/01/2021	0	0	0,0	06/04/2021	0	0	0,0	06/07/2021	23,4	36,51	3,7	06/10/2021	0,0	0	0,0
07/01/2021	0	0	0,0	07/04/2021	0	0	0,0	07/07/2021	2,4	0	0,0	07/10/2021	0,0	0	0,0
08/01/2021	0	0	0,0	08/04/2021	0	0	0,0	08/07/2021	1,2	0	0,0	08/10/2021	0,0	0	0,0
09/01/2021	0	0	0,0	09/04/2021	0	0	0,0	09/07/2021	0,0	0	0,0	09/10/2021	0,0	0	0,0
10/01/2021	0	0	0,0	10/04/2021	0	0	0,0	10/07/2021	0,0	0	0,0	10/10/2021	0,0	0	0,0
11/01/2021	0	0	0,0	11/04/2021	17	0	0,0	11/07/2021	0,0	0	0,0	11/10/2021	0,0	0	0,0
12/01/2021	0	0	0,0	12/04/2021	1	0	0,0	12/07/2021	4,6	0	0,0	12/10/2021	0,0	0	0,0
13/01/2021	0	0	0,0	13/04/2021	0	0	0,0	13/07/2021	0,6	0	0,0	13/10/2021	0,0	0	0,0
14/01/2021	0	0	0,0	14/04/2021	0	0	0,0	14/07/2021	0,0	0	0,0	14/10/2021	0,0	0	0,0
15/01/2021	0	0	0,0	15/04/2021	0	0	0,0	15/07/2021	0,0	0	0,0	15/10/2021	0,0	0	0,0
16/01/2021	0	0	0,0	16/04/2021	0	0	0,0	16/07/2021	0,0	0	0,0	16/10/2021	0,0	0	0,0
17/01/2021	0	0	0,0	17/04/2021	0	0	0,0	17/07/2021	0,0	0	0,0	17/10/2021	0,0	0	0,0
18/01/2021	0	0	0,0	18/04/2021	0	0	0,0	18/07/2021	0,0	0	0,0	18/10/2021	0,0	0	0,0
19/01/2021	0	0	0,0	19/04/2021	0	0	0,0	19/07/2021	0,0	0	0,0	19/10/2021	0,0	0	0,0
20/01/2021	3	0	0,0	20/04/2021	0	0	0,0	20/07/2021	0,0	0	0,0	20/10/2021	0,0	0	0,0
21/01/2021	3	0	0,0	21/04/2021	3	0	0,0	21/07/2021	0,0	0	0,0	21/10/2021	11,0	0	0,0
22/01/2021	13	0	0,0	22/04/2021	0	0	0,0	22/07/2021	0,0	0	0,0	22/10/2021	0,0	0	0,0
23/01/2021	0	0	0,0	23/04/2021	0	0	0,0	23/07/2021	0,0	0	0,0	23/10/2021	0,0	0	0,0
24/01/2021	2	0	0,0	24/04/2021	0	0	0,0	24/07/2021	0,0	0	0,0	24/10/2021	0,0	0	0,0
25/01/2021	0	0	0,0	25/04/2021	0	0	0,0	25/07/2021	0,0	0	0,0	25/10/2021	0,0	0	0,0
26/01/2021	0	0	0,0	26/04/2021	0	0	0,0	26/07/2021	0,0	0	0,0	26/10/2021	0,0	0	0,0
27/01/2021	1	0	0,0	27/04/2021	1	0	0,0	27/07/2021	0,0	0	0,0	27/10/2021	0,0	0	0,0
28/01/2021	0	0	0,0	28/04/2021	8	0	0,0	28/07/2021	9,2	0	0,0	28/10/2021	0,0	0	0,0
29/01/2021	0	0	0,0	29/04/2021	22	0	0,0	29/07/2021	0,0	0	0,0	29/10/2021	0,0	0	0,0
30/01/2021	5	0	0,0	30/04/2021	21	0	0,0	30/07/2021	0,2	0	0,0	30/10/2021	25,0	0	0,0
31/01/2021	1	0	0,0	TOTAL	73,0	0,0	0,0	31/07/2021	0,8	0	0,0	31/10/2021	9,0	0	0,0
TOTAL	37,0	0,0	0,0	01/05/2021	22	0	0,0	TOTAL	46	37	3,7	TOTAL	143,0	78,0	7,9
01/02/2021	2	0	0,0	02/05/2021	0	0	0,0	01/08/2021	0,0	0	0,0	01/11/2021	20,0	0	0,0
02/02/2021	0	0	0,0	03/05/2021	0	0	0,0	02/08/2021	0,0	0	0,0	02/11/2021	0,0	0	0,0
03/02/2021	0	0	0,0	04/05/2021	0	0	0,0	03/08/2021	2,0	0	0,0	03/11/2021	4,0	0	0,0
04/02/2021	0	0	0,0	05/05/2021	0	0	0,0	04/08/2021	12,0	0	0,0	04/11/2021	0,0	0	0,0
05/02/2021	0	0	0,0	06/05/2021	0	0	0,0	05/08/2021	0,0	0	0,0	05/11/2021	0,0	0	0,0
06/02/2021	1	0	0,0	07/05/2021	0	0	0,0	06/08/2021	0,0	0	0,0	06/11/2021	0,0	0	0,0
07/02/2021	10	0	0,0	08/05/2021	0,0	0	0,0	07/08/2021	19,0	32	3,2	07/11/2021	0,0	0	0,0
08/02/2021	3	0	0,0	09/05/2021	0,0	0	0,0	08/08/2021	0,0	0	0,0	08/11/2021	0,0	0	0,0
09/02/2021	1	0	0,0	10/05/2021	16,0	0	0,0	09/08/2021	0,0	0	0,0	09/11/2021	0,0	0	0,0
10/02/2021	10	0	0,0	11/05/2021	26,0	0	0,0	10/08/2021	0,0	0	0,0	10/11/2021	1,0	0	0,0
11/02/2021	0	0	0,0	12/05/2021	0,0	0	0,0	11/08/2021	0,0	0	0,0	11/11/2021	0,0	0	0,0
12/02/2021	3	0	0,0	13/05/2021	0,0	0	0,0	12/08/2021	0,0	0	0,0	12/11/2021	0,0	0	0,0
13/02/2021	0	0	0,0	14/05/2021	0,0	0	0,0	13/08/2021	0,0	0	0,0	13/11/2021	0,0	0	0,0
14/02/2021	0	0	0,0	15/05/2021	1,0	0	0,0	14/08/2021	0,0	0	0,0	14/11/2021	4,0	0	0,0
15/02/2021	0	0	0,0	16/05/2021	5,0	0	0,0	15/08/2021	0,0	0	0,0	15/11/2021	0,0	0	0,0
16/02/2021	0	0	0,0	17/05/2021	1,0	0	0,0	16/08/2021	0,0	0	0,0	16/11/2021	0,0	0	0,0
17/02/2021	0	0	0,0	18/05/2021	0,0	0	0,0	17/08/2021	0,0	0	0,0	17/11/2021	0,0	0	0,0
18/02/2021	0	0	0,0	19/05/2021	0,0	0	0,0	18/08/2021	0,0	0	0,0	18/11/2021	0,0	0	0,0
19/02/2021	0	0	0,0	20/05/2021	0,0	0	0,0	19/08/2021	0,0	0	0,0	19/11/2021	0,0	0	0,0
20/02/2021	0	0	0,0	21/05/2021	6,0	0	0,0	20/08/2021	0,0	0	0,0	20/11/2021	0,0	0	0,0
21/02/2021	0	0	0,0	22/05/2021	1,0	0	0,0	21/08/2021	0,0	0	0,0	21/11/2021	0,0	0	0,0
22/02/2021	4	0	0,0	23/05/2021	0,0	0	0,0	22/08/2021	0,0	0	0,0	22/11/2021	0,0	0	0,0
23/02/2021	0	0	0,0	24/05/2021	0,0	0	0,0	23/08/2021	0,0	0	0,0	23/11/2021	0,0	0	0,0
24/02/2021	0	0	0,0	25/05/2021	0,0	0	0,0	24/08/2021	0,0	0	0,0	24/11/2021	5,0	0	0,0
25/02/2021	0	0	0,0	26/05/2021	0,0	0	0,0	25/08/2021	0,0	0	0,0	25/11/2021	7,0	0	0,0
26/02/2021	0	0	0,0	27/05/2021	0,0	0	0,0	26/08/2021	0,0	0	0,0	26/11/2021	0,0	0	0,0
27/02/2021	0	0	0,0	28/05/2021	0,0	0	0,0	27/08/2021	0,0	0	0,0	27/11/2021	0,0	0	0,0
28/02/2021	0	0	0,0	29/05/2021	0,0	0	0,0	28/08/2021	0,0	0	0,0	28/11/2021	0,0	0	0,0
29/02/2021	0	0	0,0	30/05/2021	0,0	0	0,0	29/08/2021	0,0	0	0,0	29/11/2021	0,0	0	0,0
TOTAL	34,0	0,0	0,0	31/05/2021	0,0	0	0,0	30/08/2021	0,0	0	0,0	30/11/2021	0,0	0	0,0
01/03/2021	0	0	0,0	TOTAL	78,0	0,0	0,0	31/08/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	41,0	0,0	0,0
02/03/2021	0	0	0,0	01/06/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	33,0	32,0	3,2	01/12/2021	0,0	0	0,0
03/03/2021	0	0	0,0	02/06/2021	2,0	0	0,0	01/09/2021	0,0	0	0,0	02/12/2021	0,0	0	0,0
04/03/2021	0	0	0,0	03/06/2021	0,0	0	0,0	02/09/2021	0,0	0	0,0	03/12/2021	1,0	0	0,0
05/03/2021	0	0	0,0	04/06/2021	1,0	0	0,0	03/09/2021	2,0	0	0,0	04/12/2021	0,0	0	0,0
06/03/2021	0	0	0,0	05/06/2021	6,0	0	0,0	04/09/2021	0,0	0	0,0	05/12/2021	1,0	0	0,0
07/03/2021	2	0	0,0	06/06/2021	0,0	0	0,0	05/09/2021	0,0	0	0,0	06/12/2021	1,0	0	0,0
08/03/2021	0	0	0,0	07/06/2021	0,0	0	0,0	06/09/2021	0,0	0	0,0	07/12/2021	6,0	0	0,0
09/03/2021	0	0	0,0	08/06/2021	0,0	0	0,0	07/09/2021	0,0	0	0,0	08/12/2021	10,0	0	0,0
10/03/2021	0	0	0,0	09/06/2021	0,0	0	0,0	08/09/2021	0,0	0	0,0	09/12/2021	0,0	0	0,0
11/03/2021	0	0	0,0	10/06/2021	0,0	0	0,0	09/09/2021	0,0	0	0,0	10/12/2021	5,0	0	0,0
12/03/2021	0	0	0,0	11/06/2021	0,0	0	0,0	10/09/2021	2,0	0	0,0	11/12/2021	0,0	0	0,0
13/03/2021	0	0	0,0	12/06/2021	0,0	0	0,0	11/09/2021	0,0	0	0,0	12/12/2021	0,0	0	0,0
14/03/2021	0	0	0,0	13/06/2021	0,0	0	0,0	12/09/2021	0,0	0	0,0	13/12/2021	0,0	0	0,0
15/03/2021	0	0	0,0	14/06/2021	0,0	0	0,0	13/09/2021	0,0	0	0,0	14/12/2021	0,0	0	0,0
16/03/2021	0	0	0,0	15/06/2021	0,0	0	0,0	14/09/2021	3,0	0	0,0	15/12/2021	0,0	0	0,0
17/03/2021	0	0	0,0	16/06/2021	0,0	0	0,0	15/09/2021	6,0	0	0,0	16/12/2021	0,0	0	0,0
18/03/2021	0	0	0,0	17/06/2021	0,0	0	0,0	16/09/2021	5,0	0	0,0	17/12/2021	0,0	0	0,0



E.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pas d'autres point A1 et R1 sur le réseau. Il n'y a pas eu d'autres déversements de constatés en 2021 sur le réseau de collecte.

E.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Les concentrations de pollution utilisées au point A1 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années à savoir :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 3 dernières années précédant l'année en cours.
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 3 dernières années précédant l'année en cours.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	254,5	619,2	246,5	77	188	83
2019	207	507	250	96	279	120
2020	290,1	723,9	345	54	229	100
Moyenne	250,5	616,7	280,5	75,7	232,0	101,0

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hôpital	0	0	0,0	0,0	0,0	5	248,5	18,8	57,7	25,1
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	9	1325,0	100,3	307,4	133,8
Total	0	0	0,0	0,0	0,0	14	1573,5	119,1	365,1	158,9

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec sur ces 2 points A1 ; les déversements se sont produits des jours de pluies, voire le lendemain :

- 5 jours de déversement au DO Hôpital pour 248.5 m3 déversés (contre 5 jours et 383 m3 en 2020)
- 9 jours de déversements au DO Hôtel de ville pour 1325 m3 déversés (contre 18 jours et 507 m3 en 2020)



E.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

V-1 Point 2 DO 18 HOPITAL

Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
La propreté et l'état du système de mesure sont-ils satisfaisants ?	X	
Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) et est-il correctement implanté ?	X	
Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et (ou) du débit ?	X	
La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
Y-a-t-il un affichage ou une possibilité d'affichage des données sur site ?		X
Si une simulation du débit (ou de la hauteur) est possible, y-a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées * ?	X	
Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données sur site ?		
Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
La fréquence des contrôles internes définie dans le manuel est-elle respectée ?	X	

Commentaires :

Il n'y a pas de report d'information sur la supervision. L'installation ne le permet pas. En parallèle, la mesure en place ne comporte pas d'affichage sur site. Les données sont récupérées en local à l'aide d'un ordinateur portable. Un système de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

V-2 Point 3 DO 05 HOTEL DE VILLE

Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
La propreté et l'état du système de mesure sont-ils satisfaisants ?	X	
Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) et est-il correctement implanté ?	X	
Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et (ou) du débit ?	X	
La loi hydraulique $Q=f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
Y-a-t-il un affichage ou une possibilité d'affichage des données sur site ?		X
Si une simulation du débit (ou de la hauteur) est possible, y-a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées * ?	X	
Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données sur site ?		
Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
La fréquence des contrôles internes définie dans le manuel est-elle respectée ?	X	

Commentaires :

Il n'y a pas de report d'information sur la supervision. L'installation ne le permet pas. En parallèle, la mesure en place ne comporte pas d'affichage sur site. Les données sont récupérées en local à l'aide d'un ordinateur portable. Un système de cale permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.



DO Hôpital
Système de vérification sur 3 hauteurs + le zéro

DO Hôtel de ville
Système de vérification sur 3 hauteurs + le zéro





E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le volume total déversé par temps de pluie sur les 2 DO autosurveillés sont les suivants :

- DO Hôpital : 248.5 m3 sur 5 jours de déversements
- DO Hôtel de ville : 1325 m3 sur 9 jours de déversements

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec.

	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
Hôpital	0	0	0,0	0,0	0,0	5	248,5	18,8	57,7	25,1
Hotel ville	0	0	0,0	0,0	0,0	9	1325,0	100,3	307,4	133,8
Total	0	0	0,0	0,0	0,0	14	1573,5	119,1	365,1	158,9

	Point	Volume	Charge
Entrée step	A3	368338 m3	103318,8 kg DBO5
DO de tête	A2	33646,0 m3	3398,2 kg DBO5
Déversé sur réseau	A1 pluie	1573,5 m3	158,9 kg DBO5
	A1 sec	0,0 m3	0,0 kg DBO5
	A1 total	1573,5 m3	158,9 kg DBO5
Total	A3 + A2 + A1	403557,5 m3	106876,0 kg DBO5

Conformité temps de pluie (points A1) :

Volume total déversé A1 = 1573.5 m3 (somme des 2 points A1)

Volume total à traiter sur l'année = A1 + A2 + A3 = 1573.5 + 33 646 + 368 338 = 403 557.5 m3

Le volume annuel déversé (points A1) par temps de pluie représente 0.39 % des volumes collectés (A1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2021.

Conformité temps de sec (points A1) :

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec, le réseau de collecte est aussi classé conforme par temps sec au titre de l'année 2021.

Il n'y a pas eu d'impact des déversements sur le milieu : sur les 14 déversements aucun n'a eu lieu par temps sec
Absence d'eutrophisation et d'odeur au point de déversement dans le milieu pour les 2 DO.



DO Hôtel de ville



DO Hôpital

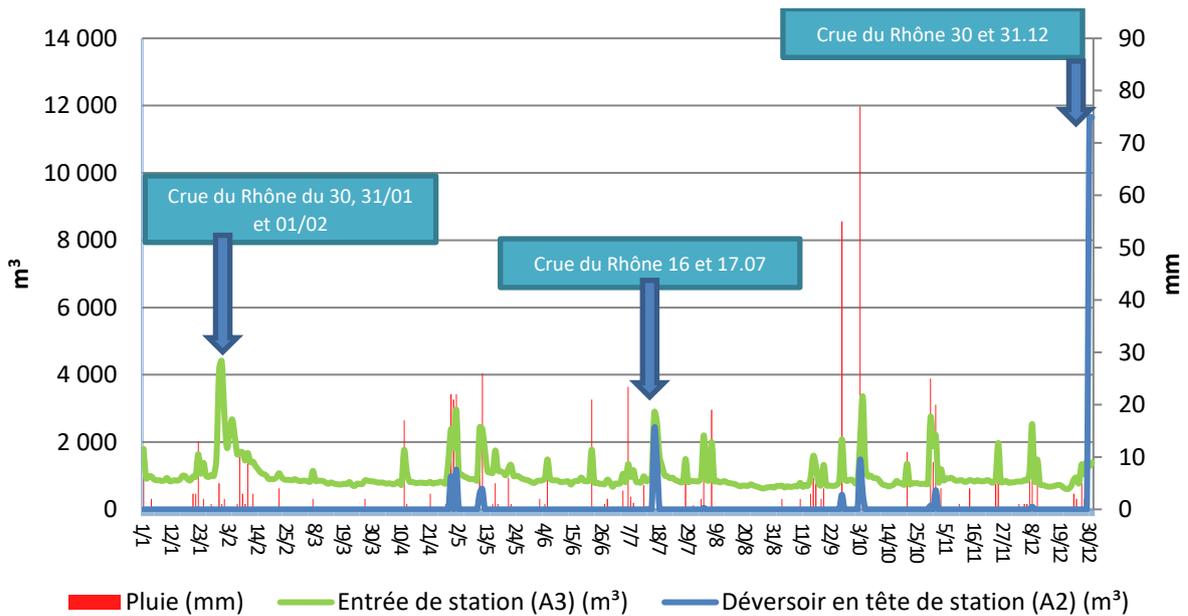


F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

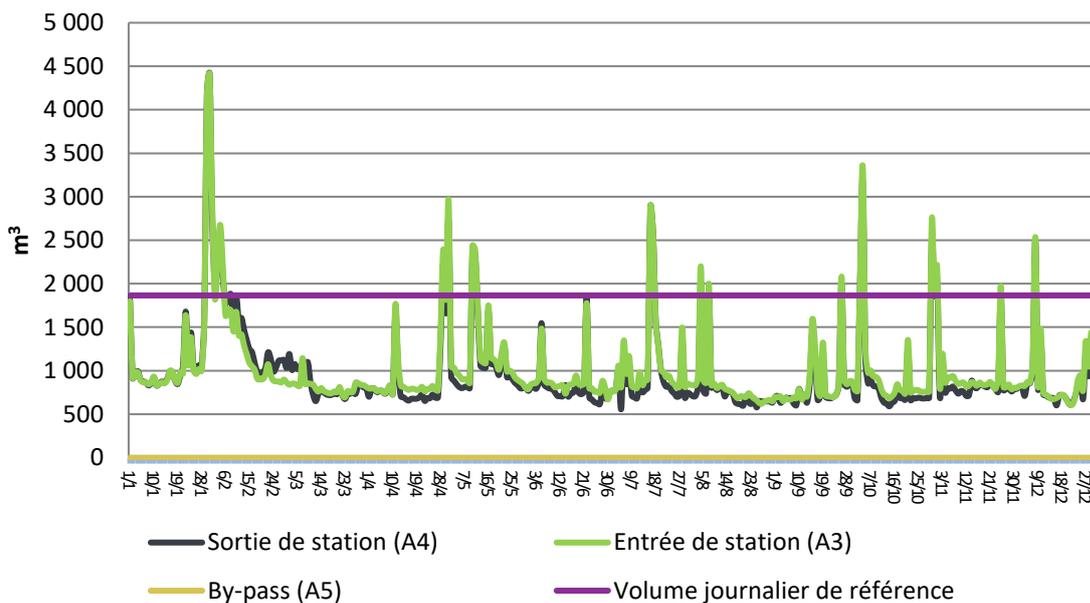
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



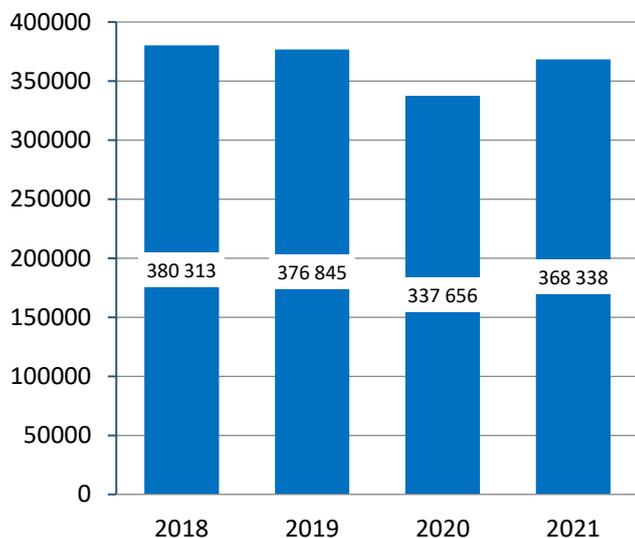


F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

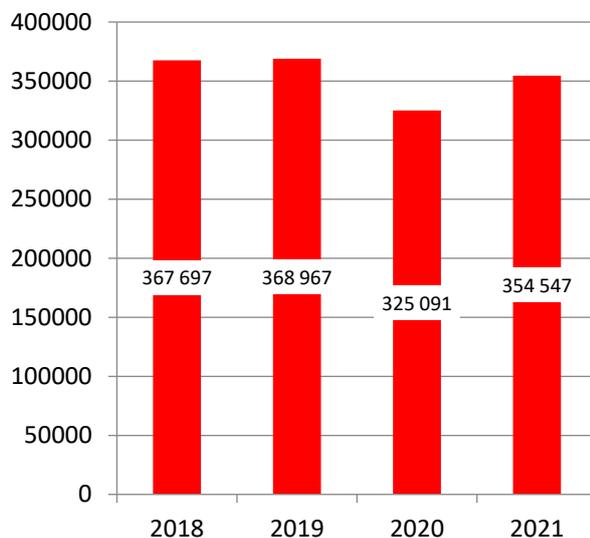
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2018	16 507	19 356	35 173	32 863	34 660	30 707	26 002	27 871	25 596	32 785	50 822	47 971	380 313
Entrée de station (A3) (m3)	2019	33 881	33 203	27 738	28 245	28 652	26 074	26 189	23 180	24 794	31 304	43 573	50 012	376 845
Entrée de station (A3) (m3)	2020	34 809	26 338	27 409	22 472	28 881	28 741	21 215	23 775	30 184	28 385	26 295	39 152	337 656
Entrée de station (A3) (m3)	2021	38 079	38 530	25 167	28 239	37 191	26 468	33 220	25 951	25 659	32 537	28 310	28 987	368 338
Sortie de station (A4) (m3)	2018	16 093	18 435	34 257	32 727	35 068	31 333	23 683	27 208	23 302	30 511	49 808	45 272	367 697
Sortie de station (A4) (m3)	2019	36 556	33 055	26 745	27 332	30 920	27 623	25 394	22 001	22 641	29 389	40 443	46 868	368 967
Sortie de station (A4) (m3)	2020	32 196	24 767	27 400	20 801	27 345	29 229	21 013	24 409	28 789	25 294	25 035	38 813	325 091
Sortie de station (A4) (m3)	2021	38 524	41 853	26 143	25 872	34 835	24 273	30 587	24 260	24 539	29 489	26 281	27 891	354 547
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	0	0	761	6 217	4 091	2 760	0	897	0	1 425	3 336	0	19 487
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	122	0	805	0	0	77	0	0	1 220	6 925	3 335	12 484
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	0	0	0	1 512	0	627	1 541	713	415	3 261	8 069
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	0	0	985	2 258	0	3 908	45	437	2 061	570	23 382	33 646
Pluie (mm)	2018	100,2	16,8	123,8	74	100,2	58	13	205	0	157	196	27	1 071
Pluie (mm)	2019	17	40	15	62	31	30	15	3	29	137	183	83	645
Pluie (mm)	2020	34	9	24	41	46	61	6	44	80	55	33	109	542
Pluie (mm)	2021	37	34	4	73	78	33	46,2	33	79	143	41	36	637,2



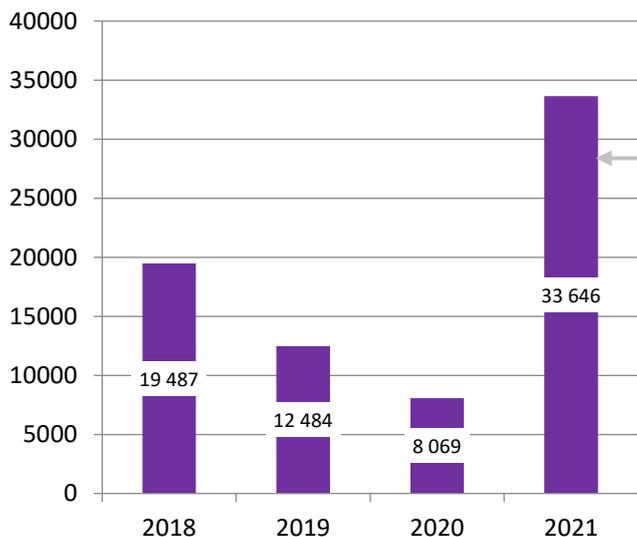
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



La crue du Rhône a engendré :

- 3908 m³ de déversés en juillet
- 23 302 m³ de déversés en décembre

La pluviométrie 2021 est en hausse par rapport à l'année 2020 :

- Le volume déversé en tête de station au point A2 est net hausse : 33 646 m³ en 2021 contre 8 069 m³ en 2020. Notons que 27 210 m³ ont été déversés en raison des crues du Rhône survenues en juillet et décembre.
- Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises au cours de l'automne (1865 m³/j)
- Le volume journalier moyen reçu s'élève à 1009 m³/j



F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

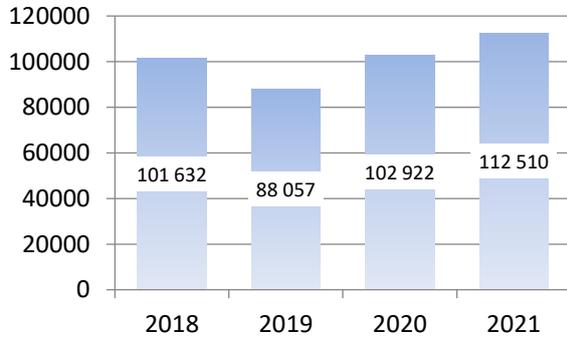
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

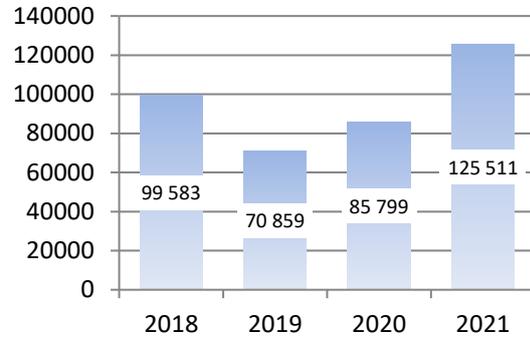
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000



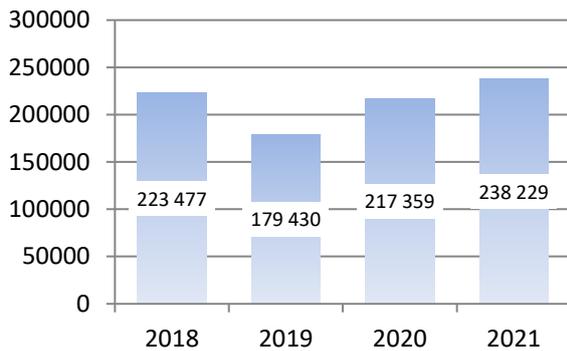
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



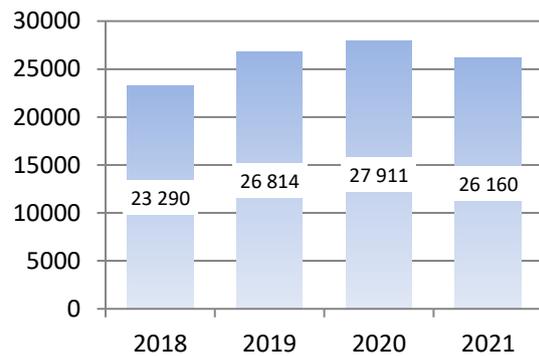
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



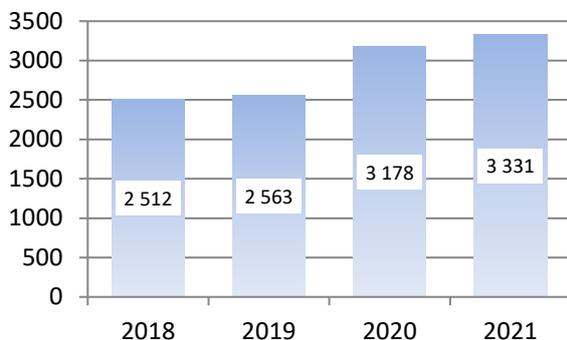
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



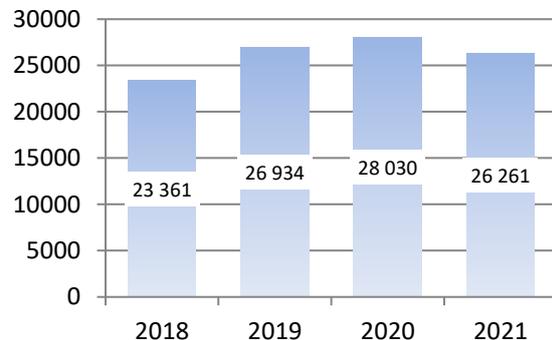
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**

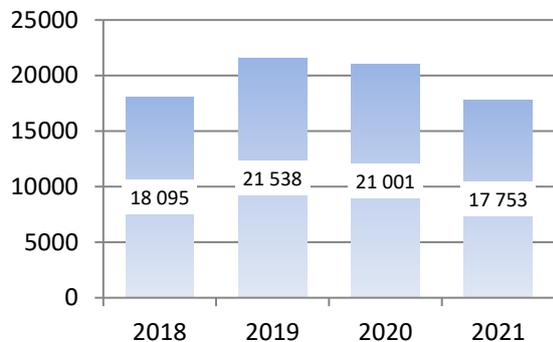


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



La charge organique reçue est relativement stable sur les 4 dernières années. Le flux moyen reçu est de 308 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 64 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 480 kg DBO5/j (8 000 EH) depuis cette année.

En effet, à suite de la réalisation des travaux prévus dans l'AP du 06/05/2015 (N° 2015-126-DDTSE03) par la DRAGA, celle-ci a demandé par courrier adressé à la DREAL le 18/06/2019 d'augmenter la capacité de traitement du système épuratoire de la commune à 8 000 EH. Le 28/12/20 ; en réponse à ce courrier, la DREAL a accepté l'augmentation de la capacité du système de traitement à 8000 EH. Cette modification est donc effective depuis le 01.01.2021.



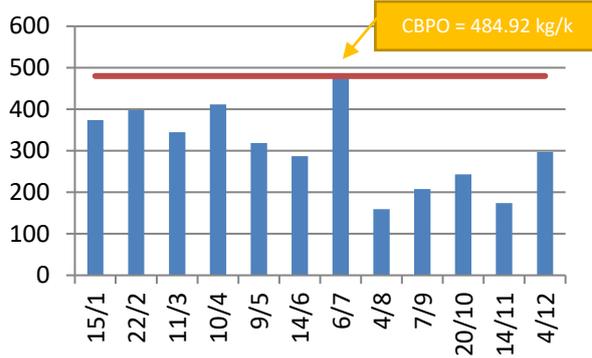
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

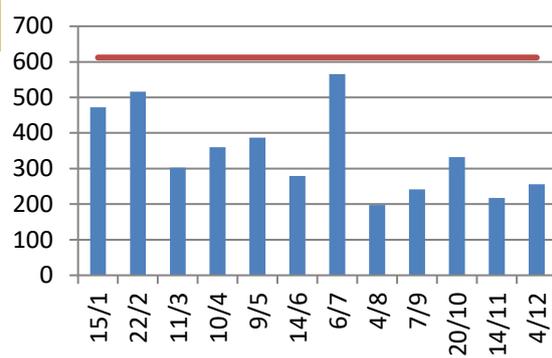
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire F_e kg/j = Concentration réglementaire C_e (mg/L) x Volume réglementaire entrée V_e (m³) / 1000

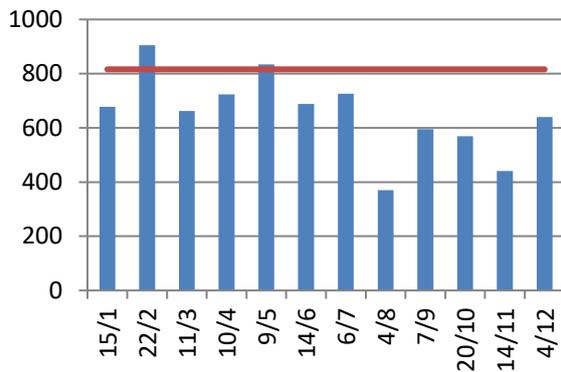
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



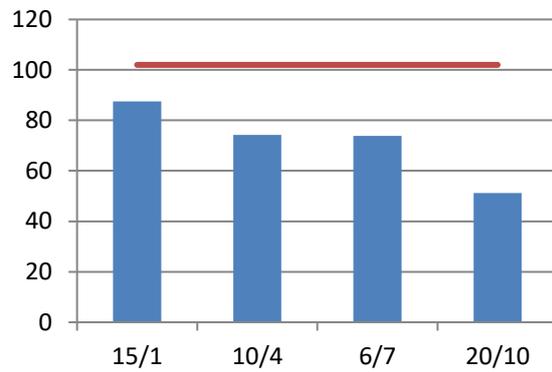
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

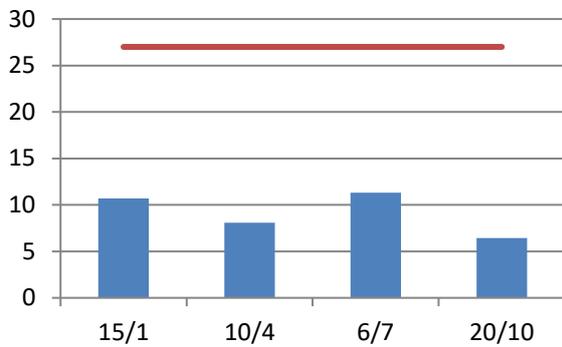


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

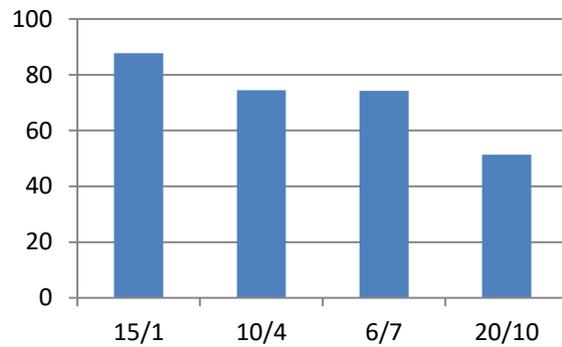




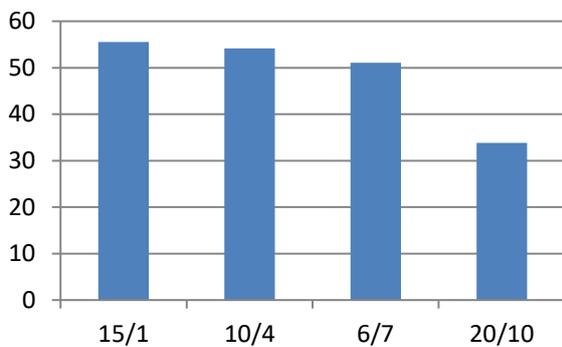
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



La capacité nominale organique (DBO5) a été atteinte au cours de l'année 2021, la CBPO étant de 484.92 kg DBO5/j le 06.07.21 alors que la capacité nominale est de 480 kg DBO5/j.

A la suite de précipitations (23 mm/j) au cours de ce bilan, un volume de 1347 m3/j a été mesuré pour une concentration en DBO5 de 360 mg/l. Ces valeurs sont légèrement plus élevées que celles normalement obtenues, mais elles ne sont pas aberrantes non plus. Ce flux organique n'a pas entraîné de problème de fonctionnement de la station.



F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

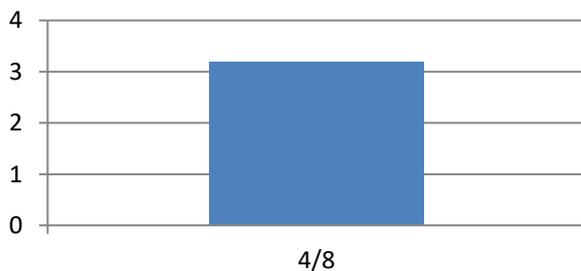
Il y a eu 15 jours de déversement en tête de station dans l'année :

- 1 jour de déversement un jour de bilan 24 heures le 04.08.21
- 14 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures (dont 4 jours liés à la crue du Rhône)

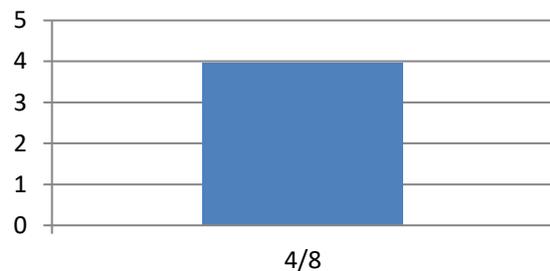
Déversement en tête de station un jour de bilan :

Il y a eu un déversement en tête de station un jour de bilan le 04.08.21 : 43 m³ déversés vers le milieu récepteur. Ce déversement s'est produit un jour de pluie : 12 mm/j. Au cours de ce bilan, le volume reçu par la station (2200 m³/j) a dépassé le débit de référence (1865 m³/j). Les charges polluantes déversées sont les suivantes :

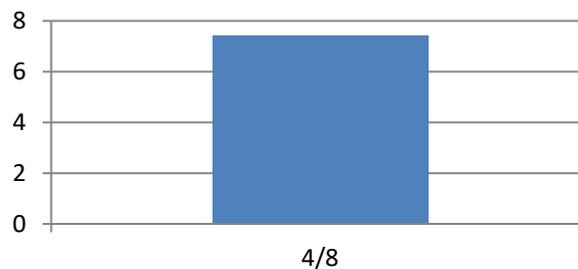
**Charge déversée en tête
DBO5 en kg/j**



**Charge déversée en tête
MES en kg/j**



**Charge déversée en tête
DCO en kg/j**





Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 14 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures dont 10 jours par temps de pluie. Les déversements des 16.07, 17.07 et 30.12 et 31.12 se sont produits par temps sec en raison de la crue du Rhône. Mais les concentrations de temps de pluies ont donc été appliquées pour ces 4 jours de déversements.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2018, 2019 et 2020
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2018, 2019 et 2020.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	254,5	619,2	246,5	77	188	83
2019	207	507	250	96	279	120
2020	290,1	723,9	345	54	229	100
Moyenne	250,5	616,7	280,5	75,7	232,0	101,0

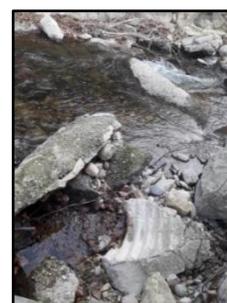
Le débit de référence (1865 m³/j) a été dépassé à chaque fois sauf pour les 30 et 31.12.

Il a eu 4 jours de déversement par temps sec liés à la crue du Rhône : 16 et 17.07 puis 30 et 31.12.

DATE RELEVÉ	Entrée de station (R) / m ³	Pluie / mm	Déversoir en tête de station ° / m ³	1305 Matières en suspension / mg/l	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / mg/l	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / mg/l	1305 Matières en suspension / kg/j	1313 Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5) / kg/j	1314 Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) / kg/j
29.04	2391	22	985	76	101	232	74.9	99.5	228.5
01.05	2960	22	1182	76	101	232	89.8	119.4	274.2
10.05	2437	16	476	76	101	232	36.2	48.1	110.4
11.05	2393	26	600	76	101	232	45.6	60.6	139.2
16.07	2869	Crue du Rhône	2399	76	101	232	182.3	242.3	556.6
17.07	2592	Crue du Rhône	1509	76	101	232	114.7	152.4	350.1
26.09	2082	55	437	76	101	232	33.2	44.1	101.4
03.10	2078	77	1479	76	101	232	112.4	149.4	343.1
04.10	3350	21	471	76	101	232	35.8	47.6	109.3
30.10	2738	25	111	76	101	232	8.4	11.2	25.8
01.11	2194	20	570	76	101	232	43.3	57.6	132.2
08.12	2537	10	80	76	101	232	6.1	8.1	18.6
30.12*	1289	Crue du Rhône	11651	76	101	232	885.5	1177	2703
31.12*	1398	Crue du Rhône	11651	76	101	232	885.5	1177	2703
Total	-	-	-	-	-	-	2553.7	3394.3	7795.4

*Les charges estimées déversées au point A2 les 30 et 31.12 sont totalement aberrantes. Elles ne sont pas représentatives des charges habituellement mesurées en entrée de la station.

La Tourne au niveau du DO de tête de la station



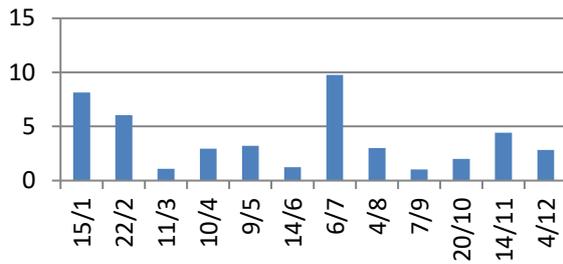


F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

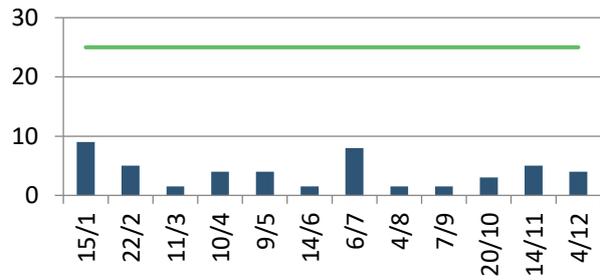
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

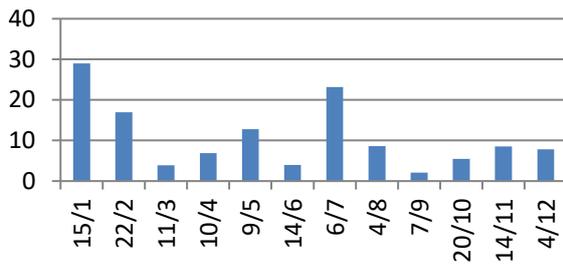
Charge sortante DBO5 en kg/j



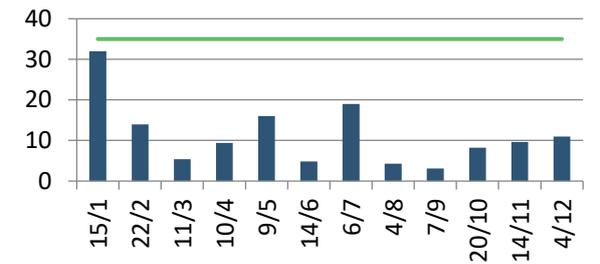
Concentration sortante DBO5 en mg/l



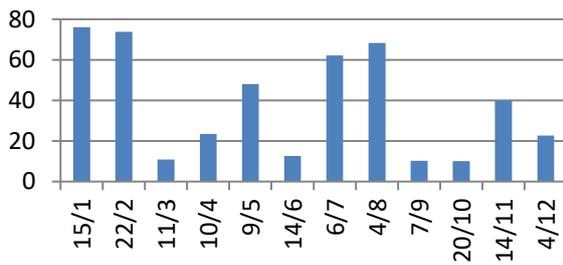
Charge sortante MES en kg/j



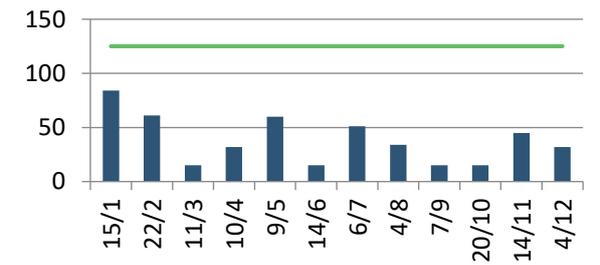
Concentration sortante MES en mg/l



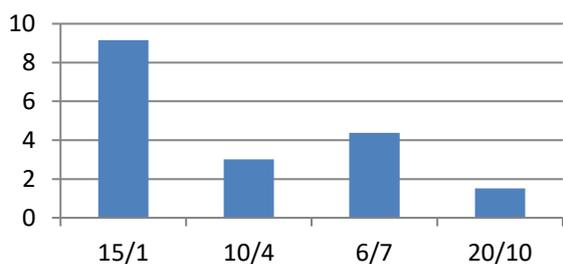
Charge sortante DCO en kg/j



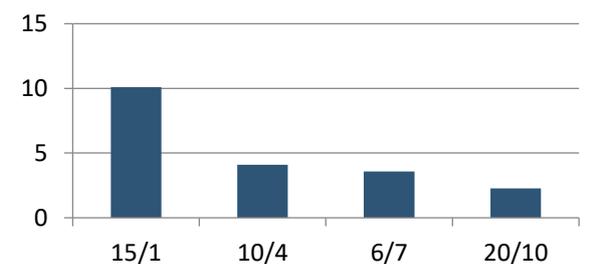
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

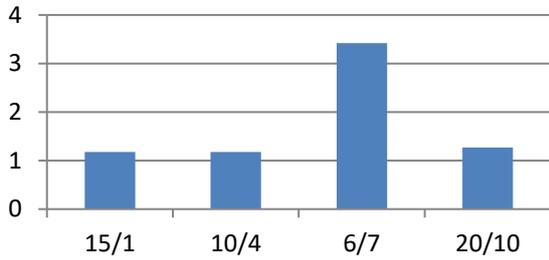


Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

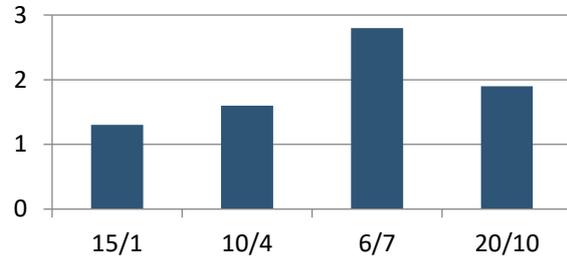




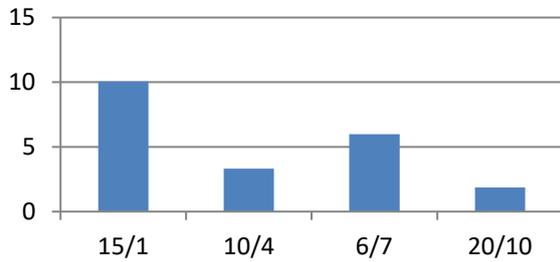
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



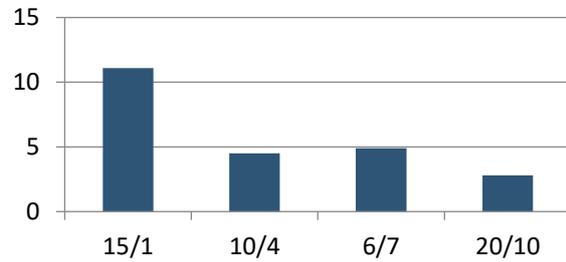
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



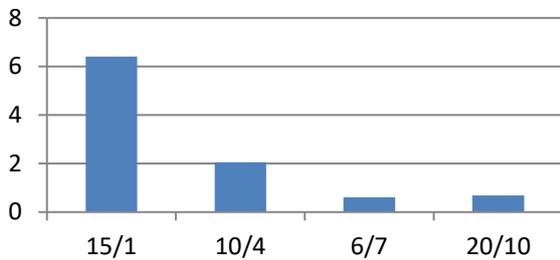
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



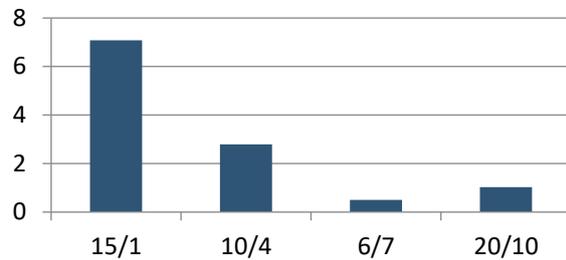
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



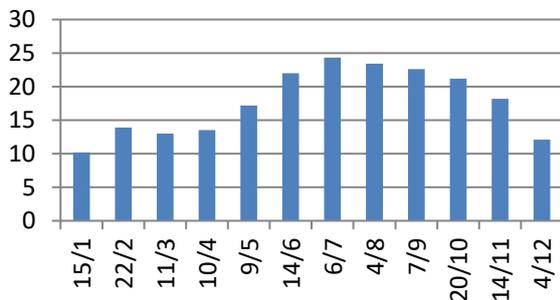
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



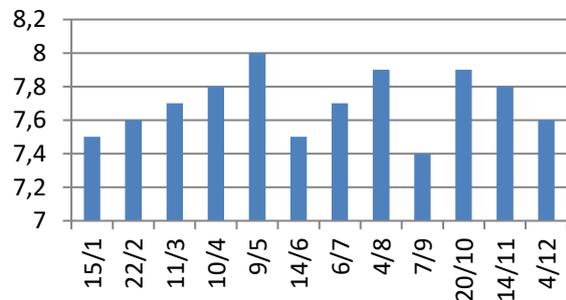
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



La norme de rejet est respectée pour les 12 bilans de pollution. Le rejet est resté de bonne qualité.

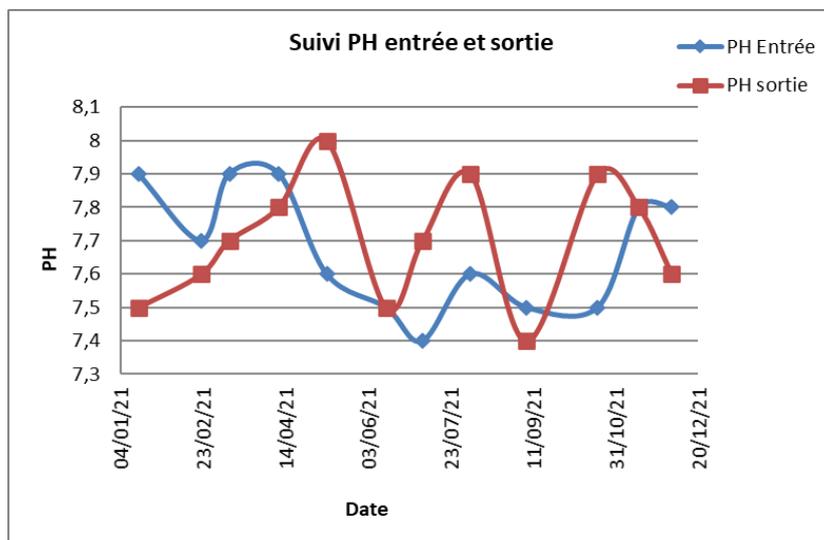
La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 06/07 avec 24.3°C, ne dépassant la température maximale autorisée de 25°C.



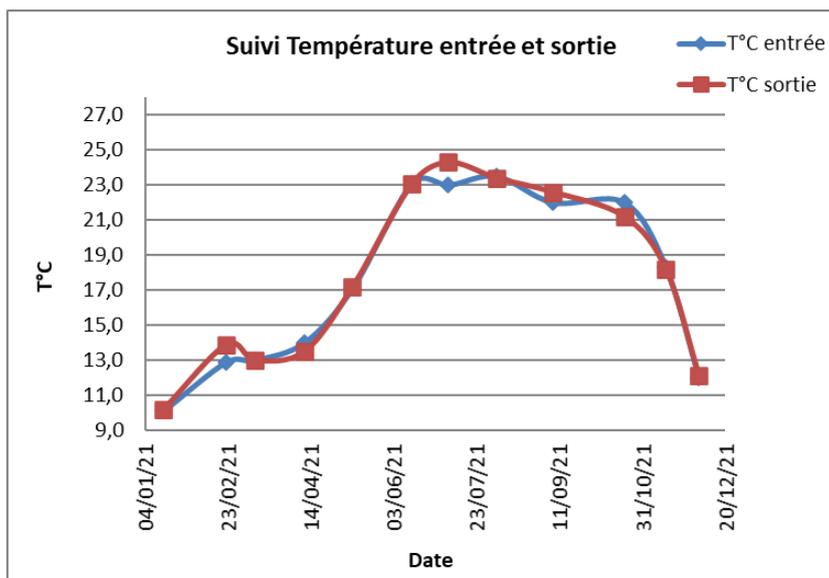


Suivi de la température et du PH en entrée et sortie de la station

Date	PH Entrée	PH sortie
15/01/21	7,9	7,5
22/02/21	7,7	7,6
11/03/21	7,9	7,7
10/04/21	7,9	7,8
09/05/21	7,6	8
14/06/21	7,5	7,5
06/07/21	7,4	7,7
04/08/21	7,6	7,9
07/09/21	7,5	7,4
20/10/21	7,5	7,9
14/11/21	7,8	7,8
04/12/21	7,8	7,6



Date	T°C Entrée	T°C Sortie
15/01/21	10,1	10,2
22/02/21	12,9	13,9
11/03/21	13,0	13,0
10/04/21	14,0	13,5
09/05/21	17,1	17,2
14/06/21	23,1	23,1
06/07/21	23,0	24,3
04/08/21	23,5	23,4
07/09/21	22,0	22,6
20/10/21	22,0	21,2
14/11/21	18,3	18,2
04/12/21	12,0	12,1



Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 (n° 2015-126-DDTSE03) un suivi de PH et de température est réalisé sur l'effluent brut et l'effluent de sortie à chaque bilan 24h. Il en ressort que :

- La température de sortie est restée inférieure à 25°C toute l'année. La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 06/07/20 avec 24.3°C.
- Le traitement de la station n'engendre pas d'élévation de température entre l'entrée et la sortie.
- Le PH de sortie est resté compris entre 7 et 8 pendant toute l'année.



F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

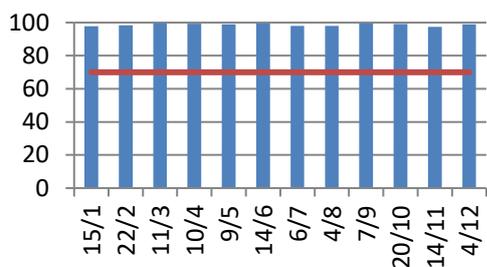
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

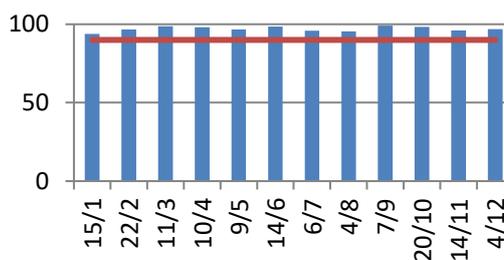
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

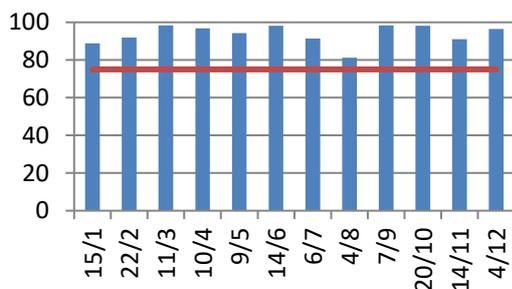
Rendement DBO5 en %



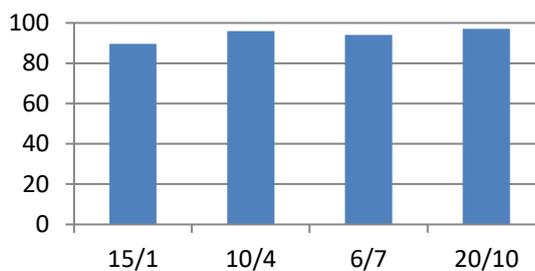
Rendement MES en %



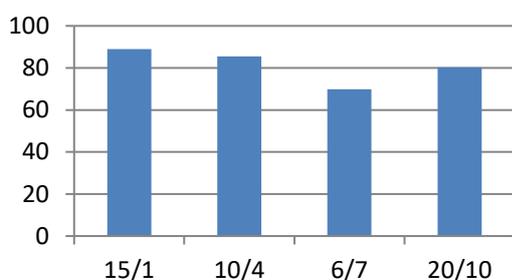
Rendement DCO en %



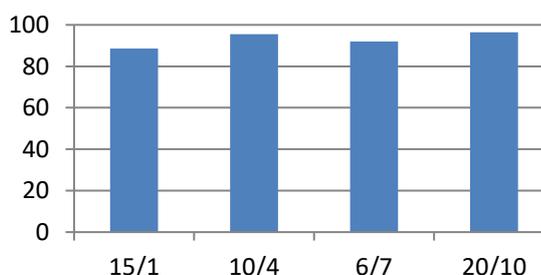
Rendement Azote Kjeldhal en %



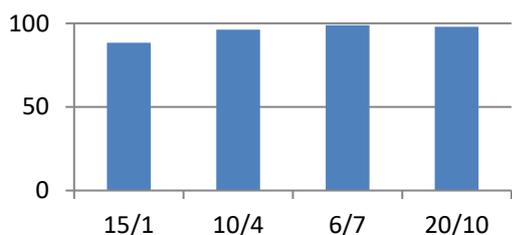
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).





F.2.6. Le suivi bactériologique

Pas de suivi.

F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	PTP EU Milieu récepteur amont Bourg St Andeol	PTP EU Milieu récepteur aval Bourg St Andeol
07/07/2021	Aldrine	0,01	0,01
07/07/2021	Arsenic	2	2
07/07/2021	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,021	0,036
07/07/2021	Azote Kjeldhal (en N)	0,25	0,25
07/07/2021	Chlorures	18	21
07/07/2021	Chrome	2,5	2,5
07/07/2021	Conductivité à 25°C	381	403
07/07/2021	Cuivre	2,5	2,5
07/07/2021	DDD 24'	0,01	0,01
07/07/2021	DDD 44'	0,01	0,01
07/07/2021	DDT 24'	0,01	0,01
07/07/2021	DDT 44'	0,01	0,01
07/07/2021	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,9	1,3
07/07/2021	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	15	15
07/07/2021	Dieldrine	0,01	0,01
07/07/2021	Endosulfan alpha	0,02	0,02
07/07/2021	Endosulfan bêta	0,02	0,02
07/07/2021	Endrine	0,01	0,01
07/07/2021	Heptachlore	0,02	0,02
07/07/2021	Hexachlorocyclohexane alpha	0,01	0,01
07/07/2021	Hexachlorocyclohexane bêta	0,02	0,01
07/07/2021	Hexachlorocyclohexane delta	0,01	0,01
07/07/2021	Hexachlorocyclohexane gamma	0,02	0,02
07/07/2021	Matières en suspension	26	26
07/07/2021	Nitrates (en N-NO3)	0,881	0,836
07/07/2021	Nitrites (en N-NO2)	0,014	0,02
07/07/2021	Orthophosphates (en P-PO4)	0,013	0,084
07/07/2021	Phosphore total (en P)	0,074	0,23
07/07/2021	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,3	8,5
07/07/2021	Sulfates	41	41
07/07/2021	Température de l'eau	21,1	22,1
07/07/2021	Température de mesure du pH	20	20
07/07/2021	Zinc	2	2

En accord avec la DREAL une étude de l'impact du rejet sur le Milieu récepteur a débuté en 2021. 9 prélèvements seront réalisés dans le milieu récepteur en amont et en aval du rejet ; de juillet 2021 à Mars 2022. Un bilan des résultats sera transmis à l'issue de cette étude.

Le rejet n'a pas d'impact sur le milieu récepteur

Le Rhône au niveau du rejet
de sortie de la station





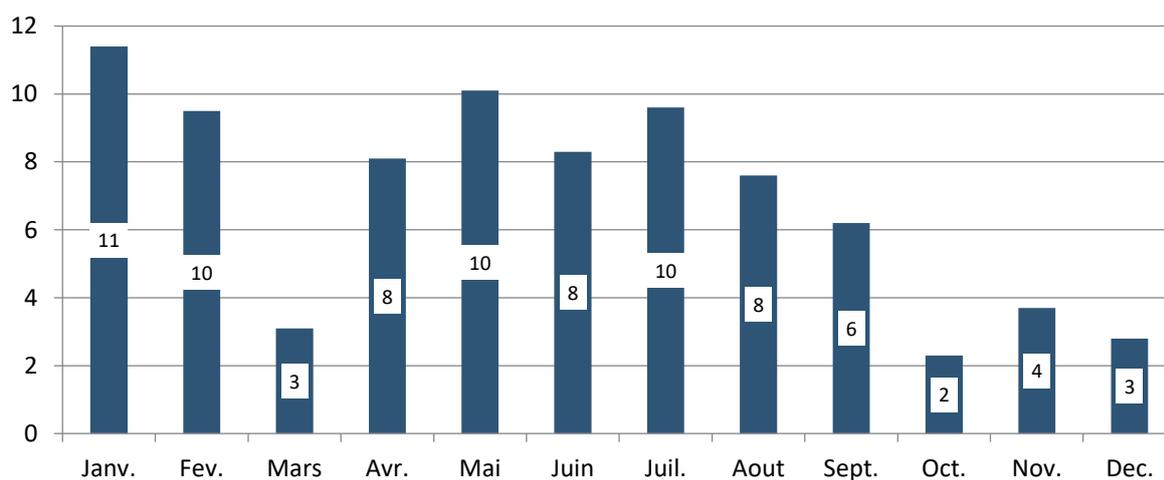
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

F.3.1. Les boues

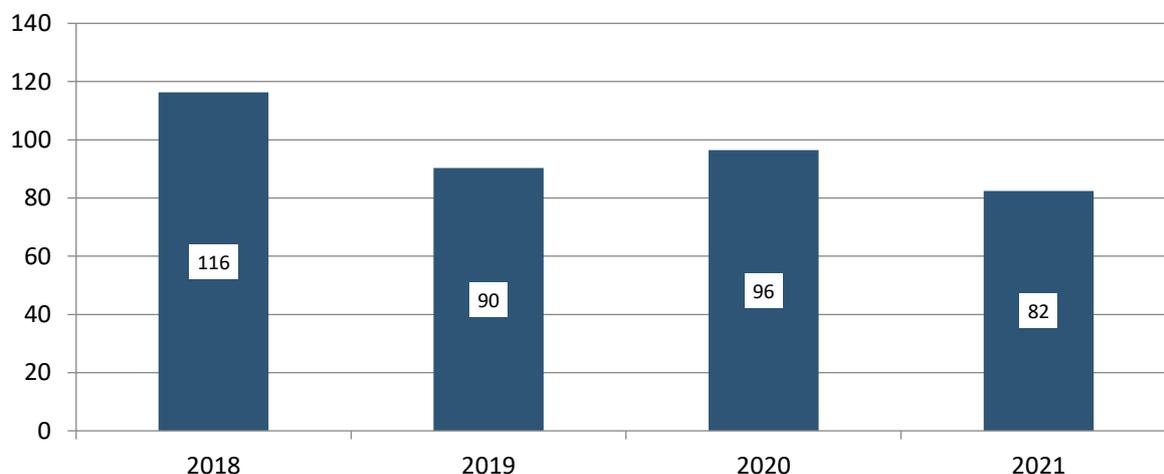
Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			8 753 m3	82,413 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
Total			-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			320 TMB	75,73 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	75,73	100.00%	Compostage Fertidrome

La siccité moyenne est de 19.7% La quantité de boues évacuées sur les 3 dernières années est stable.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 4 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 2 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

Par rapport à la quantité de pollution organique reçue (112 510 kg DBO5/an) par la station la production de boue théorique devrait s'élever à 84 TMS. Cette valeur proche de la quantité de boue réellement évacuée en compostage (76 TMS) confirme le bon fonctionnement de la station.

La production de boue est stable sur les 4 dernières années.

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 160	Refus dégrillage évacué vers dé
Sables (S10) en kg	18 200	Sable produit évacué vers STEP
Huiles/Graisses (S9) en m3	-	Graisses évacuées vers STEP

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour l'année 2021	236 816
Electricité pour l'année 2020	226 978
Electricité pour l'année 2019	255 226

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère cation liquide pour l'année 2021	Centrifugeuse	3 070
Polymère cation liquide pour l'année 2020	Centrifugeuse	3 523
Polymère cation liquide pour l'année 2019	Centrifugeuse	2 915

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

CONTRAT	DATE FIN DE REALISATION	CODE ACTIVITE	LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE	CODE TACHE GEMO	COMMENTAIRE POUR AGENT	LIBELLE ENTITE TECHNIQUE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	12/05/2021 16:00:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Souder un raccord pompier sur le tuyau de refoulement du dessableur	Canalisation aval
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	01/03/2021 07:20:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	51	Le panier de dégrillage du PR est bloqué, faire le diag.	Panier de dégrillage
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	09/02/2021 15:30:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	51	Le DO 16 Qu de Toune ne communique pas depuis plus d'un mois, faire diag.	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	18/03/2021 13:45:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES	51	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	BOURG SAINT ANDEOL - PR LES CAPITELLES
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	18/03/2021 14:20:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)	51	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	BOURG SAINT ANDEOL - PR DE TOURNE (PLUVIAL)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	18/03/2021 14:38:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE	51	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	BOURG SAINT ANDEOL - PR LA DIGUE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	18/03/2021 14:48:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	51	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	18/03/2021 12:09:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	02/04/2021 12:12:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1 , apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Rail de levage IPN avec palan sur chariot
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	20/07/2021 09:20:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	51	Contrôle du DO le 01/04 avec Sylvain Faure	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	20/07/2021 10:40:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE	51	Contrôle du DO le 01/04 avec Sylvain Faure	BOURG SAINT ANDEOL - DO 16 QU DE TOURNE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	20/07/2021 13:00:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE	51	Contrôle du DO le 01/04 avec Sylvain Faure	BOURG SAINT ANDEOL - DO 05 HOTEL DE VILLE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	22/04/2021 17:01:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Souder un piquage	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	04/05/2021 09:57:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Vérifier le dégrilleur de la STEP de BSA. Cela fait plusieurs fois que nous intervenons car il tombe en défaut (surement un défaut de capteur.)	Dégrilleur automatique droit
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	08/05/2021 08:00:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Déclenchement de l'interrupteur général de la step, voir quelle en est la cause.	Disjoncteur général BT
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	10/06/2021 14:30:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Etude pour passage en tarif Jaune de la STEP de BOURG St ANDEOL le jeudi 10/06/2021 à 10h00. Passage en TARIF JAUNE – Souscription de 71kVA	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	24/07/2021 18:00:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Mise en conformité => disjoncteur à changer	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	05/07/2021 17:33:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - PR SOUTEYRANNE	51	changement contacteur P3	Pompe de relevage 3
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	02/09/2021 14:45:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - STEP BOURG 8000 EH	51	Alarme seuil niveau tres haut poste toutes eaux récurrente	Poste Local M0720 SE BOURG SAINT ANDEOL
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	15/10/2021 10:14:00	121	BOURG SAINT ANDEOL - DO 18 HOPITAL	51	Sofrel LT en défaut de com	Télesurveillance



Poste de relevage du Cheylard : pose du clapet anti-retour



Réhabilitation suite incident – Ruisseau du Lauzas

Photos avant remise en état



Photos après remise en état





Détail des non-conformités : 2 fiches de NC ont été générées à la suite de la crue du Rhône en juillet et décembre 2021 :

 Région Sud Est	DATE D'OUVERTURE	FICHE DE NON-CONFORMITÉ			DESTINATAIRES
	22/07/21	COMMUNE DE BOURG ST ANDEOL SYSTEME DE COLLECTE - N° Sandre : 060807042001 STATION D'EPURATION - N° Sandre : 060907042001			Police de l'eau : DREAL Agence de l'eau RMC Auditeur
1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service <input type="checkbox"/> ou Dysfonctionnement <input checked="" type="checkbox"/>					
<p>Processus concerné(s) : STEP DE BOURG SAINT ANDEOL : Crue du Rhône entraînant un fort débit en entrée de station du 16 au 19/07/2021</p> <p>Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : La crue du Rhône a entraîné une infiltration d'eau claire parasite dans un regard situé en amont du PR d'entrée de la Souteyranne du 16/07 au 19/07/21. Pendant cette période le volume d'eau pompé vers la station a été le suivant : 16/07 = 2869 m3, 17/07 = 2592 m3/j, 18/07 = 1583 m3, 19/07 = 1283 m3. Le volume déversé en tête de station (DO Tourne) est le suivant : 16/07 = 2399 m3, 17/07 = 1509 m3. Les concentrations minimales par temps de pluies seront déposées sur ces jours de déversement. Retour à la normal le 20/07 avec un volume reçu à la station de 1007 m3.</p> <p>Cet important volume n'a toutefois pas entraîné de dysfonctionnement à la station. Incidence de l'évènement sur les usagés en aval : alimentation en eau potable, baignade, etc... Hors du steu un plan de localisation sera transmis : sans objet</p> <p>Traitement effectué ou proposition de traitement : Le regard fuyard a été localisé, il sera étanché dans l'année 2021. Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :</p>					
EMETTEUR	Date, Nom & Visa FAURE S	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa R ANATOLE	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa R ANATOLE
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service ...R ANATOLE.....		Date de traitement souhaitée : Au plus tôt dans l'année	
<i>Transmettre au collaborateur désigné pour traitement</i>					
2 - TRAITEMENT EFFECTIF – SURVEILLANCE DE L'EVENEMENT					
<p>Etanchéification du regard fuyard au plus tôt dans l'année. Les travaux du regard en question ont été commandés par la DRAGA. Ils ne pourront être réalisés seulement quand le niveau du Rhône aura baissé et soumis à l'accord de certains services de l'Etat. De plus ce regard n'est pas l'unique source du problème. Le réseau EU et EP se trouvent en partie le long du Rhône. Une tentative d'enquête a été menée pour localiser d'éventuelles d'autres sources d'entrée d'eau du Rhône dans le réseau. Mais ceci a été impossible, la déviation était coupée, le Rhône était sur la voirie rendant l'accès au réseau impossible Décrue du Rhône le 20/07, le volume reçu à la station est de nouveau normal : 1007 m3/j.</p> <p>Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :</p>					
RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa		R ANATOLE		Date de mise en place du traitement : Au plus tôt dans l'année	
<i>Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents</i>					
3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ					
<p>Etanchéification du regard fuyard au plus tôt dans l'année. Décrue du Rhône le 20/07, le volume reçu à la station est de nouveau normal : 1007 m3/j.</p> <p>.....</p> <p>Décision sur l'efficacité :</p> <p>Documents attestant de l'efficacité du traitement :</p> <p>.....</p> <p>Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON N° d'AC :</p>					
RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière		Nom & Visa ...R ANATOLE		Date du contrôle final : Au plus tôt dans l'année 2021	
<i>Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE</i>					

Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

1/1





DATE
D'OUVERTURE
03/01/2022

FICHE DE NON-CONFORMITÉ
COMMUNE DE BOURG ST ANDEOL
SYSTEME DE COLLECTE - N° Sandre : **060807042001**
STATION D'EPURATION - N° Sandre : **060907042001**

DESTINATAIRES
Police de l'eau : DREAL
Agence de l'eau RMC
Auditeur

1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) : STEP DE BOURG SAINT ANDEOL : Crue du Rhône entraînant un fort débit en entrée de station et des déversements au DO de tête (Tourne) du jeudi 30 décembre 2021 au samedi 1er janvier 2022

Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : La crue du Rhône a entraîné une infiltration d'eau claire parasite en amont du PR d'entrée de la Souteyranne du 30/12/21 au 02/01/2022. Pendant cette période le volume d'eau pompé vers la station a fluctué entre 1495 m3/j et 2986 m3/j. Ces entrées d'eaux claires parasites ont entraîné des déversements au DO de Tête Tourne (du 30.12.21 au 02.01.22). Les concentrations minimales par temps de pluies seront déposées sur ces jours de déversement.

Date	V EB m3/j	V DO Tourne m3/j
Jeudi 30.12.21	2986	11 651
Vendredi 31.12.21	1857	11 651
Samedi 01.10.22	1495	3166
Dimanche 02.01.22	882	145

Pour rappel le volume reçu par la station par temps sec est compris entre 700 et 900 m3/j

Incidence de l'évènement sur les usagés en aval : alimentation en eau potable, baignade, etc... Hors du steu un plan de localisation sera transmis : sans objet

Traitement effectué ou proposition de traitement : Le regard fuyard a localisé en amont du PR La Souteyranne a été étanché au cours de ce mois de décembre 2021. Cependant, comme évoqué lors de la crue du mois de juillet ce regard n'est pas l'unique source du problème. Le réseau EU et EP se trouvent en partie le long du Rhône. Une tentative d'enquête a été menée pour localiser d'éventuelles autres sources d'entrée d'eau du Rhône dans le réseau. Mais ceci a été impossible, la déviation était coupée, le Rhône était sur la voirie rendant l'accès au réseau impossible

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

EMETTEUR Date, Nom & Visa FAURE S	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR : Date, Nom & Visa R ANATOLE	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné Date, Nom & Visa R ANATOLE
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)	Nom & Service ...R ANATOLE.....	Date de traitement souhaitée : Sans objet

Transmettre au collaborateur désigné pour traitement

2 - TRAITEMENT EFFECTIF – SURVEILLANCE DE L'EVENEMENT

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	R ANATOLE	Date de mise en place du traitement : Sans objet
--	-----------	--

Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

Décision sur l'efficacité :

Documents attestant de l'efficacité du traitement :

Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON..... N° d'AC :

RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ...R ANATOLE	Date du contrôle final : Sans objet
--	-------------------------	--

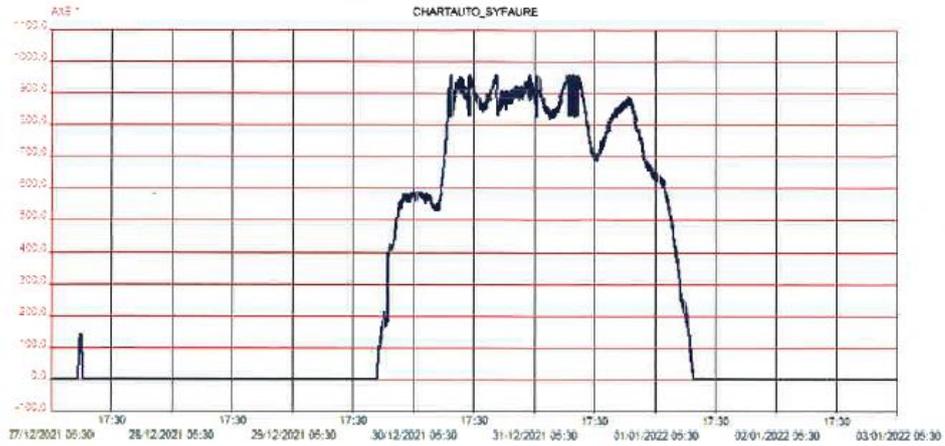
*Transmettre une copie à l'émetteur
Adresser une copie au CQE / RQE*





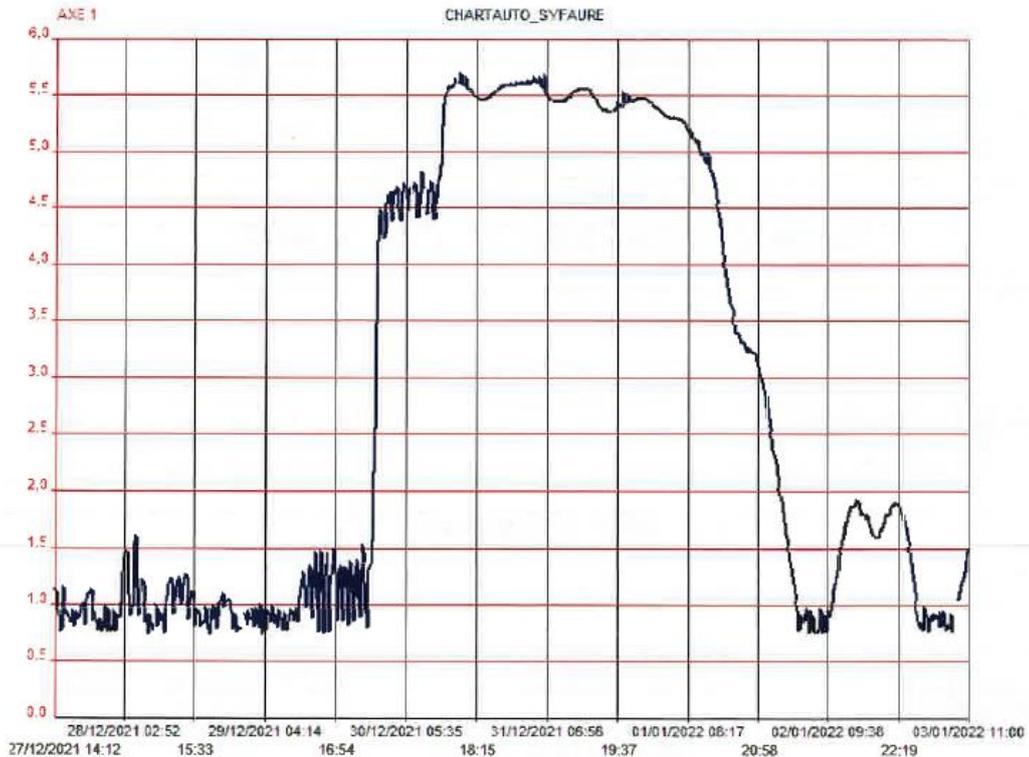
DO de Tourne Surverse entre le 30/12/2021 et le 02/01/2022

Mesure de la hauteur de surverse au DO de Tourne : fin de la surverse le 02.01.22 dans la matinée.



Niveau du PR Southeyranne :

Il a retrouvé un niveau normal le 02.01.22 dans la matinée.



Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

2/3





Niveau du Rhône entre le 29/12/2021 et le 03/01/22

Le niveau du Rhône a dépassé les 3 mètres le 29.12.2021 engendrant le début TP du PR La Southeyranne + surverse au DO Tourne

Le niveau du Rhône est repassé en dessous les 3 mètres le 02.01.22.

Bourg-St-Andéol (Rhône) - Hauteurs - 03/01/2022 14:13



Légende

Début du TP PR Southeyranne et déversement au DO de Tourne quand le niveau du Rhône est > 3 mètres le 29.12.2021 à partir de 23h

Arrêt du TP PR Southeyranne et déversement au DO de Tourne quand le niveau du Rhône est < 3 mètres le 02.01.2022 à partir de 6h

Photographies

Le Rhône en crue le 29.12.21



Le Rhône en décrue le 03.01.22



Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

3/3





F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

F.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet



F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Au cours de cette année, on constate que :

- Le réseau de collecte est conforme par temps de pluie (< 5% en volume) et par temps sec (<1% en flux)
- En 2021, à la suite de l'avis favorable de la Police de l'eau, la capacité nominale de la station d'épuration est passée à 8000 EH : 480 kg DBO5/j contre 408 kg DBO5/j auparavant.
- Le volume déversé en tête de station (A2) est en net hausse avec 33 646 m3 en 2021 contre 8 069 m3 en 2020. Notons que les crues du Rhône aux mois de juillet et décembre ont entraîné un volume déversé s'élevant à 27 210 m3 sur 4 jours (les 16 et 17/07 puis les 30 et 31/12). Le volume déversé par temps de pluie en tête de station en écartant les valeurs de juillet et décembre s'élève à 6 436 m3.

Les déversements ont eu lieu uniquement en période de pluie sauf les 16 et 17.07 et les 30 et 31.12 en raison des crues du Rhône. D'ailleurs pour ces 4 jours de déversements les concentrations par temps de pluie ont été appliquées.

- Le rejet est resté conforme toute l'année : les 12 bilans pollution sont conformes
- En accord avec la DREAL une étude de l'impact du rejet sur le Milieu récepteur a débuté en 2021. 9 prélèvements seront réalisés dans le milieu récepteur en amont et en aval du rejet ; de juillet 2021 à Mars 2022. Un bilan des résultats sera transmis à l'issue de cette étude.
- Le débit de référence a été dépassé à plusieurs reprises après les pluies (1865 m3/j)
- La capacité nominale organique (DBO5) a été atteinte au cours de l'année 2021, la CBPO étant de 484.92 kg DBO5/j le 06.07.21 alors que la capacité nominale est de 480 kg DBO5/j.

A la suite de précipitations (23 mm/j) au cours de ce bilan, un volume de 1347 m3/j a été mesuré pour une concentration en DBO5 de 360 mg/l. Ces valeurs sont légèrement plus élevées que celles normalement obtenues, mais elles ne sont pas aberrantes non plus. Ce flux organique n'a pas entraîné de problème de fonctionnement de la station.

- Par rapport à la quantité de pollution organique reçue (112 510 kg DBO5/an) par la station la production de boue théorique devrait s'élever à 84 TMS. Cette valeur proche de la quantité de boue réellement évacuée en compostage (76 TMS) confirme le bon fonctionnement de la station.

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 3 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut. La commune de BSA est fortement touchée par les crues du Rhône et les entrées d'eau ne peuvent pas être maîtrisées car le collecteur ainsi que les regards sont totalement immergés. La CCDRAGA et le délégataire réalisent des enquêtes parfois périlleuses durant les Crues pour prévoir d'étancher au maximum les accessoires.

DO Hôtel de Ville, DO Hôpital et DO de Tourne : les mesures de débits ont été entièrement renouvelées à la fin de l'année 2018. Ces nouvelles chaînes de mesures sont plus fiables. Elles permettent surtout d'interroger les sites à distance et de connaître les volumes déversés au jour le jour.

- **Station** : En cas de crue du Rhône beaucoup d'eau claire parasite s'infiltré dans le réseau en amont du PR de la step (PR SOUTEYRANNE). En 2021, 2 crues majeures du Rhône (juillet et décembre) ont mis en évidence ce phénomène.



Le dégrilleur grossier en entrée de station était obsolète et n'assurait plus ça fonction. De nombreuses filasses se retrouvaient dans les bassins biologiques et parfois obstruaient des pompes rendant compliqué l'exploitation. Celui-ci a été changé au cours de l'année 2020, il permet un meilleur dégrillage et protège les ouvrages situés en aval.



Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)															
	1 982															
	408															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	97	11,4	93,7	38,25	98,8	4	93,1	5,83	94,1	5,02	2,85	0,22	0,55	81,1	1,9
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	97	11,4	93,9	33,8	98,8	3,6	-	-	94,1	5,02	-	-	-	81,1	1,9
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

Mesures de débits :

- ◆ Déversoir en tête de station : Conforme
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : : Conforme.
- ◆ Boues : Conforme

Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : : Conforme.
- ◆ Boues : Conforme
- ◆ Analyses :
- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
- ◆ Analyses : Conforme

Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : **Non conforme, le comparatif des mesures de température n'ont pas pu être réalisés du fait que le thermomètre exploitant était déchargé.**
- ◆ Pluviométrie : Conforme

Qualité :

- ◆ Manuel d'autosurveillance :
- ◆ Contrôles internes : Mettre en place un contrôle des reports en supervision non réalisable



F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

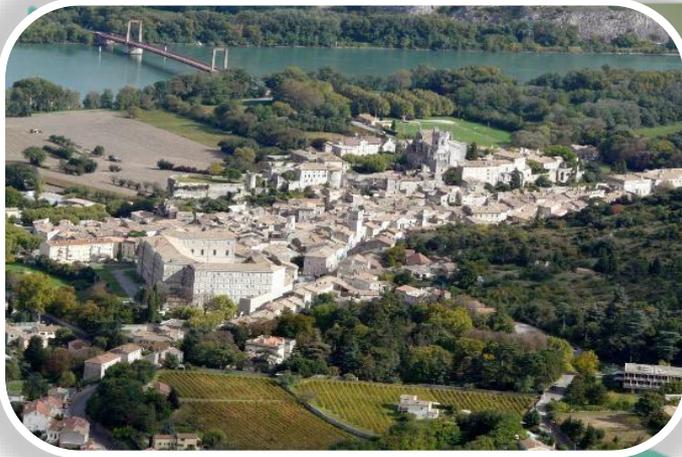
Date des bilans	ENTREE												DEVERSOI		BY PASS		SORTIE												ENTREE / SORTIE	
	Débit m3/j	Pluviométrie mm	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO /	Débit m3/j	Débit m3/j	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	Ecart débit	Ecart [débit]				
15/01/2021	890		420,0	761,0	530,0	98,3	62,4	0,1	0,1	98,6	12,0	1,8			905	9,0	84,0	32,0	10,1	7,1	0,2	0,8	11,1	1,3	- 15	- 1,7%				
Moyenne janvier (1)	-	-	420,0	761,0	530,0	98,3	62,4	0,1	0,1	98,6	12,0	1,8	-	-	-	9,0	84,0	32,0	10,1	7,1	0,2	0,8	11,1	1,3	-	-				
22/02/2021	1 075		370,0	842,0	480,0							2,3			1 210	5,0	61,0	14,0							- 135	- 11,2%				
Moyenne février (1)	-	-	370,0	842,0	480,0							2,3	-	-	-	5,0	61,0	14,0							-	-				
11/03/2021	840		410,0	788,0	380,0							1,9			720	1,5	15,0	5,4							120	16,7%				
Moyenne mars (1)	-	-	410,0	788,0	380,0							1,9	-	-	-	1,5	15,0	5,4							-	-				
10/04/2021	735		560,0	984,0	490,0	101,0	73,7	0,1	0,1	101,3	11,0	1,8			735	4,0	32,0	9,4	4,1	2,8	0,1	0,3	4,5	1,6	0	0,0%				
Moyenne avril (1)	-	-	560,0	984,0	490,0	101,0	73,7	0,1	0,1	101,3	11,0	1,8	-	-	-	4,0	32,0	9,4	4,1	2,8	0,1	0,3	4,5	1,6	-	-				
09/05/2021	860		370,0	970,0	450,0							2,6			800	4,0	60,0	16,0							60	7,5%				
Moyenne mai (1)	-	-	370,0	970,0	450,0							2,6	-	-	-	4,0	60,0	16,0							-	-				
14/06/2021	735		390,0	937,0	380,0							2,4			835	1,5	15,0	4,8							- 100	- 12,0%				
Moyenne juin (1)	-	-	390,0	937,0	380,0							2,4	-	-	-	1,5	15,0	4,8							-	-				
08/07/2021	1 347		360,0	539,0	420,0	54,8	37,9	0,1	0,1	55,1	8,4	1,5			1 220	8,0	51,0	19,0	3,6	0,5	0,6	0,7	4,9	2,8	127	10,4%				
Moyenne juillet (1)	-	-	360,0	539,0	420,0	54,8	37,9	0,1	0,1	55,1	8,4	1,5	-	-	-	8,0	51,0	19,0	3,6	0,5	0,6	0,7	4,9	2,8	-	-				
04/08/2021	2 200		71,0	165,0	88,0							2,3	45		2 009	1,5	34,0	4,3							191	9,5%				
Moyenne août (1)	-	-	71,0	165,0	88,0							2,3	-	-	-	1,5	34,0	4,3							-	-				
07/09/2021	670		310,0	888,0	380,0							2,9			685	1,5	15,0	3,1							- 15	- 2,2%				
Moyenne septembre (1)	-	-	310,0	888,0	380,0							2,9	-	-	-	1,5	15,0	3,1							-	-				
20/10/2021	738		330,0	771,0	450,0	69,3	45,8	0,1	0,1	69,6	8,7	2,3			667	3,0	15,0	8,2	2,3	1,0	0,1	0,4	2,8	1,9	71	10,6%				
Moyenne octobre (1)	-	-	330,0	771,0	450,0	69,3	45,8	0,1	0,1	69,6	8,7	2,3	-	-	-	3,0	15,0	8,2	2,3	1,0	0,1	0,4	2,8	1,9	-	-				
14/11/2021	870		200,0	507,0	250,0							2,5			885	5,0	45,0	9,6							- 15	- 1,7%				
Moyenne novembre (1)	-	-	200,0	507,0	250,0							2,5	-	-	-	5,0	45,0	9,6							-	-				
04/12/2021	825		360,0	776,0	310,0							2,2			710	4,0	32,0	11,0							115	16,2%				
Moyenne décembre (1)	-	-	360,0	776,0	310,0							2,2	-	-	-	4,0	32,0	11,0							-	-				
Année N (12 bilans)																														
Moyenne	-	-	345,9	744,0	380,7	80,9	55,0	0,1	0,1	81,2	10,0	2,2	-	-	-	4,0	38,3	11,4	5,0	2,9	0,2	0,6	5,8	1,9	-	-				
Min	670		71,0	165,0	88,0	54,8	37,9	0,1	0,1	55,1	8,4	1,5	45		667	1,5	15,0	3,1	2,3	0,5	0,1	0,3	2,8	1,3	- 135	- 12,0%				
Max	2 200		560,0	984,0	530,0	101,0	73,7	0,1	0,1	101,3	12,0	2,9	45		2 009	9,0	84,0	32,0	10,1	7,1	0,6	0,8	11,1	2,8	191	16,7%				
Année N-1 (12 bilans)																														
Moyenne	-	-	345,0	723,9	290,1	81,6	60,2	0,1	0,1	81,9	9,3	2,1	-	-	-	4,2	37,8	9,5	5,9	1,4	0,1	0,7	6,7	3,1	-	-				
Min	605		100,0	229,0	54,0	46,4	37,8	0,1	0,1	46,7	5,3	1,7			603	1,5	15,0	1,0	3,2	0,5	0,1	0,4	3,9	1,4	- 50	- 6,0%				
Max	2 079		560,0	1 139,0	570,0	96,0	70,6	0,1	0,2	96,3	11,0	2,6			2 075	17,0	93,0	21,0	12,3	2,9	0,2	0,9	12,8	6,0	103	14,0%				





Date des bilans	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés					
	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j
15/01	890	373,8	677,3	471,7	87,5	87,8	10,7	91,6%	905	8,1	76,0	29,0	9,1	10,0	1,2	97,8	88,8	93,9	89,6	88,6	89,0	6 230	365,7	601,3	442,7	78,3	77,7	9,5
Moyenne janvier (1)	-	373,8	677,3	471,7	87,5	87,8	10,7	91,6%	-	8,1	76,0	29,0	9,1	10,0	1,2	97,8	88,8	93,9	89,6	88,6	89,0	6 230	365,7	601,3	442,7	78,3	77,7	9,5
22/02	1 075	397,8	905,2	516,0				97,5%	1 210	6,1	73,8	16,9				98,5	91,8	96,7				6 629	391,7	831,3	499,1			
Moyenne février (1)	-	397,8	905,2	516,0				97,5%	-	6,1	73,8	16,9				98,5	91,8	96,7				6 629	391,7	831,3	499,1			
11/03	840	344,4	661,9	302,4				84,4%	720	1,1	10,8	3,9				99,7	98,4	98,7				5 740	343,3	651,1	298,5			
Moyenne mars (1)	-	344,4	661,9	302,4				84,4%	-	1,1	10,8	3,9				99,7	98,4	98,7				5 740	343,3	651,1	298,5			
10/04	735	411,6	723,2	380,2	74,2	74,5	8,1	100,9%	735	2,9	23,5	6,9	3,0	3,3	1,2	99,3	96,7	98,1	95,9	95,6	85,5	6 880	408,7	699,7	353,2	71,2	71,1	6,9
Moyenne avril (1)	-	411,6	723,2	380,2	74,2	74,5	8,1	100,9%	-	2,9	23,5	6,9	3,0	3,3	1,2	99,3	96,7	98,1	95,9	95,6	85,5	6 880	408,7	699,7	353,2	71,2	71,1	6,9
09/05	860	318,2	834,2	387,0				78,0%	800	3,2	48,0	12,8				99,0	94,2	96,7				5 303	315,0	786,2	374,2			
Moyenne mai (1)	-	318,2	834,2	387,0				78,0%	-	3,2	48,0	12,8				99,0	94,2	96,7				5 303	315,0	786,2	374,2			
14/06	735	286,7	688,7	279,3				70,3%	835	1,3	12,5	4,0				99,6	98,2	98,6				4 778	285,4	676,2	275,3			
Moyenne juin (1)	-	286,7	688,7	279,3				70,3%	-	1,3	12,5	4,0				99,6	98,2	98,6				4 778	285,4	676,2	275,3			
06/07	1 347	484,9	726,0	565,7	73,8	74,2	11,3	118,9%	1 220	9,8	62,2	23,2	4,4	6,0	3,4	98,0	91,4	95,9	94,1	91,9	69,8	8 082	475,2	663,8	542,6	69,4	68,2	7,9
Moyenne juillet (1)	-	484,9	726,0	565,7	73,8	74,2	11,3	118,9%	-	9,8	62,2	23,2	4,4	6,0	3,4	98,0	91,4	95,9	94,1	91,9	69,8	8 082	475,2	663,8	542,6	69,4	68,2	7,9
04/08	2 200	156,2	363,0	193,6				38,3%	2 009	3,0	68,3	8,6				98,1	81,2	95,5				2 603	153,2	294,7	185,0			
Moyenne août (1)	-	156,2	363,0	193,6				38,3%	-	3,0	68,3	8,6				98,1	81,2	95,5				2 603	153,2	294,7	185,0			
07/09	670	207,7	595,0	241,2				50,9%	685	1,0	10,3	2,1				99,5	98,3	99,1				3 462	206,7	584,7	239,1			
Moyenne septembre (1)	-	207,7	595,0	241,2				50,9%	-	1,0	10,3	2,1				99,5	98,3	99,1				3 462	206,7	584,7	239,1			
20/10	738	243,5	569,0	332,1	51,1	51,4	6,4	59,7%	667	2,0	10,0	5,5	1,5	1,9	1,3	99,2	98,2	98,4	97,0	96,4	80,3	4 059	241,5	559,0	326,6	49,6	49,5	5,2
Moyenne octobre (1)	-	243,5	569,0	332,1	51,1	51,4	6,4	59,7%	-	2,0	10,0	5,5	1,5	1,9	1,3	99,2	98,2	98,4	97,0	96,4	80,3	4 059	241,5	559,0	326,6	49,6	49,5	5,2
14/11	870	174,0	441,1	217,5				42,6%	885	4,4	39,8	8,5				97,5	91,0	96,1				2 900	169,6	401,3	209,0			
Moyenne novembre (1)	-	174,0	441,1	217,5				42,6%	-	4,4	39,8	8,5				97,5	91,0	96,1				2 900	169,6	401,3	209,0			
04/12	825	297,0	640,2	255,8				72,8%	710	2,8	22,7	7,8				99,0	96,5	96,9				4 950	294,2	617,5	247,9			
Moyenne décembre (1)	-	297,0	640,2	255,8				72,8%	-	2,8	22,7	7,8				99,0	96,5	96,9				4 950	294,2	617,5	247,9			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	308,0	652,1	343,5	71,7	71,9	9,1	75,5%	-	3,8	38,2	10,8	4,5	5,3	1,8	98,8	93,7	97,0	94,1	93,1	81,1	5 133	304,2	613,9	332,8	67,2	66,6	7,4
Min	670	156,2	363,0	193,6	51,1	51,4	6,4	38,3%	667	1,0	10,0	2,1	1,5	1,9	1,2	97,5	81,2	93,9	89,6	88,6	69,8	2 603	153,2	294,7	185,0	49,6	49,5	5,2
Max	2 200	484,9	905,2	565,7	87,5	87,8	11,3	118,9%	2 009	9,8	76,0	29,0	9,1	10,0	3,4	99,7	98,4	99,1	97,0	96,4	89,0	8 082	475,2	831,3	542,6	78,3	77,7	9,5
Année N-1 (12 bilans)																												
Moyenne	-	282,0	595,5	235,1	76,5	76,8	8,7	69,1%	-	5,1	39,8	8,5	8,3	9,0	3,1	97,7	91,5	94,2	90,6	89,7	64,8	4 700	276,9	555,7	226,6	68,2	67,8	5,6
Min	605	110,5	225,3	82,5	56,8	57,0	6,7	27,1%	603	1,0	10,0	0,7	2,3	2,9	1,0	83,0	59,5	77,8	73,5	72,6	39,7	1 842	107,1	175,6	74,6	54,2	53,8	3,0
Max	2 079	449,7	914,6	457,7	96,5	97,1	11,0	110,2%	2 075	35,3	193,0	24,9	25,5	26,6	6,6	99,7	98,8	99,8	96,9	96,2	87,6	7 495	447,5	903,7	450,5	74,3	73,8	7,6





DRAGA - COMMUNE DE VIVIERS

2021

Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	258
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	258
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	259
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	260
B.1. LES RACCORDEMENTS	260
B.1.1. Les raccordements domestiques	260
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	260
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	261
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	262
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	262
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	262
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	262
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	262
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	263
B.4.1. Les postes de relèvement.....	263
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	263
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	265
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	266
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	267
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	269
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	270
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	270
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	270
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	270
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	271
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	273
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	273
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	275
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	276
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	279
C.2.5. Le calcul des rendements	281
C.2.6. Le suivi bactériologique	281
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	282
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	283
C.3.1. Les boues	283
C.3.2. Les autres sous-produits.....	284
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	284
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	284
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	284
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	285
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	286
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	286
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	294
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	294
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	295
Paramètres physicochimiques.....	296
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	298
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	300



G. INFORMATIONS GENERALES - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000107042	
Commune	VIVIERS			
Taille de l'agglomération	191.52 kg DBO5/j soit 3 192 EH			
Système de collecte		Code Sandre	060807042001	
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif et unitaire			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060907346003	
Nom	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH			
Lieu d'implantation	VIVIERS			
Date de mise en œuvre	2014			
Maître d'ouvrage	CC DRAGA EU DSP			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	240	1 480	4 000
	Temps pluie		1 480	
Débit de référence	987 m3/j pour l'année 2021			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2021)		191,52 kg/jour	3 192 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire – Dénitrification		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation et Compostage		
	Filières de traitement	Séchage solaire		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Sylvain FAURE – sylvain.faure@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon			
Masse d'eau	FRDR2007			
Type	Rejet superficiel	oui	Eau douce de surface	
	Rejet souterrain	non	/	



G.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Viviers	2010 et 2019 en cours	2009	2010	/	2012

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été mis à jour et validé par l'agence de l'eau RMC et la DREAL. Il a été signé par le service de la police de l'eau le 28/07/2020. L'analyse de risque et de défaillance a été jointe au manuel d'autosurveillance.

Point sur l'avancement du SDA :

Phases	Avancement
Phase 1 - Synthèse et prédiagnostic	Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC Réalisation : premier semestre 2019
Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif	Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020) Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points) 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats : - des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra) - des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)
Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires	Investigations complémentaires réalisées au second semestre 2020 Fin de phase 3 : prévue début 2022
Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement	Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation. Rencontre avec la DREAL prévue courant 2022
Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique	Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA Finalisation prévue en 2022 suivant avancement en parallèle avec les premières phases du PLUih



H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

H.1. LES RACCORDEMENTS

H.1.1. Les raccordements domestiques

Il y a eu 2 nouveaux branchements assainissement de réalisés en 2021.

Commune	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Viviers	07346	2586	0	1531	2586	100%

H.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Commune de Viviers	Nb de rejets non domestiques	Nb et % de conventions	Nb et % d'autorisations	Modalités de suivi
Viviers	0	-	-	-

Après vérification la cave coopérative ne déverse pas ses effluents dans le réseau collectif d'assainissements. De plus l'hôpital rural (Opalines) n'est pas un établissement médical, ses rejets sont d'ordre domestique. Ces établissements ne sont donc plus concernés par ce paragraphe. Le manuel d'autosurveillance a été mis à jour dans ce sens-là également.

Pas de nouveaux raccordements non domestiques en 2021, aucune convention de déversement délivrée.



H.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Travaux réalisés en 2021 :

Commune	Détail
Viviers – réseau	Poursuite sur schéma directeur assainissement sur la DRAGA qui débouchera sur un programme de travaux
Viviers - réseau	Mise en place d'une mesure de débit sur le déversoir d'orage Allée du Rhône. Point classé en point R1 dans le manuel d'autosurveillance. Les données sont déposées depuis le début de l'année 2021 conformément au manuel d'autosurveillance.
Viviers - réseau	Campagne de renouvellement de tampon GTS pour les rendre étanche
Viviers - réseau	Rue Chalès – le renouvellement de réseau et branchements n'a pas pu être réalisé. En effet la commune a rencontré des difficultés pour cette opération qui est reportée sur 2022/2023
Viviers	Mise en place de système de vérifications des sondes US de débit sur 3 hauteurs + le zéro

Travaux prévus en 2022 :

Commune	Détail
Viviers – réseau	Poursuite sur schéma directeur assainissement sur la DRAGA qui débouchera sur un programme de travaux
Viviers – réseau	Rue Chalès – le renouvellement de réseau et branchements qui n'a pas pu être réalisé en 2021. En attente programme voirie de la commune
Viviers - réseau	Contrôle de raccordement et ITV réalisé par SAUR
Viviers step	Etude en cours sur la filière boue de la station

Le schéma directeur assainissement qui est en cours sur la commune précisera les travaux à effectuer sur le réseau, avec notamment : La réduction des eaux parasites, la protection du réseau contre les crues du Rhône et l'impact des déversements sur le milieu récepteur.

Ci-dessous le programme de travaux issu du dernier SDA (2009) :

Nature des travaux à réaliser	Année de réalisation	Durée des travaux	Niveau d'avancement	Précisions (si travaux repoussés ou annulés)
Arrêt de la station La Moutte	2009	3 mois	Réalisé	
Construction d'une nouvelle station d'épuration	2014	9 mois	Réalisé	
Diminution du taux d'infiltration d'eau parasite dans le réseau	2009 p	NC	En cours	2017 : mise en séparatif de la rue Faubaug/La Madeleine



H.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

H.3.1. Les contrôles de raccordements

Commune	Nombre	Conforme
Viviers	1	0

Commune	Date	Adresse
Viviers	17/08/21	Institut des Sœurs – 25 Faubourg St Jacques

H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
VIVIERS	409 ml
Total	409 ml

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
VIVIERS	10/08/21	4 Chemin du Pont Romain	369 ml
VIVIERS	02/09/21	25 Faubourg St Jacques	40 ml

H.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Schéma directeur assainissement en cours à l'échelle de la DRAGA

H.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet



H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

H.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Télesurveillance	Groupe électrogène
VIVIERS	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SABATON	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT AULE	Oui	Non
VIVIERS	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Oui	Non

H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
VIVIERS	1711

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
VIVIERS	16/06/21	3 Avenue du 19 Mars 1962	320 ml
VIVIERS	16/06/21	28 Faubourg Saint Jacques	200 ml
VIVIERS	16/06/21	2 Chemin du Planjol	120 ml
VIVIERS	28/06/21	3 Allee du Rhone	412 ml
VIVIERS	28/06/21	28 Faubourg Saint Jacques	200 ml
VIVIERS	09/08/21	12 Lotissement le Pont Romain	369 ml
VIVIERS	15/11/21	Adresse inconnue	90 ml

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
VIVIERS	Curage EU	4	185
VIVIERS	Débouchage Hydro EU	1	50
VIVIERS	Débouchage Rior Branchement	3	0
VIVIERS	Débouchage Rior EU	9	0
VIVIERS	Débouchage Rior UN	1	0
Total		18	235



Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	02/02/21	19 Rue Jacques Brel – 75 ml
VIVIERS	02/08/21	Chemin du Pont Romain
VIVIERS	03/08/21	1 Chemin de Sainte Aule
VIVIERS	08/10/21	Adresse inconnue
VIVIERS	09/11/21	Adresse inconnue
VIVIERS	11/06/21	2 Avenue de la Gare
VIVIERS	11/08/21	17 Avenue de la Gare
VIVIERS	13/03/21	16 Impasse du Muscat
VIVIERS	15/03/21	10 Chemin du Planjol
VIVIERS	16/03/21	10 Chemin du Planjol – 150 ml
VIVIERS	16/09/21	3 Allée du Rhone – 10 ml
VIVIERS	17/02/21	2081 Quartier les Hellys
VIVIERS	17/09/21	Adresse inconnue
VIVIERS	24/03/21	Adresse inconnue
VIVIERS	29/06/21	645 Quartier le Cros
VIVIERS	29/11/21	13 Place Riquet

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	02/02/21	19 Rue Jacques Brel
VIVIERS	17/02/21	2081 Quartier les Hellys
VIVIERS	13/03/21	16 Impasse du Muscat
VIVIERS	15/03/21	10 Chemin du Planjol
VIVIERS	24/03/21	Adresse inconnue
VIVIERS	29/06/21	645 Quartier le Cros
VIVIERS	03/08/21	1 Chemin de Sainte Aule
VIVIERS	11/08/21	17 Avenue de la Gare
VIVIERS	17/09/21	Adresse inconnue
VIVIERS	08/10/21	Adresse inconnue
VIVIERS	09/11/21	Adresse inconnue
VIVIERS	29/11/21	13 Place Riquet

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
VIVIERS	10
Total	10

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
VIVIERS	01/10/21	VIVIERS - PR LA MOUTTE
VIVIERS	01/10/21	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR LA MOUTTE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR SABATON
VIVIERS	16/03/21	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SABATON
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SAINT AULE
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
VIVIERS	24/08/21	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH



H.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables	0	Sable produit évacué vers STEP (100 %)
Huiles / Graisses	0	-
Matières de curage	5 000	STEP de Montélimar (26)



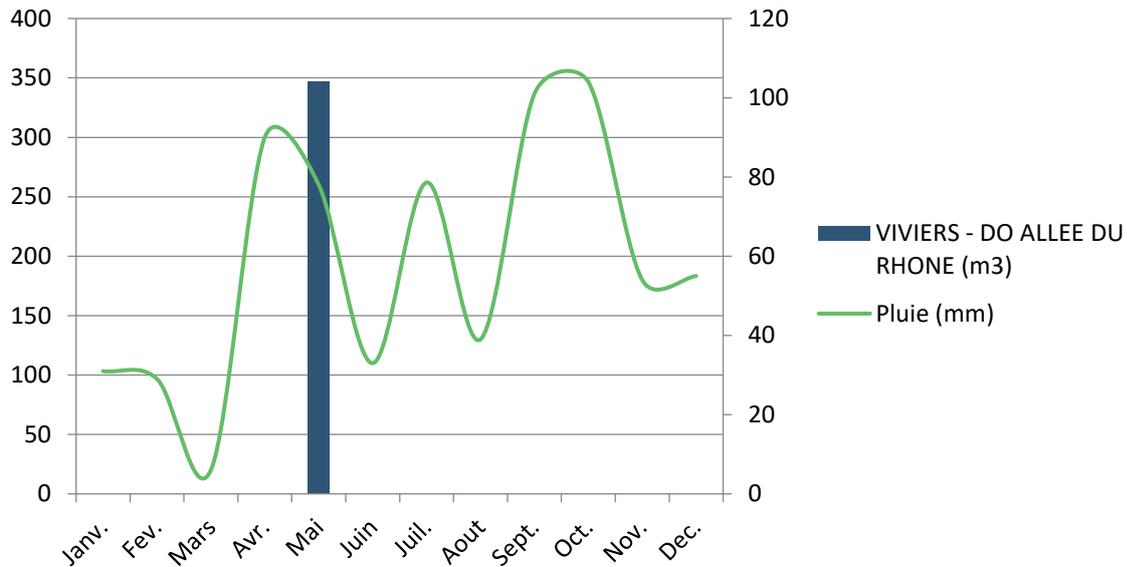
H.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

H.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

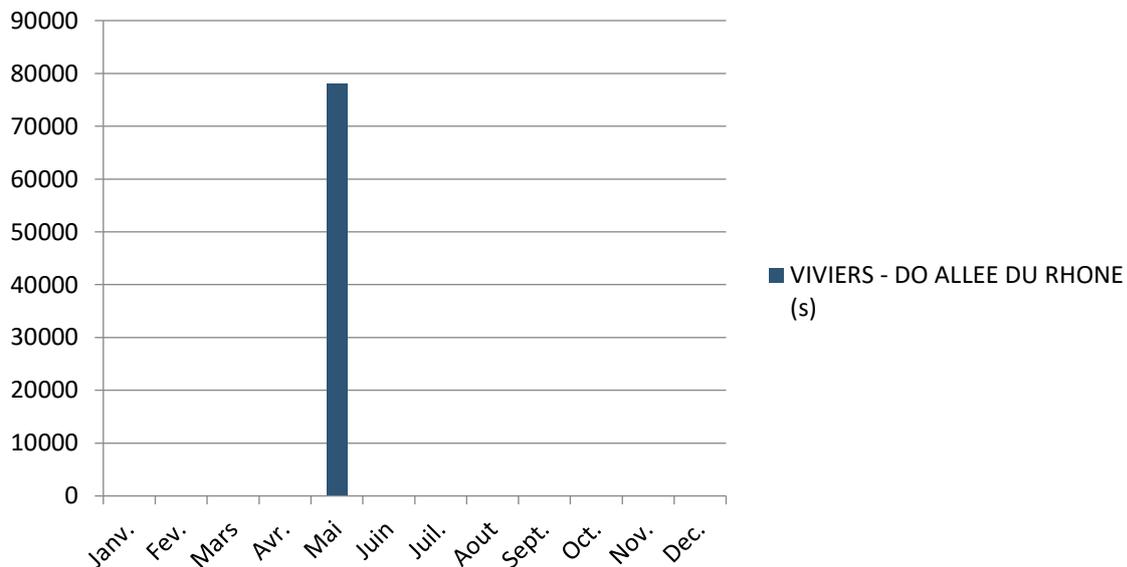
Pour les déversements des points A1 : il n'y a pas de point A1 sur le réseau de collecte

Pour les déversements des points R1 : le DO Allée du Rhône est équipé d'une mesure de débit depuis le début d'année 2021

Volume déversé en point R1



Temps de déversement en point R1



H.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Il y a eu 1 déversement au DO Allée du Rhône avec 347 m3.



Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en R1(m ³)	DO ALLEE DU RHONE	0	0	0	0	347	0	0	0	0	0	0	0	347
Déversés en R1(s)	DO ALLEE DU RHONE	0	0	0	0	77 995	0	0	0	0	0	0	0	77 995
PLUIE (mm)	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	31	29	6	90	78	33	78	39	101	104	54	55	698

H.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Le tableau ci-dessous récapitule les charges déversées au milieu récepteur qui ont été estimées. Un seul déversement le 11.05 avec 347 m3 (par temps de pluie).

Point R1	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	1	347,0	24,6	72,6	27,0
Total	0	0	0	0	0	1	347,0	24,6	72,6	27,0

H.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Au cours de l'année 2021, il y a eu 1 seul déversement de 347 m3 par temps de pluie (26 mm/j) le 11.05.21.

Les concentrations de pollution utilisées au point A1 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années à savoir :

- Par temps de pluie : les concentrations moyennes minimales des 3 dernières années précédant l'année en cours (années 2018, 2019 et 2020).
- Par temps sec : les concentrations moyennes des 3 dernières années précédant l'année en cours (année 2018, 2019 et 2020).

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	210,1	526,3	195,2	23,0	98,0	26,0
2019	235,0	500,1	214,8	70,0	193,0	67,0
2020	226,7	515,2	246,7	120,0	337,0	140,0
Moyenne	223,9	513,9	218,9	71,0	209,3	77,7

Point R1	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	1	347,0	24,6	72,6	27,0
Total	0	0	0	0	0	1	347,0	24,6	72,6	27,0

H.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

V-4 Mesure de débit - Point Réseau (Débimètre DO ALLEE DU RHONE)

CDA RÉSEAU DE VIVIERS BEAUME DE BOUVERY (07)		Point R1 DO	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2	L'implantation du point de mesure est-elle adéquate ?	X	





Photographie de la mesure de débit du DO Allée du Rhône en service depuis le début d'année 2021 :





H.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le volume total déversé par temps de pluie sur le DO Allée du Rhône est le suivant : DO Allée du Rhône : 347 m3 sur la journée du 11.05.21 avec 26 mm/j de précipitations

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec.

Point R1	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	Nbres jours	V (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)
DO allée du Rhône	0	0	0,0	0,0	0,0	1	347,0	24,6	72,6	27,0
Total	0	0	0	0	0	1	347,0	24,6	72,6	27,0

	Point	Volume	Charge
Entrée step	A3	165766 m3	36286,2 kg DBO5
DO de tête	A2	13355,0 m3	1037,2 kg DBO5
Déversé sur réseau	R1 pluie	347,0 m3	27,0 kg DBO5
	R1 sec	0,0 m3	0,0 kg DBO5
	R1 total	347,0 m3	27,0 kg DBO5
Total	A3 + A2 + A1	179468,0 m3	37350,4 kg DBO5

Conformité temps de pluie (point R1) :

Volume total déversé A1 = 347 m3 (somme du R1 - DO Allée du Rhône)

Volume total à traiter sur l'année = A1 + A2 + A3 = 347 + 13 355 + 165 766 = 179 468 m3

Le volume annuel déversé (point R1) par temps de pluie représente 0.19 % des volumes collectés (R1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2021.

Conformité temps de sec (point R1) :

Il n'y a pas eu de déversement par temps sec, le réseau de collecte est aussi classé conforme par temps sec au titre de l'année 2021.

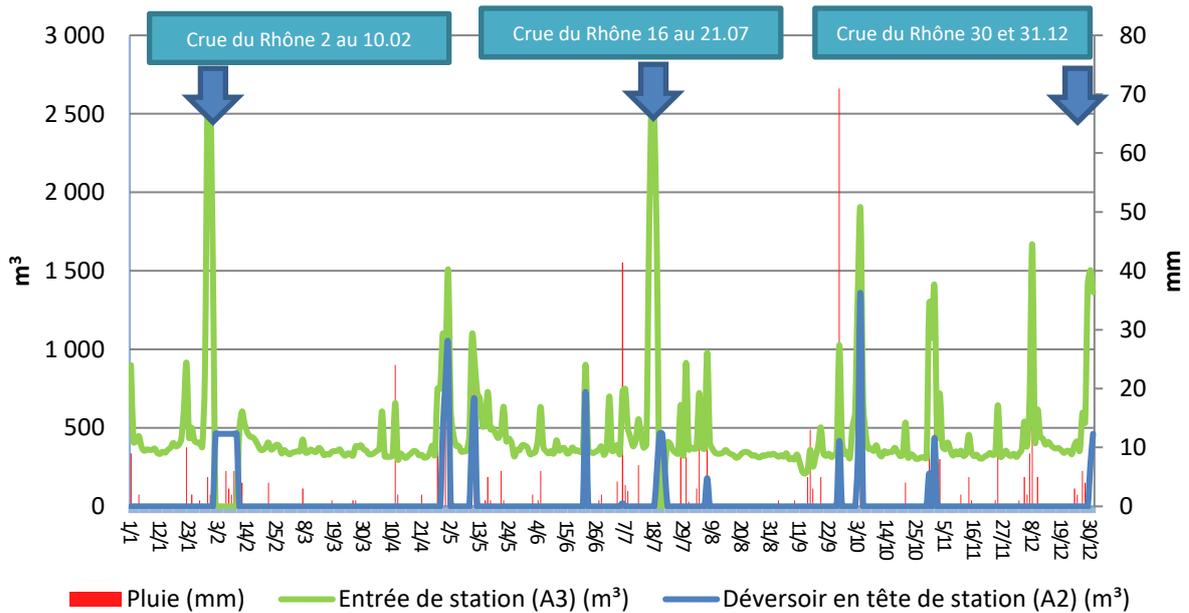


I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH

I.1. BILAN SUR LES VOLUMES

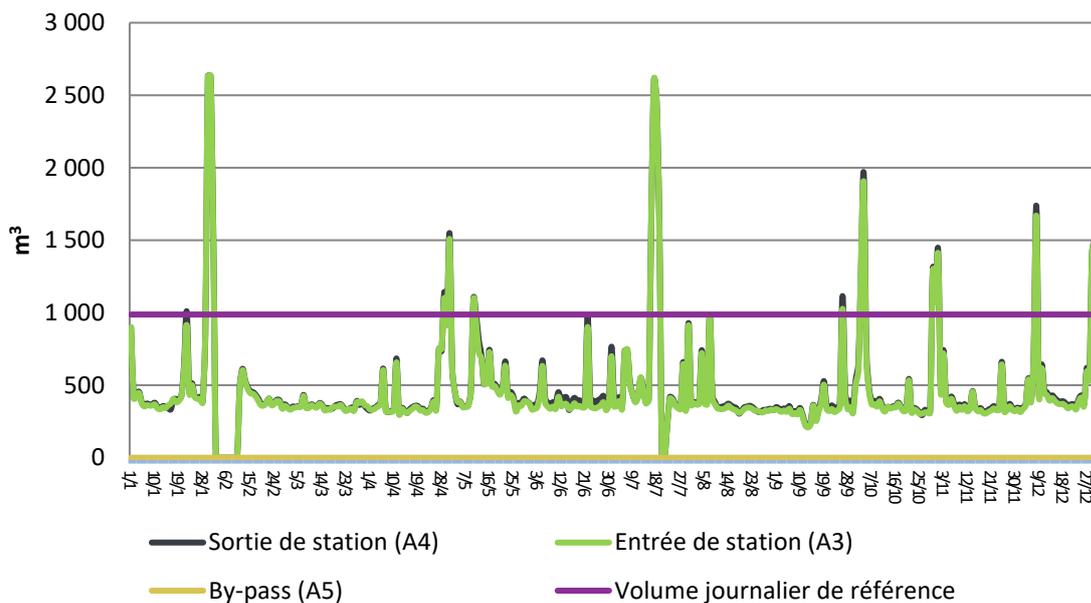
I.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



I.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j





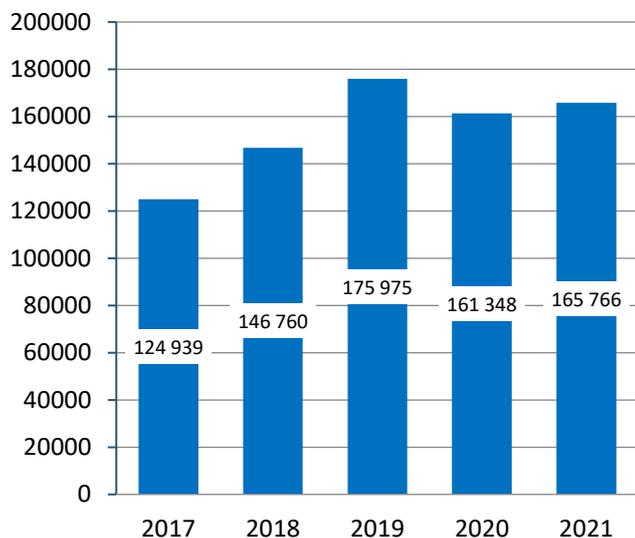
I.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2017	11 344	11 110	12 989	9 306	12 262	9 034	10 097	10 385	8 318	9 459	8 118	12 517	124 939
Entrée de station (A3) (m3)	2018	25 762	14 134	15 823	7 415	8 767	8 726	7 812	8 005	8 731	11 266	13 964	16 355	146 760
Entrée de station (A3) (m3)	2019	12 765	13 932	13 501	13 657	10 167	12 324	11 694	11 023	11 385	15 973	23 104	26 450	175 975
Entrée de station (A3) (m3)	2020	14 092	12 785	17 042	12 042	13 349	12 873	11 764	13 027	10 150	11 729	12 187	20 308	161 348
Entrée de station (A3) (m3)	2021	18 247	9 040	10 898	12 744	16 459	11 553	19 803	11 621	10 364	15 783	12 092	17 162	165 766
Sortie de station (A4) (m3)	2017	11 526	11 216	13 059	9 291	12 349	8 966	10 141	10 415	8 289	9 429	8 153	12 728	125 562
Sortie de station (A4) (m3)	2018	26 080	14 376	15 922	7 254	8 798	8 672	7 903	8 031	8 761	11 399	14 380	16 704	148 280
Sortie de station (A4) (m3)	2019	13 029	14 213	13 784	13 865	10 298	12 357	11 766	11 286	11 570	15 978	23 615	27 466	179 227
Sortie de station (A4) (m3)	2020	15 179	13 984	18 272	13 173	13 891	14 060	12 003	13 246	10 103	11 959	12 357	20 379	168 606
Sortie de station (A4) (m3)	2021	18 499	9 234	11 004	12 993	16 947	12 643	20 121	11 942	11 011	16 223	12 500	17 691	170 808
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2017	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	58	0	111
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	40 662	0	226	46	487	0	0	63	0	224	2 199	104	44 011
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2019	0	867	0	572	41	731	0	0	350	3 807	4 466	6 182	17 016
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	0	263	173	74	144	0	252	52	237	284	4 001	5 480
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2021	0	4 158	0	1 283	2 138	729	1 406	180	417	1 877	436	731	13 355
Pluie (mm)	2017	17	32	36	40	111	18	35	19	16	0	68	57	449
Pluie (mm)	2018	90	16	115	88	111	40	11	70	7,4	157	177	27	909,4
Pluie (mm)	2019	20	33	16,8	91,4	21	36,7	23	3	29	142	183	83	681,9
Pluie (mm)	2020	29,8	26,2	51,6	46	40	71	24	62	58	57	48	150	663,6
Pluie (mm)	2021	31	29	6	90	78	33	78,6	39	101	104	54	55	698,6

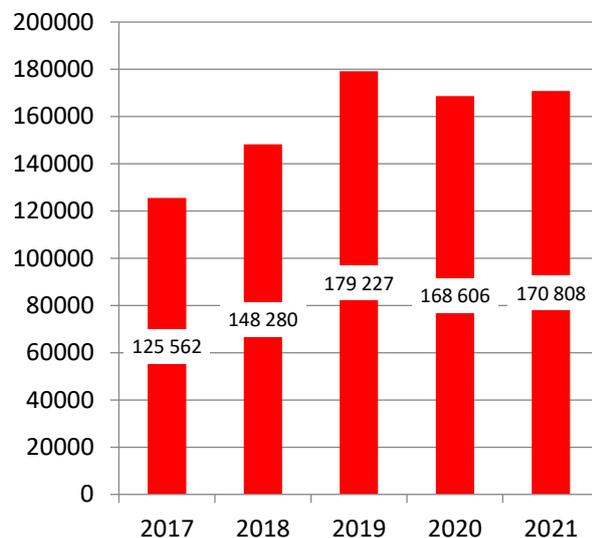




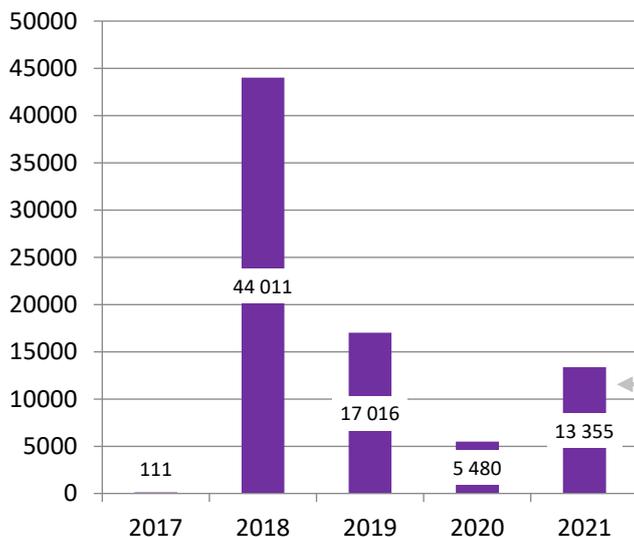
Evolution du volume annuel Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel Sortie de station (A4) en m³



Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m³



La crue du Rhône a engendré :

- 4158 m³ de déversés en février
- 1386 m³ de déversés en juillet
- 731 m³ de déversés en décembre

L'année 2021 a été aussi pluvieuse que l'année 2020, cependant le volume déversé en entrée de station (point A2) est en augmentation. Une grande partie du volume déversé est lié aux différentes crues du Rhône avec 6275 m³ déversés sur 13 355 m³.

Le taux de charge hydraulique moyen de la station est stable. Le volume moyen reçu s'élève à 454 m³/j soit un taux de charge hydraulique de 76 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m³/j). Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.

La capacité nominale hydraulique de la station (1480 m³/j par temps de pluie) a été atteint ou dépassé à plusieurs reprises au cours de l'année. Pour rappel, le débit de référence pour l'année 2021 s'élève à 987 m³/j.





I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

I.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

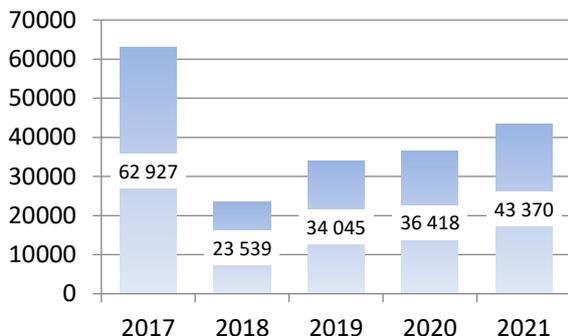
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

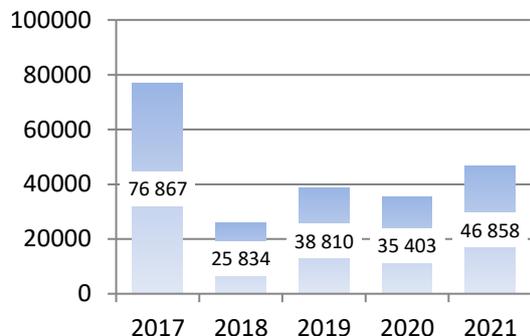
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000



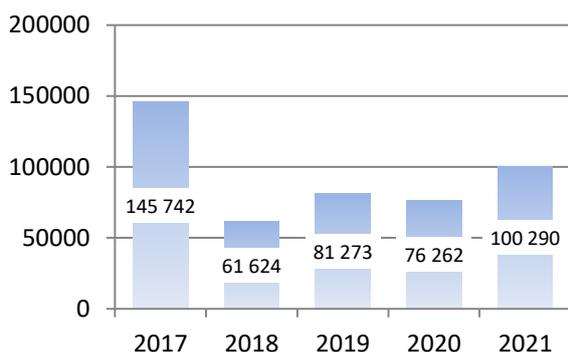
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



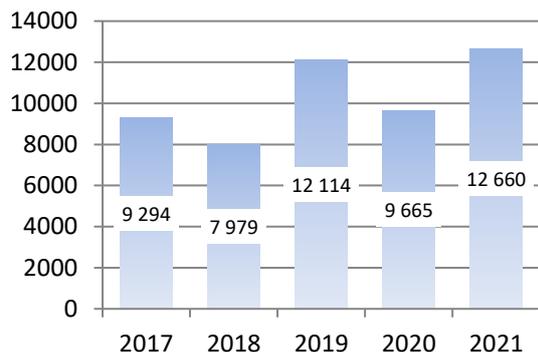
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



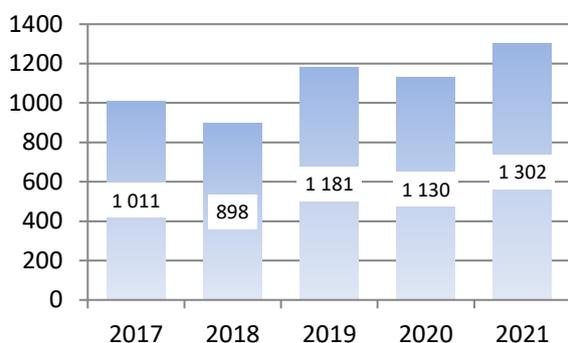
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



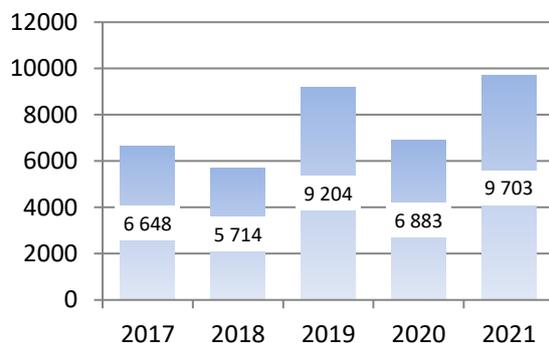
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an**



La charge organique reçue est en légère augmentation sur les 4 dernières années. Le flux moyen reçu est de 119 kg de DBO5/jour soit un taux de charge moyen de 50 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO5/j.





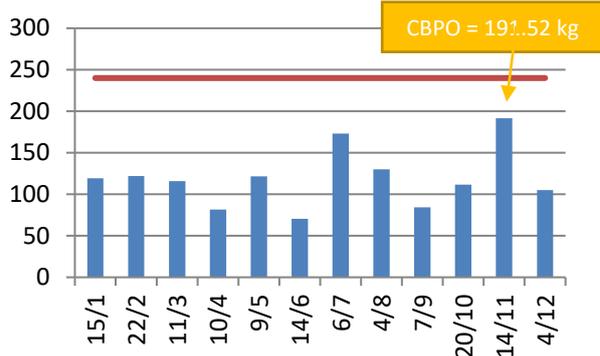
I.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

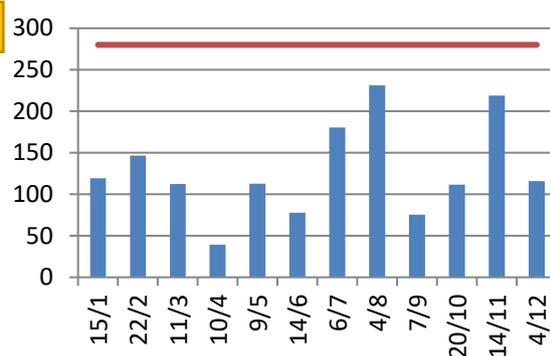
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

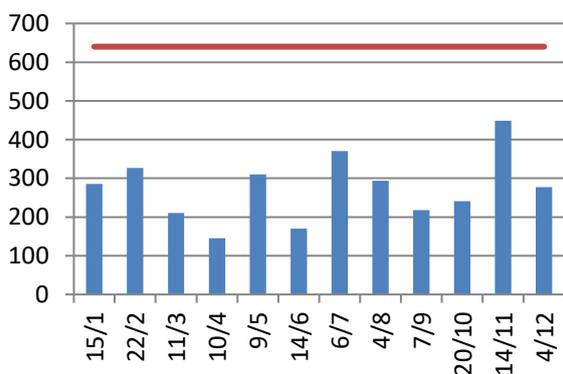
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



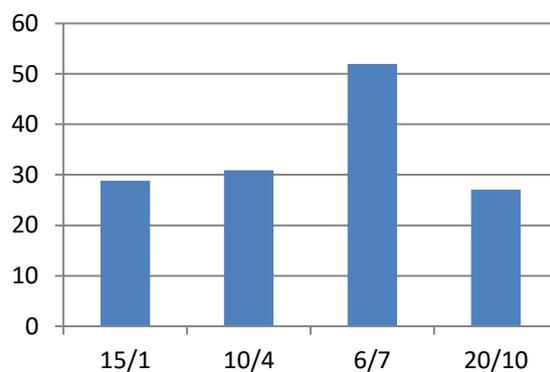
**Charge entrante
MES en kg/j**



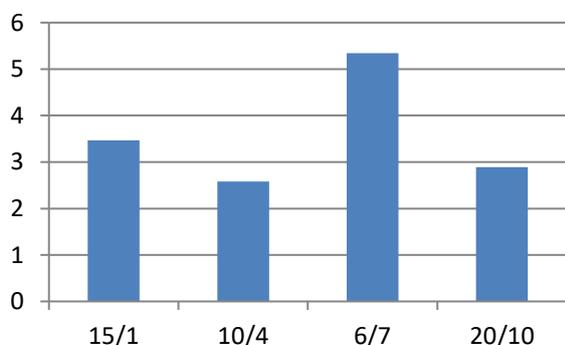
**Charge entrante
DCO en kg/j**



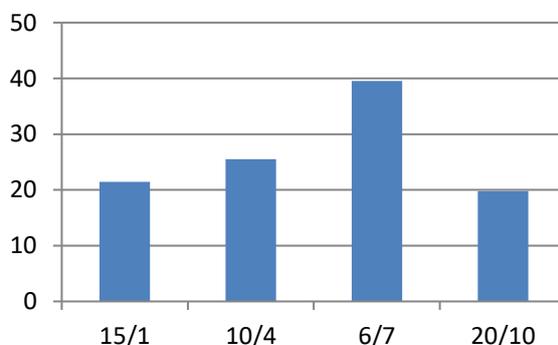
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



La CBPO qui s'élève à 191.52 kg de DBO5 (le 14/11/2021) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO5). Elle représente 80 % de la capacité nominale.



I.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

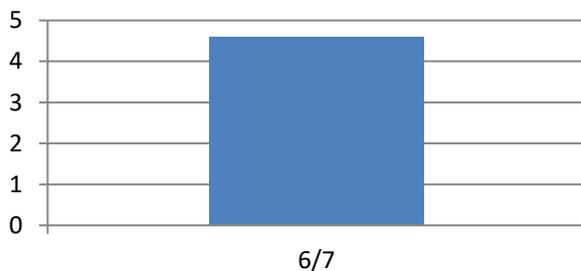
Il y a eu 28 jours de déversement en tête de station dans l'année :

- 1 jour de déversement un jour de bilan 24 heures le 06.07.21
- 27 jours de déversement hors jour de bilan 24 heures (dont 15 jours liés à la crue du Rhône)

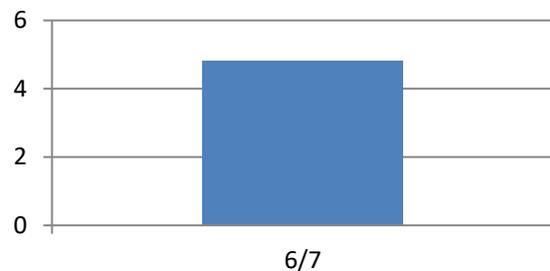
Déversement en tête de station un jour de bilan :

Il y a eu un déversement en tête de station un jour de bilan le 06.07.21 : 20 m³ déversés vers le milieu récepteur. Ce déversement s'est produit un jour de pluie : 41 mm/j. Au cours de ce bilan, le volume reçu par la station est de 732 m³/j. Les charges polluantes déversées sont les suivantes :

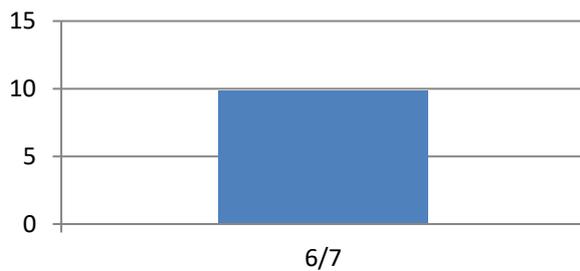
**Charge déversée en tête
DBO5 en kg/j**



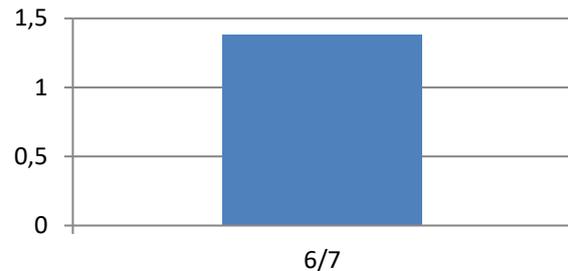
**Charge déversée en tête
MES en kg/j**



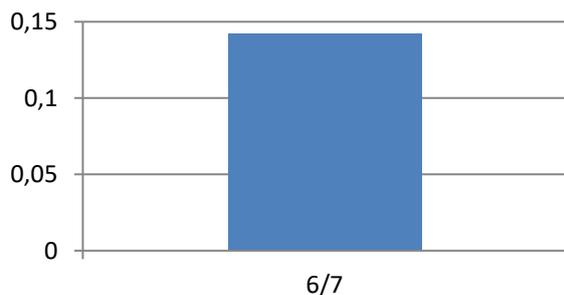
**Charge déversée en tête
DCO en kg/j**



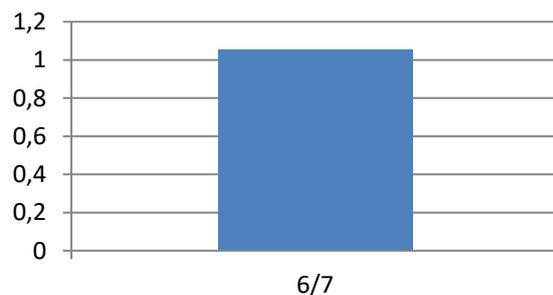
**Charge déversée en tête
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge déversée en tête
Phosphore en kg/j**



**Charge déversée en tête
Azote Ammoniacal en kg/j**





Déversement en tête de station hors jours de bilans 24 heures :

Il y a eu 27 jours de déversement au point A2 hors jour de bilan 24 heures dont 12 jours par temps de pluie. Les déversements du 2 au 10/02, du 19 au 22/07 et du 30 au 31/12 se sont produits par temps sec en raison de la crue du Rhône. Les concentrations de temps de pluies ont donc été appliquées pour ces 3 périodes.

Les concentrations de pollution utilisées au point A2 sont celles mesurées en entrée (point A3) de la station d'épuration au cours des 3 dernières années :

- Par temps de pluie : la moyenne des concentrations minimales mesurées en 2018, 2019 et 2020
- Par temps sec : la moyenne des concentrations mesurées en 2018, 2019 et 2020.

	Concentrations de temps sec			Concentrations de temps pluie		
	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)
2018	254,5	619,2	246,5	77	188	83
2019	207	507	250	96	279	120
2020	290,1	723,9	345	54	229	100
Moyenne	250,5	616,7	280,5	75,7	232,0	101,0

Le détail des 27 jours de déversements au déversoir de tête figurent en page suivante.



DO de tête – Point A2 :

DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBOS/j	DATE	PLUVIO (mm/j)	DO Tête (m3/j)	kgDBOS/j
01/01/2021	9	0	0,0	01/04/2021	0	0	0,0	01/07/2021	0,0	0	0,0	01/10/2021	0,0	0	0,0
02/01/2021	0	0	0,0	02/04/2021	0	0	0,0	02/07/2021	0,0	0	0,0	02/10/2021	0,0	0	0,0
03/01/2021	0	0	0,0	03/04/2021	0	0	0,0	03/07/2021	0,4	0	0,0	03/10/2021	26,0	309	34,3
04/01/2021	2	0	0,0	04/04/2021	0	0	0,0	04/07/2021	4,2	0	0,0	04/10/2021	35,0	1358	150,7
05/01/2021	0	0	0,0	05/04/2021	0	0	0,0	05/07/2021	0,8	0	0,0	05/10/2021	1,0	0	0,0
06/01/2021	0	0	0,0	06/04/2021	0	0	0,0	06/07/2021	41,4	20	2,2	06/10/2021	0,0	0	0,0
07/01/2021	0	0	0,0	07/04/2021	0	0	0,0	07/07/2021	3,6	0	0,0	07/10/2021	0,0	0	0,0
08/01/2021	0	0	0,0	08/04/2021	0	0	0,0	08/07/2021	2,6	0	0,0	08/10/2021	0,0	0	0,0
09/01/2021	0	0	0,0	09/04/2021	0	0	0,0	09/07/2021	0,0	0	0,0	09/10/2021	0,0	0	0,0
10/01/2021	0	0	0,0	10/04/2021	0	0	0,0	10/07/2021	0,0	0	0,0	10/10/2021	0,0	0	0,0
11/01/2021	0	0	0,0	11/04/2021	24	0	0,0	11/07/2021	0,0	0	0,0	11/10/2021	0,0	0	0,0
12/01/2021	0	0	0,0	12/04/2021	2	0	0,0	12/07/2021	7,0	0	0,0	12/10/2021	0,0	0	0,0
13/01/2021	0	0	0,0	13/04/2021	0	0	0,0	13/07/2021	0,0	0	0,0	13/10/2021	0,0	0	0,0
14/01/2021	0	0	0,0	14/04/2021	0	0	0,0	14/07/2021	0,0	0	0,0	14/10/2021	0,0	0	0,0
15/01/2021	0	0	0,0	15/04/2021	0	0	0,0	15/07/2021	0,0	0	0,0	15/10/2021	0,0	0	0,0
16/01/2021	0	0	0,0	16/04/2021	0	0	0,0	16/07/2021	0,0	0	0,0	16/10/2021	0,0	0	0,0
17/01/2021	0	0	0,0	17/04/2021	0	0	0,0	17/07/2021	0,0	0	0,0	17/10/2021	0,0	0	0,0
18/01/2021	0	0	0,0	18/04/2021	0	0	0,0	18/07/2021	0,0	0	0,0	18/10/2021	0,0	0	0,0
19/01/2021	0	0	0,0	19/04/2021	0	0	0,0	19/07/2021	0,0	231	25,6	19/10/2021	0,0	0	0,0
20/01/2021	0	0	0,0	20/04/2021	0	0	0,0	20/07/2021	0,0	462	51,3	20/10/2021	0,0	0	0,0
21/01/2021	0	0	0,0	21/04/2021	2	0	0,0	21/07/2021	0,0	462	51,3	21/10/2021	4,0	0	0,0
22/01/2021	10	0	0,0	22/04/2021	0	0	0,0	22/07/2021	0,0	231	25,6	22/10/2021	0,0	0	0,0
23/01/2021	0	0	0,0	23/04/2021	0	0	0,0	23/07/2021	0,0	0	0,0	23/10/2021	0,0	0	0,0
24/01/2021	2	0	0,0	24/04/2021	0	0	0,0	24/07/2021	0,0	0	0,0	24/10/2021	0,0	0	0,0
25/01/2021	0	0	0,0	25/04/2021	0	0	0,0	25/07/2021	0,0	0	0,0	25/10/2021	0,0	0	0,0
26/01/2021	0	0	0,0	26/04/2021	0	0	0,0	26/07/2021	0,0	0	0,0	26/10/2021	0,0	0	0,0
27/01/2021	1	0	0,0	27/04/2021	12	0	0,0	27/07/2021	0,0	0	0,0	27/10/2021	0,0	0	0,0
28/01/2021	0	0	0,0	28/04/2021	7	0	0,0	28/07/2021	9,4	0	0,0	28/10/2021	0,0	0	0,0
29/01/2021	0	0	0,0	29/04/2021	22	492	54,6	29/07/2021	0,0	0	0,0	29/10/2021	0,0	0	0,0
30/01/2021	5	0	0,0	30/04/2021	21	791	87,8	30/07/2021	8,4	0	0,0	30/10/2021	28,0	210	23,3
31/01/2021	2	0	0,0	TOTAL	90,0	1283,0	142,4	31/07/2021	0,8	0	0,0	31/10/2021	10,0	0	0,0
TOTAL	31,0	0,0	0,0	01/05/2021	22	1026	113,9	TOTAL	79	1406	156,1	TOTAL	104,0	1877,0	208,3
01/02/2021	1	0	0,0	02/05/2021	0	0	0,0	01/08/2021	0,0	0	0,0	01/11/2021	28,0	436	48,4
02/02/2021	0	462	51,3	03/05/2021	0	0	0,0	02/08/2021	0,0	0	0,0	02/11/2021	0,0	0	0,0
03/02/2021	0	462	51,3	04/05/2021	0	0	0,0	03/08/2021	3,0	0	0,0	03/11/2021	8,0	0	0,0
04/02/2021	0	462	51,3	05/05/2021	0	0	0,0	04/08/2021	11,0	0	0,0	04/11/2021	0,0	0	0,0
05/02/2021	0	462	51,3	06/05/2021	0	0	0,0	05/08/2021	0,0	0	0,0	05/11/2021	0,0	0	0,0
06/02/2021	6	462	51,3	07/05/2021	0	0	0,0	06/08/2021	0,0	0	0,0	06/11/2021	0,0	0	0,0
07/02/2021	3	462	51,3	08/05/2021	0,0	0	0,0	07/08/2021	25,0	180	20,0	07/11/2021	0,0	0	0,0
08/02/2021	2	462	51,3	09/05/2021	0,0	0	0,0	08/08/2021	0,0	0	0,0	08/11/2021	0,0	0	0,0
09/02/2021	6	462	51,3	10/05/2021	16,0	437	48,5	09/08/2021	0,0	0	0,0	09/11/2021	0,0	0	0,0
10/02/2021	3	462	51,3	11/05/2021	26,0	675	74,9	10/08/2021	0,0	0	0,0	10/11/2021	0,0	0	0,0
11/02/2021	0	0	0,0	12/05/2021	0,0	0	0,0	11/08/2021	0,0	0	0,0	11/11/2021	2,0	0	0,0
12/02/2021	4	0	0,0	13/05/2021	0,0	0	0,0	12/08/2021	0,0	0	0,0	12/11/2021	0,0	0	0,0
13/02/2021	0	0	0,0	14/05/2021	0,0	0	0,0	13/08/2021	0,0	0	0,0	13/11/2021	0,0	0	0,0
14/02/2021	0	0	0,0	15/05/2021	1,0	0	0,0	14/08/2021	0,0	0	0,0	14/11/2021	5,0	0	0,0
15/02/2021	0	0	0,0	16/05/2021	5,0	0	0,0	15/08/2021	0,0	0	0,0	15/11/2021	1,0	0	0,0
16/02/2021	0	0	0,0	17/05/2021	1,0	0	0,0	16/08/2021	0,0	0	0,0	16/11/2021	0,0	0	0,0
17/02/2021	0	0	0,0	18/05/2021	0,0	0	0,0	17/08/2021	0,0	0	0,0	17/11/2021	0,0	0	0,0
18/02/2021	0	0	0,0	19/05/2021	0,0	0	0,0	18/08/2021	0,0	0	0,0	18/11/2021	0,0	0	0,0
19/02/2021	0	0	0,0	20/05/2021	0,0	0	0,0	19/08/2021	0,0	0	0,0	19/11/2021	0,0	0	0,0
20/02/2021	0	0	0,0	21/05/2021	6,0	0	0,0	20/08/2021	0,0	0	0,0	20/11/2021	0,0	0	0,0
21/02/2021	0	0	0,0	22/05/2021	1,0	0	0,0	21/08/2021	0,0	0	0,0	21/11/2021	0,0	0	0,0
22/02/2021	4	0	0,0	23/05/2021	0,0	0	0,0	22/08/2021	0,0	0	0,0	22/11/2021	0,0	0	0,0
23/02/2021	0	0	0,0	24/05/2021	0,0	0	0,0	23/08/2021	0,0	0	0,0	23/11/2021	0,0	0	0,0
24/02/2021	0	0	0,0	25/05/2021	0,0	0	0,0	24/08/2021	0,0	0	0,0	24/11/2021	1,0	0	0,0
25/02/2021	0	0	0,0	26/05/2021	0,0	0	0,0	25/08/2021	0,0	0	0,0	25/11/2021	9,0	0	0,0
26/02/2021	0	0	0,0	27/05/2021	0,0	0	0,0	26/08/2021	0,0	0	0,0	26/11/2021	0,0	0	0,0
27/02/2021	0	0	0,0	28/05/2021	0,0	0	0,0	27/08/2021	0,0	0	0,0	27/11/2021	0,0	0	0,0
28/02/2021	0	0	0,0	29/05/2021	0,0	0	0,0	28/08/2021	0,0	0	0,0	28/11/2021	0,0	0	0,0
29/02/2021	0	0	0,0	30/05/2021	0,0	0	0,0	29/08/2021	0,0	0	0,0	29/11/2021	0,0	0	0,0
TOTAL	29,0	4158,0	461,5	31/05/2021	0,0	0	0,0	30/08/2021	0,0	0	0,0	30/11/2021	0,0	0	0,0
01/03/2021	0	0	0,0	TOTAL	78,0	2138,0	237,3	31/08/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	54,0	436,0	48,4
02/03/2021	0	0	0,0	01/06/2021	0,0	0	0,0	TOTAL	39,0	180,0	20,0	01/12/2021	0,0	0	0,0
03/03/2021	0	0	0,0	02/06/2021	2,0	0	0,0	01/09/2021	0,0	0	0,0	02/12/2021	0,0	0	0,0
04/03/2021	0	0	0,0	03/06/2021	0,0	0	0,0	02/09/2021	0,0	0	0,0	03/12/2021	1,0	0	0,0
05/03/2021	0	0	0,0	04/06/2021	1,0	0	0,0	03/09/2021	1,0	0	0,0	04/12/2021	0,0	0	0,0
06/03/2021	0	0	0,0	05/06/2021	6,0	0	0,0	04/09/2021	0,0	0	0,0	05/12/2021	5,0	0	0,0
07/03/2021	3	0	0,0	06/06/2021	0,0	0	0,0	05/09/2021	0,0	0	0,0	06/12/2021	2,0	0	0,0
08/03/2021	0	0	0,0	07/06/2021	0,0	0	0,0	06/09/2021	0,0	0	0,0	07/12/2021	9,0	0	0,0
09/03/2021	0	0	0,0	08/06/2021	0,0	0	0,0	07/09/2021	0,0	0	0,0	08/12/2021	18,0	0	0,0
10/03/2021	0	0	0,0	09/06/2021	0,0	0	0,0	08/09/2021	0,0	0	0,0	09/12/2021	0,0	0	0,0
11/03/2021	0	0	0,0	10/06/2021	0,0	0	0,0	09/09/2021	1,0	0	0,0	10/12/2021	5,0	0	0,0
12/03/2021	0	0	0,0	11/06/2021	0,0	0	0,0	10/09/2021	0,0	0	0,0	11/12/2021	0,0	0	0,0
13/03/2021	0	0	0,0	12/06/2021	0,0	0	0,0	11/09/2021	0,0	0	0,0	12/12/2021	0,0	0	0,0
14/03/2021	0	0	0,0	13/06/2021	0,0	0	0,0	12/09/2021	0,0	0	0,0	13/12/2021	0,0	0	0,0
15/03/2021	0	0	0,0	14/06/2021	0,0	0	0,0	13/09/2021	0,0	0	0,0	14/12/2021	0,0	0	0,0
16/03/2021	0	0	0,0	15/06/2021	0,0	0	0,0	14/09/2021	5,0	0	0,0	15/12/2021	0,0	0	0,0
17/03/2021	0	0	0,0	16/06/2021	0,0	0	0,0	15/09/2021	13,0	0	0,0	16/12/2021	0,0	0	0,0

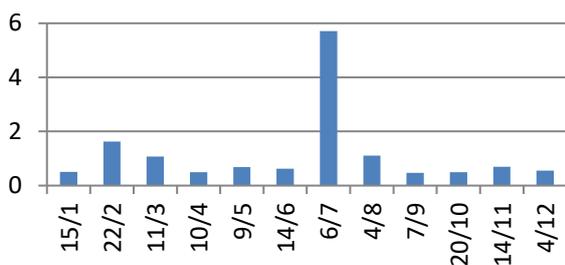


I.2.4. La pollution sortante du système de traitement

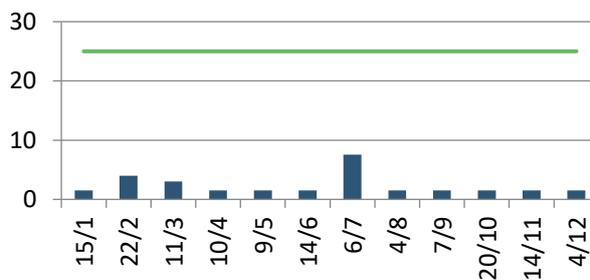
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

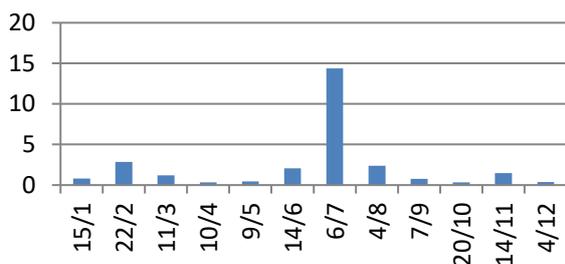
Charge sortante DBO5 en kg/j



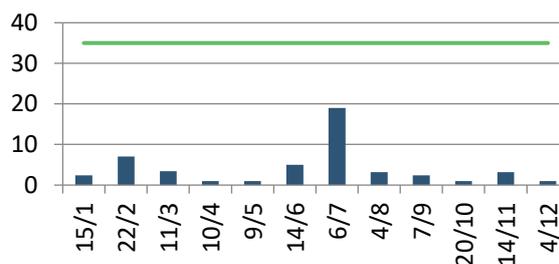
Concentration sortante DBO5 en mg/l



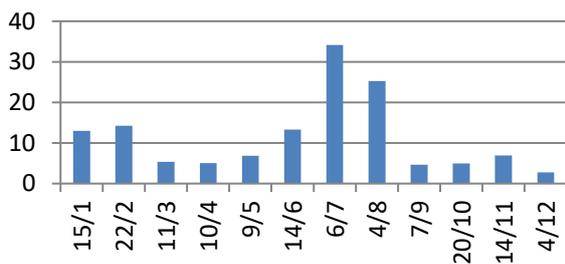
Charge sortante MES en kg/j



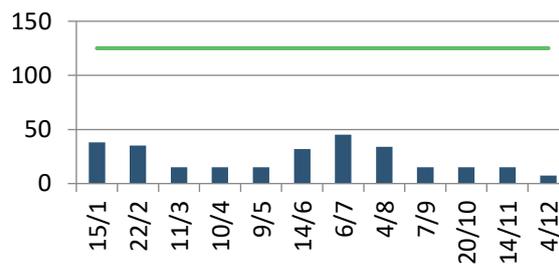
Concentration sortante MES en mg/l



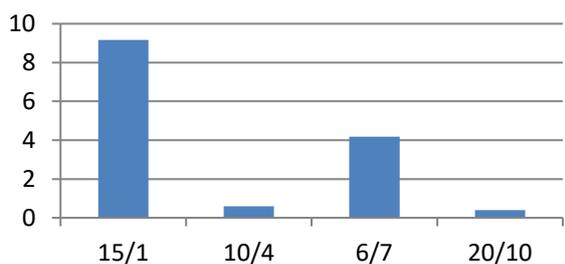
Charge sortante DCO en kg/j



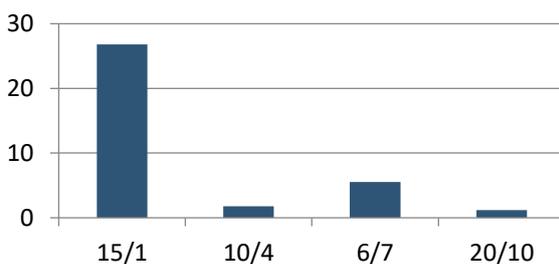
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

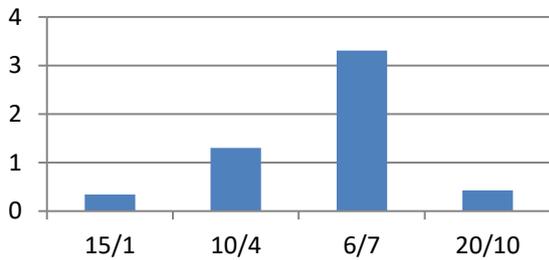


Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

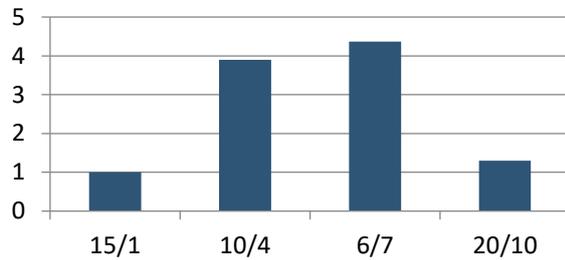




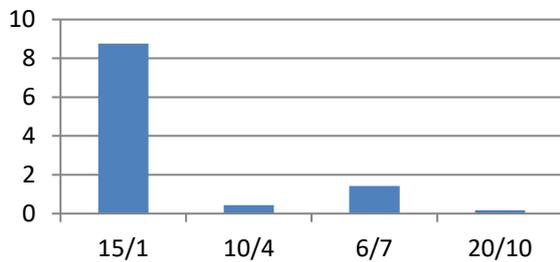
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



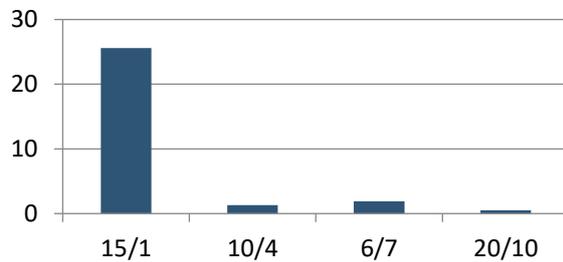
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



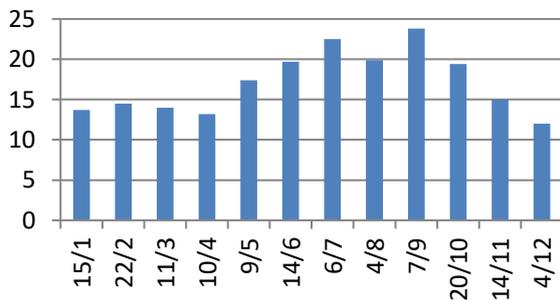
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



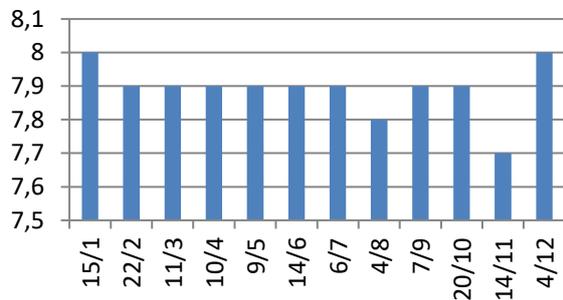
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



La norme de rejet est respectée pour les 12 bilans de pollution. Le rejet est resté de bonne qualité.

La température maximale de l'eau traitée a été atteinte le 07/09 avec 23.8°C, n'impactant pas le milieu récepteur.





I.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

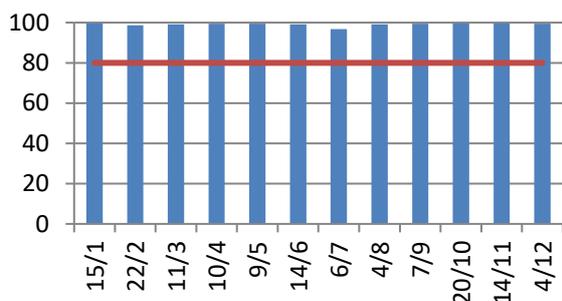
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

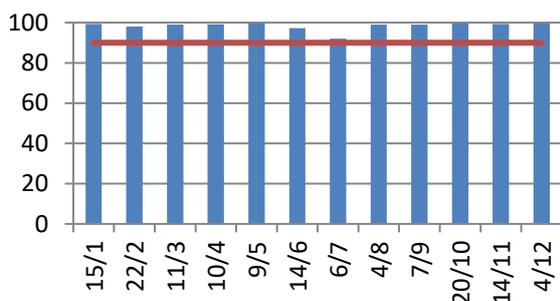
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

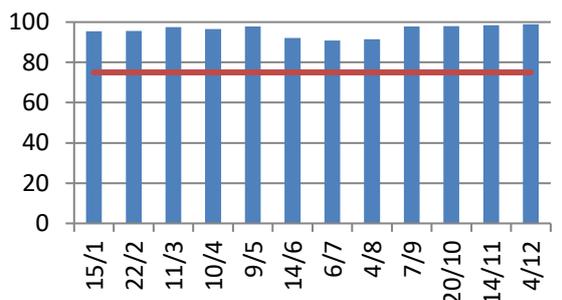
Rendement DBO5 en %



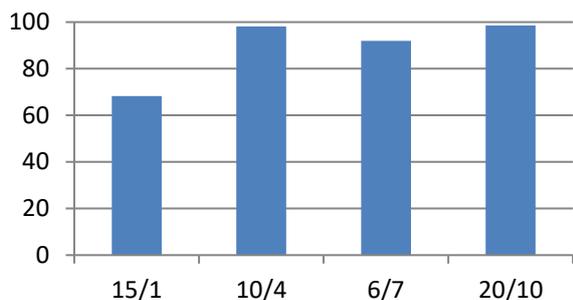
Rendement MES en %



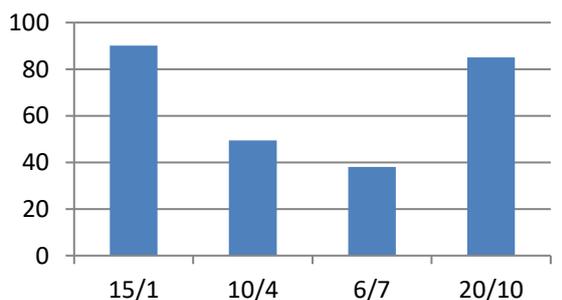
Rendement DCO en %



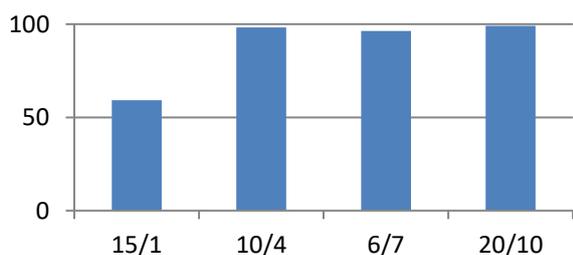
Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements épuratoires sont très bons pour les paramètres DBO5, DCO, MES et Azote. Ils sont moyens sur le paramètre Pt (pas de traitement de déphosphatation physico-chimique).

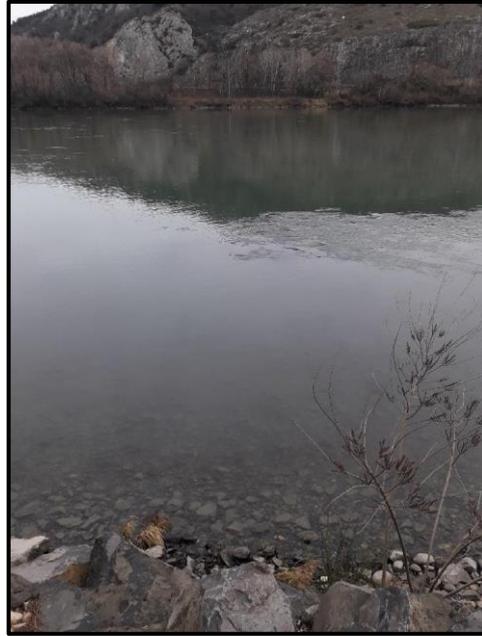
I.2.6. Le suivi bactériologique





I.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Le rejet et le déversoir de tête se font en un seul et même point. Il n'y a pas d'impact sur le milieu récepteur : absence de d'eutrophisation et d'odeur





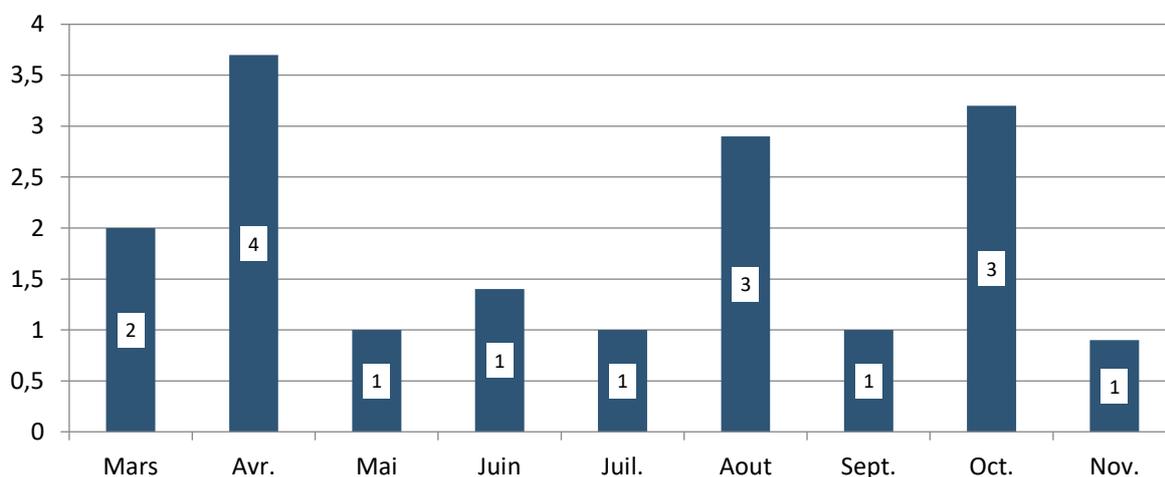
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

I.3.1. Les boues

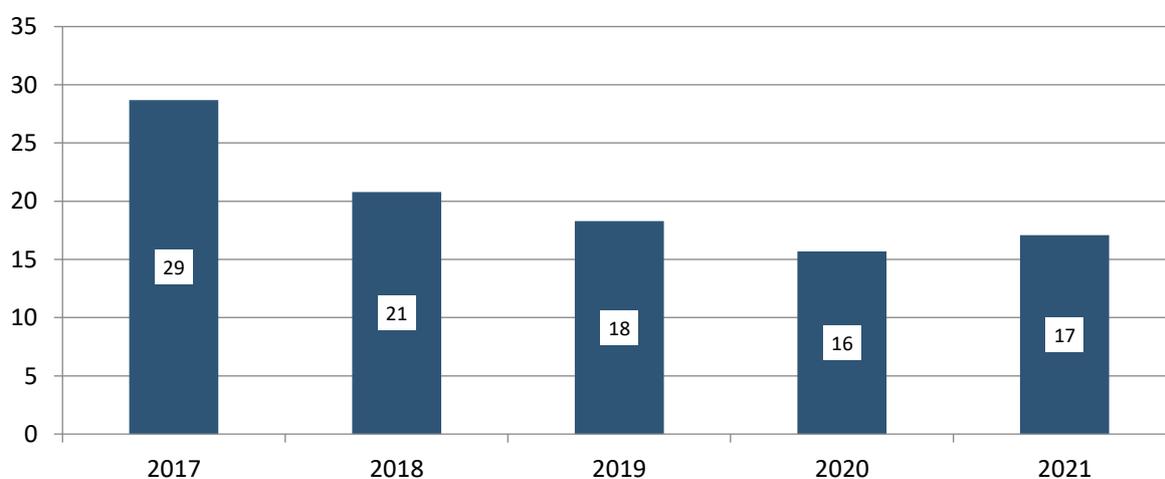
Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			1 243 m3	17,054 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Pas d'apport	-	-	-
	Pas d'apport	-	-	-
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			0 TMS	0 TMS

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées	0 TMS	-	Compostage

La siccité des boues évacuées est de 90.75 % de moyenne. Les boues extraites sont déshydratées sous serre de séchage, puis stockées sous abri avant d'être évacuées en compostage. En 2020, il y a eu 2 évacuations de boues en compostage.

Pas d'évacuation en 2021, les boues ont été stockées sous l'abri de stockage.

Conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998, les analyses suivantes ont été réalisées sur les boues avant le traitement en compostage : 2 Valeurs agronomiques + 2 Eléments traces métalliques + 1 PCB/HAP. Les analyses sont conformes à la réglementation.

I.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	4 450	Refus dégrillage évacué vers décharge OM

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	-	-
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curages (S13)	-	-

Pas d'apport extérieur

I.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	-
Matières de curage (S13)	-	-
Autres (S18)	-	-

Pas d'apport extérieur

I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité pour 2021	185 636
Electricité pour 2020	180 551
Electricité pour 2019	172 521

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Polymère cation liquide pour 2021	Séchage solaire	111
Polymère cation liquide pour 2020	Séchage solaire	104
Polymère cation liquide pour 2019	Séchage solaire	164



I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Détail des opérations de maintenance :

CONTRAT	DATE FIN DE REALISATION	LIBELLE INSTALLATION PRINCIPALE	COMMENTAIRE POUR AGENT	LIBELLE ENTITE TECHNIQUE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	08/01/2021 14:22:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Remplacement un MAG5000 (afficheur) + 1 afficheur + pose de deux PARE SOLEIL	Débitmètre entrée
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	10/02/2021 08:00:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Diagnostic sur agitateur. il ne démarre plus. Infos M.Bellabes.	Agitateur rapide
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 09:09:00	VIVIERS - PR LA MOUTTE	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR LA MOUTTE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 09:23:00	VIVIERS - PR LA VICTOIRE	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR LA VICTOIRE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 09:40:00	VIVIERS - PR SABATON	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR SABATON
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 11:46:00	VIVIERS - PR LES PERRIERS	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR LES PERRIERS
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 08:41:00	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR SAINT ALBAN
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:34:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 09:54:00	VIVIERS - PR SAINT AULE	2021 - Contrôle électrique - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette de non-conformité et appeler l'ordonnanceur	VIVIERS - PR SAINT AULE
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	17/02/2021 10:31:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Importante fuite en sortie surpresseur d'air vers BA	Surpresseur d'air à vis 1
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:37:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil amovible 2
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:38:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied avec treuil bassin aération 2 (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:35:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil Relevage 1
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 08:42:00	VIVIERS - PR SAINT ALBAN	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil sur pied
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:35:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil Relevage 2
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:36:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied avec treuil zone de contact (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:38:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied avec treuil bassin aération 1 (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 11:47:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied + treuil agit. rapide dépotage (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:35:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied matière de vidange (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:38:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Pied de potence seul collatures (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:36:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	IPN de levage (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:37:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Monorail avec chariot et palan local surpresseurs (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:34:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied + treuil matière de vidange 2 (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:37:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil amovible 1
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 09:00:00	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence avec treuil sur pied
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:38:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied avec treuil recirculation (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	16/03/2021 12:34:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Contrôle levage 2021 - Si non-conformité U1, apposer l'étiquette Equipement consigné et appeler l'ordonnanceur	Potence sur pied avec treuil dépotage (doublon)
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	17/05/2021 13:42:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	-- Démontage filtre à eaux industrielles + mise en place sur PVC (refaire du collage) -- Prise de cote pour le remplacement du filtre Eau Indus -- Faire le remplacement de la roue, disponible chez ECS -- Le roulement de la roue est cassé par l'usure. voir de quelle roue s'agit il et relever les dimension pour son remplacement.	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	12/04/2021 15:30:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Remplacement Electro sur nettoyage vis centrifugeuse.	Pont racler
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	14/06/2021 06:45:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	nettoyage electrovanne vis compactage	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	07/07/2021 17:15:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Nettoyage et remplacement si nécessaire de l'electrovanne. Mettre une EV plus grosse	Compacteur à vis
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	10/08/2021 17:15:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Dépannage eau industrielle	Compacteur à vis
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	23/08/2021 06:51:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Dépannage eau industrielle	Pompe de relèvement 1
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	26/08/2021 22:51:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Dépannage eau industrielle	Pompe de relèvement 1
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	24/08/2021 15:50:00	VIVIERS - PR SABATON	Défaut de com	Poste Local M0720 PR SABATON
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	01/09/2021 16:00:00	VIVIERS - PR SABATON	Contrôle défaut de com récurrent depuis qq jours	Poste Local M0720 PR SABATON
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	28/09/2021 16:47:00	VIVIERS - PR LA MOUTTE	Prise de côtes trappes	Couverture relevage + trappe
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	22/10/2021 11:36:00	VIVIERS - STEP BOURG 4000 EH	Diagnostic pompe. (non bouchée)	Groupe électropompe de relevage 3
072001 - CC DRAGA EU DSP - Assainissement Collectif	22/10/2021 10:27:00	VIVIERS - PR SABATON	Sonde HS	Sonde de niveau



Détail des non-conformités : 3 fiches de NC ont été générées à la suite de la crue du Rhône en février, juillet et décembre 2021 :



DATE D'OUVERTURE
15/02/21

FICHE DE NON-CONFORMITÉ
STATION D'EPURATION DE VIVIERS N° Sandre : 060000107346

DESTINATAIRES
Police de l'eau : DREAL Agence de l'eau RMC SATESE 2607

1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :
STATION D'EPURATION DE VIVIERS
 Circonstances ayant permis son identification : *Crue du Rhône : Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station d'épuration de Viviers du 2 au 10/02/2021*

Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : *La crue du Rhône a engendré : des infiltrations d'eau très importantes dans le réseau d'EU et une montée importante de la Lône qui a empêché l'écoulement du rejet de la station dans le milieu récepteur.*
Estimation des charges et volumes rejetés au milieu sans traitement :

Dates	Volume traité par la station	Charge polluante traitée par la station	Volume déversé vers le milieu récepteur*	Charges polluantes déversées vers le milieu récepteur*
02/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
03/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
04/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
05/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
06/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
07/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
08/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
09/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
10/02	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5

*il s'agit d'une estimation : en 2020, la charge traitée par la station est en moyenne de 462 m3/j et 100 kg DBO5/j

Traitement effectué ou proposition de traitement :
 L'arrêt du poste de relevage a permis de protéger la station d'épuration d'un lessivage. Aucune perte de boue de la station vers le milieu récepteur n'a été constatée. Pendant l'arrêt du poste de relevage, l'aération et la recirculation ont fonctionné en mode automatique permettant de maintenir une activité biologique dans les boues du bassin d'aération.
 Le rejet de la station était conforme jeudi 11/02 avec la remise en marche du poste de relevage d'entrée.
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite.

Traitement effectué ou proposition de traitement
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite. En cas de crue trop importante du Rhône, il est impossible de faire fonctionner le PR de la station. Son arrêt est obligatoire.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

EMETTEUR	Date, Nom & Visa	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa
	FAURE Sylvain				
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service		Date de traitement souhaitée : 02/20/2021	





2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)		
Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station du 2 au 10/02/2021 afin de protéger la station d'épuration.		
Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :		
RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	FAURE Sylvain	Date de mise en place du traitement : 2 au 10/02/2021
<i>Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents</i>		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ		
Moyens utilisés pour le constat : Remise en service du poste de relevage d'entrée de la station le 11/02/21 à la suite de la décrue du Rhône. Le rejet de la station est conforme.		
Décision sur l'efficacité :		
Documents attestant de l'efficacité du traitement :		
Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON..... N° d'AC :		
RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ... FAURE Sylvain	Date du contrôle final : 11/02/2021
<i>Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE</i>		





Région Sud Est

DATE D'OUVERTURE
22/07/21

FICHE DE NON-CONFORMITÉ
STATION D'EPURATION DE VIVIERS N° Sandre : 06000107346

DESTINATAIRES
Police de l'eau : DREAL Agence de l'eau RMC SATESE 2607

1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :
STATION D'EPURATION DE VIVIERS
 Circonstances ayant permis son identification : *Crue du Rhône : Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station d'épuration de Viviers du 19 au 22/07/2021*

Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : *La crue du Rhône a engendré : des infiltrations d'eau très importantes dans le réseau d'EU et une montée importante de la Lône qui a empêché l'écoulement du rejet de la station dans le milieu récepteur.*
Estimation des charges et volumes rejetés au milieu sans traitement :

Dates	Volume traité par la station	Charge polluante traitée par la station	Volume déversé vers le milieu récepteur*	Charges polluantes déversées vers le milieu récepteur*
16/07 (PR en marche)	1695 m3	100 kg DBO5	0 m3	0 kg DBO5
17/07 (PR en marche)	2607 m3	100 kg DBO5	0 m3	0 kg DBO5
18/07 (PR en marche)	2451 m3	100 kg DBO5	0 m3	0 kg DBO5
19/07 (PR arrêté à 10h)	1592 m3	50 kg DBO5	231 m3	50 kg DBO5
20/07 (PR arrêté)	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
21/07 (PR arrêté)	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
22/07 (PR remis en marche à 10h)	0 m3	50 kg DBO5	231 m3	50 kg DBO5

**il s'agit d'une estimation : en 2020, la charge traitée par la station est en moyenne de 462 m3/j et 100 kg DBO5/j*

Traitement effectué ou proposition de traitement :
 L'arrêt du poste de relevage a permis de protéger la station d'épuration d'un lessivage. Aucune perte de boue de la station vers le milieu récepteur n'a été constatée. Pendant l'arrêt du poste de relevage, l'aération et la recirculation ont fonctionné en mode automatique permettant de maintenir une activité biologique dans les boues du bassin d'aération.
 Le rejet de la station était conforme le lundi 19/07 avec la remise en marche du poste de relevage d'entrée.
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite.

Traitement effectué ou proposition de traitement
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite. En cas de crue trop importante du Rhône, il est impossible de faire fonctionner le PR de la station. Son arrêt est obligatoire.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

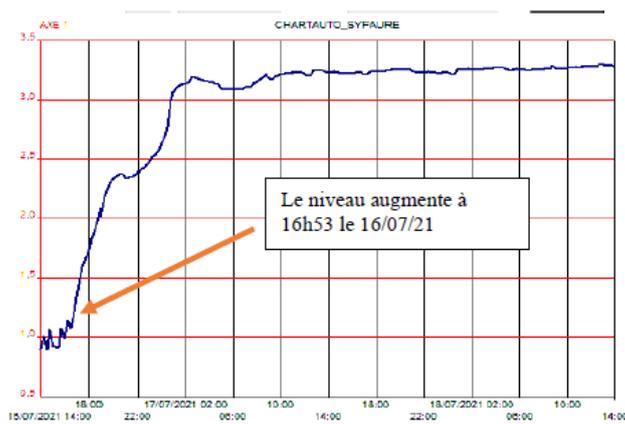
EMETTEUR	Date, Nom & Visa FAURE Sylvain	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service		Date de traitement souhaitée : à la décrue du Rhône	





2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)		
Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station du 19 au 22/07/2021 afin de protéger la station d'épuration. Remise en fonctionnement du PR le 22/07 à la décrue du Rhône.		
Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :		
RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	FAURE Sylvain	Date de mise en place du traitement : 19 au 22/07/2021
Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ		
Moyens utilisés pour le constat : Remise en service du poste de relevage d'entrée de la station le 22/07/21 à la suite de la décrue du Rhône. Le rejet de la station est conforme.		
Décision sur l'efficacité :		
Documents attestant de l'efficacité du traitement :		
Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON N° d'AC :		
RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ... FAURE Sylvain	Date du contrôle final : 22/07/2021
Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE		



Niveau PR entrée step

A la vue des 2 courbes, il semblerait que le Rhône a un impact sur le Niveau du PR à partir de 2.50 m



Niveau du Rhône

Document source : Qualiged IS 10 01 06 – Fiche de non-conformité

Saur France CE – IS 10 01 06 – Date d'application : 10/09/2004

2/2





Région Sud Est

DATE D'OUVERTURE
04.01.22

FICHE DE NON-CONFORMITÉ
STATION D'EPURATION DE VIVIERS
 N° Sandre : 060000107346

DESTINATAIRES
Police de l'eau : DREAL Agence de l'eau RMC SATESE 2607

1 - DESCRIPTION de l'ECART : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :
STATION D'EPURATION DE VIVIERS
 Circonstances ayant permis son identification : *Crue du Rhône : Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station d'épuration de Viviers du 29/12/2021 au 03/01/2021*

Nature du dysfonctionnement, causes présumées et incidences sur le milieu récepteur : *La crue du Rhône a engendré : des infiltrations d'eau très importantes dans le réseau d'EU et une montée importante de La Lône qui a empêché l'écoulement du rejet de la station dans le milieu récepteur.*
Estimation des charges et volumes rejetés au milieu sans traitement :

Dates	Volume traité par la station	Charge polluante traitée par la station	Volume déversé vers le milieu récepteur*	Charges polluantes déversées vers le milieu récepteur*
28/12/21 (PR en marche)	535 m3	100 kg DBO5	0 m3	0 kg DBO5
29/12/21 (PR en marche)	1410 m3	100 kg DBO5	0 m3	0 kg DBO5
30/12/21 (PR arrêté à 10h)	908 m3	42 kg DBO5	269 m3	58 kg DBO5
31/12/21 (PR arrêté)	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
01/01/22 (PR arrêté)	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
02/01/22 (PR arrêté)	0 m3	0 kg DBO5	462 m3	100 kg DBO5
03/01/22 (PR remis en marche à 12h)	231 m3	50 kg DBO5	231 m3	50 kg DBO5

*il s'agit d'une estimation : en 2020, la charge traitée par la station est en moyenne de 462 m3/j et 100 kg DBO5/j

Traitement effectué ou proposition de traitement :
 L'arrêt du poste de relevage a permis de protéger la station d'épuration d'un lessivage. Aucune perte de boue de la station vers le milieu récepteur n'a été constatée. Pendant l'arrêt du poste de relevage, l'aération et la recirculation ont fonctionné en mode horloge permettant de maintenir une activité biologique dans les boues du bassin d'aération.
 Le rejet de la station est conforme ce mardi 04/01/22 avec la remise en marche du poste de relevage d'entrée.
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite.

Traitement effectué ou proposition de traitement
 Le rejet de la station et le TP du PR se font dans la même conduite dans le Rhône. Cette conduite est équipée d'un clapet anti-retour pour éviter un retour du Rhône dans la conduite. En cas de crue trop importante du Rhône, il est impossible de faire fonctionner le PR de la station. Son arrêt est obligatoire.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

EMETTEUR	Date, Nom & Visa FAURE Sylvain	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR :	Date, Nom & Visa	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		Nom & Service		Date de traitement souhaitée : à la décrue du Rhône	

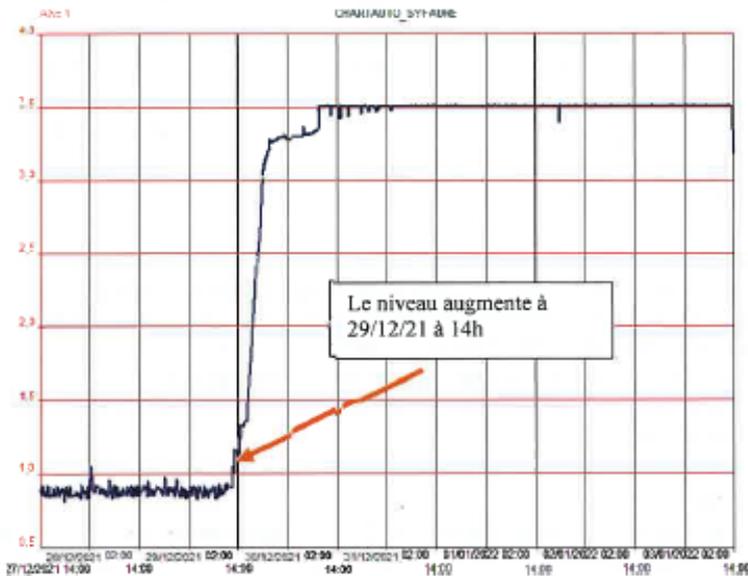




2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)		
Arrêt du poste de relevage d'entrée de la station du 30/12/21 à 10h au 03/01/22 afin de protéger la station d'épuration, Remise en fonctionnement du PR le 03/01/21 à la décrue du Rhône.		
Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :		
RESPONSABLE DU TRAITEMENT Nom & Visa	FAURE Sylvain	Date de mise en place du traitement : 30/12/21 au 03/01/22
Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ		
Moyens utilisés pour le constat : Remise en service du poste de relevage d'entrée de la station le 03/01/22 à la suite de la décrue du Rhône. Le rejet de la station est conforme.		
Décision sur l'efficacité :		
Documents attestant de l'efficacité du traitement :		
Décision d'ouvrir une action corrective = OUI / NON N° d'AC :		
RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Nom & Visa ... FAURE Sylvain	Date du contrôle final : 04/01/22
Transmettre une copie à l'émetteur Adresser une copie au CQE / RQE		

PR Entrée station : le niveau est monté le 29/12/21 à partir de 14h





I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet

I.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans objet



I.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Au cours de cette année :

- L'année 2021 a été aussi pluvieuse que l'année 2020, cependant le volume déversé en entrée de station (point A2) est en augmentation. Une grande partie du volume déversé est lié aux différentes crues du Rhône avec 6275 m³ déversés sur 13 355 m³.
Le taux de charge hydraulique moyen de la station est stable. Le volume moyen reçu s'élève à 454 m³/j soit un taux de charge hydraulique de 76 % (par rapport à la charge hydraulique nominale par temps sec ; à savoir 600 m³/j).
Le volume d'effluent reçu par la station est très sensible à la pluviométrie.
La capacité nominale hydraulique de la station (1480 m³/j par temps de pluie) a été atteinte ou dépassée à plusieurs reprises au cours de l'année. Pour rappel, le débit de référence pour l'année 2021 s'élève à 987 m³/j.
- Le rejet est resté conforme toute l'année : les 12 bilans pollution sont conformes
- La capacité nominale hydraulique (1480 m³/j par temps de pluie) a été atteinte ou dépassée à plusieurs reprises
- La charge organique reçue est en légère augmentation sur les 4 dernières années. Le flux moyen reçu est de 119 kg de DBO₅/jour soit un taux de charge moyen de 50 %. Pour rappel la station est dimensionnée pour traiter 240 kg DBO₅/j.
La CBPO qui s'élève à 191.52 kg de DBO₅ (le 14/11/2021) n'a pas dépassée la capacité nominale organique de la station (240 kg DBO₅). Elle représente 80 % de la capacité nominale.
- Pas d'évacuation de boues en compostage pour l'année 2021, les boues ont été stockées sous l'abri de stockage.

Autocritique du système d'assainissement : réseau de collecte et station d'épuration

- **Réseau** : Les 5 postes de relevages du réseau sont équipés d'une télésurveillance ; ceci permet une intervention rapide en cas d'alarme ou de défaut. Le SDA en cours permettra d'établir un programme de travaux adapté.
DO allée du Rhône : L'AP classe ce DO > 120 kgDBO₅/j à partir de - 2040. Ce DO est classé en point R1 en attendant. La mesure de débit est effective depuis le début de l'année 2021. Les volumes déversés et les temps de surverse sur ce point sont déposés sur VERSEAU.
Il y a eu 1 déversement en 2021 par temps de pluie le 11.05.21 avec 347 m³. **Le volume annuel déversé (point R1) par temps de pluie représente 0.19 % des volumes collectés (R1+A2+A3). Avec moins de 5 % des volumes déversés, le réseau de collecte est classé conforme par temps de pluie au titre de l'année 2021. Il n'y a pas eu de déversements par temps sec.**
- **DO Les Perriers, DO Quartier La Moutte et TP PR St Alban** : Dans le cadre du schéma directeur assainissement lancé sur la DRAGA une étude spécifique sera effectuée sur ces 3 points de déversement. Elle précisera notamment l'incidence des déversements sur le milieu.
- **Station** : la station construite en 2014 fonctionne bien. L'extraction des boues en excès se fait sous serre solaire. Ce procédé très efficace en période estivale ; de ce fait la majorité des extractions se fait entre les mois de Mai et Septembre. La siccité des boues obtenue est très élevée (supérieure à 90 %) et diminue le transport des boues vers le centre de compostage. Cependant les performances de ce procédé sont de moins en moins satisfaisantes. D'ailleurs la quantité de boue produite baisse chaque année car les toiles filtrantes sont de moins en moins drainantes. La collectivité a bien conscience du problème ; d'autres alternatives sont à l'étude.



Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,4	3,63	95,9	22,46	99,1	1,83	-	8,85	89,2	8,39	6,98	0,05	0,33	65,6	2,63
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,4	3,63	95,9	22,46	99,1	1,83	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		-		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		-		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		-		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Commentaires :

Les dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration de VIVIERS Beaume de Bouvery sont satisfaisants avec une cotation finale supérieure à 8/10.

L'Agence de l'Eau statuera sur la conformité de l'ensemble des dispositifs d'autosurveillance du système d'assainissement (station et réseaux) au vu de l'ensemble des résultats d'autosurveillance et des rapports de contrôle qui lui auront été remis au titre de l'année 2021.

XI- DATES ET VISAS

Rapport produit le 26/10/2021
Par l'agence de l'eau RMC
Ou son Mandataire

Rapport validé le/...../.....
Par l'agence de l'eau RMC
Ou son Mandataire

Nom & Signature
SERRANO Frédéric
SATESE 26/07

Nom & Signature

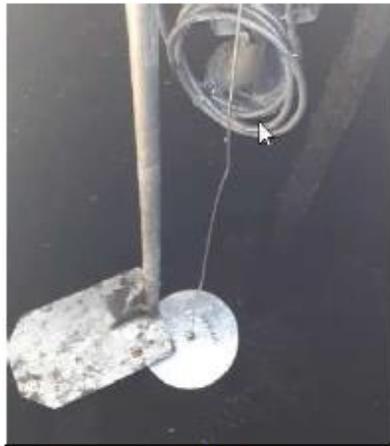
SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	6,4
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	9,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	8,5

Les préleveurs d'entrée et de sortie se sont arrêtés avant la fin du bilan sur un nombre trop importants d'échantillonnages. Cet événement fait suite aux précipitations ayant entraînés un important volume reçu par la station au cours de ce bilan. Cela ne remet pas en question le bon fonctionnement des préleveurs.

Le délai de livraison des échantillons n'a pas été respecté pour ce bilan ; il s'agit d'un cas isolé. Les délais des 3 bilans suivants ont bien été respectés (août, septembre et octobre).



Système de vérification de la sonde de trop plein de tête (point A2) sur 3 hauteurs + le zéro :



Déversoir d'orage point A2 station





I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Date des bilans	ENTREE											DEVERSOI	SORTIE										
	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO /		Débit m3/j	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
15/01/2021	381	330,0	790,0	330,0	79,9	59,4	0,1	0,1	80,2	9,8	2,4	-	342	1,5	38,0	2,4	26,8	25,6	0,1	0,1	27,1	1,0	
Moyenne janvier (1)	-	330,0	790,0	330,0	79,9	59,4	0,1	0,1	80,2	9,8	2,4	-	-	1,5	38,0	2,4	26,8	25,6	0,1	0,1	27,1	1,0	
22/02/2021	407	300,0	802,0	360,0							2,7	-	408	4,0	35,0	7,0							
Moyenne février (1)	-	300,0	802,0	360,0							2,7	-	-	4,0	35,0	7,0							
11/03/2021	351	330,0	600,0	320,0							1,8	-	357	3,0	15,0	3,4							
Moyenne mars (1)	-	330,0	600,0	320,0							1,8	-	-	3,0	15,0	3,4							
10/04/2021	326	250,0	445,0	120,0	94,8	78,3	0,1	0,1	95,1	7,9	1,8	-	334	1,5	15,0	1,0	1,8	1,3	0,1	0,3	2,1	3,9	
Moyenne avril (1)	-	250,0	445,0	120,0	94,8	78,3	0,1	0,1	95,1	7,9	1,8	-	-	1,5	15,0	1,0	1,8	1,3	0,1	0,3	2,1	3,9	
09/05/2021	451	270,0	687,0	250,0							2,5	-	454	1,5	15,0	1,0							
Moyenne mai (1)	-	270,0	687,0	250,0							2,5	-	-	1,5	15,0	1,0							
14/06/2021	370	190,0	460,0	210,0							2,4	-	416	1,5	32,0	5,0							
Moyenne juin (1)	-	190,0	460,0	210,0							2,4	-	-	1,5	32,0	5,0							
06/07/2021	732	230,0	493,0	240,0	69,1	52,6	0,1	0,1	69,4	7,1	2,1	20	737	1,5	33,0	13,0	3,8	0,5	0,1	0,5	4,4	4,3	
Moyenne juillet (1)	-	230,0	493,0	240,0	69,1	52,6	0,1	0,1	69,4	7,1	2,1	-	-	1,5	33,0	13,0	3,8	0,5	0,1	0,5	4,4	4,3	
04/08/2021	722	180,0	407,0	320,0							2,3	-	742	1,5	34,0	3,2							
Moyenne août (1)	-	180,0	407,0	320,0							2,3	-	-	1,5	34,0	3,2							
07/09/2021	301	280,0	725,0	250,0							2,6	-	311	1,5	15,0	2,4							
Moyenne septembre (1)	-	280,0	725,0	250,0							2,6	-	-	1,5	15,0	2,4							
20/10/2021	328	340,0	735,0	340,0	82,4	60,4	0,1	0,1	82,7	8,8	2,2	-	332	1,5	15,0	1,0	1,2	0,5	0,1	0,5	1,8	1,3	
Moyenne octobre (1)	-	340,0	735,0	340,0	82,4	60,4	0,1	0,1	82,7	8,8	2,2	-	-	1,5	15,0	1,0	1,2	0,5	0,1	0,5	1,8	1,3	
14/11/2021	456	420,0	984,0	480,0							2,3	-	460	1,5	15,0	3,2							
Moyenne novembre (1)	-	420,0	984,0	480,0							2,3	-	-	1,5	15,0	3,2							
04/12/2021	362	290,0	766,0	320,0							2,6	-	368	1,5	7,5	1,0							
Moyenne décembre (1)	-	290,0	766,0	320,0							2,6	-	-	1,5	7,5	1,0							
Année N (12 bilans)																							
Moyenne	-	284,2	657,8	295,0	81,6	62,7	0,1	0,1	81,9	8,4	2,3	-	-	1,8	22,5	3,6	8,4	7,0	0,1	0,3	8,9	2,6	
Min	301	180,0	407,0	120,0	69,1	52,6	0,1	0,1	69,4	7,1	1,8	20	311	1,5	7,5	1,0	1,2	0,5	0,1	0,1	1,8	1,0	
Max	732	420,0	984,0	480,0	94,8	78,3	0,1	0,1	95,1	9,8	2,7	20	742	4,0	38,0	13,0	26,8	25,6	0,1	0,5	27,1	4,3	
Année N-1 (12 bilans)																							
Moyenne	-	246,7	515,2	226,7	64,4	47,8	0,1	0,2	64,8	7,0	2,1	-	-	2,1	26,5	3,9	2,6	1,4	0,1	0,6	3,3	2,1	
Min	341	140,0	337,0	120,0	25,9	13,3	0,1	0,1	26,2	4,6	1,8	-	-	1,5	15,0	1,0	1,8	0,5	0,1	0,4	2,4	1,4	
Max	896	420,0	877,0	320,0	85,2	65,4	0,1	0,4	85,5	8,4	2,6	-	-	7,0	46,0	8,2	4,6	3,0	0,2	0,7	5,4	3,4	





Date des bilans	ENTREE							Tx de charge	SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH	Charges Eliminés					
	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j	DBO5 %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %		DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	Pt kg/j
15/01	361	119,1	285,2	119,1	28,8		3,5	49,6%	342	0,5	13,0	0,8	9,2		0,3	99,6	95,4	99,3	88,2		90,1	1 988	118,6	272,2	118,3	19,7		3,1
Moyenne janvier (1)	-	119,1	285,2	119,1	28,8		3,5	49,6%	-	0,5	13,0	0,8	9,2		0,3	99,6	95,4	99,3	88,2		90,1	1 988	118,6	272,2	118,3	19,7		3,1
22/02	407	122,1	326,4	146,5				50,9%	408	1,6	14,3	2,9				98,7	95,6	98,1				2 035	120,5	312,1	143,7			
Moyenne février (1)	-	122,1	326,4	146,5				50,9%	-	1,6	14,3	2,9				98,7	95,6	98,1				2 035	120,5	312,1	143,7			
11/03	351	115,8	210,6	112,3				48,3%	357	1,1	5,4	1,2				99,1	97,5	98,9				1 931	114,8	205,2	111,1			
Moyenne mars (1)	-	115,8	210,6	112,3				48,3%	-	1,1	5,4	1,2				99,1	97,5	98,9				1 931	114,8	205,2	111,1			
10/04	326	81,5	145,1	39,1	30,9		2,6	34,0%	334	0,5	5,0	0,3	0,6		1,3	99,4	96,5	99,1	98,1		49,4	1 358	81,0	140,1	38,8	30,3		1,3
Moyenne avril (1)	-	81,5	145,1	39,1	30,9		2,6	34,0%	-	0,5	5,0	0,3	0,6		1,3	99,4	96,5	99,1	98,1		49,4	1 358	81,0	140,1	38,8	30,3		1,3
09/05	451	121,8	309,8	112,8				50,7%	454	0,7	6,8	0,5				99,4	97,8	99,6				2 030	121,1	303,0	112,3			
Moyenne mai (1)	-	121,8	309,8	112,8				50,7%	-	0,7	6,8	0,5				99,4	97,8	99,6				2 030	121,1	303,0	112,3			
14/06	370	70,3	170,2	77,7				29,3%	416	0,6	13,3	2,1				99,1	92,2	97,3				1 172	69,7	156,9	75,6			
Moyenne juin (1)	-	70,3	170,2	77,7				29,3%	-	0,6	13,3	2,1				99,1	92,2	97,3				1 172	69,7	156,9	75,6			
06/07	732	168,4	360,9	175,7	50,6		5,2	70,2%	757	5,7	34,2	14,4	4,2		3,3	96,7	90,8	92,0	92,0		38,0	2 806	162,7	326,7	161,3	46,4		1,9
Moyenne juillet (1)	-	168,4	360,9	175,7	50,6		5,2	70,2%	-	5,7	34,2	14,4	4,2		3,3	96,7	90,8	92,0	92,0		38,0	2 806	162,7	326,7	161,3	46,4		1,9
04/08	722	130,0	293,9	231,0				54,2%	742	1,1	25,2	2,4				99,1	91,4	99,0				2 166	128,8	268,6	228,7			
Moyenne août (1)	-	130,0	293,9	231,0				54,2%	-	1,1	25,2	2,4				99,1	91,4	99,0				2 166	128,8	268,6	228,7			
07/09	301	84,3	218,2	75,3				35,1%	311	0,5	4,7	0,7				99,4	97,9	99,0				1 405	83,8	213,6	74,5			
Moyenne septembre (1)	-	84,3	218,2	75,3				35,1%	-	0,5	4,7	0,7				99,4	97,9	99,0				1 405	83,8	213,6	74,5			
20/10	328	111,5	241,1	111,5	27,0		2,9	46,5%	332	0,5	5,0	0,3	0,4		0,4	99,6	97,9	99,7	98,5		85,0	1 859	111,0	236,1	111,2	26,6		2,5
Moyenne octobre (1)	-	111,5	241,1	111,5	27,0		2,9	46,5%	-	0,5	5,0	0,3	0,4		0,4	99,6	97,9	99,7	98,5		85,0	1 859	111,0	236,1	111,2	26,6		2,5
14/11	456	191,5	448,7	218,9				79,8%	460	0,7	6,9	1,5				99,6	98,5	99,3				3 192	190,8	441,8	217,4			
Moyenne novembre (1)	-	191,5	448,7	218,9				79,8%	-	0,7	6,9	1,5				99,6	98,5	99,3				3 192	190,8	441,8	217,4			
04/12	362	105,0	277,3	115,8				43,7%	368	0,6	2,8	0,4				99,5	99,0	99,7				1 750	104,4	274,5	115,5			
Moyenne décembre (1)	-	105,0	277,3	115,8				43,7%	-	0,6	2,8	0,4				99,5	99,0	99,7				1 750	104,4	274,5	115,5			
Année N (12 bilans)																												
Moyenne	-	118,4	273,9	128,0	34,3		3,5	49,3%	-	1,2	11,4	2,3	3,6		1,3	99,1	95,9	98,4	89,2		65,6	1 974	117,3	262,6	125,7	30,8		2,2
Min	301	70,3	145,1	39,1	27,0		2,6	29,3%	311	0,5	2,8	0,3	0,4		0,3	96,7	90,8	92,0	88,2		38,0	1 172	69,7	140,1	38,8	19,7		1,3
Max	732	191,5	448,7	231,0	50,6		5,2	79,8%	757	5,7	34,2	14,4	9,2		3,3	99,6	99,0	99,7	98,5		90,1	3 192	190,8	441,8	228,7	46,4		3,1
Année N-1 (12 bilans)																												
Moyenne	-	99,8	208,9	97,0	26,5		3,1	41,6%	-	0,9	12,2	1,8	1,6		1,0	99,1	94,5	98,0	93,6		67,6	1 663	98,8	196,8	95,1	24,9		2,1
Min	341	55,7	142,1	47,8	23,2		2,6	23,2%	341	0,5	5,3	0,5	0,6		0,5	97,3	88,1	94,3	81,8		49,0	929	55,1	135,9	45,0	19,0		1,3
Max	896	150,8	314,8	241,9	30,0		4,1	62,8%	913	2,7	42,0	7,5	4,2		1,5	99,6	97,3	99,5	97,9		83,3	2 513	150,2	300,3	234,4	29,4		2,7



Station d'épuration de : ST JUST ARDECHE – 1200 EH

Maître d'ouvrage : DRAGA

Code sandre : 06 09 07259 001

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021

(*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif

→

ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement

→ 666

Evolution par rapport à l'année précédente

→

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
3 au 4 Mars 2021	SAUR	42.5	OUI	OUI	OUI
26 au 27 Juillet 2021	SAUR	36.3	OUI	OUI	OUI



Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE- analyse en février 2021

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC

- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)

- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)

- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;

- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)

- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :

* des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)

* des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Investigations complémentaires réalisées au second semestre 2020

- Fin de phase 3 : prévue début 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA

- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Entretien maintenance premier niveau et exploitation. Les boues en excès sont extraites dans des sacs drainants de type géo tube. Ils sont ensuite évacués en compostage. Pas d'évacuation de boue en compostage pour l'année 2020. Les sacs ont été vidés en début d'année 2021. Pour 2022 : Démarrage de la prospection foncière pour l'implantation de la nouvelle station et démarrage de l'étude sur le choix de la filière.</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 12.98 TMS (extrait sur les sacs drainants) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 23.2 TMB soit 2.55 TMS Alliance Environnement – Les Salles du Gardon</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 2380 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 13 km</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 31.5 % Séparatif en % → 68.5 %</p>



<p>Déversoirs d'orage (DO) :</p> <p>Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 5 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0
<p>INCIDENTS IMPORTANTS</p> <p>A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau et inspection télévisuelle.</p>
<h2>AUTRES COMMENTAIRES</h2>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	<p>En parallèle de la prospection foncière, un recensement des établissements assimilés domestiques et non domestiques sera réalisé.</p>

A Montélimar

Le

L'exploitant

Le Maître d'ouvrage

Nom et signature



Station d'épuration de : ST MONTAN Moynaches – 160 EH
Maître d'ouvrage : DRAGA
Code sandre : 06 09 07279 002

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021
 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif

→ (station à roseaux de 160 EH)

ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement

→ 429 (sur toute la commune de St Montan et une partie de Viviers)

Evolution par rapport à l'année précédente

→

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Les lits ont été faucardés. Entretien maintenance premier niveau et exploitation. Etude sur la réhabilitation de la station.</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 240 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 6.1 km</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %</p>
<p>Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons...</p>	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux. Hydrocurage préventif du réseau.</p>
<p>AUTRES COMMENTAIRES</p>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	<p>Pour 2022 : Remplacement des chasses d'alimentation du premier et second étage. Remplacement intégral du système de répartition des eaux usées du premier et second étage par des rampes inox et protection de la géomembrane par des matériaux.</p>

A Montélimar

Le

L'exploitant

Le Maître d'ouvrage

Nom et signature





Station d'épuration de : ST MONTAN Barrage – 1200 EH

Maître d'ouvrage : DRAGA

Code sandre : 06 09 07279 003

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021

(*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif

→ (station à roseaux de 1200 EH)

ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement

→ 429 (sur l'ensemble de la commune de St Montan et une partie de Viviers)

Evolution par rapport à l'année précédente

→

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
2 au 3 mars 2021	SAUR	22.05	OUI	OUI	OUI
8 au 9 juin 2021	SAUR	19.8	OUI	OUI	OUI





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Les lits ont été faucardés. Entretien maintenance premier niveau et exploitation. Mise en service d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance. Mise en place de matériaux pour protéger les bâches des lits, déplacement du portail pour favoriser le passage des engins et réhabilitation du local d'exploitation avec l'armoire électrique.</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 480 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 6.1 km sur l'ensemble de la commune de Saint Montan et une partie de Viviers</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %</p>



<p>Déversoirs d'orage (DO) :</p> <p>Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0
<p>INCIDENTS IMPORTANTS</p> <p>A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau.</p>
<h2>AUTRES COMMENTAIRES</h2>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	

A Montélimar

L'exploitant

Nom et signature

Le

Le Maître d'ouvrage





Station d'épuration de : ST MONTAN Village – 665 EH
Maître d'ouvrage : DRAGA
Code sandre : 06 09 07279 004

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021
 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

<p>Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → (station à roseaux de 665 EH) ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 429 (sur l'ensemble la commune de Saint Montan et une partie de Viviers)</p>	<p>Evolution par rapport à l'année précédente →</p>
--	---

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
2 au 3 Mars 2021	SAUR	5.0	OUI	OUI	OUI





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → Le second étage de la station ne filtre plus (Colmaté). Il a été by passé sur les conseils du SATESE à la fin de l'année 2021 pour lui permettre de sécher.</p> <p>Un suivi du rejet a été mis en place et respect les exigences de l'arrêté.</p> <p>A priori, depuis il a bien séché ; il sera griffé en surface en début d'année 2022 avant sa remis en service.</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description →</p> <p>Pour 2021 : mise en place d'une mesure de débit sur le canal de sortie en continu avec télésurveillance.</p> <p>Les lits ont été faucardés.</p> <p>Entretien maintenance premier niveau et exploitation</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs :</p> <p>→ 0 TMS (station plantée de roseaux)</p> <p>Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge</p> <p>→ COMPOSTAGE : 0 TMS (station plantée de roseaux)</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 480 kg</p> <p>Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3</p> <p>Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3</p> <p>Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau →</p> <p>Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours.</p> <p>Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 6.1 km</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 %</p> <p>Séparatif en % → 100 %</p>



<p>Déversoirs d'orage (DO) :</p> <p>Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0
<p>INCIDENTS IMPORTANTS</p> <p>A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description : Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau et inspection télévisuelles.</p>
<h2>AUTRES COMMENTAIRES</h2>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	

A Montélimar

Le

L'exploitant

Le Maître d'ouvrage

Nom et signature





Station d'épuration de : GRAS NORD – 150 EH

Maître d'ouvrage : DRAGA

Code sandre : 06 09 07099 001

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021

(*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif

→ NC (décanteur/digesteur de 150 EH)

ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement

→ 86 (sur l'ensemble de la commune de Gras)

Evolution par rapport à l'année précédente

→

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Réhabilitation d'une partie du chemin d'accès à l'installation pour permettre le passage de véhicule pour vidanger la fosse (vidange 1^{er} trimestre 2022).</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (pas de vidange de la fosse) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 1.3 km sur l'ensemble de la commune. En 2022, affiner cette donnée.</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %</p>
<p>Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau.</p> <p>Fin 2021 : Etude sur le renouvellement du réseau gravitaire du centre du village et pose de réseau en refoulement en attente (projection de renouvellement des systèmes d'assainissement) dans le cadre de la réfection de voirie au village. Travaux prévus courant 2022.</p>
<p>AUTRES COMMENTAIRES</p>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	

A Montélimar

L'exploitant

Nom et signature

Le

Le Maître d'ouvrage





Station d'épuration de : GRAS SUD – 150 EH
Maître d'ouvrage : DRAGA
Code sandre : 06 09 07099 002
Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021
 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif → NC (décanteur/digesteur de 150 EH) ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement → 86 (sur l'ensemble de la commune de Gras)	Evolution par rapport à l'année précédente →
---	--

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Débroussaillage important aux abords de l'installation pour permettre son accès.</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (pas de vidange de la fosse) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 1.3 km sur l'ensemble de la commune de Gras</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %</p>
<p>Déversoirs d'orage (DO) : Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau.</p> <p>Pour 2022 : Etude sur le renouvellement et/ou pose de réseau en attente dans le cadre de la réfection de voirie au village.</p>
<h2>AUTRES COMMENTAIRES</h2>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	<p>Fin 2021 : Dans le cadre de l'étude sur le renouvellement du réseau gravitaire du village, modification de réseau de Gras Nord vers Gras Sud. Travaux courant 2022.</p> <p>Travaux sur l'étanchéité des tampons de la fosse au premier trimestre 2022.</p>

A Montélimar

Le

L'exploitant

Le Maître d'ouvrage

Nom et signature





Station d'épuration de : GRAS RIMOURIN – 150 EH
Maître d'ouvrage : DRAGA
Code sandre : 06 09 07099 003

Bilan annuel de fonctionnement - Année : 2021
 (*A transmettre une fois par an avant le 1^{er} Mars de l'année N+1)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

<p>Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif</p> <p>→ NC (station plantée de roseaux de 150 EH)</p> <p>ou nombre d'abonnés au service public de l'assainissement</p> <p>→ 86 (sur l'ensemble de la commune de Gras)</p>	<p>Evolution par rapport à l'année précédente</p> <p>→</p>
---	---

Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, campings

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une	
			Autorisation de rejet	Convention de rejet

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Dates des derniers bilans	Réalisés par (exploitant, bureau d'études...)	Pollution entrante (en kg DBO5)	Respect des normes de rejet		
			DBO5	DCO	MES
Pas de bilan					





Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC
- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)
- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)
- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;
- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)
- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :
 - * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
 - * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.



<p>INCIDENTS IMPORTANTS A préciser incidents sur station et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...</p>	<p>Description → Les lits ont été faucardés. Entretien maintenance premier niveau et exploitation.</p>
<p>BOUES ET SOUS PRODUITS</p>	
<p>Boues :</p>	<p>Production en tonnes de matières sèches hors réactifs : → 0 TMS (station plantée de roseaux) Destination des boues (préciser nom et adresse) retraitement autre station, centre de compostage, incinération, épandage agricole, mise en décharge → COMPOSTAGE : sans objet</p>
<p>Refus de dégrillage</p>	<p>Volume ou poids produit dans l'année → 0 kg Destination → Décharge ordures ménagères</p>
<p>Sables</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination →</p>
<p>Graisses</p>	<p>Poids produit dans l'année → 0 m3 Destination → Station d'épuration de Montélimar (26)</p>
<p>RESEAUX</p>	
<p>Connaissance du réseau</p>	<p>Date de réalisation du dernier diagnostic réseau → Schéma directeur sur l'ensemble du territoire de la DRAGA en cours. Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic → Euryèce</p>
<p>Longueur</p>	<p>Longueur totale → 1.3 km sur l'ensemble de la commune</p>
<p>NATURE</p>	<p>Unitaire en % → 0 % Séparatif en % → 100 %</p>



<p>Déversoirs d'orage (DO) :</p> <p>Ouvrages présents sur le réseau (dont ouvrages en tête de station ou sur poste de relevage) permettant en cas de forte pluie le déversement direct d'une partie des eaux collectées</p>	<p>Nombre total de DO sur le réseau dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge est supérieure à 200 Equivalents Habitants (soit 12 kg de DBO5 par jour) = 0 - la charge est inférieure à 200 Equivalents Habitants = 0
<p>INCIDENTS IMPORTANTS</p> <p>A préciser incidents sur réseau et description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.</p>	<p>Description → sans objet</p>
<p>TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elimination eaux parasites - Extension des réseaux - Réfection de tronçons... 	<p>Description → Campagne de renouvellement de GTS afin d'améliorer l'étanchéité des réseaux.</p> <p>Hydrocurage préventif du réseau.</p>
<h2>AUTRES COMMENTAIRES</h2>	
<p><i>Exemples : Préciser travaux programmés sur station ou réseaux (dont extension), changement destination des boues, changement d'exploitant....</i></p>	

A Montélimar
 L'exploitant
 Nom et signature

Le
 Le Maître d'ouvrage





Station d'épuration de : St Martin d'Ardèche

Maître d'ouvrage : DRAGA

Exploitant : SAUR

Bilan annuel de fonctionnement - Année 2021

(*A transmettre une fois par an à la DDT avant le 1^{er} mars de l'année N+1)

* Fiche pour STEP supérieures à 2000 EH

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nombre d'abonnés au service public de l'assainissement hors établissements (voir ci dessous) = 472	Evolution par rapport à l'année précédente = %	Coordonnées des différents intervenants sur la station : 04 75 00 12 26
--	--	--

(*Etablissements raccordés : Industries, Artisanat, Centres de vacance, Maisons de retraite, Campings...

Nom	Type de rejets	Nature de l'activité	Existence d'une :		Observations (A préciser pour les industries = charge maximale en DBO5 et DCO, pour les campings = nombre d'emplacements, maisons de retraites = nombre de lits...)
			Autorisation de rejet	Convention de rejet	

AUTOSURVEILLANCE = BILANS 24H

Synthèse des données d'autosurveillance





	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Déversoir réseau : volume total déversé (M ³)	NC	NC	NC	NC
Déversoir réseau : nombre de jours de déversement pour l'année	NC	NC	NC	NC
Déversoir station : volume total déversé (M ³)	929 (pluvio = 687 mm)	9925 (pluvio = 895 mm)	3814 (pluvio = 868 mm)	7486 (pluvio = 737 mm)
<u>Déversoir station : nombre de jours de déversement pour l'année</u>	10	20	11	12
<u>Charge organique maximale (EH)</u>	3845	2790	3400	3388
Charge organique moyenne (EH) (moyenne de l'ensemble des bilans)	1814	1338	1555	1720
Charge hydraulique moyenne (M³)	249	183	163	191
Production de boues en tonne de ms hors réactifs	0	0	0	0
Matières de vidange en M ³	0	0	0	0
Quantité de boues évacuée en tonne de ms (*)	Lits plantés de roseaux depuis juin 2015			
Consommation de réactifs en tonne	0	0	0	0

Prise de compétence de l'assainissement collectif sur le territoire par la CC DRAGA depuis le 01/01/2018

Mise en place de prestations de contrôle des dispositifs d'autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épurations et des rejets par le SATESE

Début du schéma directeur assainissement en 2019 sur l'ensemble du territoire DRAGA

Phase 1 - Synthèse et pré diagnostic :

- Etat des lieux du territoire, du service d'assainissement collectif, des réseaux (EU/EP) et ouvrages (recensement, état, fonctionnement...), synthèse des données et études existantes et conformité des installations d'ANC

- Réalisation : premier semestre 2019

Phase 2 - Diagnostic de l'assainissement non collectif et collectif :

- Campagne de mesures : en période de nappe haute entre décembre 2019 et février 2020, puis en période estivale (juillet/août 2020)

- Suivi de la pluviométrie, 36 points de mesure de débit en continu (réseau, STEP, PR, DO) et récupération des données des exploitants (31 points)

- 17 bilans pollution en temps sec, 9 bilans en temps de pluie, 1 bilan sur Imbours (période estivale) ;

- Campagne de sectorisation nocturne : localisation des tronçons sensibles aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) ;



- Préconisations d'investigations complémentaires - proposition de secteurs à investiguer sur la base des résultats :

- * des mesures par temps sec et investigations nocturnes (passages caméra)
- * des mesures par temps de pluie (tests à la fumée)

Phase 3 - Modélisation et investigations complémentaires :

- Fin de phase 3 : prévue en 2022

Phase 4 - Schéma directeur de l'assainissement :

- Proposition de scénarios, étude précise du scénario retenu et conclusions, proposition de zonage : en cours, finalisation prévue courant 2022

Phase 5 - Zonage de l'assainissement et enquête publique :

- Premières propositions de zonages en cours d'échanges avec la CC DRAGA
- Finalisation prévue suivant l'avancement en parallèle avec les premières phases du PLUiH

Fin 2021, démarrage de la mise à jour de la base abonné en collaboration avec le délégataire de l'eau potable, le délégataire de l'assainissement collectif et le maître d'ouvrage.

Respect des normes de rejet	Paramètres	Oui/Non	Observations
	DBO5	Oui	
	DCO	Oui	
	MES	Oui	
	NGL		
	Phosphore Total		
	Autres		

Non respect des normes de rejet sur les différents paramètres de l'A-P (et donc de la directive ERU). Le non-respect d'une norme doit faire l'objet (surtout si c'est une valeur rédhibitoire) d'un commentaire obligatoire. ►

Les 12 bilans 24 heures réalisés sont conformes.

Précisions diverses sur : ►

La charge maximale

La production de boues

Les volumes déversés sans traitement...

La charge organique maximale a été atteinte au mois d'Août avec 203 kg DBO5/j (soit 85% de charge et 3388 EH). La capacité nominale n'a pas été atteinte sur le paramètre DBO5
La charge hydraulique moyenne est en légère hausse par rapport à l'année 2020.



BILAN DES INCIDENTS ET TRAVAUX REALISES SUR LA STATION

	Description	OBSERVATIONS
INCIDENTS A préciser incidents sur station. Description de l'impact sur le milieu et mesures engagées.	Sans objet	
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE préciser travaux de maintenance, changement d'éléments...	Mise en place d'un système de vérification des sondes de débit US sur 3 hauteurs + le zéro.	

BILAN DES INCIDENTS ET TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU

	Description	Observations
Incidents (fonctionnement anormal d'un D/O, dysfonctionnement d'un poste de relevage...)	Sans objet	
TRAVAUX REALISES PENDANT L'ANNEE ECOULEE (CURAGE DE RESEAUX, REMPLACEMENT COLLECTEUR, EXTENSION DE RESEAU...)	Sécurisation du PR de Sauze (surélévation hors montée des eaux) et des trappes Campagne renouvellement de GTS.	

A Montélimar

Le

L'exploitant

Nom et signature : Faure Sylvain





Document RPQS EU Validé introuvable.



LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.



Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privé : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



15.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- **Décret n°2021-147 du 11 février 2021 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau**

Le décret prévoit, notamment, de modifier les articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 dans les conditions suivantes :

- Le mélange des boues de STEP dans des unités d'entreposage ou de traitement communes en vue de leur épandage est désormais autorisé :

Lorsque la composition de chacune des boues avant leur mélange répond aux conditions prévues aux articles R. 211-38 à R. 211-45 du code de l'environnement ;

Et lorsque ce mélange est conforme aux prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles prévues par l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.

- Le décret rappelle le maintien de l'interdiction de mélanger des boues avec d'autres déchets. Toutefois, le mélange avec des déchets non dangereux est possible sous réserve que :

Les déchets composants le mélange, pris séparément, soient conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables en vue de l'épandage des sols agricoles ;

Que l'objet de l'opération tende à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épandre.

- La rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature IOTA est modifiée afin de prendre en compte le stockage des boues, et concerne désormais l'épandage et le stockage des effluents ou de boues, la quantité épandue représentant un volume annuel supérieur à 500 kg/an de DB05. Ne sont pas soumis à cette rubrique :

L'épandage et le stockage en vue d'épandage des boues mentionnées à la rubrique 2.1.3.0, ni des effluents d'élevage bruts ou transformés ;

L'épandage et le stockage en vue d'épandage de boues ou d'effluents issus d'activités, installations, ouvrages et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la nomenclature ou soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

- **Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19**

L'arrêté prévoit désormais deux nouveaux cas dans lesquels les boues extraites après le début d'exposition à risques par le covid-19 peuvent être épandues :

- Les boues ayant fait l'objet d'un des trois traitements suivants peuvent être épandues :

Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% équivalent CaO/MS puis d'un stockage d'une durée minimale de 3 mois ;

Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% ;





Digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois.

- Les boues ayant été obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou par rhizocompostage peuvent être épandues.

Ces boues doivent désormais respecter un taux d'abattement en coliphages somatiques, taux qui sera contrôlé selon une nouvelle méthode détaillée dans une nouvelle annexe II. Enfin, ces boues devront faire l'objet d'un suivi d'exploitation spécifique.

- **Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants**

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

ENVIRONNEMENT

- **Décret n° 2020-1700 du 24 décembre 2020 relatif aux modalités de résiliation du contrat conclu en application des articles L. 446-2 ou L. 446-5 du code de l'énergie en cas d'émission par le producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel et Décret n° 2020-1701 du 24 décembre 2020 relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel**

Les deux décrets, parus au journal officiel du 27 décembre 2020, complètent et précisent le cadre juridique relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel :

- Le décret n°2020-1700 modifie les dispositions des articles R. 121-27 du code de l'énergie relative aux garanties d'origine du biogaz et précise les modalités de résiliation d'un contrat conclu en application des articles L. 446-2 du même code en cas d'émission par un producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel ;

De ce fait, en cas d'émission d'une garantie d'origine par un producteur bénéficiant d'un contrat de soutien, le gestionnaire du registre des garanties d'origine en informe le ministre chargé de l'énergie qui en informe l'acheteur du biogaz afin que ce dernier résilie immédiatement le contrat ;

Cette résiliation aura pour effet de faire naître à la charge du producteur une obligation de remboursement des sommes perçues au titre de l'obligation d'achat.

- Pour sa part, le décret n°2020-1701 revient sur les modalités d'émission, de transfert et d'annulation des garanties d'origine. A compter du 30 juin 2021, les garanties d'origine de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel émises dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne pourront être utilisées dans les conditions prévues à l'article D. 446-29 du code de l'énergie.

- **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Le dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement. Les nouvelles mesures sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;



Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-28 du 14 janvier 2021 modifiant le plafond annuel du dispositif d'aide au renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane**

Pris en application de l'article L. 453-9 du code de l'énergie, le décret augmente le plafond annuel de la prise en charge, par les tarifs d'utilisation des réseaux gaziers, du renforcement des réseaux de distribution de biogaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane.

- **Ordonnance n°2021-235 du 3 mars 2021 portant transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables**

L'ordonnance procède à la transposition en droit français des dispositions prévues par les articles 29 et 31 de la directive (UE) 2018/2001. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse sont désormais soumis à des critères de durabilité et de réduction des émissions de GES et des critères d'efficacité énergétique. A noter que les installations de faible puissance sont exemptées de l'application de ces critères. Sont concernées par ces critères :

Les installations de production d'électricité d'une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 2 MWth (cogénération biogaz) ;

Les installations de production de biogaz supérieure ou égale à 19,5 GWh/an (biométhane injecté et non injecté).

- Les installations de cogénération de biogaz et de production de biométhane injecté utilisé en tant que combustible ou carburant concernées sont celles mises en service à partir du 1er janvier 2021. Toutes les installations de production de biométhane non injecté sont concernées, quelle que soit leur date de mise en service ;
- En parallèle, des modalités de suivi et de vérification du respect des critères de durabilité de réduction des émissions de GES sont mises en place. A ce titre, l'ordonnance introduit l'obligation pour les acteurs de fournir des informations conformes et fiables, de se soumettre à un contrôle indépendant des informations transmises et de fournir aux autorités compétentes des « déclarations de durabilité ».

- **Ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité**

L'Ordonnance (article 4) met en place la possibilité pour les producteurs d'origine renouvelable bénéficiant d'un soutien de l'Etat d'acheter préférentiellement les garanties d'origine associées à leur installation. Les garanties d'origine étant, désormais, propriété de l'Etat et mises aux enchères. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'article L. 446-22 du code de l'énergie est modifié, pour prévoir que dans des conditions précisées par décret, les exploitants des installations bénéficiant d'un contrat d'achat de biométhane peuvent acheter les garanties d'origine de leurs installations avant ou après leur mise aux enchères. Toutefois, cette possibilité peut être restreinte :

A une part des garanties d'origine mises aux enchères ;

Aux installations détenues par une communauté d'énergie définie au titre IX du livre II du code de l'énergie ou aux installations ayant une part de capital détenue par les habitants résidant à proximité du projet ou par les





collectivités territoriales ou leurs groupements sur le territoire ou à proximité du territoire duquel l'installation est implantée.

- Enfin, à compter du 1er juillet 2021, les garanties d'origine françaises pourront être exportées pour être consommées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Réciproquement, des garanties d'origine européennes pourront également être commercialisées auprès des consommateurs français par les fournisseurs de gaz.

➤ **Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**

Les pouvoirs publics ont désiré renforcer les conditions de traçabilité des déchets. C'est l'objet du présent décret qui apporte les modifications suivantes :

- Le décret met en place, à compter du 1^{er} janvier 2022, une obligation de transmission au registre national des déchets des données constitutives du registre chronologique mentionné à l'article L. 541-7 du code de l'environnement :

La transmission devra avoir lieu, au plus tard, sept (7) jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets. Elle devra également avoir lieu à chaque fois qu'une mise à jour des données sur les déchets s'avère nécessaire ;

En outre, une fois cette transmission effectuée, les exploitants sont exonérés de l'obligation de tenir le registre chronologique des déchets, qui sera désormais dématérialisé. Cette exonération s'applique également à l'obligation de tenir le bordereau de suivi des déchets dangereux, à condition que la transmission respecte les conditions de délai et de contenu.

- S'agissant du bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022, est mise en place une base de données électronique centralisée, dénommée « *système de gestion des bordereaux de suivi de déchets* ». Ce système est d'ailleurs étendu aux déchets POP dès le 28 mars 2021 :

Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets, doit émettre un BSDD numérique dans le système de gestion des BSDD ;

Sont dispensées de cette obligation : les personnes qui ont notifié un transfert frontalier de déchets ainsi que les personnes qui remettent des déchets dangereux à un producteur, importateur ou distributeur qui a mis en place un système individuel de collecte et traitement de ces déchets.

➤ **Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement.**

L'arrêté définit les informations constitutives des registres déchets, terres excavées et sédiments prévus par les articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement :

Il reprend, précise et complète les informations prévues par l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés par les articles susmentionnés ;

Il prévoit pour les courtiers en déchets la tenue d'un registre déchets au même titre que les négociants en déchets ;

Il prévoit la tenue d'un registre des matières et produits sortants issus de déchets entrants pour tout exploitant d'installation effectuant une valorisation de déchets ;

Il fixe le contenu des nouveaux registres de terres excavées ou sédiments prévus par l'article R. 541-43-1 : registres des terres excavées et sédiments entrants, sortants, transportés ou collectés, et gérés par un courtier ou un négociant



- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application. Le présent décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 et l'arrêté du 27 avril 2021 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Conformément à la loi ASAP, depuis le 1^{er} mars, les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif ne sont plus délivrés par les ministères en charge de la santé et de l'environnement mais par les organismes notifiés compétents dans le domaine des produits d'assainissement et désignés par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement. Le présent arrêté modifie les deux arrêtés mentionnés afin de préciser que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif. Il fixe également les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément compatibles avec les modalités de publicités des décisions d'agrément.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

Voir les principaux développements dans le chapitre ci-dessous droit de la commande publique)

Une attention toutefois particulière à la disposition suivante :

La loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.



Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

- **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérées. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.



Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique) ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code de la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

- **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales



de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1^{er} janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	140 000 euros
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	215 000 euros
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	431 000 euros
Marchés de travaux et les contrats de concession	5 382 000 euros

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

➤ **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.